Affaire d'hélicoptère de l'Armée malienne : Karim Keita lâche une bombe sur les ailes déplumées des hélicoptères achetés par l'État malien

MALI
411
L'information est l'oxygène des temps modernes
JEUDI 18 JUILLET 2019
Malikilé
www.malikile.com
QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Kidal est-il encore le Mali ?

Le Drapeau malien brulé

Inégalités en Afrique de l'Ouest et au Sahel
Cérémonie de lancement de deux rapports Par Oxfam

Crise du centre : La plaidoirie de l'honorable Diallo Aïssata Touré

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales

BDU - BF
BURKINA FASO

BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE

BDM FRANCE
FRANCE

BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéïta / BP 94 Bamako Mali
Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50
www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE

BDM SA

Sommaire «

Une	Kidal est–il encore le Mali ? Le Drapeau malien brulé	P.4
Brèves	Montée du pont FAHD : Ces nombreux incidents qui interpellent	P.10
	Nominations et affectations de magistrats : IBK a enfin signé le décret	P.10
	Ségou : 20 morts, 1084 blessés survenus dans des accidents de circulation	P.10
	Coopération militaire France Mali : Visite du ministre de la Défense et des Anciens Combattants à Paris	P.11
	Diplomatie malienne : Le ministre des AE du en visite à Alger	P.11
	Nord / Sud : La coopération militaire Mali-Allemagne se porte très bien	P.11
	Développement économique au Sahel : Le Premier ministre reçoit une délégation de l'Union des Chambres économiques du G5 Sahel	P.12
Actualité	Inégalités en Afrique de l'Ouest et au Sahel : Cérémonie de lancement de deux rapports Par Oxfam	P.14
	Affaire d'hélicoptère de l'Armée malienne : Karim Keita lâche une bombe sur les ailes déplumées des hélicoptères achetés par l'État malien	P.15
	Grogne au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : La méthode de gestion du ministre Jean Claude Sidibé décrié !	P.16
	Modibo MACALOU, économiste : « La future Zone de Libre Echange Continentale (ZLECAF) se traduira finalement par la création d'un marché commun...»	P.17
Politique	Cérémonie de lancement de la plateforme des Mouvements Patriotiques pour le Mali : Un lancement qui a enregistré la présence de plusieurs personnalités aussi bien religieuses que politiques	P.19
	Crise du centre : La plaidoirie de l'honorable Diallo Aïssata Touré	P.20
	Audience à l'Assemblée Nationale : Honorable Issaka SIDIBE a reçu une délégation de Députés du Parlement de la CEDEAO	P.21
Culture & société	Histoire de Cheikh Ibrahima NIASS dit Baye... : Ahmeth Boukar NIANG "corrige les erreurs"	P.23
International	Côte d'Ivoire : Ouattara sommé de faire démissionner son frère Birahima Ouattara	P.24
	Afrique/France : La Chine donne un ultimatum à la France pour mettre fin au pacte colonial en Afrique	P.25
	Niger : Un chef traditionnel touareg assassiné près de la frontière malienne	P.26
	FMI : La démission de Christine Lagarde sera effective le 12 septembre	P.26
	Gbagbo/Blé Goudé : Les juges de la CPI remettent leurs motivations écrites	P.27
Sport	CAN 2019 : Aliou Cissé, rasta et phare du Sénégal	P.28
	CAN : Pourquoi la Coupe d'Afrique des nations n'est pas si africaine	P.29
Sport	Décret N° 2019-0513/ PRM du 17 juillet 2019 portant affectation et nomination de magistrats	P.30
	La crise des inégalités en afrique de l'ouest : quelles sont les solutions face à l'echec des pays d'afrique de l'ouest à reduire les inégalités ?	P.49
	Sahel : lutter contre les inégalités pour repondre aux défis du développement et de la sécurité	P.96

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef :** Amadou TALL
- **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Souleymane Mary Diarra (Stagiaire), Moctar Sow
- **Gérant :** Moctar Sow
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Rita Tessougué

P.10

P.17

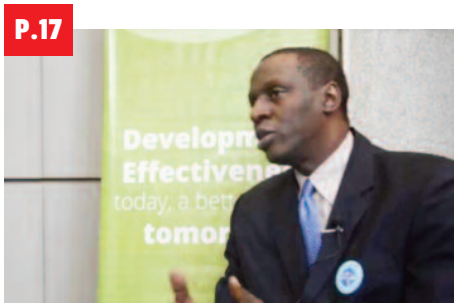

P.20

Kidal est–il encore le Mali ? Le Drapeau malien brulé

Dans la fameuse interview qu'il a accordée à l'hebdomadaire Jeune Afrique, le Président de la République, Ibrahim Boubacar Keita a vertement fustigé certains comportements de ses partenaires pour la paix en ces termes : «**Quand je vois certains leaders Touareg de la CMA [Coordination des mouvements de l'Azawad] venir à Bamako encaisser leurs indemnités, puis, de retour à Kidal, exhiber avec arrogance le drapeau de l'Azawad, cela m'horripile. Idem pour le processus de désarmement, idem pour l'inclusion de cadres de la CMA au sein du dernier gouvernement d'ouverture : ce ne sont que volte-face et faux-fuyants. Kidal n'est pas et ne sera jamais pour le Mali ce que le Katanga fut au Congo au cours des années 1960** ».

Bien dit. Sauf qu'hier mercredi 17 janvier, des députés qui ont bu la parole présidentielle ont décidé de se rendre à Kidal comme s'ils allaient dans n'importe quelle autre localité du Mali. Au-delà des discours, avaient-ils oublié que le Président de la république lui-même, tout comme le Premier Ministre, pour se rendre dans cette localité négocient les conditions de leur déplacement et paient la rançon de leur séjour.

Nos honorables députés l'ont appris à leurs dépens lorsqu'il a été décidé, dans un esprit républicain de faire flotter le drapeau malien au fronton de certains symboles de l'Etat.

Des individus en nombre s'y sont opposés et pire ont fait descendre le drapeau qui flottait au-dessus du gouvernorat avant de le trainer dans la ville et de l'incendier. Les plaques du même gouvernorat ont été taguées avant d'être purement et simplement démontés.

Et enfin, les parlementaires ont été sommés de retourner immédiatement chez eux au Mali.

Les éléments des Forces de Défense et de Sécurité du Mali n'étant pas présents à Kidal, ceux-ci ne pouvaient donc leur apporter leur protection.

Et les éléments armés qui contrôlent la localité n'ont pas été vus.

Le Gouvernement quant à lui, s'est encore fendu d'un long communiqué dans lequel il s'en remet au Comité de Suivi de l'Accord et aux menaces de sanctions proférées par les Nations Unies.

Bien sûr que personne n'assume. Et ceux qui viennent « **à Bamako encaisser leurs indemnités, puis, de retour à Kidal, exhiber avec arrogance le drapeau de l'Azawad** » se sont empressés de publier des communiqués de désaveu.

La plaie est pansée. Ainsi va le Mali. Mais il reste LA QUESTION. Kidal est-il occupé ou pas ? Le Mali y exerce-t-il sa souveraineté ? Un référendum est-il possible dans ce contexte ?

Moctar SOW

Ministère de la Communication

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI SUITE AUX ACTES D'OUTRAGES AU DRAPEAU DU MALI ET SYMBOLES NATIONAUX A KIDAL

Le Gouvernement de la République du Mali observe avec regret et une grande consternation des actes d'outrage au drapeau et aux symboles nationaux commis en rassemblement organisé. Des tels actes portent gravement atteinte au processus de paix en cours.

Le gouvernement de la République du Mali condamne avec fermeté de tels actes portant atteinte à l'esprit de réconciliation nationale, et en appelle aux acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre de l'accord de conjuguer leurs efforts pour faire cesser de tels actes qui n'honorent ni ceux qui les commettent, ni le Mali et donne une mauvaise image à la ville de Kidal au reste de la nation et à la communauté internationale, au moment où tout le pays est pleinement engagé dans les préparatifs du Dialogue Politique Inclusif.

Le Gouvernement de la République du Mali, rappelle par ailleurs que les auteurs de tels actes s'exposent aux sanctions prévues contre ceux qui font entrave à la mise en œuvre de l'accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Le Gouvernement de la République du Mali demande avec insistance à tous les acteurs de la mise en oeuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, de s'investir pour faire respecter le drapeau et tous les symboles de la République du Mali.

La Paix n'est pas un mot, mais un comportement de tous les jours, adoptons des comportements de tous les jours. Adoptons des comportements qui honorent la république.

Bamako, le 17 juillet 2019

Le Ministre de la Communication,
Chargé des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement

Communiqué de presse

Les Mouvements de la Plateforme du 14 juin 2014 d'Alger ont eu le regret de constater que des manifestants majoritairement composés de femmes et de jeunes ont violé des bâtiments publics, puis trainer, souiller pour ensuite brûler le drapeau de la République du Mali ce mercredi 17 juillet 2019 à Kidal.

La Plateforme condamne fermement ce comportement contraire à l'esprit et à la lettre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, elle invite les manifestants de Kidal à plus de retenue et de patience.

La Plateforme précise que tous les Mouvements signataires ont reconnu l'intégrité territoriale du Mali, son unité sa forme laïque et républicaine, toutes choses qui ne peuvent être dissociées du respect de tous les symboles de la souveraineté du Mali sans l'observation desquels, la mise en oeuvre de l'Accord ne saurait progresser.

La Plateforme rappelle que le drapeau et les édifices publics de tous les Etats sont inviolables et méritent respect et considération quelque soient les griefs que l'on peut avoir contre un gouvernement.

La Plateforme invite les responsables et notabilités présents à Kidal à travailler pour faire cesser ces pratiques qui font reculer la progression du processus de Paix et la restauration de la Paix et de la quiétude sociale.

Bamako le 17 juillet 2019

Moulaye Ahmed ould Moulaye
Porte-parole

COORDINATION DES MOUVEMENTS DE L'AZAWAD (CMA)

تنسيقية الحركات الأزوادية

Le Comité Directeur
Cellule de Communication

Communiqué N°18/CD/19
Communiqué de presse relatifs aux incidents survenus le Mercredi 17 Juillet 2019 à Kidal

La Coordination des Mouvements de l'Azawad informe l'opinion nationale et internationale qu'une marche spontanée d'activistes de la société civile de Kidal intervenue en marge de la visite d'un groupe de parlementaires de l'Assemblée Nationale a dégénéré ce Mercredi 17 Juillet 2019 dans la ville à travers des actes hostiles à certains symboles de l'Etat.

Une tentative de la montée des couleurs sur initiative de la CMA dans le camps militaire où sont cantonnés les éléments du MOC a dégénéré provoquant un comportement inapproprié à l'égard du drapeau national. La CMA rappelle qu'un autre acte de vandalisme de plusieurs monuments à l'effigie des emblèmes de la CMA s'est opéré la veille, exacerbant davantage la tension au sein des organisations de la jeunesse.

En attendant de comprendre ce qui s'est réellement passé, la Coordination des Mouvements de l'Azawad condamne vigoureusement les actes qui se sont produits ce jour à Kidal; actes contraires à tous les efforts que déploie de manière constante la CMA pour l'instauration d'un climat serein et favorable à l'aboutissement des efforts encourageants entrepris ces derniers temps avec le gouvernement dans le cadre de l'accélération des aspects prioritaires de l'accord pour la paix.

La CMA condamne avec la dernière énergie les actes posés à l'encontre du drapeau national et se désolidarise sans ambages de tout acte contraire à ses engagements pris dans l'APR y compris ceux liés aux symbole de l'Etat dans la ville de Kidal.

LA CMA invite toute la population à la retenue, exprime ses profonds regrets face aux désagréments causés par ce malheureux incident et renouvelle sa demande maintes fois exprimée de la nécessité d'une collaboration de tous les acteurs pour éviter ce genre de situation.

Kidal le 17 Juillet 2019
Le Porte parole
Mossa Ag Attaher

Djime Kante

Cmt dois-je faire pour rester sur Fbk et ne pas voir dans mon fil d'actualité le drapeau du pays en flamme ? Ça me brise le cœur.

Djime Kante est avec Elhadj Djimé Kanté.
Cmt soigner dans 1 hôpital de 3ème Référence sans gants, sans alcool, sans ordonnaciers ni bulletins d'examens ?
GabrielToureYako

Djime Kante est avec Elhadj Djimé Kanté.
À Gabriel TOURE, trouver du simple papier pour prescrire est un luxe depuis des semaines. Faut-il dans ce cas parler du reste ?

Sit-in quotidien du personnel de l'hôpital Gabriel TOURE. L'acte 3 ce matin de 08h à 10h.

CHU-Gabriel TOURE
2ème jour de Sit-in quotidien à l'hôpital Gabriel TOURE. Il a lieu tous les matins de 08h à 10h et se tient pour exiger:
1- l'obtention du petit matériel indispensable aux soins (ordonnaciers, bulletins d'analyses, gants, alcools etc...)
2- Le payement de 3 mois d'arrières des émoluments du personnel bi-appartement
3- le Payement des primes de garde du personnel au titre au 2ème trimestre 2019.
4- le respect du pv de conciliation issu des négociations entre syndicat et gouvernement.
Le service minimum est correctement assuré pendant ces mouvements qui ne prendront fin qu'avec la satisfaction des doléances ci-dessus citées.

La moindre des choses serait que la Direction et/ou le Ministère appellent les travailleurs pour au moins discuter avec eux.
Djimé Kanté porte parole du comité Syndical

Ibrahima Boubacar Yoro Maiga

MALICK KONATE
Sinon, Macky SALL a envoyé son Ministre aux obsèques du feu Seydou Badian KOUYATE. Le nôtre prend son jet privé...

MAHAMADOU DIANKA
Quand ils bourent les urnes pour vous ils sont frères d'armes quand ils brûlent le drapeau ils sont bandits...

"Quand je vois certains leaders touaregs de la CMA venir à Bamako encaisser leurs indemnités, puis, de retour à Kidal, exhiber avec arrogance le drapeau de l'Azawad, cela m'horripile."

Fahad Ag Almahmoud

Les Mouvements de la Plateforme du 14 juin 2014 d'Alger ont eu le regret de constater que des manifestants majoritairement composés de femmes et de jeunes ont violé des bâtiments publics, puis trainer, souiller pour ensuite brûler le drapeau de la République du Mali ce mercredi 17 juillet 2019 à Kidal.
La Plateforme condamne fermement ce comportement contraire à l'esprit et à la lettre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, elle invite les manifestants de Kidal à plus de retenue et de patience.
La Plateforme précise que tous les Mouvements signataires ont reconnu l' integrité territoriale du Mali, son unité sa forme laïque et républicaine, toutes choses qui ne peuvent êtres dissociées du respect de tous les symboles de la souveraineté du Mali sans l'observation desquels, la mise en oeuvre de l'Accord ne saurait progresser.
La Plateforme rappelle que le drapeau et les édifices publics de tous les Etats sont inviolables et méritent respect et considération quelque soient les griefs que l'on peut avoir contre un gouvernement.
La Plateforme invite les responsables et notabilités présents à Kidal à travailler pour faire cesser ces pratiques qui font reculer la progression du processus de Paix et la restauration de la Paix et de la quiétude sociale. Bamako le 17 juillet 2019
Moulaye Ahmed ould Moulaye. Porte parole

Awa Sylla

Loin de moi l'idée de défendre mon EX sur son déplacement à Dakar mais n'oublions pas au-delà d'être chef d'état c'est un être humain avant tout et a des liens d'amitié fort avec des gens. OUSMANE TANOR DIENG était le président de l'international socialiste au moment où se présentait en 2013 donc il avait beaucoup contribué pour son élection. Je ne suis pas de l'international social mais les socialistes aimaient l'homme qu'était TANOR les socialistes africains savaient aussi la valeur et le monstre politique qu'était ce monsieur. Mon EX perd pas seulement un camarade mais un très grand ami et je pense qu'il n'est seul je peux citer beaucoup d'autres comme ISSOUFOU du Niger.
PS: il pouvait voyager sans notre avion quand même.

Nia Dialla Keita

Indignation-Kidal : Les dirigeants du MNLA auraient enlevé le drapeau du Mali au Gouvernorat au profit de celui de L'AZAWAD

Tiébilé Dramé

Le Ministre des Affaires étrangères, M. Sabri Boukadoum, s'est entretenu mardi 16 juillet à Alger avec son homologue malien, Tiébilé Dramé, qui effectue une visite de deux jours en Algérie, durant laquelle il remettra un message du président Ibrahim Boubacar Keita, au chef de l'Etat, M. Abdelkader Bensalah.
A l'issue des entretiens élargis aux membres des deux délégations, M.Boukadoum a indiqué que « nous avons eu l'occasion, lors de cette rencontre, d'aborder l'accord de paix et de réconciliation au Mali et les étapes jusque-là franchies », notant que « l'Algérie a joué un rôle efficace et prépondérant dans le processus de paix et de réconciliation au Mali (à travers le dialogue) ayant abouti à des résultats très positifs ».
« Nous sommes actuellement en phase de mise en œuvre de cet accord entre les maliens et toutes les parties avec bien entendu l'appui de la communauté internationale, l'ONU et l'Union européenne », a-t-il soutenu.
Outre les relations bilatérales qui étaient au centre des discussions, les deux ministres ont également évoqué les questions régionales et particulièrement la situation en Libye et au Sahara Occidental.
Après avoir souhaité la bienvenue au ministre malien des Affaires étrangères qui se rend pour la première fois en Algérie en cette qualité de porteur d'un message du président malien, Ibrahim Boubacar Keïta, au chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, M.Boukadoum a précisé que « cette visite intervient un mois seulement après celle qu'il a effectuée au Mali où il a présidé les travaux de la 14ème session du Comité bilatéral stratégique (CBS) algéro-malien et la 3ème session du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus de dialogue d'Alger ».
« Le Mali est un pays frère et la stabilité au Mali est le prolongement de la stabilité en Algérie et dans toute la région », a soutenu M. Boukadoum.
« Les relations avec le Mali sont pour nous centrales et doivent être appuyées par toutes les parties », a-t-il ajouté, soulignant que « cette visite vient perpétuer le dialogue bilatéral et renforcer les relations diplomatiques et politiques.

Macky Sall

Je me réjouis de la remise des cinq premiers volumes de l'Histoire Générale du Sénégal. Cette œuvre monumentale est une reconstitution par nous-mêmes et pour nous-mêmes du récit authentique de notre passé.
Je remercie vivement le Pr Iba Der Thiam et ses collègues. Cette œuvre à laquelle ils ont consacré du temps et des efforts considérables est un bien commun, un éminent service rendu à la Nation.

Présidence du Faso

presidencebf rochkaborepf a reçu en audience, ce mardi 16 juillet à Kosyam, le vice-président de la Japan International Cooperation Association, Hiroshi KATO #BurkinaFaso lwili @jica_direct JICA

larmes des pauvres

Mopti un désarmement sans tapage avec un succès sans appel, contre les milices criminels en une semaine d'opération. Plusieurs armes de guerre saisies par les FaMa. l'armée doit étendre ces opérations dans les forêts pour débusquer les GAT. Dana_amassagou

Safia Boly

L'objectif du SALEP2019 est de susciter et de promouvoir la culture entrepreneuriale. Création de richesse, création d'emplois et croissance économique deviennent une réalité avec les PME et l'accompagnement de l'Etat. investir au Mali

malikile.com

Montée du pont FAHD : Ces nombreux incidents qui interpellent

Ce mardi, 16 juillet dans la matinée, un camion remorque a broyé tout sur son passage juste à la montée du pont Fahd. Pas de perte en vie humaine mais des dégâts matériels considérable. En tout cas à la montée du pont Fahd connu sous le nom 2ème pont de Bamako, les accidents sont beaucoup plus fréquents d'où certains parlent de la présence des diables.

De façon absurde et incroyable, les accidents de la circulation routière se multiplient de plus en plus dans nos villes. Des efforts sont faits pour réduire cette insécurité, mais apparaissent insuffisants. A ces automobiles, s'ajoutent d'une part, les motos-taxis à 3 roues et d'autre part, les motos Djakarta qui inondent Bamako et les capitales régionales.

PAR Bréhima DIALLO

Ségou : 20 morts, 1084 blessés survenus dans des accidents de circulation

20 morts, 1084 blessés, c'est le bilan des accidents de circulation survenus à Ségou lors des 6 derniers mois. Ces chiffres ont été communiqués le (11/07/2019) par la Direction régionale de la protection civile lors de sa rencontre semestrielle. Selon les responsables de ladite structure, le nombre de victimes a diminué cette année. Le document révèle aussi un enregistrement de 14 cas de noyades dans la région.

Nominations et affectations de magistrats : IBK a enfin signé le décret

Après les nominations et affectations de magistrats le 25 juin 2019, aucun mouvement n'est à présent constaté dans les cours et tribunaux du Mali. Les raisons en sont que le décret devant être signé par le président de la République ne l'est pas encore.

Le Conseil supérieur de la magistrature s'est réuni le 25 juin dernier. Le seul point à son ordre du jour était la nomination et l'affectation de magistrats dans les différentes juridictions du pays. La réunion avait même fait couler beaucoup d'encre et de salive et susciter des débats et commentaires intenses de toute part. D'aucuns les trouvaient normales et d'autres inopportunes à bien des égards.

Cependant, la raison fondamentale en est que le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Me Malick Coulibaly, a mis dans son agenda de procéder à un vaste mouvement de magistrats. L'initiative concerne en premier chef, les procureurs des six Communes du district de Bamako, des présidents de tribunaux, des juges administratifs, des magistrats du siège, agents des services centraux du ministère de la Justice, etc.

Le ministre Coulibaly justifie son projet par un souci d'insuffler une nouvelle dynamique à la justice malienne et à la lutte contre la corruption, de pourvoir en magistrats certaines juridictions comme la Cour suprême ou la Cour d'appel où il y a un déficit créé par des départs à la retraite ou d'autres facteurs endogènes.

Mais là où il y a des incompréhensions, c'est que le projet ministériel touche des magistrats et procureurs qui sont à des postes stratégiques de lutte contre le terrorisme, la corruption et la délinquance financière. Leur affection à d'autres postes qui n'ont rien à voir avec leur cheminement professionnel, alors que les magistrats concernés se trouvent encore sur des dossiers complexes et sulfureux, a fini par devenir sujet à caution et semer le doute dans l'opinion publique.

Le Conseil supérieur de la magistrature convoqué par le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, s'est tenu dans un tel scénario à Koulouba, sous l'égide du président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature. La liste d'affectations et de nominations proposée par le ministre Coulibaly est passée ce jour comme lettre à la poste. Mais le dossier a assez trainé sur le bureau du président Ibk. Heureusement que c'est enfin signé et que le travail peut sérieusement commencer.

A découvrir le décret dans la rubrique documents de votre journal numérique Malikilé.

Coopération militaire France Mali : Visite du ministre de la Défense et des Anciens Combattants à Paris

Après avoir assisté, en qualité d'invité d'honneur, au défilé de la fête nationale française le 14 juillet 2019 sur les Champs Elysées suivi du déjeuner officiel, la visite du ministre malien s'est poursuivie le 15 juillet par une journée de travail.
Entretien avec le Chef d'état-major des armées dans sa résidence, accueil à l'Hôtel de Brienne par la Ministre des Armées, Grands honneurs dans la cour du 14 rue Saint Dominique, Hymnes nationaux et revue des troupes, photographie officielle dans le salon Rotonde, signature du livre d'or dans le salon Charles de Gaulle, entretien avec la Ministre des Armées Florance PARLY dans le salon Musique, décidément des attentions de marque ont été réservées au Général de division Ibrahima Dahirou Dembélé, et qui attestent, si besoin en était encore, de la bonne qualité des relations militaires entre la France et le Mali.

Forces Armées Maliennes

Nord / Sud : La coopération militaire Mali-Allemagne se porte très bien

L'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Mali, a remis un important lot de matériels à l'Armée malienne, le mardi 16 juillet 2019, à la place d'armes de Kati.
Le lot se compose de 29 Caspirs (véhicule de protection) ; 4100 Gilets pare-balles; 4300 Chaussures rangers ; 2700 Casques balistiques.
Selon le diplomate son Excellence Monsieur Dietrich Becker, la situation sécuritaire dans le centre du pays constitue de graves menaces pour la population sur place mais aussi pour la stabilité de toute la région. Une situation très complexe avec des conflits multidimensionnels demande une réponse forte et compréhensive.
Le gouvernement du Mali a par conséquent mis en œuvre les opérations PSIRC et Dambé pour rassurer et sécuriser les villages au centre et de lutter contre les groupes armés.

Fama

Diplomatie malienne : Le ministre des AE du en visite à Alger

Le ministre Malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Tiébilé Dramé, a débuté mardi, une visite de deux jours à Alger, durant laquelle il s'entretiendra avec ses interlocuteurs algériens des relations bilatérales et de l'avancée du processus de paix dans son pays.
Accueilli par son homologue, Sabri Boukadoum, il a indiqué être porteur d'un message du président Ibrahim Boubacar Keita, au chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah.
Durant sa visite, il a annoncé qu'il allait avoir des discussions, entamées précédemment à Bamako, sur les relations liant le Mali à l'Algérie, dont il a considéré qu'elles méritaient d'être davantage renforcées, ainsi que sur des questions régionales « d'intérêt commun ».
Il a également fait savoir que ses entretiens traiteront, en outre, de l'accord de paix et de réconciliation au Mali, un processus initié, en 2014, sous la conduite d'une médiation internationale, dont l'Algérie a été le chef de file.
A noter que le déplacement à Alger de M. Dramé intervient après celui effectué au Mali par M. Boukadoum et durant lequel il a pris part aux travaux de la 3ème Session du Comité bilatéral stratégique Algéro-Malien.

Abonnez vous à votre journal numérique
Malikilé
pour recevoir les dernière informations du moment

Développement économique au Sahel : Le Premier ministre reçoit une délégation de l'Union des Chambres économiques du G5 Sahel

Le Premier ministre, Chef du gouvernement, ministre de l'Economie et des Finances, Dr Boubou Cissé, a reçu en audience le mardi 13 juillet 2019, une délégation de l'Union des Chambres de commerce et d'industrie des pays du G5 Sahel (UCCI-G5), conduite par son président en exercice et président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie, Ahmed Babe Ould Eleya. C'était en présence du ministre de l'Industrie et du Commerce, Mohamed Ag Erlaf.

Aux dires de ses initiateurs, l'Union des Chambres économiques du G5 Sahel, créée en août 2018 à Nouakchott en Mauritanie, se veut un véritable outil de développement économique pour les 60 millions d'âmes de l'espace sahélo-sahélien. C'est pourquoi, ils sont venus rendre compte au Premier ministre des résultats de la première réunion statutaire de leur organisation qui se tenait hier à Bamako et solliciter son appui en sa double qualité de Premier ministre et de ministre de l'Economie et des Finances, pour convaincre le Chef de l'Etat du Mali et ses pairs de la nécessité de reconnaître l'Union des Chambres économiques comme organe permanent du G5 Sahel. Et pour cela, ils souhaiteraient que la question soit insérée à l'ordre du jour du prochain Sommet du G5.

Le plaidoyer se fonde sur le principe que le G5 Sahel, créé à Nouakchott en Février 2014 par le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, dans une perspective de mutualisation des forces afin de relever ensemble des défis communs liés à la lutte contre le terrorisme, a une vocation politique et militaire. Et qu'aujourd'hui plus que jamais, il a besoin pour atteindre ses objectifs, d'intégrer la dimension économique qui manque. Car, l'insécurité découlerait le plus souvent de la pauvreté.

Le Premier ministre, Dr Boubou Cissé a salué une initiative qui selon lui, peut « aboutir au relèvement du niveau de vie des populations ». Mais, pour que l'Union des CCI fasse institutionnellement partie du G5 Sahel, il faut « des instruments adaptés ». C'est pourquoi, il a promis en temps opportun, d'en faire le plaidoyer auprès des Chefs d'Etat. Les mêmes qui, conscients qu'il faut apprendre à vivre et à travailler ensemble, à voir les opportunités plutôt que les difficultés, viennent de procéder à Niamey, au lancement de la phase opérationnelle de la Zone

de libre-échange continentale (ZLEC).

C'est sur une note d'optimisme que la délégation qui doit être reçue en fin de journée par le Chef de l'Etat, a pris congé du Premier ministre.

Primature du Mali

Communiqué de presse :

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ibrahim Boubacar Kéita, s'est rendu à Dakar aujourd'hui pour participer cet après-midi aux obsèques de M. Ousmane Tanor Dieng, président du Haut Conseil des Collectivités Territoriales et Secrétaire Général du Parti Socialiste.

Ousmane Tanor Dieng est décédé le lundi 15 juillet dernier en France à l'âge de 72 ans.

Koulouba, le 17 Juillet 2019

WESTERN UNION
WU SM
MONEY TRANSFER

FOFY®
INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

CUVES
MALISADIO

Santé · Sécurité · Economie

Inégalités en Afrique de l'Ouest et au Sahel : Cérémonie de lancement de deux rapports Par Oxfam

La cérémonie de lancement desdits documents s'est tenue dans les locaux de AJCAD. Dès l'entame des travaux, la présidente de AJCAD a exprimé tout l'honneur de son ONG d'accueillir Oxfam et ses partenaires pour la présentation de documents aussi précieux. Selon Adam Dicko, même si on ne peut pas arriver à zéro inégalité, on peut, grâce aux efforts de la société civile, parvenir à les diminuer considérablement. «Nos gouvernements s'ils n'ont pas échoué à réduire les inégalités, il y a quand-même un manque considérable de volonté politique et un manque de pression des populations sur eux pour les faire investir dans cette dynamique», dixit Adam Dicko, présidente de l'AJCAD.
Quant à Yaya Touré, il a remercié l'AJCAD de les avoir reçus à bras ouverts. Oxfam s'intéresse aux inégalités depuis toujours. Les deux rapports objets de la cérémonie de ce mercredi sont les fruits d'une série de réflexion des experts de Ofam-Mali.
En effet, Malgré son potentiel de développement, le Sahel fait face à de très nombreux défis auxquels les Etats, les institutions régionales et la communauté internationale doivent s'attaquer avec ardeur. Ces défis sont sans cesse rappelés au sein d'instances comme le G5 ou l'Alliance Sahel, qui tentent de coordonner leurs efforts sécuritaires et de développement. Ils sont surtout rappelés chaque jour à la population, en particulier à sa frange la plus pauvre, aux femmes et jeunes, qui craigent pour leur sécurité, qui ne parviennent pas à accéder aux ressources pour vivre dignement, ni aux services de santé ou d'éducation.
La fracture économique, sociale et politique croissante rend la vie de millions de personnes plus dure et plus courte. Les inégalités sont criantes et se manifestent dans tous les domaines de la vie. Elles enferment une part croissante de la population dans la pauvreté et les laissent sans perspectives d'avenir. Elles alimentent les injustices et les tensions, mettent à mal le contrat social et les relations entre les groupes de population. Elles créent les conditions de déstabilisation et de l'insécurité qui prévaut aujourd'hui dans la région. Les réponses apportées par les Etats et la communauté internationale aux crises humanitaires, alimentaires, climatiques, sécuritaires doivent prioriser la réduction des inégalités et des injustices. Ce prisme est essentiel pour mettre les populations sur une trajectoire de développement inclusif et pour apporter des réponses durables à l'insécurité actuelle. Les inégalités ne sont pas une fatalité. Elles appellent des réponses fortes et coordonnées de l'ensemble des acteurs.
Ces deux paragraphes sont le résumé d'un rapport que Oxfam vient de publier sur les inégalités au Sahel. Concomitamment, un autre rapport sur l'engagement à réduire l'index des inégalités a été publié par Oxfam à moins d'une semaine d'intervalle.

Après ces formalités, Monsieur Yaya Touré, chargé de plaidoyer de Oxfam, a présenté les deux documents dans deux courtes vidéos. Cette présentation a permis aux participants de comprendre leurs contenus. Cette étape a ouvert la phase des débats questions réponses.
Les journalistes ont posés des questions et parfois apporté des contributions pertinentes. Les partenaires des deux structures ont apporté beaucoup d'éclaircissements surtout sur les cas des mines et des taxes et autres questions fiscales.
A la fin de la cérémonie, trois justiciers, avec leurs programmes, ont été présentés aux participants.
Fousseyni Samaké lutte contre les inégalités du foncier agricole. Il a un agenda bien garni, agenda qu'il a commencé déjà.
Mariam Dembélé est une justicière qui s'est donnée comme combat l'amélioration des conditions de vie de la femme. Sa mission est axée sur les droits humains de la femme ;
Adam Dicko, elle-même présidente de l'AJCAD, mais aussi justicière qui a consacré son temps à la lutte pour l'accès des jeunes à l'emploi et aux infrastructures socioéconomiques de base.
Vivement la suite de ce vaste et riche programme de nos chers justiciers et leur partenaire Oxfam Mali.

Moctar SOW

Affaire d'hélicoptère de l'Armée malienne : Karim Keita lâche une bombe sur les ailes déplumées des hélicoptères achetés par l'État malien

Grosse friture dans l'air. Le fils du Chef de l'État du Mali, Karim KEITA Alias Kathio vient de lâcher une bombe dans la sphère politico-militaire malienne. Vendredi dernier, lors de la conférence organisée par la Coordination des Elus Français d'Origine Malienne (Cefom), Conférence-débats pour la paix au Mali intitulée : "7 ans après SERVAL, où en sommes-nous ?", le fils de son père de Président a asséné ces propos aux allures accablantes: "Les hélicoptères que nous avons achetés ne peuvent plus voler, (...) je me demande si, on n'a pas été floué à l'achat". Décryptage

Karim Keita Alias Katio sait bien de quoi il parle. Député et Président de la Commission Défense de l'Assemblée nationale, il a largué des missiles à l'assistance venue l'écouter vendredi dernier dans le cadre de la conférence organisée par la Coordination des Elus Français d'Origine Malienne (Cefom), Conférence-débats pour la paix au Mali intitulée : « 7 ans après SERVAL, où en sommes-nous ? ». Suffisant pour faire monter l'adrénaline chez les participants de ce raout organisé par la Coordination des Élus français d'origine malienne (Cefom) des Maliens à Paris.

« Les hélicoptères que nous avons achetés ne peuvent plus voler, ça marchait au début mais vraisemblablement on a un problème d'entretien depuis l'achat, je me demande si, on n'a pas été floué à l'achat ». Voilà la réponse donnée par Karim Keita. Devant l'assistance presque exclusivement malienne, les propos du Président de la Commission Défense, sécurité et protection civile de l'Assemblée nationale malienne ont détonné comme une fusée.

En effet, dans le cadre du renforcement des capacités des forces armées maliennes (Fama), une loi d'orientation et de programmation militaire a permis l'acquisition de plusieurs équipements militaires dans des conditions obscures dénoncées a l'époque par le Parti pour la renaissance nationale (Parena, dont le chef Tiebile Drame est aujourd'hui le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale).

Le document, disponible sur internet dénonçait l'achat d'un hélicoptère super PUMA d'occasion en Irlande et payé en espèces à près de 3,5 milliards de FCFA qui s'est vite trouvé cloué au sol, malgré l'achat de pièces de rechange à hauteur de 3 milliards de franc CFA.

Un second Super PUMA avait été acquis à 3,9 milliards de FCFA auprès d'Airbus et le document du Parena affirmait que les termes et conditions de ce contrat sont « inconnus » et un cabinet d'audit écrivait que « le document du contrat est tout simplement illisible ».

Sur Bloomberg.com, un officier supérieur malien déclarait que les deux aéronefs n'étaient pas en mesure de voler à la fin janvier 2018. On apprend par ailleurs que malgré les milliards engloutis dans l'achat de pièces de rechange, les Super Puma maliens tombent très souvent en panne.

En dénonçant donc cette situation devant tout ce qu'il y a de plus officiel tant maliens que français lors de la rencontre qui de surcroit se tenait au sein de l'hémicycle français, événement organisé en partenariat avec la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale française, l'honorable Karim Keita a cassé le classique tabou et a mis les pieds dans les plats devant le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali (Tiebile Drame), de l'ambassadeur du Mali en France (Toumani Djimé Diallo), la présidente de la commission des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des maliens de l'extérieur de l'Assemblée nationale du Mali. Jean-Paul LECOQ, Député membre de la commission des Affaires étrangères qui était aux côtés des élus français d'origine malienne, n'en croyait pas ses oreilles.

La Coordination des Élus Français d'Origine Malienne (CEFOM) comptait apporter sa contribution pour l'atteinte de ces objectifs de paix et de développement en espérant que les conclusions de la conférence-débat lors de cette journée serviront de levier pour mettre en œuvre des activités autour de la culture de la paix auprès des communautés maliennes en Europe. Les bombes larguées par Karim KEITA Alias Kathio ne seront pas oubliées de sitôt sur les bords de la Seine.

Par Oussouf Diagola,

Grogne au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : La méthode de gestion du ministre Jean Claude Sidibé décrié !

Le maintien de Me Jean Claude Sidibé comme ministre du gouvernement du Dr Boubou Cissé et sa nomination au ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle a surpris tous les observateurs avertis du landerneau politique malien. Et pour cause le passage de l'homme au ministère des Sports a été un véritable fiasco pour le monde sportif et surtout pour avoir crispé la crise qui sévissait au sein du football malien. Ce n'est pas une surprise de constater aujourd'hui que la méthode de gestion du ministre soit décriée d'où le ras-bol des travailleurs du département.

Le temps est entrain de donner raison aux observateurs avertis du landerneau politique malien qui avaient exprimé leurs inquiétudes sur la capacité de Jean Claude Sidibé à bien manager le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle après seulement deux mois et 11 jours de gestion. Pourtant cette nomination de l'ancien président de la fédération malienne de Basket-ball avait été accueillie par les travailleurs du département le 5 mai dernier à la faveur de la formation du gouvernement du Dr Boubou Cissé comme des lendemains meilleurs dont la plupart était contre Amadou Koita. Mais s'ils avaient pris des conseils auprès de leurs collègues du ministère des Sports où auprès des fédérations nationales sportives affiliées au ministère, ils n'allaient jamais se réjouir de l'arrivée de celui qui a plongé le sport malien dans le gouffre plus particulièrement dans la crise qui secouait le football malien. Selon nos informations depuis l'arrivée de Jean Claude Sidibé, aucune initiative pour la promotion et la formation professionnelle n'a été prise. Le comble c'est qu'on assiste à des nominations des personnes qui n'ont aucune connaissance sur l'emploi. Rappelons que lors de son passage au département des sports de Décembre 2017 en Avril 2019, on a assisté à toutes sortes de nominations où tous les conseillers sportifs avaient été écartés de la prise de décision pour booster le sport malien. C'est ainsi que des agents de saisie et des simples agents de la DNSEP se sont vus confier les postes juteux du département. Ce qui a conduit à l'endettement du ministère des sports jusqu'à hauteur de près d'un milliard de francs dont plus de 800 millions de francs pour deux agences de voyages. Joint par nos soins, un travailleur sous anonymat en appelle au Président de la République du Mali et à son Premier ministre de leur épargner le calvaire qui se profile à eux. « Notre ministère est différent de celui des sports et de la fédération malienne de Basket-ball. Nous sommes aujourd'hui triste face à la situation désastreuse et si ce ministre devrait rester aussi longtemps que possible, le gouffre de ce département est inévitable et adieu l'emploi et la formation professionnelle ». En tout cas cette grogne n'est pas une surprise pour tous ceux qui connaissent la méthode de gestion de Jean Claude partout où il a servi depuis la banque en passant par la fédération malienne de Basket-ball et le ministère des sports. On comprend mieux pourquoi il a été humilié lors du dernier congrès de la FIBA-Afrique où il a été sèchement battu pour la présidence de la fédération internationale de Basket tenue à Bamako le mois dernier.

Sadou Bocoum

Modibo MACALOU, économiste : « La future Zone de Libre Echange Continentale (ZLECAF) se traduira finalement par la création d'un marché commun...»

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 17 juillet 2019 dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la présidence de Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a adopté :
- des projets de texte ;
- et procédé à des nominations.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Sur le rapport du ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation de l'Avenant n°2 au Marché n°0702/DGMP-DSP 2015 relatif aux prestations de contrôle et de surveillance des travaux d'aménagement en 2x2 voies de la route Bamako-Koulikoro sur 45 km.
L'avenant est conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et le Groupement de bureaux d'études CIRA-SA/CID/SAED pour un montant de 107 millions 630 mille 330 francs CFA hors taxes et un délai d'exécution de 2 mois.
Il intervient à la suite de la prorogation du délai accordé pour l'exécution du marché relatif aux travaux d'aménagement de la route Bamako-Koulikoro.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

Sur le rapport du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant nomination d'un membre de la Commission nationale des Droits de l'Homme.
La Commission nationale des Droits de l'Homme a pour mission la protection et la promotion des Droits de l'Homme ainsi que la prévention de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants.
En application des dispositions de la Loi n°2016-036 du 7 juillet 2016 portant création de ladite commission et après avis de la Cour suprême, le projet de décret adopté nomme Monsieur Mamadou THIERO, membre de la Commission nationale des Droits de l'Homme, en remplacement du Monsieur Malick COULIBALY, représentant des Organisations nationales des Droits de l'Homme.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Sur le rapport du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires de la protection civile.
Le projet de décret adopté est pris en application de la Loi n°2015-002 du 30 janvier 2015, modifiée, portant statut des fonctionnaires de la protection civile.
Il fixe les règles d'éthique et de déontologie applicables aux fonctionnaires de la protection civile dans l'exercice de leur fonction et précise également leurs droits, obligations et devoirs.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Sur le rapport du ministre de l'Agriculture, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret fixant le cadre organique de la Cellule d'Exécution du Projet 1 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel.
Le Projet 1 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel est créée par l'Ordonnance n°2017-010/P-RM du 23 février 2017 avec pour mission d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali.
Le projet de décret adopté dote pour les cinq (05) prochaines années la Cellule d'Exécution du projet en personnel nécessaire pour l'exécution de sa mission.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Sur le rapport du ministre de l'Education nationale, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation du Programme décennal de Développement de l'Education et de la Formation professionnelle deuxième génération 2019-2028 et son Plan d'actions pluriannuel budgétisé 2019-2022.
Le Conseil des Ministres, au cours de sa session du 5 juin 2019, a pris acte d'une communication écrite relative au Programme décennal de Développement de l'Education et de la Formation professionnelle.
Le projet de décret adopté consacre l'approbation formelle dudit programme et ouvre la voie à sa mise en œuvre.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
- Chargé de mission :
Monsieur Boureima GUINDO, Economiste.
- Inspecteur en Chef à l'Inspection des Finances :
Monsieur Issa KEITA, Inspecteur des Finances.

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
- Directeur du Centre d'Etudes Stratégiques :
Général de Division Mahamane TOURE.
- Premier Conseiller à l'Ambassade du Mali à Berlin :
Monsieur Matiné COULIBALY, Conseiller des Affaires Etrangères.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION
- Secrétaire Général :
Monsieur Mamadou Hady TRAORE, Ingénieur des Constructions Civiles.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
- Chef de Cabinet :
Monsieur Abdoulaye MAGASSOUBA, Gestionnaire.
- Chargés de mission :
Monsieur Mansa Makan DIABATE, Maître de Conférences ;
Madame Lalla Mint Mohamed LAMHAR, Médecin ;
Madame MAIGA Aissata NIARE, Ecologue-Biologiste.

AU TITRE DU SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA PROMOTION ET DE L'INTEGRATION DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE
- Conseiller technique :
Monsieur Hamadou BOLY, Professeur d'Enseignement Supérieur.
- Chargés de mission:
Monsieur Oumar Hamidou SOUMARE, Professeur Principal d'Enseignement Secondaire ;
Madame Gisèle FLANDA, Juriste.

Bamako, le 17 juillet 2019
P/Le Secrétaire général du Gouvernement/PO
Le Secrétaire général adjoint du gouvernement,

Mahamadou DAGNO
Chevalier de l'Ordre national

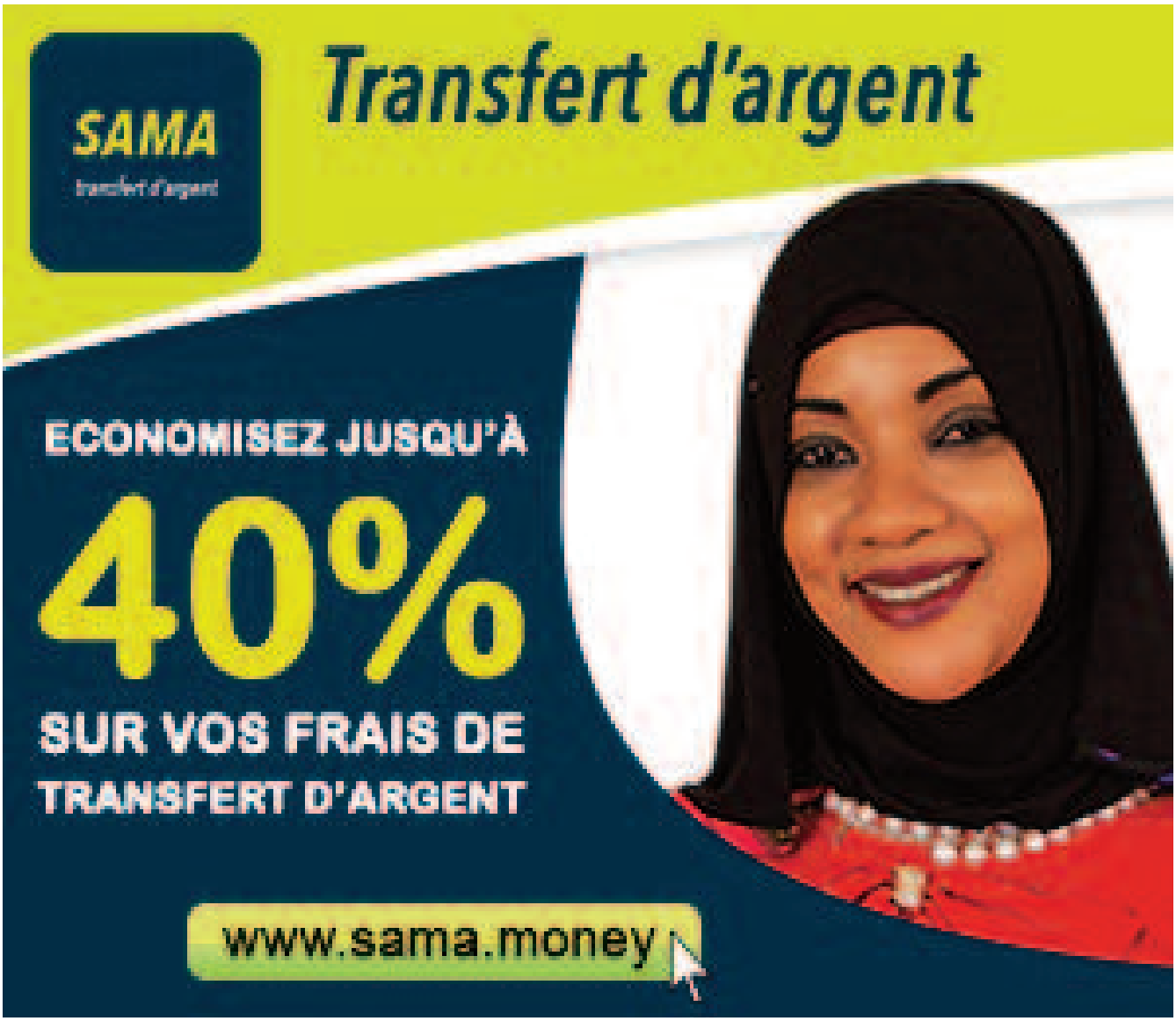

Cérémonie de lancement de la plateforme des Mouvements Patriotiques pour le Mali :

Un lancement qui a enregistré la présence de plusieurs personnalités aussi bien religieuses que politiques

Le palais de la culture Amadou Hampâté Ba a servi de cadre pour ce mouvement qui, depuis sa création, s'est lancé dans les activités de développement de notre pays. Son président, Aboubacar Yacoub Doucouré et son bureau ont été au four et au moulin lors des différentes manifestations contre le programme de l'éducation sexuelle complète que le gouvernement a essayé d'introduire dans les programmes scolaires.

A ce lancement, il s'agissait de mettre la forme et d'appeler les compatriotes de l'intérieur et de l'extérieur à se joindre à la plateforme pour une refondation de la nation malienne.

Pour ce faire, ils ont fait appel au respecté Imam Mahamoud Dicko, du chérif de Nioro, du Cheikh Yacoub Doucouré et à d'autres personnalités comme Me Mountaga Tall qui porte une double casquette : la casquette du descendant de El Hadji Oumar Tall et celle d'un homme d'Etat, homme politique hors pair qui, à sa sortie de la salle, nous a dit quelques mots : « ce mouvement ira loin. Ils sont patriotes et sont conscients des failles de notre nation. Ils se proposent, en demandant notre aide, de travailler à la refondation du pays, chose à laquelle j'ai travaillé toute ma vie...la présence à leur coté des personnalités religieuses, notamment l' respecté Imam Mahamoud Dicko, le Cheikh Yacoub Doucouré et les représentants du HCIM et de l'IMAMA montre à suffisance qu'ils ont un bel avenir devant et qu'ils accompliront, In Cha Allah leur mission patriotique. Je leur souhaite plein succès. »

L'Imam Mahamoud Dicko, quant à lui, il a commencé son discours par remercier les jeunes de Badalabougou, qui, lors de leur dernière manifestation contre l'installation du G5 Sahel dans le quartier, avaient commencé à mettre du feu dans les rues et les barricades, étant dans sa mosquée, il les a appelé à la retenue et à ramasser les cailloux sur les routes et libérer les voies. Les jeunes sans hésiter ont rejoint l'imam et lui ont dit qu'ils vont tout arrêter par respect pour lui. C'est avec une grande émotion qu'il a salué cette marque de respect que les jeunes de Badalabougou envers lui. S'agissant de la plateforme des mouvements patriotiques, il dit que ses prédécesseurs ont tout dit et que les mots prononcés étaient des grandes idées. Il a rappelé que toutes les grandes actions du passé qui se racontent encore aujourd'hui ont été accomplies par des jeunes. Donc il encourage les membres de la plateforme et félicite son président Aboubacar Yacoub Doucouré. Il a jouté une sourate du coran comme pour dire que le changement souhaite ne s'obtient que quand on se bat pour.

Dans son intervention, le président Aboubacar Yacoub Doucouré a remercié ses ainés qui n'ont ménagé aucun effort pour l'aider avec des conseils et parfois des implications personnelles pour qu'il en soit arrivé là. Il a pris le serment devant tous et devant Dieu qu'il fera tout pour ne pas faillir à cette mission. Il a par la suite félicité les membres de la plateforme a lancé un vibrant appel à tous les patriotes à rejoindre la plateforme pour sortir le Mali de cette période difficile.

C'est ainsi qu'a été lancé la plateforme des mouvements patriotiques pour le Mali.

Moctar SOW

Crise du centre : La plaidoirie de l'honorable Diallo Aïssata Touré

Mme Diallo Aissata Touré, Députée à l'Assemblée nationale

A la conférence organisée par le Collectif des élus français d'origine malienne (Cefom), la présidente de la commission des Affaires étrangères, des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine, Diallo Aïssata Touré, a fait la genèse de la crise malienne et invité tous les partenaires du Mali à promouvoir la bonne communication. Selon la députée, c'est l'unique option pour épargner les interprétations erronées et éviter les ambiguïtés dans les actions.

Paris, le 12 juillet 2019. Le Collectif des élus français d'origine malienne (Cefom) a organisé une conférence à l'Assemblée française. La rencontre a enregistré la présence des députés français, du ministre malien des Affaires étrangères, de l'ambassadeur du Mali en France, de l'ambassadeur permanent du Mali auprès de l'Unesco et de l'honorable Karim Keïta, président de la Commission Défense, Sécurité et Protection civile à l'Assemblée nationale du Mali.

A cette rencontre, la présidente la Commission des Affaires étrangères, des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine, honorable Diallo Aïssata Touré, a fait un aperçu de la situation au Mali qu'elle juge "délicate et particulière".

En effet, selon la députée, parler du Mali aujourd'hui évoque immédiatement la crise qui y perdure depuis 2012. "**Une crise multidimensionnelle qui a démarré par un coup d'Etat, et qui a ouvert la porte à une instabilité liée à l'envahissement du nord du pays par une horde de djihadistes, appuyés par des velléités séparatistes d'une minorité. Cette invasion, il faut le signaler, a été favorisée par la chute du régime de Khadafi en Lybie, la dispersion des matériels lourds, sophistiqués et de dernière génération détenus par ces groupes armés, dans la zone septentrionale du Mali faiblement couverte par les forces armées maliennes**", a rappelé l'honorable Diallo.

Elle a précisé que depuis 2013, il y a une dégradation de la situation sécuritaire dans le centre du pays, malgré la signature de l'Accord de Paix et de Réconciliation. "**Le déplacement des foyers de tension vers le centre pose une autre problématique sécuritaire qui n'a pas été prise en charge par l'Accord. Il convient donc, comme cela a été recommandé, d'étendre les fruits de la négociation à ce nouveau front qui renferme des groupes armés aussi violents que nuisibles. Les partenaires doivent intégrer cette zone et aider le pays à trouver des réponses appropriées et globales**", propose-t-elle.

Elle a insisté sur l'humanisme et la nature du Malien qui, explique-t-elle, "**ne pourront jamais lui permettre de telles atrocités sur des ethnies parentes et voisines, qui cohabitent depuis la nuit des temps". Et de préciser : "Certes de petits conflits liés à l'exploitation de la terre, des champs, de l'eau et des espaces de pâturage ont toujours existé et ont toujours trouvé leurs solutions au niveau local. Aujourd'hui malheureusement, cette escalade de tueries, avec des morts atroces, ne s'adosse sur aucune raison logique, et aucune explication objective crédible ne peut justifier de tels actes**".

"**Les populations maliennes ont besoin de paix et de stabilité pour faire face aux défis du développement. C'est pourquoi l'accompagnement et l'engagement de partenaires comme la France ne doivent souffrir d'aucune ambiguïté aux yeux des populations**", a ajouté la députée, avant de rappeler que sa commission travaille à plaider la cause des populations, la bonne foi de l'exécutif à travers toutes les mesures prises et surtout à véhiculer la bonne information sur le travail des partenaires du Mali comme Barkhane, la Minusma, et en rappelant bien sûr les limites potentielles de leurs actions.

"**Une bonne communication à l'endroit de la population à travers leurs représentants que nous sommes aurait pu épargner beaucoup d'interprétations erronées, et surtout éviter les ambiguïtés dans les actions**", a-t-elle conclu.

S.I.K

Audience à l'Assemblée Nationale : Honorable Issaka SIDIBE a reçu une délégation de Députés du Parlement de la CEDEAO

Le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Issaka SIDIBE a reçu en audience, ce mardi 16 juillet 2019, une délégation de Députés du Parlement de la CEDEAO. Conduite par l'Honorable Moustapha LO, Président du parlement de la CEDEAO. La délégation est venue prendre des conseils auprès du Président Issiaka SIDIBE avant d'entamer une visite de quelques jours à Bamako et Mopti.

Au sortir de cette audience, le Président LO a affirmé que conformément aux missions dévolues au parlement de la CEDEAO, cette visite s'inscrit dans le cadre d'une mission d'information par rapport à la situation sécuritaire du pays. L'un des objectifs de cette mission est aussi de présenter leurs condoléances aux maliens et aux hautes autorités du Mali suite aux nombreuses attaques perpétrées contre les populations vivant au centre du Mali.

La mission parlementaire se propose d'effectuer des visites de terrain afin de s'enquérir de la situation des personnes déplacées à Bamako et Mopti. Des dons en produits alimentaires composés de riz et d'huile d'une valeur de 10 000 dollars seront offerts aux personnes déplacées pour soutenir le Gouvernement du Mali et manifester la solidarité du parlement de la CEDEAO aux personnes déplacées.

La délégation rencontrera le Président de la République et le 1er Ministre pour leur faire le compte-rendu des différentes visites. Une séance de travail est prévue avec le chef de file de l'opposition pour échanger sur la situation sécuritaire du pays.

ASSEMBLEE NATIONALE DU MALI

Malitel
Proche de vous

VIBREZ AVEC MALITEL

SPIRIT

Pour une compétition encore plus intense Malitel offre aux fans la diffusion des matchs sur écran géant comme si vous y étiez.
Tous les jours de match retrouvez nous sur la place CAN et dans plusieurs quartiers de Bamako.

Au programme, des animations musicales, des offres promotionnelles et beaucoup d'autres surprises.
Profitez de chaque match, chaque but,.....
Avec Malitel, célébrez la fête du football Africain comme il se doit !

Malitel, proche de vous.

service client : 6700
www.malitel.ml
www.facebook.com/malitel.officiel

Histoire de Cheikh Ibrahima NIASS dit Baye... : Ahmeth Boukar NIANG "corrige les erreurs"

Beaucoup de choses erronées ont été racontées sur Cheikh Ibrahima Niasse. Dans son ouvrage présenté vendredi dernier, l'auteur du tome 2 Cheikh Ibrahima Niass, Homme-monde ou Homme du monde, remet les choses à l'endroit.

Historien de formation, Ahmeth Boukar Omar NIANG rapporte les bonnes versions de l'histoire de **Cheikh Ibrahima NIASS dans le tome 2 de son ouvrage, Cheikh Ibrahima NIASS, Homme-monde ou Homme du monde** ? Selon lui, l'histoire racontée sur Cheikh Ibrahima NIASS est truffée d'erreurs. Ahmeth Boukar Omar Niang, écrivain, poète, historien et biographe présentait, vendredi dernier, le tome 2 de son ouvrage à Keur Baye. «Il (Baye NIASS, Ndlr) est très connu. Mais, il y a des aspects de sa personnalité qui sont très méconnus. **J'écris pour corriger quelques erreurs qui ont été commises par des historiens. La bibliothèque coloniale avait un agenda. Forcément, leurs écrits sur nos cheikhs peuvent être enclins de chauvinisme. J'ai le privilège d'avoir ses archives personnelles, de 1922 à 1975. C'était un défi pour moi de consulter tous les ouvrages dans lesquels son nom était mentionné en Occident, que cela soit en anglais ou en français. J'ai mis le cap sur les archives coloniales. Une partie de son histoire était en période coloniale. J'ai consulté les archives de l'Afrique occidentale française (AOF), les archives diplomatiques qui sont à Nantes, à la Courneuve, dans l'annexe du ministère français des Affaires étrangères. J'ai collectionnés tous ces rapports et j'en ai sorti cette œuvre», a expliqué l'auteur, Ahmeth Boukar Omar NIANG. «On dit souvent, dans les premiers ouvrages de Cheikh Ibrahim, qu'il a fait ses études en Mauritanie, alors que ce n'est pas vrai. L'erreur provient d'un rapport qui était écrit par un gouverneur de la France en Mauritanie. Il a écrit dans un rapport à la fin des années 1940 que Cheikh Ibrahima NIASS était le disciple de Mouhamad Toulba, un savant mauritanien, alors que ce n'est pas vrai. C'est le contraire, c'est Cheikh Ibrahima NIASS qui était le maitre...On se trompe parfois sur sa date de naissance, on le confond parfois avec son père. Il y a plein d'erreurs dans les premières sources. J'en ai profité pour les corriger. Mais, il y a aussi des erreurs qui ont été commises à l'interne. Parfois, on se trompe sur la date de son pèlerinage, de sa première visite au Nigéria»**, ajoute-t-il.

1. Niang en a, par ailleurs, révélé que Cheikh Ibrahima NIASS échangeait des correspondances avec des chefs d'Etat français. Les lettres ont été retranscrites dans l'ouvrage. Il y a eu aussi des correspondances avec des souverains, des panafricanistes, etc.

Auparavant, il était revenu sur les grands moments de la vie du guide niassène, Cheikh Ibrahima NIASS qui a débuté sa mission de paix en 1922 en prêchant l'effort dans l'éducation spirituelle pour accroitre la foi. Les années 1930 ont été de braises et de défis à relever pour Cheikh Ibrahima Niass, explique l'auteur. Mais les années 1950 ont été marquées par une intensité dans ses activités jusqu'en Chine. Dans les années 1970, malgré un âge avancé et une santé chancelante, Cheikh Ibrahima NIASS est resté un infatigable missionnaire. Ce qui fait dire à l'auteur que la vie de Cheikh Ibrahima NIASS était «**un jardin de signes et de symboles. A nous de les déchiffrer**».

Les commentaires n'ont pas manqué à propos du travail de l'auteur. Selon Cheikh Babacar Ibn Cheikh Abdallah NIASS, Coordonnateur du Cadre de concertation et de coordination de la Hadara Ibrahimiya, «**corriger sa propre histoire, c'est retourner vers sa propre source**».

Côte d'Ivoire : Ouattara sommé de faire démissionner son frère Birahima Ouattara

Christian Vabé, homme politique ivoirien, exige du ministre Birahima Ouattara des explications sur l'affaire des "escadrons de la mort". Le frère cadet du président Alassane Ouattara a été formellement accusé par Franklin Nyamsi, conseiller de Guillaume Soro, d'être le commanditaire de ces actes "odieux".

Toute la lumière sur l'affaire des "escadrons de la mort" exigée à Birahima Ouattara

L'affaire des escadrons de la mort ne devrait pas en rester là, à en croire Christian Vabé. Dans une déclaration dont la rédaction d'Afrique sur 7 a reçu copie, le président du Rassemblement du peuple de Côte d'Ivoire - Alternative crédible (RPCI-AC), exige que la lumière soit faite dans cette affaire qui met formellement au banc des accusés, Téné Birahima Ouattara, en charge des Affaires présidentielles dans le gouvernement du président Alassane Ouattara.

Ci-dessous les grandes lignes de la déclaration de Christian Vabé

(...) Le Rassemblement du peuple de Côte d'Ivoire - Alternative crédible (RPCI-AC) a appris de source proche de l'ex-président de l'Assemblée nationale Guillaume Soro, que le ministre Birahima Ouattara dit Photocopie, ministre des Affaires présidentielles et petit frère du président de la République Alassane Ouattara, serait le commanditaire des escadrons de la mort en Côte d'Ivoire.

En effet, selon monsieur Franklin Nyamsi, proche parmi les proches de Guillaume Soro, le 9 juillet 2019, celui qui est le patron de l'escadron de la mort en Côte d'Ivoire s'appelle monsieur Birahima Ouattara dit photocopie en raison de sa ressemblance avec le président Ouattara son frère.

Voici ses révélations :

« Qui sont ceux qui entretiennent aujourd'hui et qui constituent aujourd'hui les forces incontrôlées en Côte d'Ivoire ?

Je réponds de façon claire à cette première question. Le premier des citoyens ivoiriens qui a été chargé par le président Alassane Dramane Ouattara pour monter des forces militaires, des forces policières, des forces brutales, en cagoules... chargés de toutes les basses besognes, celui qui a été chargé de constituer cette armée parallèle aujourd'hui en Côte d'Ivoire, il s'appelle Birahima Ouattara. Celui qui est le patron de l'escadron de la mort en Côte d'Ivoire, il s'appelle monsieur Birahima Ouattara dit photocopie en raison de sa ressemblance avec le président Ouattara son frère.

« Photocopie » aujourd'hui nous montre les raisons pour lesquelles son grand frère a inventé ce poste ministériel qui lui a attribué (ministre des Affaires présidentielles), une aberration. Ton grand frère est président de la République, il invente un poste bidon ministre des Affaires présidentielles. Bon, donc lui on l'a élu président, ça ne suffit pas. Il faut que lui-même dans sa famille un autre vice-président.

Birahima Ouattara et l'escadron de la mort

Ce qui m'a permis d'établir pourquoi Monsieur Daniel Kablan Duncan était le spécialiste de la politique flottante. C'est lui, il s'appelle Birahima Ouattara, c'est lui qui est le patron d'un ensemble des forces armées parallèles qui aujourd'hui frappent en étant en cagoule. »

Devant la gravité de ces accusations :

- Le RPCI-AC exige que toute la lumière soit faite sur les escadrons de la mort en Côte d'Ivoire, car il s'agit de graves violations des droits de l'homme.
- Le RPCI-AC appelle le ministre Birahima Ouattara à s'expliquer sans délai devant la nation, suite à ces graves accusations du professeur Franklin Nyamsi.
- Le RPCI-AC exige la démission immédiate du ministre Birahima Ouattara chargé des affaires présidentielles.
- Le RPCI-AC interpelle avec insistance le Président Alassane Ouattara, chef de l'Etat, afin qu'il s'explique sans délai devant la nation sur cette affaire des escadrons de la mort qu'il aurait créés, et dont son petit frère serait le chef.
- Le RPCI-AC rappelle que quand le Président Laurent Gbagbo et son épouse Simone Ehivet Gbagbo ont été accusés en France sous le Présidence de Jacques Chirac, d'avoir créé des escadrons de la mort, il s'étaient défendus et avaient gagné leurs procès en France.
- Monsieur le Président Alassane Ouattara, pour la manifestation de la vérité, vous aussi et votre frère le Ministre Birahima Ouattara n'avez pas d'autre choix que de vous défendre, car il s'agit là d'accusations d'une extrême gravité.
- Le RPCI-AC exige la démission immédiate du Ministre Birahima Ouattara et la dissolution du ministère des Affaires présidentielles.
- Le RPCI-AC exige la dissolution sans délai des Escadrons de la mort, ces forces parallèles encagoulées à la solde du régime et qui portent gravement atteinte aux droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Vive la Côte d'Ivoire

Que L'Éternel Dieu Tout Puissant bénisse et protège la Côte d'Ivoire

Fait à Zurich le 15 juillet 2019

Pour le RPCI-AC

Christian Vabé
Président

Afrique/France : La Chine donne un ultimatum à la France pour mettre fin au pacte colonial en Afrique

Le pacte colonial (appelé aussi régime de l'exclusif) est un régime d'échange imposé par les pays européens à leurs colonies au XVIIème siècle et selon lequel la colonie ne peut importer que des produits provenant de la métropole tandis qu'elle ne doit exporter que vers celle-ci

Peu de gens le savent. Mais il existe bel et bien des accords secret signés entre les anciennes colonies françaises et leur ancienne autorité administrative, la France. Ces accords concernent de nombreux domaines, tels que le militaire, le politique, mais surtout des accords économiques.

Les pays africains doivent déposer leurs réserves financières auprès de la Banque de France. Ainsi, la France « garde » les réserves financières de quatorze pays africains depuis 1961 : le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo-Brazzaville, la Guinée Equatoriale et le Gabon.

La Chine, qui possède 40% de la production de pétrole brut en Congo, doit transiter par la banque centrale de la France avant d'emmener des capitaux et des fonds au Congo, ce qui prend du temps et déprécie la monnaie chinoise.

La Chine ne veut plus de cela et sera prête pour un changement dans la relation France – Afrique

Selon nos sources au sein du gouvernement chinois, Il y a eu des réunions secrètes entre les chinois et les français pour mettre fin au pacte colonial à certaines anciennes colonies françaises où les chinois ont le plus grand intérêt. Il s'agirait de 6 des 14 pays africains contraint par la France de payer l'impôt colonial.

Nos sources ont rapporté que la Chine a donné un ultimatum de 5 ans à la France pour mettre fin à ce pacte colonial avec ces 6 pays ou faire face à de sérieuses sanctions économiques.

La France n'a montré aucun intérêt à mettre un terme à ce pacte colonial avec les pays africains concernés. Restez à l'écoute pour plus d'informations à ce sujet .....

Quel article farfelu ! Il est douteux et ne repose sur. On ne peut se compromettre avec.

Publié dans Geo Politic

Niger : Un chef traditionnel touareg assassiné près de la frontière malienne

Le chef coutumier d'Inatès, dans le Tillabéri près de la frontière malienne, a été assassiné ce lundi 15 juillet. Si les circonstances du meurtre restent encore imprécises, les autorités nigériennes accusent l'État islamique dans le grand Sahara (EIGS).

Il y a deux mois et demi, le père d'Almoubacher Ag Alamjadi, chef de tribu touareg, était assassiné à son domicile. Ce lundi 15 juillet, Almoubacher Ag Alamjadi a été tué à son tour lors d'un déplacement, à quelques kilomètres d'Inatès. Sa mort porte à sept le nombre de responsables Touaregs tués depuis le mois d'avril.

Pour le général Mohamed Abou Tarka, il n'y a pas de doute : ce nouvel assassinat porte la signature de l'EIGS. « **Les terroristes visent quiconque représente l'État. C'est du harcèlement pour démoraliser les populations** », explique ce militaire, président de la Haute autorité à la consolidation de la paix.

« Nous n'abandonnerons pas Inatès aux terroristes »

Inatès se trouve à trois kilomètres du Mali. La ville subit depuis plusieurs mois une forte pression de la part des groupes terroristes. Les assassinats de chefs coutumiers se multiplient et début juillet, une attaque contre sa base militaire a tué 18 soldats. « **Inatès a une valeur symbolique, poursuit le général Mohamed Abou Tarka. Nous ne l'abandonnerons pas aux terroristes.** »

« **Mais ils sont déjà là, ils prélèvent même la zakât** », explique un représentant d'éleveurs impliqué dans le dialogue intercommunautaire. La zakât est « l'aumône légale », l'un des cinq piliers de l'Islam : mais vers Inatès, elle est devenue une taxe que les djihadistes prennent sur le bétail. Néanmoins, les foires et les marchés continuent de se tenir. Et le vol de bétail a même diminué. « **Ils essaient de ne pas accabler la population qui est terrorisée, conclut un notable de la région. De toute façon, elle n'a aucun moyen pour se défendre.**»

RFI

FMI : La démission de Christine Lagarde sera effective le 12 septembre

Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé le 16 juillet que le conseil d'administration avait accepté la démission, effective à partir du 12 septembre, de sa directrice générale. L'institution doit lancer « rapidement » le processus de sélection du successeur de Christine Lagarde, laquelle doit prendre la tête de la Banque centrale européenne (BCE).

« Avec cette décision (...), le conseil d'administration du FMI engagera rapidement le processus de sélection du prochain directeur général et communiquera en temps voulu », a expliqué le conseil d'administration du FMI dans un communiqué.

« Le conseil d'administration a la plus grande confiance en David Lipton, qui reste directeur général par intérim du Fonds pendant la période intérimaire », a-t-il ajouté.

Christine Lagarde, 63 ans, a été désignée début juillet pour prendre la présidence de la Banque centrale européenne (BCE). Elle avait annoncé simultanément qu'elle quittait ses fonctions au sein de l'institution de Washington pendant le processus de validation de sa nomination, qui devrait être finalisé d'ici octobre.

Plusieurs successeurs pressentis

« Nous souhaitons exprimer notre plus grande reconnaissance pour tout ce que la directrice générale a accompli pour l'institution », ajoute le conseil d'administration. « Ce fut un privilège de servir nos 189 pays membres avec une équipe dévouée à cette institution », a répondu dans un tweet l'ex-patronne du Fonds.

Parmi les potentiels successeurs à Christine Lagarde, sont régulièrement cités l'actuel gouverneur de la Banque d'Angleterre (BOE), Mark Carney, qui cumule une triple nationalité britannique, canadienne et irlandaise, l'ancien ministre britannique des Finances George Osborne, le commissaire européen aux Affaires économiques, le Français Pierre Moscovici, ou encore l'ancien président de l'Euro groupe, le Néerlandais Jeroen Dijsselbloem.

Depuis sa création en 1944, le FMI a toujours été dirigé par un Européen, tandis qu'un Américain était systématiquement nommé à la tête de la Banque mondiale.

Contesté par les pays exclus de cet arrangement tacite, cet immuable partage des rôles a récemment porté David Malpass, ancien sous-secrétaire au Trésor américain, à la présidence de la Banque mondiale.

Gbagbo/Blé Goudé : Les juges de la CPI remettent leurs motivations écrites

Les juges de la CPI ont remis leurs motivations écrites sur l'acquittement prononcé il y a six mois en faveur de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé. Ils étaient poursuivis pour crimes contre l'humanité commis en 2010 à la suite de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire.

Les juges évoquent tout d'abord la « **déconnexion globale** » entre le récit de l'accusation et les preuves apportées au dossier, y compris les témoignages entendus au cours du procès débuté en janvier 2016. Deux des trois magistrats estiment que la thèse du procureur reposait « **sur des bases incertaines et douteuses** », « **un récit manichéen et simpliste d'une Côte d'Ivoire décrite par le procureur comme une société polarisée** » entre les militants pro-Gbagbo et les partisans d'Alassane Ouattara, les deux candidats en lice à la présidentielle de novembre 2010.

Pour les deux juges qui ont prononcé l'acquittement, auquel s'oppose la troisième juge, aucun crime contre l'humanité n'a été commis par Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, c'est-à-dire qu'aucune politique visant à attaquer des civils de manière généralisée et systématique - c'est la définition du crime contre l'humanité - n'a été mise en œuvre.

Des forces ivoiriennes en position défensive, selon les magistrats

Les magistrats trinidadien et italien estiment que les preuves montrent que les forces ivoiriennes étaient en position défensive, soumises à une guérilla urbaine et opposées à de multiples acteurs. Parmi eux, le Commando invisible, sur lequel le procureur avait choisi de faire l'impasse, croyant affaiblir sa thèse.

Ils s'interrogent aussi sur les forces en présence : la rébellion des Forces nouvelles prête à s'emparer d'Abidjan, l'armée française et enfin la mission de l'ONU en Côte d'Ivoire (Onuci), qui aurait pu paraître partiale. Pour eux, Laurent Gbagbo n'avait pas le contrôle de la situation. Et aucun élément du dossier ne montre qu'il aurait mis en place un commandement parallèle au sein de ses forces dans l'objectif de cibler les civils favorables à Alassane Ouattara, comme l'avait affirmé le procureur au cours des trois années de procès.

Pour les deux acquittés, une liberté sous conditions

La procureure dispose d'un mois pour décider si elle fait appel ou non, mais a demandé un délai supplémentaire jusqu'au 10 octobre. La chambre d'appel ne s'est pas encore prononcée sur ce point.

Les deux acquittés ont été libérés le 1er février, mais leur liberté est assortie de conditions, dont celle d'obtenir l'autorisation expresse de la Cour s'ils veulent pouvoir se déplacer en Côte d'Ivoire ou ailleurs. Laurent Gbagbo se trouve à Bruxelles. Quant à Charles Blé Goudé, il réside toujours à La Haye, dans un appartement, car aucun État n'a accepté de le recevoir sur la base du principe selon lequel aucune condition ne peut s'imposer à une personne acquittée.

Abonnez vous à votre journal numérique
Malikilé
pour recevoir les dernières informations du moment

CAN 2019 : Aliou Cissé, rasta et phare du Sénégal

A 43 ans, Aliou Cissé est devenu le deuxième entraîneur de l'histoire du foot sénégalais à qualifier les Lions en finale de la CAN après Bruno Metsu en 2002. Joueur, il a été le guide et capitaine de la « génération El Hadji Diouf». Aujourd'hui sélectionneur, Cissé pourrait devenir (si ce n'est déjà fait) l'homme le plus important du foot sénégalais s'il gagne la Coupe d'Afrique des nations vendredi 19 juillet face à l'Algérie.

Avec nos envoyés spéciaux au Caire,

2002: Aliou Cissé, rastas courts, est capitaine de l'équipe du Sénégal qui joue sa première finale de la CAN (perdue aux tirs au but) devant le Cameroun. La même année, il est aussi le capitaine des Lions qui battent la France, championne du monde en titre (1-0) en match d'ouverture de la Coupe du monde, pour leur première participation à un Mondial.

2018: Aliou Cissé, rastas longs, est l'entraîneur du Sénégal qui se qualifie pour la deuxième fois de l'histoire à la Coupe du monde. Un an plus tard, il est toujours le sélectionneur qui conduit les Lions à leur deuxième finale de CAN qu'ils vont disputer vendredi 19 juillet face à l'Algérie (19h TU).

Un tel destin vous pose-t-il un homme, un talent ou un caractère? Tout cela certainement. Chez Aliou Cissé, il ne semble pas y avoir de hasard, l'homme fait bien les choses. Son mandat de capitaine avec les Lions parle pour lui, mais moins que son bilan en tant que sélectionneur du Sénégal depuis sa prise de fonction en mars 2015 au lendemain de la non reconduction du contrat d'Alain Giresse éliminé avec le Sénégal au premier tour de la CAN. Après plus de quatre ans à la tête des Lions et avant la finale contre l'Algérie, Aliou Cissé affiche 33 victoires en 51 matches pour 6 défaites et 12 matches nuls.

«Yaya Jammeh...»

C'est en grande partie pour ses qualités de meneur d'hommes, comme lorsqu'il était capitaine que Cissé a été choisi pour donner plus de caractère à un groupe talentueux. L'ancien joueur a imposé dès son arrivée le triptyque : sérieux, discipline, et surtout rigueur au point d'être surnommé «Yaya Jammeh » (ex-dictateur gambien) par les joueurs lors de ses premiers mois à la tête des Lions.

Pendant quatre ans, l'ancien sélectionneur des moins de 23 ans sénégalais a progressé en même temps que son équipe, a évolué, et lâché du lest. « Forcément, le Aliou Cissé de 2015 n'est pas le Aliou Cissé de 2019, avoue-t-il. Il faut évoluer sur beaucoup de choses tout en gardant ses principes et ses convictions. Je connais bien mon groupe, certains depuis les JO 2012. J'ai un discours honnête et des choix honnêtes. Les joueurs savent qu'ils ont des droits, mais ils ont plus de devoirs. » Certains comme Diafra Sakho, Khadim Ndiaye, voire Kara Mbodji l'ont oublié, ils ne sont plus revenus en sélection.

Aliou Cissé capitaine des Lions lors de la victoire historique du Sénégal contre la France à la Coupe du monde 2002. PATRICK HERTZOG / AFP

Contesté après la Coupe du monde par une partie des membres de la Fédération sénégalaise, vertement critiqué par son ancien coéquipier en sélection, El Hadji Diouf («Tant que cette équipe aura come sélectionneur Aliou Cissé, elle n'ira nulle part »), Aliou Cissé fait désormais l'unanimité avant cette finale face à l'Algérie. Les détracteurs d'hier se sont rangés derrière lui. El Hadji Diouf après la qualification en finale : «On doit continuer cette union sacrée derrière l'équipe, que tout le Sénégal reste debout comme un seul homme pour aller chercher ce trophée».

Depuis un moment, Aliou Cissé, le « Didier Deschamps sénégalais » pour certains, est déjà entré dans l'histoire du foot sénégalais, l'éternité l'attend vendredi 19 juillet face à l'Algérie en finale de la CAN 2019 au Caire.

CAN : Pourquoi la Coupe d'Afrique des nations n'est pas si africaine

Vendredi 19 juillet, la finale entre les Lions du Sénégal et les Fennecs d'Algérie conclura la 32e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN). Mais à regarder de plus près les acteurs impliqués, sélectionneurs, sponsors, télévisions..., ce blogueur malien regrette que cette compétition africaine le soit finalement si peu.

Depuis le 21 juin, l'Afrique vibre au rythme de la Coupe d'Afrique des nations de football (CAN) qui se déroule en Égypte. C'est une compétition continentale, la plus grande d'ailleurs, qui se joue, pour la première fois, entre 24 pays africains [contre 16 auparavant].

La CAN apparaît comme la fête de l'Afrique. Elle est religieusement suivie partout en Afrique, et sur d'autres continents, par les amoureux du football. De loin, elle semble être panafricaine, une compétition qui révèle les talents et les compétences des Africains.

13 sélectionneurs non-africains sur 24

Mais, à mon avis, il serait mieux de l'appeler la "Coupe d'Afrique des nations et la France associée (CANFA)". Pour la simple et bonne raison qu'elle ne met pas en valeur l'Afrique dans tout son génie et son talent, mais permet à la France de faire fructifier son business dans plusieurs domaines.

D'abord, la majorité des sélectionneurs des différentes équipes ne viennent pas du continent africain [13 sur 24]. Les équipes, quant à elles, sont bondées de joueurs évoluant pour la majorité dans les championnats européens. Ensuite, cette compétition d'envergure qui fait la fierté de l'Afrique peine à trouver des sponsors sur le continent. Pourtant, de l'Afrique du Sud au Maroc, de l'Égypte en Angola, il y a de grandes entreprises africaines qui peuvent se positionner pour sponsoriser la CAN.

"Coupe d'Afrique des nations de football Total"

Mais depuis 2017, cette compétition s'appelle plus précisément "Coupe d'Afrique des nations de football Total", du nom de la firme pétrolière française. Cette entreprise est devenue le sponsor du football africain pour huit années. Total a tout pris car il sponsorise les 10 principales compétitions du continent (la Ligue des champions d'Afrique, la Coupe de la confédération, la Supercoupe, le championnat d'Afrique des nations et encore la CAN féminine). Je trouve que c'est trop !

En outre, pour bien suivre la compétition, être dans les coulisses, et avoir les dernières actualités commentées par les meilleures spécialistes du football africain, il faut des médias français comme Canal + et Radio France internationale (RFI). Nos chaînes nationales africaines sont incapables de fournir à leurs téléspectateurs des images nettes de la compétition, et des débriefings dignes de ce nom, avant et après les matchs.

Capter le marché publicitaire

Loin de moi l'idée de dire que cela est la faute de Canal + Sport. L'entreprise de Vincent Bolloré mobilise pendant la CAN ses meilleures équipes sur tous les terrains. La chaîne y trouve sans doute son intérêt car elle perd considérablement du terrain en France. Sa mobilisation pour retransmettre les matchs répond aussi à un besoin de capter les publicités, ce qui est un manque à gagner pour les télévisions africaines.

Certes, grâce à ces firmes françaises, la compétition se tient, et les Africains arrivent à mieux suivre. Cependant, il manque cette saveur panafricaine qui nous rend si fiers. La Coupe d'Afrique des nations sera plus africaine si elle met en avant le talent et le génie de l'Afrique.

Anassa Maiga

Mme DIARRA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°2019 - 0513 /P-RM DU 17 JUIL. 2019

PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION DE MAGISTRATS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi organique n°03-033 du 07 octobre 2003 fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature ;
Vu la Loi n°01-081 du 24 aout 2001, modifiée, portant sur la minorité pénale et institution de juridictions pour mineurs ;
Vu la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002, modifié, portant Statut de la Magistrature ;
Vu la Loi n°2011-037 du 15 juillet 2011 portant organisation judiciaire ;
Vu la Loi n°2011-038 du 15 juillet 2011 portant création de juridictions ;
Vu la Loi n°2011-039 du 15 juillet 2011 portant création de la Direction nationale de l'Administration de la Justice ;
Vu le Décret n°2011-580/P-RM du 13 septembre 2011, modifié, fixant le ressort des juridictions et déterminant le parquet général d'attache des parquets des tribunaux de Grande Instance et des parquets des tribunaux d'Instance ;
Vu le Décret n°2017-0661/P-RM du 08 août 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux Magistrats ;
Vu le Décret n°2017-0662/P-RM du 08 août 2017 portant extension aux Magistrats du Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;
Vu les nécessites du service,

Sur avis conforme du Conseil supérieur de la Magistrature,

DECRETE :

Article 1er : Les Magistrats dont les noms suivent, reçoivent les affectations et nominations ci-après :

I RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE KAYES :

Cour d'Appel de Kayes :

Conseillers :

Adama Lassana TRAORE, N°Mle 939-76 X, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment en service à la Direction nationale de l'Administration pénitentiaire et de l'Education surveillée ;

Tribunal de Grande Instance de Kayes :

Président du Tribunal de Grande Instance cumulativement avec les fonctions de Président du Tribunal du Travail :

Sourakata SEMEGA, N°Mle 0111-279 D, Magistrat de 1er grade, 2ème groupe, 1er échelon, précédemment Président du Tribunal d'Instance de Yélimané ;

Juge au siège :

Ibrahim TOURE, N°Mle 0122-545 F, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Pôle judiciaire spécialisé du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI ;

Ousmane KOUYATE, N°Mle 0136-077 H, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kita ;

Yacouba SAMAKE, N°Mle 0122-557 V, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Ségou ;

Cabinets d'instruction :

1er Cabinet et Cabinet du Pôle économique et financier de Kayes :

Amadou SAGARA, N°Mle 0122-553 P, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune II ;

2ème Cabinet et Juge des Enfants :

Mahamadou Tibou KEITA, N°Mle 0131-850 E, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Sikasso ;

Tribunal d'Instance de Bafoulabé :

Président :

Noumoussa SAMAKE, N°Mle 0114-002 Y, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de la Commune III ;

Juge d'instruction :

Salia DIALLO, N°Mle 0131-819 V, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au Tribunal du Travail de Bamako ;

Tribunal d'Instance de Diéma :

Président :

Madimansa KANTE, N°Mle 0116-520 J, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment à la Direction nationale des Domaines ;

Juge d'instruction :

Mahamadou Kalidi TRAORE, N°Mle 0131-845 Z, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune III de Bamako ;

Tribunal d'Instance de Kéniéba :

Président :

Hamady TAMEGA, N°Mle 0118-335.X, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de Kati ;

Juge d'instruction :

Modibo BALLO, N°Mle 0122-552 N, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment à la Direction nationale des Affaires judiciaires et du Sceau ;

Tribunal de Grande Instance de Kita :

Juges au siège :

Boubacar Sagny TRAORE, N°Mle 0131-827 D, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal d'Instance de Nioro du Sahel ;

Nouhoum Daouda BERTHE, N°Mle 0136-057 K, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune IV de Bamako ;

1er Cabinet d'instruction :

Mamadou Souleymane TOURE, N°Mle 0125-951 B, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako ;

Tribunal d'Instance de Nioro du Sahel :

Président :

Moussa MALLE, N°Mle 0113-979 X, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune III ;

Juge d'instruction :

Mohamed Mamadou DIALLO, N°Mle 0136-079 K, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal d'Instance de Yélimané ;

Tribunal d'Instance de Yélimané :

Président :

Mohamed Almou MAIGA, N°Mle 0116-525 P, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Banamba ;

Juge d'instruction :

Cheick Oumar SANGARE, N°Mle 0136-076 G, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal d'Instance de Nioro du Sahel ;

II RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE BAMAKO :

Cour d'Appel de Bamako :

Premier Président :

Hamadoun Souleymane, N°Mle 73401 L, Magistrat de grade exceptionnel, précédemment Contrôleur des Services publics ;

Conseillers :

Tièkoura MALLE, N°Mle 932-62-F, Magistrat de grade exceptionnel, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Mopti ;

Faradji BABA, N°Mle 939-41-G, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako ;

Issa TRAORE, N°Mle 932-63-G, Magistrat de grade exceptionnel, précédemment Premier Président de la Cour d'Appel de Mopti ;

Modibo Simbo KEITA, N°Mle 939-42 H, Magistrat 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Substitut général près la Cour d'Appel de Kayes ;

Rose DEMBELE, N°Mle 939-57 A, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Substitut général près la Cour d'Appel de Bamako ;

Ibrahim DEMBELE, N°Mle 939-95 T, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Avocat général près la Cour d'Appel de Kayes ;

Mamadou Sylla DIAKITE, N°Mle 940-01 L, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Président du Tribunal de Grande Instance de Kayes ;

Moussa SAMAKE, N°Mle 939-45 L, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Président du Tribunal de Grande Instance de Gao ;

Modibo DIABATE, N°Mle 939-51 T, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment en attente ;

Amadou Tidiane DIAKITE, N°Mle 939-87-J, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Président du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro ;

Faganda KEITA, N°Mle 939-28 S, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Kayes ;

Habibatou MAIGA, N°Mle 939-38 D, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako ;

Toumani SANGARE, N°Mle 917-60 D, Magistrat de grade exceptionnel, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Mopti ;

Gaoussou SANOU, N°Mle 939-40 F, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Substitut général près la Cour d'Appel de Kayes ;

Ibrahim KONTA, N°Mle 932-57 A, Magistrat de grade exceptionnel, précédemment Procureur général près la Cour d'Appel de Kayes ;

Noumadi KANTE, N°Mle 939-98 X, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Conseiller technique au Ministère de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale ;

Amadou Boubou DIALLO, N°Mle 939-19 G, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Président du Tribunal de Grande Instance de Tombouctou ;

Arouna DOUMBIA, N°Mle 939-78 Z, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Avocat général près la Cour d'Appel de Mopti ;

Marie Madeleine KONE, N°Mle 939-55 Y, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Présidente du Tribunal de Grande Instance de la Commune II de Bamako ;

Souleymane DOUMBIA, N°Mle 939-49 R, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Procureur de la République près le TGI de la Commune V du District de Bamako ;

Samba TAMBOURA, N°Mle 939-56 Z, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Koulikoro ;

Aljoumagat INALKAMAR, N°Mle 797-87 J, Magistrat de grade exceptionnel, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Mopti ;

Soulé KASSE, N°Mle 939-53 W, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Kayes ;

Amadou MORO, N°Mle 939-39 E, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Mopti ;

Diakaridia TOURE, N°Mle 932-61 E, Magistrat de grade exceptionnel, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Mopti ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune I :

Président :

Keoulé DEMBELE, N°Mle 0113-985 D, Magistrat de 1er grade, 2ème groupe, 2ème échelon, précédemment Président du Tribunal d'Instance de Bougouni ;

Juges au siège :

Ousmane Harber TOURE, N°Mle 0131-848 C, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Ségou ;

Iliass NAFA, N°Mle 0125-919 P, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Kignan ;

Mamadou BOIRE, N°Mle 0136-061 P, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Koutiala ;

Kadidia CISSE, N°Mle 0132-425-H, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako ;

Sétou Kolo COULIBALY, N°Mle 0121-497 P, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune II de Bamako ;

Juge d'instruction :

Issa TRAORE, N°Mle 0122-538 Y, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Kimparana ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune II :

Président :

Oumou Elkairou NIARE, N°Mle 0113-984-C, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako ;

Juges au siège :

Mahamane Agaly MAIGA, N°Mle 0125-925 X, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Koulikoro ;

Mamadou Tignougou COULIBALY, N°Mle 0122-546 G, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue d'Ansongo ;

Hawa BERTHE, N°Mle 0136-067 X, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal d'Instance de Bougouni;

Fatimetou DEMBELE, N°Mle 0136-066 W, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Koutiala ;

Juges d'instruction :

Ouassa SERME, N°Mle 0136-068 Y, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune V ;

Mohamed Ag BAYE N°Mle 0136-095 D, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de Koulikoro ;

Abdoulaye Aliou TOURE, N°Mle 0125-926-Y, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Douentza ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune III :

Président :

Diarrah COULIBALY, N°Mle 939-63 G, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Présidente du Tribunal de Grande Instance de la Commune V de Bamako ;

Juges au siège :

Amadou Kaly DIALLO, N°Mle 0114-012 J, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de Mopti ;

Nana Kadidia SINGARE, N°Mle 0132-429 M, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune V de Bamako ;

Fatoumata SARR, N°Mle 0132-445 F, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune V ;

Ousmane DJIRE, N°Mle 0131-820 W, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune V de Bamako ;

Cheick Moussa DIAKITE, N°Mle 0118-330 R, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kidal ;

Juges d'instruction :

Nouhoum Aly BARRY, N°Mle 0125-946-W, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Bla ;

Bourama DIARRA, N°Mle 0136-073 D, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal d'Instance de Niono ;

Juges d'instruction au Pôle économique et financier :

Malado Gouro BOCOUM, N°Mle 0113-994 N, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune III ;

Mamoudou FOFANA N°Mle 0125-914 J, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de Koutiala ;

Abdoul Wahidou MAIGA, N°Mle 0116-534 A, Magistrat de 1er grade, 2ème groupe, 1er échelon, précédemment en attente ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako :

Président :

Kassoum KONE, N°Mle 939-92 P, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Président du Tribunal de Grande Instance de Mopti ;

Vice-présidente :

Fatoumata SIDIBE, N°Mle 0113-999 V, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Kati ;

Juges au siège :

Cheick Oumar THIOUNE, N°Mle 0122-548 J, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Gao ;

Wouri CAMARA, N°Mle 0125-953 D, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de Ségou ;

Nema SAGARA, N°Mle 0131-816 R, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Ségou ;

Aminata Djibril COULIBALY, N°Mle 0136-094 C, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Koutiala ;

Cisse BOUARE, N°Mle 0136-072 C, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment au Programme national intégré de Lutte contre la Drogue et la Criminalité transnationale organisée ;

Juges d'instruction :

Sidi Abidine MAIGA, N°Mle 0122-540 A, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Gourma-Rharous ;

Amadou Kereloko dit Souleymane COULIBALY, N°Mle 0125-956 G, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Tombouctou ;

Mariam Mamadou COULIBALY, N°Mle 0132-434 T, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune V ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako :

Président :

Emmanuel DAKONO, N°Mle 939-46 M, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I ;

Vice-président :

Niambé Michel KENE, N°Mle 0113- 975 S, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune VI de Bamako ;

Juges au siège :

Amadou M. HAIDARA, N°Mle 0136-092 A, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Kayes ;

Aldjouma A. YALCOUYE, N°Mle 0118-332 T Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment en service à la Direction nationale de l'Administration de la Justice ;

Gaoussou SANOGO, N°Mle 0125-948 Y, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako ;

Bouakar TRAORE, N°Mle 0131-817 S, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal d'Instance de Nioro du Sahel ;

Djigui SISSOKO, N°Mle 0125-913 H, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Commerce de Bamako ;

Daouda Issiaka THERA, N°Mle 0136-071 B, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kati ;

Juges d'instruction :

Salifou Zoumana TRAORE, N°Mle 0131-818 T, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kita ;

Hambarke CISSE, N°Mle 0136-086 T, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment à la Direction nationale des Affaires judiciaires et du Sceau ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako :

Président :

Assama DOLO, N°Mle 939-26 P, Magistrat de 1er garde, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Procureur de la République près le TGI de Kayes et Procureur du Pôle économique et financier de Kayes ;

Vice-président :

Abdoulaye Adama TRAORE, N°Mle 0116-526 R, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Nara ;

Juges au siège :

Oumou Rita SY, N°Mle 0132-416 Y, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment en formation ;

Moctar Aboubacar KOUYATE, N°Mle 0131-829 F, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment à la Direction nationale des Affaires judiciaires et du Sceau ;

Moussa H. M. COULIBALY, N°Mle 0122-549 K, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Téninkou ;

Amalénou Jean KENE, N°Mle 0131-828 E, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Sikasso ;

Binta DIAKITE, N°Mle 0136-064 T, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment en service à la Direction nationale des Affaires judiciaires et du Sceau ;

Oumar TOURE, N°Mle 0132-418 A, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de Kayes ;

Juges d'instruction :

Mahamadou YATTARA, N°Mle 0131-814 N, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune I de Bamako ;

Magniné dite Ina KONATE N°Mle 0136-069 Z, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment en détachement ;

Mohamed Seydou SENE, N°Mle 0132-423 F, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Mopti ;

Oumou Adama KEITA, N°Mle 0136-078 J, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Kayes ;

Juges d'instruction au Pôle judiciaire spécialisé :

Almoustapha TOURE, N°Mle 0118-320 E, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Kadiolo ;

Djibril TRAORE, N°Mle 0134-608 N, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Conseiller technique au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;

Mamadou DIAKITE, N°Mle 0116-531-X, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Commerce de Bamako ;

Mamadou Moussa COULIBALY, N°Mle 0116-532 Y, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Toukoto ;

Tribunal de Commerce de Bamako :

Président :

Zakariah KANTE, N°Mle 939-90 M, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI de Bamako ;

Juges au siège :

Sékou F. TRAORE, N°Mle 0136-065 V, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune V de Bamako ;

Ramatoulahi COULIBALY, N°Mle 0131-843 X, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune VI de Bamako ;

Adama Mamadou COULIBALY, N°Mle 0111-286 L, Magistrat de 1er grade, 2ème groupe, 1er échelon, précédemment en attente,

Souleymane MAIGA, N°Mle 0132-450 L, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune IV ;

Fodé Ousmane DIAKITE, N°Mle 0131-853 H, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune VI ;

Tribunal du Travail de Bamako :

Vice-président :

Seydou dit Papa DIARRA, N°Mle 0116-537 D, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment en service à la Direction générale du Contentieux de l'Etat ;

Juge au siège :

Aoua Lansina DIAKITE, N°Mle 0131-852 G, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au TGI de Kati ;

Tribunal pour Enfants de Bamako :

Président :

Moussa Toufado TOURE, N°Mle 0118-322 G, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune V ;

Juge au siège :

Mohamed Ould MOHAMED, N°Mle 0132-449 K, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Gao ;

Tribunal de Grande Instance de Koulikoro :

Président :

Kokè COULIBALY, N°Mle 0116-521 K, Magistrat de 1er grade, 2ème groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako ;

Juges au siège :

Maimouna DOUMBIA, N°Mle 0131-846 A, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Kati ;

Moussa ALIOU, N°Mle 0131-806 E, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal d'Instance de San ;

Juge d'instruction :

Mathieu TRAORE, N°Mle 0125-915 K, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune IV ;

Tribunal de Grande Instance de Kati :

Vice-président :

Dincormo POUDIOUGOU, N°Mle 0113-995 P, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de la Commune IV de Bamako ;

Juges au siège :

Moussa Hamadoun YALCOUYE, N°Mle 0125-935 H, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Sikasso ;

N'Daye KONE, N°Mle 0131-839 S, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Kayes ;

Oumar BAGAYOKO, N°Mle 0136-055 H, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal d'Instance de San ;

Cabinets d'instruction :

1er Cabinet d'instruction, Doyen des Juges d'instruction et Juge des Enfants :

Mahamadou Ibrahim COULIBALY, N°Mle 0125-939 M, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune I de Bamako ;

2ème Cabinet d'instruction :

Mohamed Adama MAIGA, N°Mle 0125-921 S, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI Commune V ;

3ème Cabinet d'instruction :

Youssouf Moussa TOGOLA, N°Mle 0125-918 N, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako ;

4ème Cabinet d'instruction :

Mohamed Lamine SISSOKO, N°Mle 0132-421 D, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune VI de Bamako ;

Tribunal d'Instance de Doïla :

Président :

Boubacar FOFANA, N°Mle 0120-333 S, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Fana ;

Juge d'instruction :

Boubacar Makan DEMBELE, N°Mle 0131-831 H, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Koutiala ;

Tribunal d'Instance de Fana :

Président :

Koua DIOMA, N°Mle 0125-917 M, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Doïla ;

Juge d'instruction :

Issa Aguibou DIALLO, N°Mle 0132-422 E, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Ségou ;

Tribunal d'Instance de Ouélésébougou :

Président :

Abdoulaye SIDIBE, N°Mle 0118-331 S, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Tominian ;

Juge d'Instruction :

Oumar Bakary SIDIBE, N°Mle 0125-923 V, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako ;

Tribunal de Grande Instance de Sikasso :

Juges au siège :

Mamadou Bema KONATE, N°Mle 0120-330 N, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune IV ;

Moussa Mariam Mamadou COULIBALY, N°Mle 0122-556 T, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Gao ;

Youba Alfisséni DIOP, N°Mle 0131-833 K, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune VI et Substitut au Pôle judiciaire spécialisé ;

Cabinets d'instruction :

1er Cabinet - Doyen des Juges d'instruction et Juge des Enfants :

Mamadou SY, N°Mle 0125-949 Z, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune VI ;

2ème Cabinet :

Hamidou SISSOKO, N°Mle 0132-431 P, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune V ;

3ème Cabinet :

Mahamane TEMBINE, N°Mle 0136-081-M, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur près le Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako ;

Tribunal de Grande Instance de Koutiala :

Vice-président :

Thomas TRAORE, N°Mle 0118-329 P, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Ouéléssébougou ;

Juges au siège :

Mohamed SIMPARA, N°Mle 0131-813 M, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal d'Instance de Bougouni ;

Mohamed Aly CISSE, N°Mle 0136-080 L, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kati ;

Juge d'instruction :

Francis KONE, N°Mle 0132-439 Z, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de Sikasso ;

Tribunal d'Instance de Bougouni :

Président :

Mamadou Makan SIDIBE, N°Mle 0113-971 M, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment 1er Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune IV du District de Bamako ;

Juge d'instruction :

Hawa Tidiane KEITA, N°Mle 0131-842 W, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune I de Bamako ;

Tribunal de Grande Instance de Ségou :

Vice-président et Président du Tribunal du Travail :

Abdoulaye COULIBALY, N°Mle 0116-529 V, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment en attente ;

Juges au siège :

Mamadou SENOU, N°Mle 0131-810 J, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de Koulikoro ;

Mohamed Lamine TOURE, N°Mle 0131-832 J, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune VI de Bamako ;

Cabinets d'instruction :

2ème Cabinet :

Kafougou BENGALY, N°Mle 0122-558 W, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Kolondièba ;

3ème Cabinet :

Hamidou Sékou F. TRAORE, N°Mle 0136-074 E, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal d'Instance de Bougouni ;

Tribunal d'Instance de Bla :

Président :

Famakan CISSE, N°Mle 0118-324 J, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment en attente ;

Juge d'Instruction :

Gassimi dit Kassoum GUINDO, N°Mle 0131-834 L, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Ségou ;

Tribunal d'Instance de Niono :

Président :

Souleymane SAMAKE, N°Mle 0114-004 A, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de la Commune V ;

Juge d'instruction :

André Pascal SOMBORO, N°Mle 0131-807 F, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de Sikasso ;

Tribunal d'Instance de San :

Président :

Dramane KANTE, N°Mle 0113-997 S, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Yorosso ;

Juge d'instruction :

Mohamed Souley MAIGA, N°Mle 0136-060 N, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal d'Instance de Bandiagara ;

Tribunal d'Instance de Tominian :

Président :

Dramane OUATTARA, N°Mle 0122-555 S, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de la Commune VI ;

Juge d'instruction :

Mohamed dit Dielike KEITA, N°Mle 0132-447 H, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de Sikasso ;

III RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE MOPTI :

Cour d'Appel de Mopti :

Premier Président :

Mamoudou TIMBO, N°Mle 733-99-Y, Magistrat de grade exceptionnel, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Mopti ;

Conseillers :

Karime DIABATE, N°Mle 0111-271 V, Magistrat de 1er grade, 2ème groupe, 1er échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Bankass ;

Dramane SOUMANO, N°Mle 939-73 T, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment en service à la Direction nationale des Affaires judiciaires et du Sceau ;

Tribunal de Grande Instance de Mopti :

Président du Tribunal de Grande Instance et Président du Tribunal du Travail :

Sidiki SANOGO, N°Mle 0111-267 P, Magistrat de 1er grade, 2ème groupe, 3ème échelon, précédemment 1er Substitut du Procureur de la République et Substitut au Pôle économique et financier de Mopti ;

Juge au siège :

Dembo MACINA, N°Mle 0136-070, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de la Commune V ;

Cabinets d'instruction :

1er Cabinet, Doyen et Juge d'instruction au Pôle économique et financier :

Moussa KIDA, N°Mle 0125-954 E, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge au siège au Tribunal de Commerce de Mopti ;

Tribunal de Commerce de Mopti :

Président :

Sibiry BAGAYOKO, N°Mle 0118-325 K, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Pôle économique et financier de Kayes ;

Tribunal d'Instance de Bandiagara :

Juge d'instruction :

Bakary KONE, N°Mle 0131-821 X, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le TGI de la Commune I de Bamako ;

Tribunal de Grande Instance de Tombouctou :

Président du TGI et Président du Tribunal du Travail :

Broulaye SAMAKE, N°Mle 0116-524 N, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Pôle économique et financier de Mopti ;

Juge au siège :

Bouacar COULIBALY, N°Mle 0122-554 R, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 2ème échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako ;

Tribunal de Grande Instance de Gao :

Président du TGI et Président du Tribunal du Travail :

Drissa N'golo COULIBALY, N°Mle 0116-535 B, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Markala ;

Juge au siège :

Moussa Madani KEITA, N°Mle 0132-430 N, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 4ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Sikasso ;

Juge d'instruction :

Ousmane SIDIBE, N°Mle 0125- 931 D, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 1er échelon, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako ;

Tribunal de Grande Instance de Kidal :

Président :

Adama MABA, N°Mle 0118-336 Y, Magistrat de 2ème grade, 1er groupe, 3ème échelon, précédemment Juge de Paix à Compétence étendue de Yanfolila.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 17 JUIL. 2019

Le Président de la République,

Ibrahim Boubacar KEITA

19

LA CRISE DES INÉGALITÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Development Finance International

www.oxfam.org

OXFAM

RAPPORT D'INFORMATION D'OXFAM JUILLET 2019

En Afrique de l'Ouest, les inégalités ont atteint un niveau de crise. Alors qu'un nombre faible mais croissant d'individus s'enrichit de manière inouïe, l'immense majorité de la population se voit privée des éléments les plus essentiels à une vie digne, tels qu'une éducation de qualité, des soins de santé et un emploi décent, et cela en dépit d'un essor économique remarquable sous l'impulsion des industries extractives. L'indice d'Oxfam de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI) montre que les gouvernements d'Afrique de l'Ouest sont les moins engagés de tout le continent en matière de réduction des inégalités. S'ils ne font rien pour renforcer radicalement leur engagement à réduire les inégalités, la crise risque de s'aggraver.

Les gouvernements doivent promouvoir une fiscalité progressive, augmenter les dépenses sociales, renforcer la protection du marché du travail, investir dans l'agriculture et défendre le droit à la terre des agricultrices et agriculteurs familiaux ; la CEDEAO, quant à elle, doit se donner comme priorité la lutte contre les inégalités et élaborer un plan d'action régional visant à améliorer considérablement la performance de la région en la matière.

© Oxfam International Juillet 2019

Ce rapport a été rédigé par Christian Hallum et Kwesi W. Obeng. Oxfam reconnaît les contributions de Charles Abugre, Godfred A. Bopkin, Patrick Opoku Asuming et Edward Asiedu, ainsi que les révisions et les commentaires de Max Lawson, Susana Ruiz, Shona Hawkes, Oliver Pearce, Henrique Alencar et Amanda Husum, et des équipes de pays d'Oxfam au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Liberia, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, au Sénégal et au Sierra Leone. Nous reconnaissons également l'aide apportée par Stefan Vewer, Imma de Miguel, Mary Mshai, Claire Le Privé, Elizabeth Njambi, Helen Wishart, Erik Boonstoppel, Sabine Herbrink, Morten Bisgaard, Vida Tawiah, Tijani Hamza, Sebastian Tiah et Adama Coulibaly à sa réalisation. Le document a également bénéficié de la sagesse collective des membres du Comité de direction de l'indice de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI) de la région Afrique de l'Ouest. Il s'agit de Vanessa Ushie (BafD), Rosemond Asante-Danso (Commission de la CEDAO), Babatunde Oladapo et Ifeanyichukwu Azuka Aniyie (Forum des administrations fiscales ouest-africaines), Joel Akhator Odigie (CSI-Afrique), Komlan Messie et Alhagie S. Nyang (FOSCAO), Eva Kouka Ep Quenum (Ford Foundation) et Ibrahim Bangura (OSIWA).

Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Il s'appuie sur un autre rapport de recherche régional d'Oxfam International (à paraître) intitulé *The State of Economic Inequalities in West Africa and Government Commitments to Tackle Them*, de Charles Abugre, Godfred A. Bopkin, Patrick Opoku Asuming et Edward Asiedu. Ce document et le rapport de l'indice régional ERI s'appuient sur l'indice mondial de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI), publié en octobre 2018. Voir : https://www.oxfam.org/fr/rapports/indice-de-lengagement-la-reduction-des-inegalites-2018

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous
l'ISBN 978-1-78748-452-8 en juillet 2019. DOI : 10.21201/2019.4511
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.
Traduction et relecture : Armelle Vagneur-Jones, Barbara Scottu, Morgane Menichini

Photo de couverture : Peter Akmtter est un ouvrier du bâtiment qui travaille à la construction de l'un des nombreux gratte-ciel à voir le jour à Accra, la capitale du Ghana. Lui et beaucoup de ses collègues vivent avec leurs familles dans des habitations de fortune ou à proximité des chantiers.
Photo : Lotte Ærsøe/Oxfam IBIS.

RÉSUMÉ

Cette année marque la quatrième année de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), qui visent à relever des défis mondiaux tels que la pauvreté, les inégalités, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, et à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Elle marque également le point de mi-parcours du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise à promouvoir « une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et le développement durable et une Afrique où le développement est axé sur les besoins des populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes, et sur la prise en charge des enfants. »[1] Cependant, les pays africains, particulièrement ceux d'Afrique de l'Ouest, ne font tout simplement pas assez pour répondre à ces objectifs régionaux et internationaux.

En 2018, six des dix pays à la croissance économique la plus rapide du continent africain se trouvaient en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal, Ghana, Burkina Faso, Bénin et Guinée) ; la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal figuraient parmi les 10 économies à la croissance la plus rapide au monde.[2] Depuis 20 ans, la région connaît un essor économique impressionnant et dans une poignée de pays, celui-ci s'est accompagné d'une réduction considérable des niveaux de pauvreté. Néanmoins, dans la plupart des pays, les avantages de cette croissance économique sans précédent n'ont profité qu'à une toute petite minorité. Les inégalités ont atteint des niveaux extrêmes dans la région, de sorte qu'aujourd'hui les 1 % les plus riches des Ouest-Africains gagnent plus que tout le reste de la population de la région réunie. Au Nigeria, la plus grande économie africaine, l'homme le plus riche du pays touche des revenus environ 150 000 fois supérieurs aux dépenses que les 10 % les plus pauvres des Nigérians consacrent en moyenne à leurs besoins de consommation de base en un an. S'il dépensait tous les jours 1 million de dollars, il faudrait 46 ans à cet homme pour épuiser l'intégralité de sa fortune.

Environ 24 milliards de dollars par an seraient nécessaires pour faire passer l'ensemble des Nigérians au-dessus du seuil de pauvreté extrême, fixé à 1,90 dollar par jour. En comparaison, la richesse cumulée des cinq Nigérians les plus riches s'élève à 29,9 milliards de dollars, plus que l'intégralité du budget du pays en 2017. Le seul pays où le niveau d'inégalités est comparable est le Brésil, où les 5 % les plus riches possèdent autant que les 95 % restants. Au Brésil, six hommes détiennent autant de richesse que la moitié la plus pauvre de la population, soit plus de 100 millions de personnes.

Au Ghana, la deuxième économie d'Afrique de l'Ouest, l'un des hommes les plus riches du pays gagne plus en un mois qu'une des femmes les plus pauvres du pays ne pourrait gagner en 1 000 ans. Entre 2006 et 2016, la distribution des richesses a généré 1 000 nouveaux millionnaires (en dollars), mais seulement 60 d'entre eux étaient des femmes. Alors qu'une poignée de personnes sont devenues ultra-riches, le Ghana a vu près d'un million de personnes supplémentaires, habitant pour la plupart dans la région des savanes du pays, basculer dans la pauvreté. Des milliers de personnes vivant déjà en situation de

pauvreté s'y sont enfoncées encore plus profondément. Les 10 % les plus riches des Ghanéens sont dorénavant responsables de 32 % de la consommation totale du pays. Cela représente une consommation supérieure à celle combinée des 60 % les plus pauvres de la population, tandis que les 10 % Ghanéens les plus pauvres n'en consomment que 2 %.

Les inégalités sont aussi flagrantes dans la prestation des services publics, comme l'éducation et la santé. Par exemple, les femmes de familles nanties au Mali sont 15 fois plus susceptibles d'avoir suivi un enseignement secondaire que celles issues de familles pauvres. Au Nigeria, une femme d'une famille pauvre est 26 fois plus susceptible de n'avoir jamais été scolarisée qu'une femme de famille riche,[3] et au Ghana, une fille de famille pauvre est 14 fois plus suscepti ble de n'être jamais allée à l'école qu'une fille de famille riche.[4] On estime que 70 % des filles les plus pauvres au Niger n'ont jamais fréquenté l'école primaire ; pour celles qui sont scolarisées, les fournitures et équipements scolaires représentent presque 75 % des dépenses en matière d'éducation pour les ménages les plus pauvres. Le Niger est le pays avec le niveau d'éducation le moins élevé au monde, la durée moyenne de scolarisation étant de tout juste 18 mois.[5] Seulement une fille sur deux va à l'école primaire, une sur 10 au collège et une sur 50 au lycée.

« La montée de la richesse est loin de profiter à tous... rares sont les pays (en Afrique) à avoir profité de la hausse des recettes issues des exportations de matières premières pour lutter contre le creusement des inégalités, établir de meilleurs systèmes de soins de santé et d'éducation ou renforcer l'agriculture familiale à petite échelle. »

Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies

Certains gouvernements font peu, voire rien, pour combattre les inégalités. Certains par leurs politiques mises en place ne font qu'aggraver la situation. Mais quelques gouvernements s'engagent sur une autre voie. Le Sénégal a augmenté ses dépenses publiques consacrées aux services de santé et à l'éducation, ce qui en fait le 13e pays au monde en termes de part de dépenses dans ces secteurs, en pourcentage du PIB. Le Sénégal s'est également doté de l'un des plus grands programmes de protection sociale d'Afrique.

Les inégalités et la pauvreté ne sont pas des fatalités : ce sont les résultats de choix politiques. La lutte contre les inégalités est essentielle dans le combat contre la pauvreté extrême. En effet, si les pays ne parviennent pas à réduire sensiblement l'écart entre les plus riches et le reste de la population, l'éradication de l'extrême pauvreté ne restera qu'un rêve. Les gouvernements ne sont pas les seuls à devoir se mettre à l'œuvre pour réduire les inégalités, mais sans eux tout succès sera impossible.

Ce rapport examine en détail le degré d'engagement des pays d'Afrique de l'Ouest à réduire les inégalités. Pour cela, il commence par un état des lieux de la crise des inégalités qui caractérise une grande partie de la région et explique l'impact de ces inégalités, non seulement pour les personnes pauvres mais aussi pour la société dans son ensemble.

L'indice de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI), conçu par Development Finance International (DFI) et Oxfam, a analysé les données de 157 pays du monde entier et les a classées en trois grands domaines d'action reconnus comme étant essentiels dans la lutte contre les inégalités. Il s'agit des domaines d'action suivants : i) consacrer des dépenses progressives à des secteurs comme l'éducation, la santé et la protection sociale, ii) imposer les plus riches davantage que les populations les plus pauvres et iii) payer aux travailleurs un salaire minimum vital. Dans le cadre de cet examen, les données de l'indice ERI ont été utilisées pour évaluer les résultats des 15 pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), ainsi que ceux de la Mauritanie. L'action des pouvoirs publics dans ces domaines a été

notée pour donner à chaque pays un score combiné et un classement à l'indice ERI. Une comparaison a été effectuée avec les 15 autres pays de la région et d'autres pays africains. L'examen passe également en revue les politiques relatives aux investissements fonciers et agricoles en Afrique de l'Ouest.

Figure 1 : Classement de l'engagement des pays à la réduction des inégalités en Afrique de l'Ouest

Pays	Score ERI	Rang régional (Rang africain)
Cap-Vert	0,38	1 (7)
Mauritanie	0,31	2 (15)
Sénégal	0,29	3 (20)
Ghana	0,28	4 (21)
Gambie	0,25	5 (25)
Côte d'Ivoire	0,25	6 (26)
Liberia	0,24	7 (27)
Togo	0,24	8 (28)
Burkina Faso	0,24	9 (29)
Mali	0,23	10 (30)
Guinée	0,23	11 (31)
Bénin	0,19	12 (37)
Guinée-Bissau	0,18	13 (38)
Niger	0,18	14 (39)
Sierra Leone	0,14	15 (44)
Nigeria	0,05	16 (46)
Moyenne régionale	**0,14**	**5/5**

Les analyses basées sur l'indice ERI montrent que, sur les cinq grands blocs économiques d'Afrique, l'Afrique de l'Ouest se laisse distancer par tous les autres dans la lutte contre les inégalités. Les citoyens d'Afrique de l'Ouest vivent sous des gouvernements dont l'engagement à réduire les inégalités n'arrive qu'à la moitié de celui de leurs homologues d'Afrique de l'Est et australe. L'évaluation d'Oxfam indique clairement que les gouvernements ouest-africains sont, en moyenne, les moins engagés du continent à réduire les inégalités, et que la plupart d'entre eux choisissent d'ignorer la crise des inégalités plutôt que de la résoudre.

L'évaluation offre cependant quelques lueurs d'espoir, quelques pays d'Afrique de l'Ouest remportant de bons résultats dans la lutte contre les inégalités dans certains domaines, même s'ils y échouent dans d'autres. Le Burkina Faso et le Sénégal, par leurs modestes investissements dans des politiques de dépenses sociales progressives, en sont les exceptions notables, le Burkina Faso étant l'un des 10 pays les plus engagés envers les dépenses sociales en Afrique subsaharienne. Cependant, aucun autre pays d'Afrique de l'Ouest ne figure parmi les 10 premiers, et le Nigeria, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau se rangent parmi les moins engagés en matière de dépenses sociales sur le continent africain.

Figure 2 : Engagement de chaque pays d'Afrique de l'Ouest à la réduction des inégalités - Scores de l'indice ERI

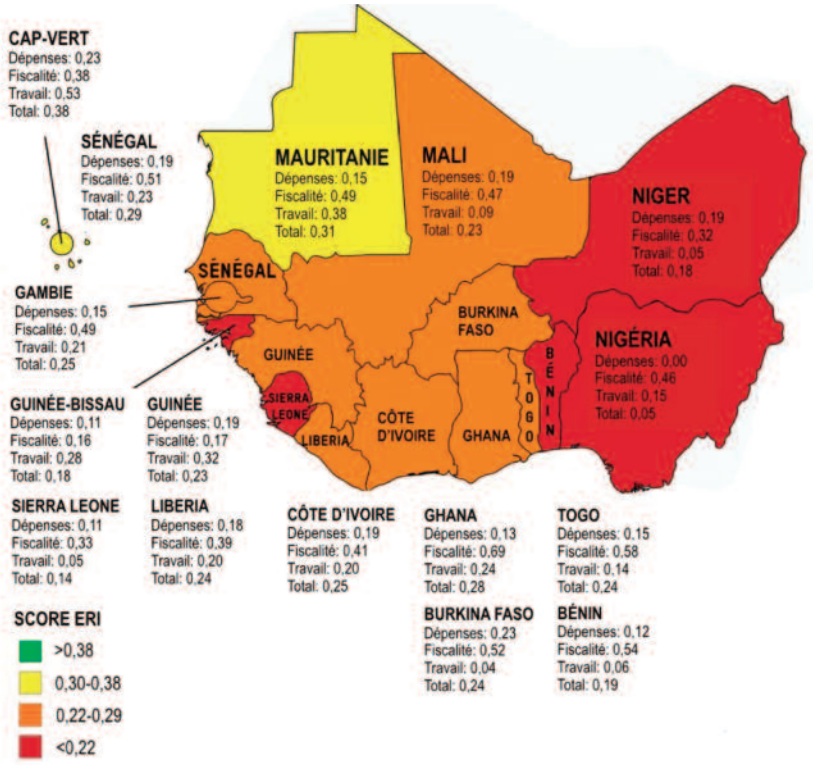

La crise des inégalités qui définit la région d'Afrique de l'Ouest n'a rien d'inévitable, il n'en reste pas moins que sans des efforts concertés de la part des gouvernements, celle-ci risque fort de se s'aggraver. Les pays d'Afrique de l'Ouest doivent changer radicalement de cap et renforcer leur engagement à s'attaquer à la question des inégalités. Il incombe à chaque gouvernement, ainsi qu'à la CEDEAO et à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), d'inverser la tendance en se donnant pour priorité d'établir un plan régional en vue de modifier fondamentalement le statut de l'Afrique de l'Ouest comme étant la région de l'Afrique la moins engagée dans la lutte contre les inégalités.

Le présent document établit un agenda politique qui pourrait contribuer à réduire considérablement les inégalités en Afrique de l'Ouest, notamment par la promotion d'une fiscalité progressive, l'augmentation des dépenses sociales, le renforcement de la protection du marché du travail, des investissements dans l'agriculture et la défense des droits à la terre pour les agricultrices et agriculteurs familiaux.

RECOMMANDATIONS

Les inégalités relèvent d'un choix politique et n'ont rien d'inévitable

L'indice ERI pour l'Afrique de l'Ouest montre clairement que les gouvernements ont un choix : soit ils optent de prendre des mesures pour réduire l'écart entre riches et pauvres, soit ils choisissent d'agir de manière à aggraver les inégalités. Or l'indice révèle que très peu de gouvernements de la région font actuellement les bons

choix pour combler la fracture des inégalités. Ce devrait être une cause de honte pour tous ceux qui ne font pas assez. La crise des inégalités nuit aux progrès accomplis et il faut tout faire pour la combattre. Oxfam exhorte tous les pays et la CEDEAO d'intervenir, et ce de toute urgence.

Recommandations adressées aux gouvernements

Un changement de cap radical s'impose en faveur de politiques qui, non seulement soutiennent la croissance, mais s'attaquent aussi à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités. Il appartient aux gouvernements ouest-africains et à la CEDEAO d'élaborer des plans nationaux ainsi qu'un plan régional pour réduire l'écart entre riches et pauvres, en se donnant des objectifs clairs assortis de délais. Ces plans doivent permettre également de mettre régulièrement à jour les données sur le revenu national et la consommation et de les mettre à la disposition du public afin de pouvoir contrôler les niveaux des inégalités.

Consacrer des dépenses suffisantes à des services publics universels de qualité, qui resserrent l'écart entre riches et pauvres et qui réduisent les inégalités :

- Affecter un minimum de 20 % du budget national à des initiatives de renforcement de l'**éducation** publique universelle gratuite, en insistant particulièrement sur l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire de grande qualité.
- Affecter un minimum de 15 % du budget national au financement d'un **secteur de la santé public** qui est gratuit, universel, facile d'accès et de grande qualité.
- Adopter des **programmes de protection sociale** universelle qui reçoivent des financements adéquats et qui profitent principalement aux populations les plus pauvres.
- Mettre en œuvre des services publics et des programmes de protection sociale universels financés par l'impôt. Arrêter de mettre en place des programmes d'assurance maladie focalisés sur les plus pauvres qui finissent par produire un effet de clivage au sein de la population.

Redistribuer aux personnes pauvres grâce à une fiscalité progressive :

- Accroître les recettes fiscales en recueillant davantage auprès des plus riches afin de mieux financer les services sociaux de base.
- **Accroître la progressivité globale du système fiscal** en élargissant les impôts généralement payés par les riches (comme l'impôt sur la fortune, l'impôt sur les plus-values, l'impôt sur le revenu des particuliers pour les hauts salaires et les impôts fonciers et l'impôt sur les sociétés), ainsi qu'en réduisant la dépendance vis-à-vis des taxes à la consommation comme la TVA, qui ont tendance à peser de façon disproportionnée sur les personnes les plus pauvres et en particulier sur les femmes.
- Accorder une attention particulière au respect des obligations fiscales de la part des **personnes à patrimoine net élevé** et chercher à **imposer le patrimoine caché à l'étranger**.
- S'assurer que les multinationales paient leur juste part d'impôt par le renforcement des politiques de lutte contre l'évasion fiscale, des dispositions législatives relatives aux prix de transfert et des sanctions contre les paradis fiscaux.

- Faire cesser le « nivellement par le bas » de la fiscalité des entreprises par la suppression **d'incitations fiscales inutiles** pour les investisseurs et par la **révision des incitations existantes** et des conventions fiscales en vue d'accroître les recettes provenant des investisseurs.
- Renforcer la **réglementation relative aux prix de transfert** lorsqu'elle existe déjà et sinon en introduire une solide, et **améliorer la capacité des autorités fiscales nationales à lutter contre les flux financiers illicites**.

Renforcer la protection des droits du travail et adopter des politiques favorisant un marché du travail plus inclusif :

- Améliorer considérablement la protection du droit de syndicalisation, du droit de grève et du droit de négociation des syndicats au nom de leurs membres.
- Revoir les politiques relatives au salaire minimum et les régimes réglementaires pour augmenter les salaires des 40 % des salariés les plus pauvres.
- Légiférer pour faire respecter l'égalité de rémunération pour un travail égal entre les femmes et les hommes et investir dans les formations initiales et les formations d'acquisition de compétences pour les femmes.
- Combattre la discrimination contre les femmes, notamment par sa criminalisation, rendre publics les incidents de viol et de harcèlement sexuel au travail et faire appliquer les lois luttant contre ces pratiques.
- Mettre en place des systèmes pour s'assurer que le secteur informel respecte, au moins progressivement, les exigences réglementaires minimales concernant la rémunération pour les femmes et les hommes.
- Mieux gérer la vulnérabilité d'une grande partie de la population active en intégrant les travailleurs du secteur informel dans les régimes et les mécanismes d'assurance sociale. Cela peut passer par l'intégration progressive des modalités existantes de micro-assurance dans le régime national d'assurance sociale.
- Il incombe à chaque pays de remettre à l'ordre du jour le renforcement des compétences dans le secteur informel et de créer des incitations pour les prestataires de formation publics à servir le secteur informel. L'acquisition de compétences aide les travailleurs à accéder à des emplois non agricoles et à augmenter leurs revenus.
- Les apprentissages constituent la forme de renforcement des compétences la plus importante dans le secteur informel et le gouvernement doit investir les ressources nécessaires pour améliorer l'efficacité des programmes d'apprentissage. Ces efforts doivent s'accompagner de décisions politiques fondées sur les résultats (tests, suivi et évaluation). Toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer : employeurs, prestataires de formation publics et privés et bailleurs de fonds, bien que ce soit à l'État qu'il revient de prendre l'initiative.

Accroître le soutien et les politiques de l'État à l'agriculture afin de mieux aider les agricultrices et agriculteurs familiaux :

- Affecter au moins 10 % du budget national à l'appui de l'agriculture.
- Élaborer un plan national d'investissements agricoles intégrant les questions de genre et chercher principalement à aider les agricultrices et agriculteurs familiaux dans des secteurs autres que les cultures de rente.

9

- Combler la fracture entre villes et campagnes en veillant à équilibrer les investissements publics entre milieu rural et milieu urbain.

Défendre le droit à la terre des populations les plus pauvres :

- Mettre pleinement **en œuvre le cadre sur les politiques foncières de l'Union africaine**, en axant les efforts sur l'élimination de la pauvreté foncière agricole, de la privation de terres agricoles et de l'insécurité de l'usage foncier parmi les populations les plus pauvres, et surtout chez les femmes. Les femmes représentent environ la moitié des petits exploitants agricoles, mais les inégalités de genre font qu'il leur est difficile d'avoir accès à des terres et de les contrôler.
- **Faire cesser l'accaparement des terres à grande échelle** qui se produit actuellement au détriment des agricultrices et agriculteurs familiaux.
- Rationaliser **les processus d'enregistrement foncier afin d'en alléger les formalités administratives et le coût prohibitif,** surtout pour les groupes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.

Recommandations adressées à la CEDEAO

Reconnaître la crise des inégalités qui sévit en Afrique de l'Ouest et planifier des mesures pour y remédier :

- **Donner la priorité à la lutte contre les inégalités** dans l'ordre du jour de la Commission de la CEDEAO.
- Élaborer **un plan d'action régional, avec des objectifs et des indicateurs à la clé,** qui vise à améliorer de manière significative l'actuelle position de l'Afrique de l'Ouest comme étant la région de l'Afrique la moins engagée dans la lutte contre les inégalités.
- Élaborer un **mécanisme solide pour faciliter et surveiller** la mise en œuvre des ODD, notamment en ce qui concerne la Cible 10.1 concernant les inégalités.

Encourager un « nivellement vers le haut » dans la lutte contre les inégalités :

- **Rechercher une harmonisation sur le plan régional** afin de limiter la concurrence fiscale dommageable dans la région, en particulier le recours excessif à des incitations fiscales pour attirer les investisseurs étrangers.
- Prendre l'initiative en matière d'élaboration d'un régime régional sur les prix de transfert afin de **freiner les flux financiers illicites** qui quittent la région.
- **Prendre l'initiative concernant l'harmonisation des incitations fiscales** par la mise en place d'un organisme indépendant chargé de la fiscalité au sein de la Commission afin de conseiller et de coordonner les politiques fiscales et de **jouer un rôle plus actif dans les réformes fiscales internationales** dans une démarche de protection des intérêts des pays d'Afrique de l'Ouest.
- Encourager et soutenir les pays de la région à jouer un rôle actif dans la réforme du système fiscal mondial, y compris le cadre inclusif de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), visant à réformer les règles défavorables et à en adopter de nouvelles qui servent les intérêts des pays de la région.

1 INTRODUCTION

Combler la fracture croissante entre les riches et les pauvres est devenu l'un des enjeux politiques les plus difficiles de notre époque. Dans un rapport présenté aux dirigeant-e-s politiques et économiques du monde entier en janvier 2019 à l'occasion du Forum économique mondial de Davos, Oxfam a souligné le caractère profondément immoral d'un monde où les 26 plus grandes fortunes mondiales possèdent autant que la moitié la plus pauvre de l'humanité (soit 3,8 milliards de personnes) et des règles du jeu qui le sous-tendent.[7]

« Les inégalités économiques exercent une force pernicieuse qui nuit à la croissance économique, entrave la lutte contre la pauvreté et induit des troubles sociaux. »

Winnie Byanyima, directrice générale d'Oxfam International[6]

En plus d'être le continent le plus pauvre, l'Afrique est aussi l'un des plus inégalitaires, où les concentrations de richesse et de revenu figurent parmi les plus extrêmes du monde entier. Les 0,01 % des Africains les plus riches possèdent 40 % de toute la richesse du continent.[8]

La fracture économique profonde et grandissante entre les riches et les pauvres et entre les hommes et les femmes est vecteur de pauvreté, elle attise les violations des droits humains et elle limite la capacité des gouvernements à s'acquitter de leurs obligations envers leurs citoyen-ne-s. Dans les pays pauvres aux inégalités très marquées, la vie est plus dure et plus courte pour des millions de personnes, dont beaucoup, n'ayant pas les moyens de se payer des soins de santé vitaux, sont confrontés à des risques évitables de décès ou d'invalidité. Pour ces individus, les possibilités de s'extraire de la pauvreté et de gravir les échelons sociaux sont limitées par rapport à celles qui existent dans les pays plus égalitaires. D'autant plus que, quand les inégalités dépassent un certain seuil, il est avéré qu'elles freinent la croissance économique, et que la croissance qui se produit malgré tout perd de son efficacité comme moyen de réduire la pauvreté.[9]

Il n'en demeure pas moins que ce ne sont pas seulement les pauvres et les exclu-e-s qui souffrent lorsque les niveaux des inégalités sont élevés. Une société inégalitaire est aussi en grande partie une société malheureuse. Les citoyen-ne-s sont plus stressé-e-s et moins confiant-e-s, et les taux de criminalité sont plus élevés.[10] En fait, une plus grande égalité profite à l'ensemble de la société, tant aux pauvres qu'aux riches.

C'est bien pour ces raisons qu'agir pour réduire les inégalités est l'un des 17 Objectifs de développement durable (ODD). L'ODD n° 10 enjoint toutes les nations à prendre des mesures pour réduire les inégalités économiques, notamment par l'autonomisation des personnes qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus.[11] Pour ces mêmes raisons, Oxfam est convaincue qu'agir pour faire reculer la fracture économique en Afrique de l'Ouest relève d'une priorité urgente, compte tenu de l'ampleur de la pauvreté et de l'insécurité, de la fragilité des démocraties naissantes et du manque d'accès aux services essentiels qui caractérisent la région.

Pour encourager un « nivellement par le haut » dans la lutte contre les inégalités, Oxfam et Development Finance International (DFI) ont créé l'indice de l'Engagement à la réduction des inégalités (ERI), qui évalue le degré d'engagement des gouvernements dans la lutte contre les inégalités et compare leurs efforts à cet égard. L'indice mesure l'engagement de 157 pays dans le monde

entier vis-à-vis de trois piliers : les dépenses publiques, la fiscalité progressive et les marchés du travail. Au total, il analyse plus de 7 000 points de données représentant divers indicateurs.[12]

Le présent rapport utilise l'indice ERI mondial pour évaluer l'engagement des gouvernements ouest-africains à s'attaquer aux inégalités, en les comparant les uns aux autres et à d'autres régions du continent africain. Afin de procéder à une évaluation plus complète et contextuelle de la situation des inégalités en Afrique de l'Ouest, il comprend également une analyse complémentaire de l'agriculture et des droits fonciers dans la région. Les pays de l'Afrique de l'Ouest traversent une période de rapides changements démographiques et socio-économiques, qui ont d'importantes implications sur la demande et l'offre de terres et de produits de l'agroalimentaire, ainsi que sur le bien-être des citoyen-ne-s. La population de la région augmente à un rythme annuel de 2,7 % et a doublé au cours des 30 dernières années. Estimée actuellement à 300 millions d'habitant-e-s, la population de la région devrait s'élever à 388 millions d'habitant-e-s en 2020 et à 490 millions d'ici 2030.[13]

L'agriculture représente en moyenne 35,5 % de l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest et elle emploie plus de 50 % de la population active.[14] Ce secteur est la principale source de subsistance pour beaucoup des habitant-e-s les plus pauvres de la région. D'où l'importance vitale du degré d'engagement des gouvernements ouest-africains à réduire les inégalités dans la région par leur détermination à soutenir l'agriculture familiale et paysanne et à faciliter l'accès équitable à la terre.

12

2 LA CRISE OUEST-AFRICAINE DES INÉGALITÉS

Par rapport à d'autres régions du continent, l'Afrique de l'Ouest compte le plus grand nombre de pays, où plus de 30 % de la population vit avec moins de 1,90 dollar par jour. La région souffre aussi du plus faible niveau de couverture de soins de santé publique et des plus faibles proportions de population ayant accès à l'eau et à une éducation décente. Ces besoins humains de première nécessité vont de pair avec des inégalités abyssales qui empêchent la majorité de la population de voir sa situation s'améliorer dans la région, tandis qu'une toute petite minorité prospère.

La région affiche également des taux élevés de mariage précoce et trois pays (le Niger, le Mali et le Nigeria) abritent le plus grand nombre d'enfants mariés avant l'âge de 18 ans en Afrique. Cette situation met en péril la santé sexuelle et reproductive des filles et les prive de la possibilité de s'éduquer. Il est impératif de remédier de toute urgence à cette crise des inégalités.

2.1 LES INÉGALITÉS DE RICHESSE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le montant cumulé de la richesse des particuliers sur le continent africain se chiffre à quelque 2 300 milliards de dollars, dont 920 milliards de dollars (soit 40 % environ) sont détenus par des grandes fortunes (désignées par l'acronyme anglais HNWI, « high net worth individuals »), c'est-à-dire des particuliers dont l'actif net s'élève à 1 million de dollars ou plus.[15] En 2017, on recensait 148 000 HNWI en Afrique, dont 7 100 étaient multimillionnaires et 24 milliardaires. Dans la mesure où la population à l'échelle du continent s'élève à plus de 1,2 milliard de personnes, on peut en déduire que le groupe des grandes fortunes représente à peu près 0,012 % de la population totale de l'Afrique.[16]

Cette richesse collective devrait s'envoler dans les dix prochaines années, augmentant de 34 % pour atteindre un total de 3 100 milliards de dollars d'ici 2027. D'après la liste annuelle des milliardaires d'Afrique réalisée par Forbes, trois des milliardaires d'Afrique sont ouest-africains, tous originaires du Nigeria.[17] Cinq des plus grandes fortunes du Nigeria, dont l'homme le plus riche d'Afrique, Aliko Dangote, détiennent une richesse combinée de 29,9 milliards de dollars, soit plus que le total du budget national du pays pour 2017. La population très fortunée du Nigeria devrait augmenter à un taux annuel moyen de 16,3 % entre 2019 et 2023.[18] Il s'agit de l'économie la plus puissante d'Afrique et de son pays le plus peuplé, et pourtant, plus de 50 % de ses habitant-e-s vivent avec moins de 1,90 dollar par jour, soit le seuil de pauvreté absolue.[19]

Les inégalités de richesse n'ont pas seulement pour effet de créer une fracture entre les nantis et les démunis, elles reflètent aussi un fossé marqué entre hommes et femmes. Au Ghana par exemple, seulement 60 des 1 000 nouveaux millionnaires en dollars qui se sont ajoutés à la liste des millionnaires du pays dans la décennie se terminant en 2016 étaient des femmes.[20] Toujours au Ghana, les hommes sont les propriétaires de 62 % des lieux de résidence des ménages et de

62 % des terres agricoles, tandis que seulement 37 % des propriétaires de biens immobiliers sont des femmes.[21] Malheureusement, en raison du très grand manque de données sur la répartition de la richesse dans l'ensemble de la région, il est difficile de dresser un état des lieux complet des inégalités de richesse.

Le montant des fortunes détenues en Afrique a augmenté de 13 % entre 2007 et 2017. Les pays ouest-africains ayant enregistré les plus fortes hausses de richesse sont la Côte d'Ivoire (de 43 %), le Ghana (de 39 %) et le Nigeria (de 19 %).[22] Ces augmentations de la richesse nationale présentaient un formidable potentiel d'amélioration de la vie du plus grand nombre. Malheureusement, elles n'ont profité qu'à une petite minorité, et qui plus est une grande partie de ces richesses ont été cachées dans des paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Toutefois, comme le montre le rapport d'Oxfam intitulé *Services publics ou fortunes privées ?* publié en 2019, la croissance à elle seule n'est pas suffisante et elle peut même creuser le fossé au sein de la société, surtout si elle n'est pas inclusive.[23] En 2018, pas moins de 87 % de la croissance générée à l'échelle mondiale a été empochée par les 1 % les plus riches, tandis que la moitié la plus pauvre de l'humanité est restée quasiment les mains vides.

Encadré 1 : La misère au milieu de la richesse : les inégalités dans les deux principales économies d'Afrique de l'Ouest

Le Nigeria et le Ghana sont les deux plus grandes économies de l'Afrique de l'Ouest, la troisième et la septième en Afrique.[24] Pourtant, si ces pays sont considérés comme les locomotives économiques de la région, les niveaux des inégalités qui y sévissent sont tels que beaucoup de besoins restent insatisfaits.

Parmi la population de près de 200 millions d'habitants du Nigeria, plus d'une personne sur quatre (57 millions) n'a pas accès à de l'eau potable et les deux tiers (plus de 130 millions de personnes) manquent d'installations sanitaires adéquates. Dix millions d'enfants ne sont pas scolarisés et plus de la moitié de la population (112 millions d'habitants) vit dans une extrême pauvreté.

Pour faire sortir ces 112 millions de Nigérian-e-s de l'extrême pauvreté, il faudrait dépenser 24 milliards de dollars, soit un montant inférieur à la fortune combinée des cinq Nigérian-e-s les plus riches (estimée à 29,9 milliards de dollars). Il faudrait 42 ans au Nigérian le plus riche pour qu'il dépense l'intégralité de sa fortune à une cadence d'un million de dollars par jour.[25]

Au Ghana, 1 000 personnes sont devenues millionnaires en dollars au cours de la période de 2006 à 2016, et l'un des hommes les plus riches au Ghana touche en un mois plus de revenus à partir de sa fortune que ce que l'une des femmes les plus pauvres pourrait gagner en l'espace de 1 000 ans.[26] Alors qu'une poignée d'individus sont devenus ultra-riches, près d'un million de personnes, vivant pour la plupart dans la région des savanes du pays, ont basculé dans la pauvreté au cours de cette période, alors que des milliers de personnes déjà pauvres s'y sont enfoncées encore plus profondément.

La véritable tragédie du Nigeria et du Ghana, et d'ailleurs de bien d'autres pays de la région, tient au fait que, bien qu'ils possèdent les ressources nécessaires pour mettre fin à l'extrême pauvreté et pour atténuer les disparités qui ravagent leurs sociétés, ils ne les mettent pas à profit pour y parvenir.

Les milliardaires en Afrique détiennent leur fortune principalement sous forme d'intérêts commerciaux, de capital-investissement et d'objets de collection de grande valeur tels que des tableaux. Ils détiennent également une part importante

de leur patrimoine sous forme de biens immobiliers et une part non négligeable à l'étranger. Il est difficile d'obtenir des chiffres, mais les entretiens avec des intermédiaires (surtout des gestionnaires de patrimoine et des gestionnaires de fonds) réalisés par New World Wealth (qui publie le rapport intitulé *AfrAsia Bank Africa Wealth Report*) donnent à penser que jusqu'aux trois quarts de la richesse des multi-millionnaires et milliardaires Africain-e-s seraient détenus à l'étranger.[27] Les données provenant d'autres parties du monde laissent à penser que de 90 % à 95 % des richesses détenues à l'étranger ne seraient pas déclarées aux autorités fiscales et ne seraient donc pas imposées.[28] On estime qu'en tout, les pays africains perdent tous les ans pas moins de 14 milliards de dollars en recettes fiscales non perçues sur les fortunes des particuliers détenues à l'étranger.[29]

Encadré 2 : Les fuites d'information en Afrique de l'Ouest et ce qu'elles révèlent sur le recours aux paradis fiscaux

En 2018, CENOZO, un consortium ouest-africain de journalistes d'investigation, a publié les résultats de son enquête sur les fuites concernant l'Afrique de l'Ouest.[30] Ces fuites révèlent le recours généralisé aux paradis fiscaux par l'élite économique et politique de la région. D'après l'Union africaine (UA), les flux financiers illicites issus d'Afrique de l'Ouest représentent un tiers des quelque 50 milliards de dollars estimés de la richesse privée qui quitte le continent africain tous les ans en échappant à l'impôt.[31] Cet exode de capitaux est facilité en grande partie par des conseillers et des établissements financiers de l'Occident, là même où les fonds finissent généralement par se retrouver, contribuant ainsi à creuser les inégalités mondiales, dans la mesure où cette pratique prive les pays africains des recettes dont ils ont pourtant tant besoin pour améliorer la qualité de vie de leurs citoyen-ne-s.[32]

Les multinationales jouent un rôle essentiel dans le développement de l'Afrique. Partout dans la région, les pays sont lourdement tributaires de l'impôt sur les sociétés, surtout celui venant des multinationales, comme principale source de revenus intérieurs pour financer des services publics qui œuvrent pour s'attaquer aux inégalités et à la pauvreté, tels que l'éducation et la santé.[33] Or, c'est bien à cause de cette forte dépendance vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés que les multinationales exploitent la puissance que leur confèrent leur taille, la complexité de leurs structures, le décalage des règles fiscales distancées par les modèles d'affaires modernes et d'autres lacunes des régimes fiscaux nationaux et internationaux pour transférer leurs bénéfices dans des territoires à faible taux d'imposition et éroder ainsi l'assiette fiscale des pays. [34]

Du Sénégal à l'ouest de la région au Nigeria à l'est, l'Afrique de l'Ouest est remarquablement bien dotée en ressources minérales. Pourtant, l'essor économique impressionnant des 20 dernières années, sous l'impulsion des industries extractives, a surtout profité à des sociétés étrangères et à un petit groupe d'élites locales. D'après le Panel de haut niveau de l'Union africaine/la CEA sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, la plupart de ces richesses ont été détournées pour quitter l'Afrique de manière illégale. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la menace que posent les flux financiers illicites et fait de la lutte pour s'en prémunir l'une des ambitions des ODD.[35]

Il y a transfert de bénéfices quand une entreprise multinationale transfère artificiellement des bénéfices d'un pays avec un taux d'imposition plus élevé vers des sociétés affiliées (qu'il s'agisse d'une société mère, d'une société sœur ou

d'une filiale) implantées dans un pays à taux d'imposition moins élevé afin de réduire sa facture fiscale globale. Le transfert de bénéfices est de plus en plus reconnu comme étant l'un des enjeux majeurs à relever des pays en développement, notamment ceux d'Afrique de l'Ouest, d'autant qu'ils sont plus tributaires que d'autres régions des recettes fiscales provenant des multinationales.[36]

Du fait, en partie, du manque de données fournies et de transparence de la part des multinationales, il est difficile d'établir l'ampleur exacte de l'évasion fiscale par les entreprises en Afrique. Le rapport du Panel de haut niveau de l'UA/la CEA sur les flux financiers illicites estime qu'ils font perdre au continent plus de 50 milliards de dollars par an, la plupart provenant de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe. Un tiers du total des flux financiers illicites provient d'Afrique de l'Ouest.[37] Entre 2005 et 2014, les pertes estimées dues aux flux financiers illicites équivalaient à environ 94 % du total des échanges commerciaux pour le Togo, et à 83 % de celui-ci pour le Liberia.[38]

Par ailleurs, on estime que la région perd quelque 9,6 milliards de dollars par an en raison des incitations fiscales que les gouvernements accordent aux entreprises pour attirer les investisseurs. La perte de recettes fiscales a des impacts préjudiciables, dans la mesure où elle restreint la capacité des gouvernements à financer des services publics essentiels comme l'éducation, la santé et l'assainissement.[39]

Figure 1 : Total des fuites de capitaux illicites en pourcentage du total des échanges commerciaux

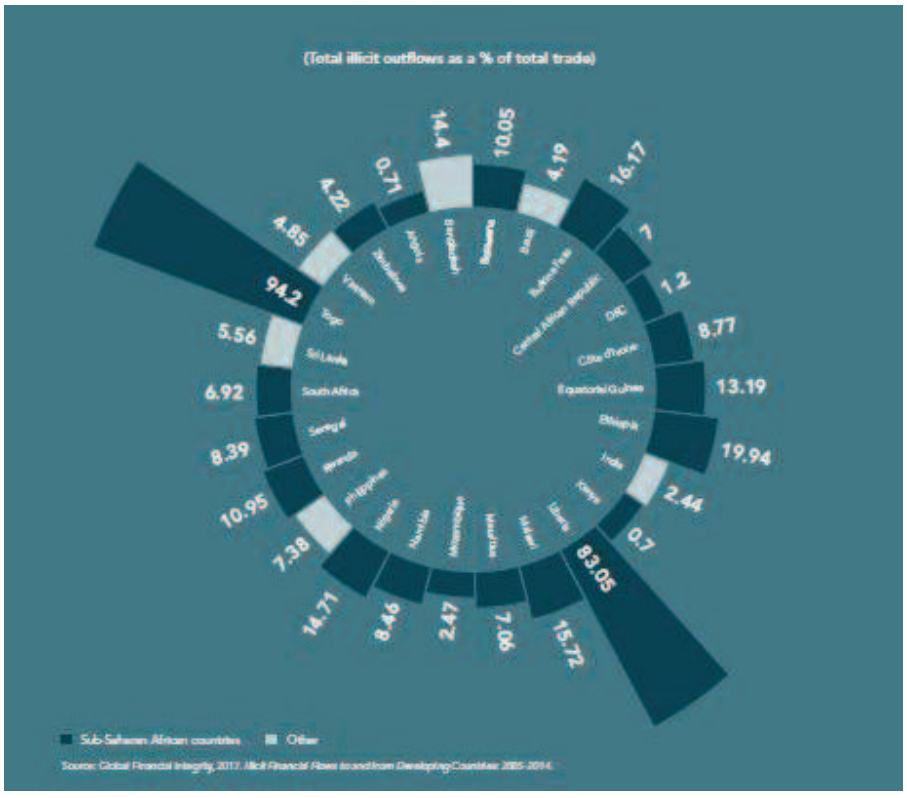

Source : Global Financial Integrity (2017), cité par B.S Coulibaly (2019)[40]

2.2 LES INÉGALITÉS DE REVENUS EN AFRIQUE DE L'OUEST

À long terme, les inégalités de revenus nuisent à la société dans son ensemble. Elles attisent des tensions économiques, sociales et politiques, même dans les pays plus stables. De hauts niveaux d'inégalités ont aussi pour effet de ralentir la croissance de l'économie nationale en empêchant les personnes à faible revenu d'atteindre leur potentiel.[41] Les inégalités de revenus en Afrique de l'Ouest sont comparativement plus faibles que celles en Afrique australe, par exemple, mais la moyenne masque de fortes disparités d'un pays à l'autre, comme le montrent les Figures 2 et 3, qui se basent sur les deux mesures les plus précises des inégalités : le ratio de Palma et le coefficient de Gini. Ces chiffres montrent que, partout en Afrique de l'Ouest, les riches se sont enrichis tandis que les pauvres se sont encore plus appauvris. Au Cap-Vert et au Nigeria, la situation est bien pire que la moyenne, car dans ces États, les revenus sont concentrés davantage entre les mains d'une petite partie de la population.

Figure 2 : Les inégalités de revenu dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, 2010-2017 (ratio de Palma)

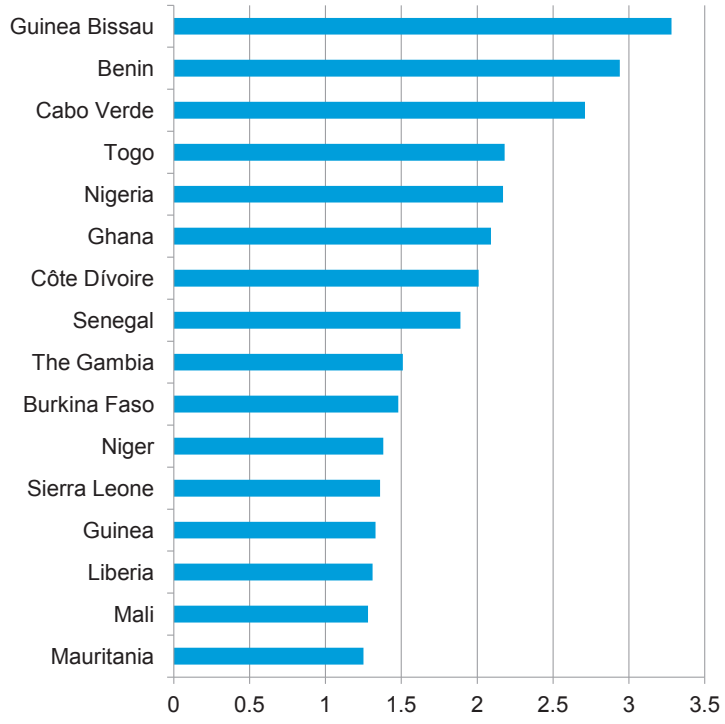

Le ratio de Palma est le rapport entre les revenus des 10 % les plus riches et ceux des 40 % les plus pauvres de la population. Si le ratio de Palma est égal à 1, cela signifie que les 10 % les plus riches et les 40 % les plus pauvres reçoivent le même montant de revenu ; s'il est égal à 2, cela implique que les revenus des 10 % les plus riches sont le double des revenus des 40 % les plus pauvres, et ainsi de suite. Les données du ratio de Palma utilisées dans la Figure 2 sont basées sur l'indice du développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement. Voir : *http://hdr.undp.org/en/composite/IHDI*

L'une des ambitions des ODD vise à ce que, d'ici 2030, chaque pays parvienne à assurer et à maintenir la croissance de la part des revenus des 40 % les plus pauvres de sa population à un taux supérieur à la moyenne nationale. Les Figures 2 et 3 montrent que tous les pays ouest-africains sont encore loin d'avoir atteint l'objectif d'accroître la part de richesse des pauvres, même si en 2018, la région comptait six des dix économies à la croissance la plus forte d'Afrique, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Guinée, le Burkina Faso, le Ghana et le Bénin.[42]

Figure 3 : Inégalités moyennes dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, 2007-2017 (coefficient de Gini)

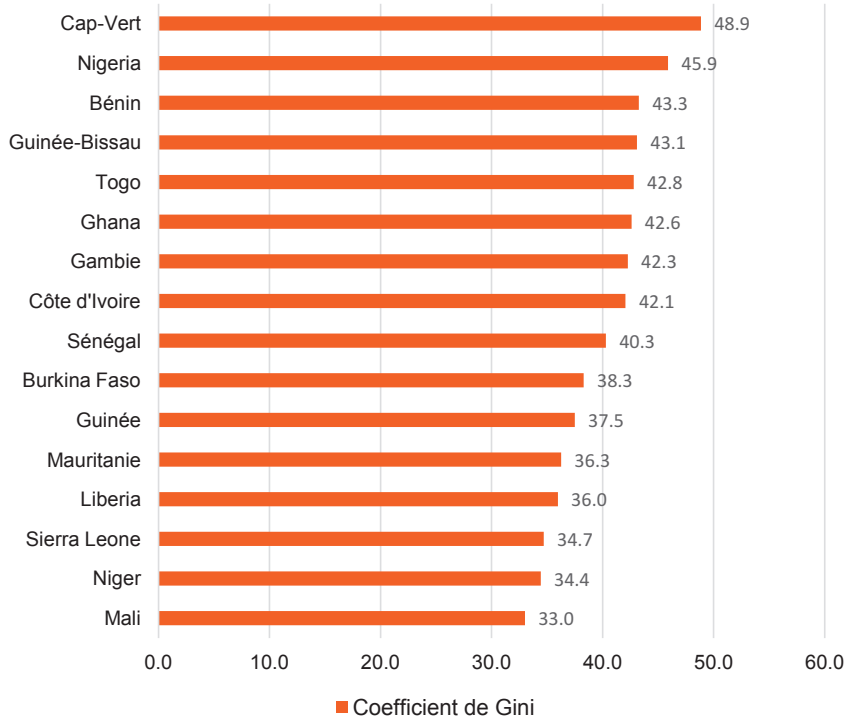

Source : F. Solt. Standardized World Income Inequality Database Version 7 (SWIID 7). https://fsolt.org/swiid/

Le coefficient de Gini est un indice qui mesure les inégalités de revenus entre les ménages ou les particuliers au sein d'un pays. Il varie de 0 à 100 : plus le chiffre avoisine zéro, plus il est indicatif d'égalité, et plus il s'approche de 100, plus il est indicatif d'inégalité.

L'Afrique de l'Ouest abrite cinq des dix pays que l'indice ERI révèle être les moins engagés dans la réduction des inégalités : le Nigeria, la Sierra Leone, le Niger, la Guinée-Bissau et le Bénin. Le Nigeria est l'un des pays les plus inégalitaires au monde, dont les niveaux d'inégalité sont comparables à ceux du Brésil, où les revenus des 5 % les plus riches sont égaux à ceux des 95 % restants de la population. Les six hommes les plus riches au Brésil détiennent autant de richesse que la moitié la plus pauvre de la population, soit plus de 100 millions d'habitants.[43]

À titre de repère, selon le FMI, lorsque les niveaux d'inégalité dépassent un score de 27 pour le coefficient de Gini, la croissance et la prospérité à long terme d'un pays sont menacées. Aucun pays de la région n'affiche un score inférieur à 27, le score de Gini le plus faible s'élevant à 33, pour le Mali.[44] Il est donc probable que la prospérité inclusive et le développement humain sont freinés par des niveaux

excessifs d'inégalité des revenus dans tous les pays ouest-africains.

Les données pour les pays de la région ne sont malheureusement mises à jour que de manière irrégulière. Il n'empêche que nous savons par exemple que, dans le cas du Ghana, où des enquêtes auprès des ménages ont été réalisées en 2012/2013 et 2016/2017, les disparités entre les revenus se sont creusées.[45] Cela se traduit par une plus forte concentration des revenus entre un nombre de personnes de plus en plus restreint. Il est aussi utile de souligner que ces enquêtes sont rares et qu'elles omettent systématiquement les plus nantis.

2.3 AUTRES FORMES D'INÉGALITÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST

En plus des inégalités de richesse et de revenu, il existe deux autres formes d'inégalités qui sont particulièrement pertinentes pour l'Afrique de l'Ouest : les inégalités entre les genres et les inégalités entre zones urbaines et zones rurales.

En termes de genre, l'Afrique de l'Ouest est la région qui connaît la plus forte domination masculine du continent, selon les données 2017 de l'indice d'inégalités de genre (IIG) du PNUD.[46] Les pays d'Afrique de l'Ouest figurent tous au bas du classement mondial de l'IIG, entre le 131^{e} et le 158^{e} rang des 158 pays classés.

Les inégalités entre les genres se reflètent également dans l'écart de développement humain entre les hommes et les femmes, tel que mesuré par l'indice de développement humain (IDH) du PNUD. Tous les pays d'Afrique de l'Ouest à l'exception de trois (le Cap-Vert, le Ghana et le Sénégal) relèvent de la catégorie la plus basse possible de l'indice sexospécifique du développement humain de l'agence onusienne. C'est donc dire que les niveaux de disparité entre hommes et femmes dans la région sont très élevés en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie.[47]

Des inégalités entre les genres similaires se retrouvent dans le domaine de la représentation politique, où les femmes ne représentent que 5,8 % des députés élus au parlement nigérian, 7,2 % au Bénin et 8,8 % au Mali.[48] Le marché du travail affiche des tendances similaires, étant à forte domination masculine et faisant apparaître des écarts importants de rémunération entre hommes et femmes dans les rares endroits où des données sont disponibles pour l'Afrique de l'Ouest.

L'économie rurale constitue la charpente de la plupart des économies de la région. Or l'une des inégalités majeures est de caractère géographique : on constate dans tous les pays une fracture très marquée entre villes et campagnes et entre nord et sud, surtout dans les pays dotés d'un littoral sur l'océan Atlantique. Ces fossés se manifestent par des niveaux accrus d'inégalités et de pauvreté et par la médiocrité de la situation en matière de développement humain dans les zones rurales par rapport aux centres urbains. De plus, ce sont les communautés rurales qui ont le moins accès à toutes les formes de services publics, de l'éducation jusqu'à la santé. Du fait de l'importance que revêtent les politiques agricoles et les droits fonciers pour combler ce fossé, ce rapport évalue également les résultats des gouvernements d'Afrique de l'Ouest en la matière.

3 L'ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS OUEST-AFRICAINS ENVERS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Les inégalités ne sont pas une fatalité. S'ils choisissent de déployer des efforts concertés, les gouvernements peuvent réduire les inégalités et agir en faveur d'un développement généralisé. L'indice ERI mis au point par Oxfam et DFI mesure cet engagement dans 157 pays du monde entier. En utilisant les données ERI, cette note d'information examine le degré d'engagement envers la réduction des inégalités des gouvernements d'Afrique de l'Ouest. En plus de la compilation d'un indice ERI régional de leurs performances, les gouvernements sont évalués sur leurs politiques agricoles et leurs actions en faveur de droits fonciers inclusifs, deux sujets particulièrement importants pour la région. Les trois piliers d'engagement de l'indice ERI sont illustrés dans la Figure 4.

Figure 4 : Les trois piliers de l'évaluation des gouvernements d'Afrique de l'Ouest

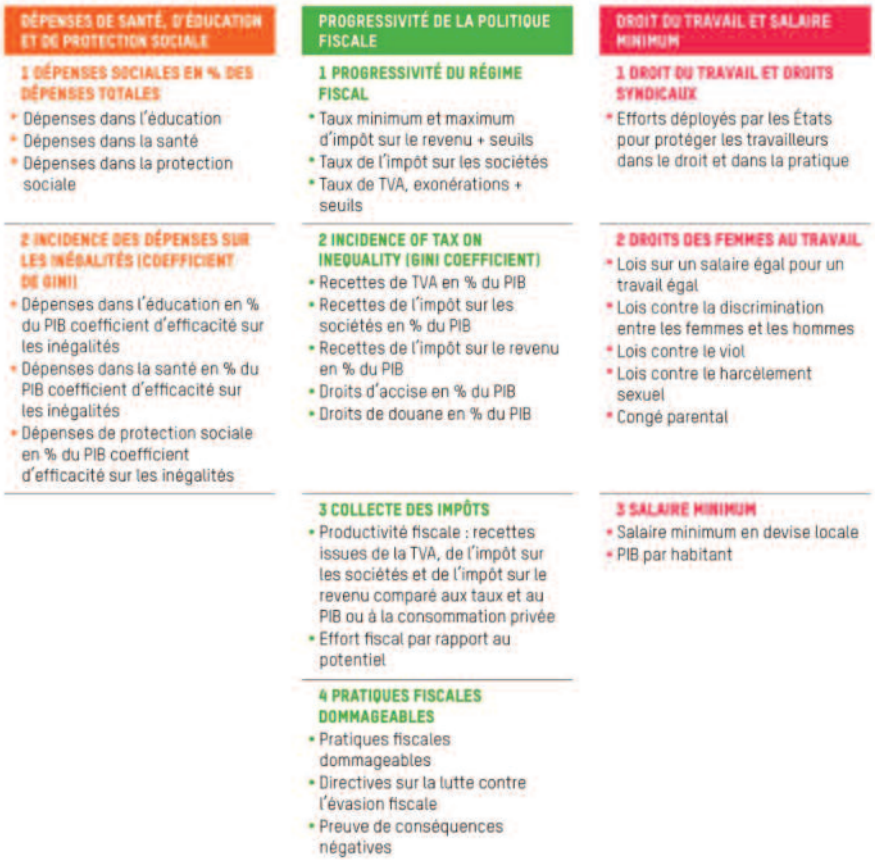

En règle générale, les pays africains ne font pas assez pour lutter contre les inégalités au titre de chacun des trois piliers de l'indice ERI. Toutefois, au niveau des sous-régions, on constate que l'Afrique de l'Est tout comme l'Afrique australe déploient des efforts plus déterminés afin de juguler les inégalités (pour obtenir la ventilation des cinq sous-régions, voir l'Annexe 1). La Namibie reste l'un des pays africains les mieux classés de l'indice ERI mondial d'Oxfam, arrivant à la 5e place des pays à revenu intermédiaire. Sa position illustre bien les différences qui existent entre le classement ERI d'un pays et les mesures traditionnelles des inégalités. Quoique l'un des pays les plus inégalitaires au monde, son score ERI élevé atteste de l'engagement du gouvernement namibien à réduire les inégalités, notamment au moyen de dépenses sociales élevées (avec la gratuité universelle de l'enseignement secondaire) et de politiques de fiscalité parmi les plus progressives qui soient.

En Afrique de l'Ouest, tous les pays remportent un mauvais, voire très mauvais, score quant à leur engagement envers la réduction des inégalités. Cela signifie que ces pays font bien moins que ce dont ils seraient capables compte tenu de leurs capacités respectives. L'engagement de leurs gouvernements envers la réduction des inégalités est détaillé dans la Figure 5, qui présente leurs scores à l'indice ERI : leur score global et leurs scores individuels pour chacun des trois piliers de l'indice, à savoir dépenses publiques, fiscalité et marché du travail. Plus le score est faible, moins le gouvernement est engagé dans la lutte contre les inégalités.

Figure 5 : Engagement envers la réduction des inégalités en Afrique de l'Ouest

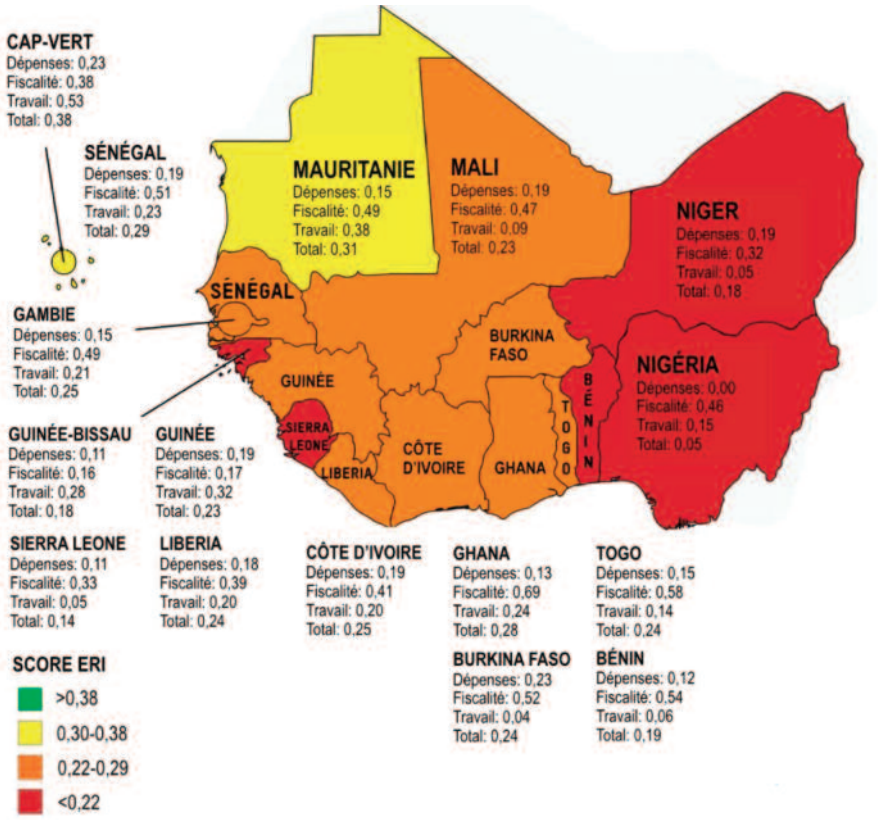

Figure 6 : Engagement envers la réduction des inégalités en Afrique de l'Ouest - Classements

Pays	Score ERI	Rang régional (rang africain)
Cap-Vert	0,38	1 (7)
Mauritanie	0,31	2 (15)
Sénégal	0,29	3 (20)
Ghana	0,28	4 (21)
Gambie	0,25	5 (25)
Côte d'Ivoire	0,25	6 (26)
Liberia	0,24	7 (27)
Togo	0,24	8 (28)
Burkina Faso	0,24	9 (29)
Mali	0,23	10 (30)
Guinée	0,23	11 (31)
Bénin	0,19	12 (37)
Guinée-Bissau	0,18	13 (38)
Niger	0,18	14 (39)
Sierra Leone	0,14	15 (44)
Nigeria	0,05	16 (46)
Moyenne régionale	**0,14**	**5**

Certains gouvernements de la région sont contre-performants tous piliers confondus (comme le Nigeria), tandis que d'autres affichent des résultats acceptables pour l'un des piliers mais médiocres pour un autre (comme le Burkina Faso, dont le score en matière de fiscalité est plutôt bon, alors que son score en termes de marchés du travail est très mauvais).

Globalement, les pays africains ne s'investissent pas dans la lutte contre les inégalités, quel que soit le pilier de l'indice ERI étudié. La Figure 7 permet de prendre du recul face à ces données et examine les cinq blocs économiques qui composent le continent africain. Quand on compare la moyenne des scores régionaux relatifs à l'engagement des gouvernements envers la réduction des inégalités, force est de constater que l'Afrique de l'Ouest est de loin la région la moins engagée.

Figure 7 : Engagement envers la réduction des inégalités dans les cinq sous-régions d'Afrique

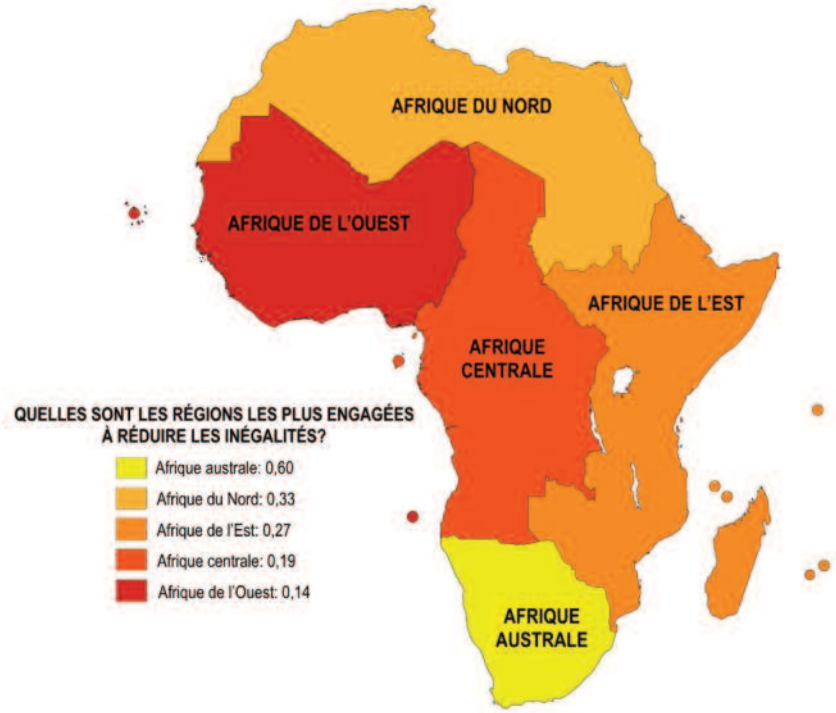

Le score à l'indice ERI reflète la moyenne pour la région, pondérée en fonction de la population. Le score pour chaque région représente ainsi l'engagement du gouvernement à réduire les inégalités auxquelles font face les citoyen-ne-s de la région. Pour l'Afrique de l'Ouest, cela sous-entend que le score du Nigeria a davantage de poids que celui du Togo du fait de la forte différence de population entre les deux pays. Il convient toutefois de noter que le faible score moyen de l'Afrique de l'Ouest n'est pas seulement dû aux mauvais résultats du Nigeria : même en retirant le Nigeria du calcul de la moyenne de l'Afrique de l'Ouest, les résultats de la région restent inférieurs à ceux des autres régions d'Afrique. Pour obtenir un aperçu complet des scores de l'indice ERI pour tous les pays d'Afrique, voir l'Annexe 1.

Dans les sections suivantes, l'engagement des gouvernements ouest-africains est évalué au titre de chacun des trois piliers que sont les dépenses publiques, la fiscalité et les marchés du travail. S'y ajoute un tour d'horizon de l'agriculture et des droits fonciers afin de présenter les constats dans leur contexte, compte tenu de l'importance de ces deux domaines sur les moyens de subsistance dans la région.

3.1 DÉPENSES SOCIALES

Il a été démontré que les dépenses sociales consacrées aux services publics, comme l'éducation, la santé et la protection sociale, ont une forte incidence sur la réduction des inégalités, surtout parmi les femmes et les filles les plus pauvres qui en dépendent le plus. Les dépenses sociales peuvent remplir un rôle déterminant dans la réduction de la quantité d'activités de soins non rémunérées assumées par les femmes, qui constituent une cause importante des inégalités entre les genres, par la redistribution de la prise en charge des enfants, des personnes âgées et des malades au sein de la famille et d'autres tâches ménagères.

L'économie des pays ouest-africains a beau être par nature essentiellement rurale,

la distribution des services sociaux et des installations publiques joue en défaveur des populations rurales. Par exemple, au Burkina Faso, 97 % de la population urbaine a accès à de l'eau potable, contre seulement 75 % de la population rurale.[49] L'écart est bien plus marqué au Ghana, où 62,3 % des ménages urbains ont accès à de l'eau traitée contre seulement 17,1 % des ménages ruraux et 88,6 % de la population urbaine sont connectés au réseau national, contre 48,3 % de la population rurale.[50] Or l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un droit humain fondamental et essentiel à la santé de chaque personne. Cette fracture géographique se manifeste dans d'autres domaines, tels que l'éducation et la santé.

La Figure 8 cite les gouvernements de la région qui sont les plus et les moins engagés envers les dépenses sociales. Le Burkina Faso et le Sénégal s'avèrent être les pays les plus engagés en ce qui concerne leurs politiques de dépenses sociales. Le Nigeria, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau sont les plus mauvais élèves de la région.

Figure 8 : Dépenses sociales : gouvernements les plus et les moins engagés d'Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)

Les plus engagés en termes de dépenses sociales	Les moins engagés en termes de dépenses sociales
1. Burkina Faso (11)	1. Nigeria (41)
2. Sénégal (14)	2. Sierra Leone (36)
3. Mali (16)	3. Guinée-Bissau (34)

Voir l'Annexe 2 pour obtenir un aperçu complet des scores des pays d'Afrique de l'Ouest concernant les dépenses sociales.

Le niveau d'engagement de la part du gouvernement nigérian est particulièrement faible, ce qui lui vaut le plus mauvais score dans le domaine des dépenses sociales, non seulement en Afrique de l'Ouest mais à l'échelle mondiale, parmi les 157 pays couverts par l'indice ERI mondial. Ceci dit, le Nigeria est loin d'être une exception en Afrique de l'Ouest. La région ne compte pas un seul pays au classement des 10 pays d'Afrique les plus engagés en matière de dépenses sociales. En effet, à part le Burkina Faso, tous les autres pays ouest-africains tombent en dessous du 100^{e} rang au classement mondial des dépenses sociales. Globalement, l'association d'investissements insuffisants et de politiques mal ciblées explique l'inefficacité des politiques sociales sur la réduction des inégalités.

Les mauvais résultats de l'Afrique de l'Ouest sont confirmés par le score moyen concernant l'engagement régional en matière de dépenses sociales, qui ne s'élève qu'à 0,08, comme l'illustre la Figure 9. Il s'agit là du score le plus bas de toutes les régions d'Afrique, dont l'Afrique centrale, pourtant sous le joug de troubles chroniques.

Figure 9 : Engagement envers les dépenses sociales dans les cinq sous-régions d'Afrique

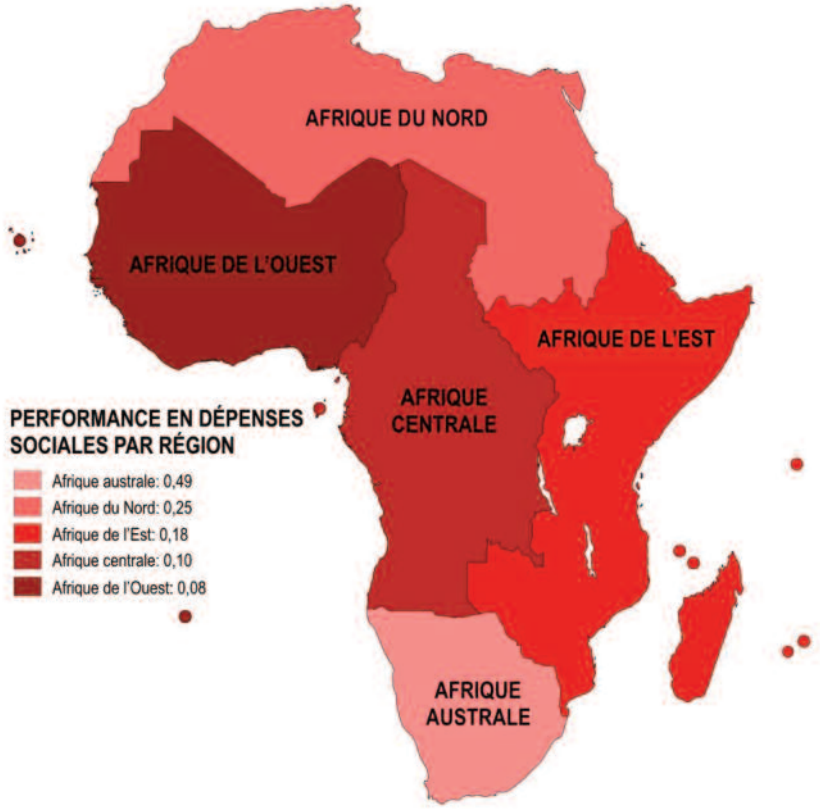

Il est à noter que les moyennes régionales sont pondérées en fonction de la population.

Les faibles niveaux d'engagement envers les dépenses sociales de la part des gouvernements de la région ont pour effet non seulement de creuser le fossé entre les riches et les pauvres, mais aussi d'aggraver les inégalités entre les genres. Il a été démontré à de multiples reprises que des services de santé et d'éducation gratuits et de qualité permettent d'améliorer considérablement la qualité de vie des femmes et des filles. Par exemple, si toutes les filles arrivaient au terme du cycle primaire, la mortalité maternelle diminuerait de deux tiers, sauvant la vie de 189 000 femmes chaque année[51].

Encadré 3 : Ghana - Le système national d'assurance santé peine à atteindre la couverture universelle

En 2004, le Ghana a lancé son système national d'assurance santé dans le but de limiter les dépenses individuelles privées sur le lieu de prestation des services. La mise en œuvre de ce système s'est accompagnée d'une utilisation accrue des services de santé et d'un accès plus général.

Cependant, seulement 37 % de la population, principalement issue de la classe moyenne, a actuellement accès au régime de santé, qui est financé par la taxe nationale pour l'assurance santé. Il s'agit là d'une forme de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui pèse de façon disproportionnée sur les personnes les plus pauvres et sur les femmes. Un obstacle majeur à l'inscription à ce régime tient au fait que, pour y accéder, il est nécessaire de payer une prime annuelle, qui varie entre 10 GH¢ (2 dollars) et 20 GH¢ (4 dollars), malgré les exonérations accordées aux enfants de moins de 18 ans, aux personnes de plus de 70 ans, aux femmes enceintes et aux bénéficiaires de l'allocation LEAP (autonomisation de subsistance contre la pauvreté), qui relève d'une politique de protection sociale pour les plus démunis dans le pays.

Les primes et les frais de traitement couvrent moins de 5 % des frais de financement du système national d'assurance santé. Le régime est essentiellement financé à partir de deux sources : les taxes (TVA), qui représentent deux tiers des fonds, et le Social Security and National Insurance Trust (SSNIT), une caisse de retraite publique qui subvient à environ 20 % des besoins. Le système national d'assurance santé est en théorie une condition *sine qua non* pour que le Ghana se dote d'une couverture universelle. Toutefois, dans la pratique, il subsiste des obstacles économiques et financiers, qui entravent plus particulièrement l'adhésion des plus pauvres.

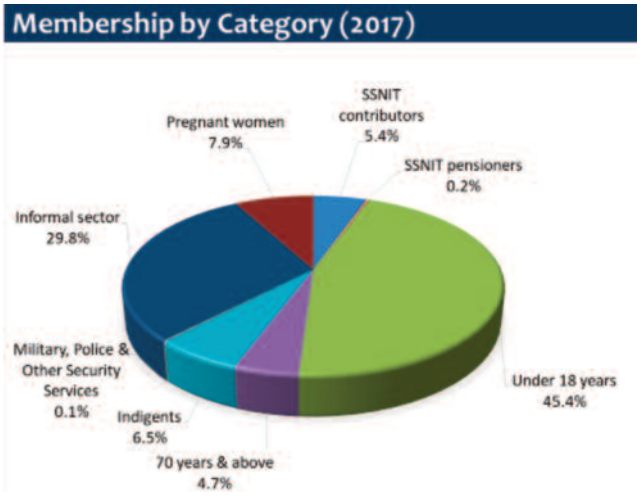

Source : O. Essuah-Mensah[52]

Encadré 4 : Sierra Leone : la possible fin d'un engagement timoré

La Sierra Leone se classe au deuxième rang des plus mauvais élèves de la région quant à l'engagement de l'État envers le financement des dépenses publiques dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de la protection sociale. Toutefois, la frilosité de cet engagement pourrait faire partie du passé si le nouveau gouvernement élu en 2018 tient ses promesses. Le manifeste sur lequel le Parti du peuple de Sierra Leone (SLPP) a basé sa campagne et qui l'a mené au pouvoir, promettait d'accroître l'appui du gouvernement pour la prestation de services publics gratuits et de qualité. Ainsi, le président Julius Maada Bio s'est engagé à accroître le budget de l'enseignement, le faisant passer de moins de 15 % du produit intérieur brut (PIB) à 20 %, et à augmenter les dépenses de santé, les redressant de moins de 10 % pour les porter à 15 % du PIB d'ici 2020.[53] Jusqu'à présent, la nouvelle équipe gouvernementale tient ses promesses de gratuité de l'enseignement primaire et secondaire et est en passe de renflouer les caisses de l'État par le renforcement de la collecte des recettes fiscales pour stimuler les dépenses sociales, notamment par la révision et la renégociation des contrats d'exploitation minière, de BTP et de télécommunications et par l'introduction d'un régime complet de réglementation des prix de transfert. Cependant, les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation sont menacés par la possible privatisation de l'éducation, car le gouvernement envisage actuellement d'avoir recours à un modèle de partenariat public-privé (PPP). Il s'agit là d'une très mauvaise idée, qui irait à l'encontre des progrès que le pays a accomplis depuis la fin de la guerre civile en 2002.

En juin 2019, la Sierra Leone est devenue le premier pays d'Afrique à transformer entièrement son système national de contrôle sanitaire des maladies, délaissant un système sur papier en faveur d'une plate-forme électronique unique disponible sur Internet. Maintenant que le système modernisé assure le suivi de l'apparition de 28 maladies, conditions et événements prioritaires, le signalement hebdomadaire systématique des données de santé publique s'est démocratisé, passant de 89 % des établissements de santé dans l'ensemble du pays en 2016 à 99 % en mai 2019. Le coût humain du système archaïque en place jusque-là empêchait le secteur de la santé de contrôler la situation et d'intervenir efficacement et en temps opportun en cas de problèmes et d'événements sanitaires, comme on avait pu le constater en 2014 lors de l'épidémie de la maladie à virus Ebola dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.[54]

3.2 FISCALITÉ PROGRESSIVE

Une fiscalité progressive consiste à imposer davantage les entreprises et les individus les plus fortunés, afin de redistribuer les ressources au sein de la société en prenant aux riches pour donner aux pauvres et d'assurer ainsi le financement adéquat de services publics essentiels : il s'agit là d'un outil indispensable pour les gouvernements déterminés à réduire les inégalités. Elle constitue également un moyen utile de lutter contre les inégalités entre les genres, dans la mesure où tout régime fiscal régressif qui dépend davantage d'impôts indirects comme la TVA a tendance à pénaliser de manière disproportionnée les femmes et les populations pauvres.

Il appartient ainsi au gouvernement en place de se prononcer en faveur d'une fiscalité soit progressive, soit régressive. La tendance doctrinaire à envisager la fiscalité sans intégrer la perspective du genre a fait perdre de vue l'effet que le mode de perception de l'impôt peut avoir sur le creusement du fossé entre

hommes et femmes. Par ailleurs, des pratiques fiscales dommageables entravent la capacité des pays ouest-africains à percevoir un impôt progressif. C'est notamment le cas de la concurrence fiscale et de l'octroi d'incitations fiscales aux multinationales, qui facilitent l'évasion fiscale.

Parmi les pays de la région, la Figure 9 illustre les gouvernements les plus engagés et les gouvernements les moins engagés en matière de fiscalité progressive.

Figure 9 : Fiscalité progressive : gouvernements les plus engagés et gouvernements les moins engagés d'Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)

Les plus engagés en matière de fiscalité progressive	Les moins engagés en matière de fiscalité progressive
1. Ghana (7)	1. Guinée-Bissau (41)
2. Togo (14)	2. Guinée (40)
3. Bénin (17)	3. Niger (34)

Voir l'Annexe 3 pour obtenir un aperçu complet des scores en matière de fiscalité pour les pays d'Afrique de l'Ouest.

La Guinée-Bissau et la Guinée figurent en queue de peloton, avec les plus mauvais scores en matière de fiscalité progressive des 41 pays africains que couvre l'indice ERI, tandis qu'un seul pays de la région de la CEDEAO (le Ghana) se hisse parmi les 10 pays les plus engagés en matière de fiscalité progressive.

Si globalement la région obtient de si piètres résultats, cela tient au caractère très régressif de ses régimes fiscaux, fortement tributaires de taxes sur la consommation comme la TVA. La plus grande source de recettes fiscales au sein des pays énumérés dans le rapport *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018* (qui comprend huit pays ouest-africains sur un total de 21) de l'OCDE concerne les taxes sur les biens et services, qui en 2016 représentaient 54,6 % du total des recettes fiscales en moyenne, la TVA à elle seule contribuant à 29,3 % du total des recettes fiscales.[55]

La richesse en Afrique, immobilier inclus, est généralement sous-imposée. Le continent connaît depuis 20 ans un formidable essor immobilier et pourtant, dans la plupart des pays africains, les recettes provenant de l'impôt foncier représentent moins de 0,5 % du PIB.[56] Au Liberia, l'impôt foncier représente 1 % du total des recettes de l'administration centrale,[57] et environ 14 % du total des recettes des collectivités locales au Ghana. Ce chiffre est moins élevé en Sierra Leone, où il avoisine les 6 % du total des recettes des collectivités locales, et il frôle les 10 % en Gambie.[58] Au Sénégal, l'impôt foncier représente environ 17 % des recettes locales.[59]

En parallèle, ces pays font cadeau de milliards de dollars aux multinationales sous la forme d'incitations fiscales en tout genre. On estime que chaque année, celles-ci font perdre à l'Afrique de l'Ouest environ 9,6 milliards de dollars de recettes.[60] Les incitations fiscales que les gouvernements octroient aux multinationales sont des réductions d'impôt accordées sous prétexte d'attirer des investissements. Or, il est avéré que de telles incitations ont en fait pour effet de réduire considérablement le recouvrement des recettes fiscales intérieures et, qui plus est, elles ne sont pas nécessaires pour attirer des investissements directs étrangers, surtout en Afrique de l'Ouest où les activités lucratives des industries extractives constituent le

secteur dominant.[61]

Comme le montre la Figure 10, en ce qui concerne son engagement en matière de fiscalité progressive, le score de l'Afrique de l'Ouest est bien inférieur à la moyenne des sous-régions du continent. Seule l'Afrique centrale se positionne légèrement moins bien.

Figure 10 : Engagement en matière de fiscalité progressive dans les cinq sous-régions de l'Afrique

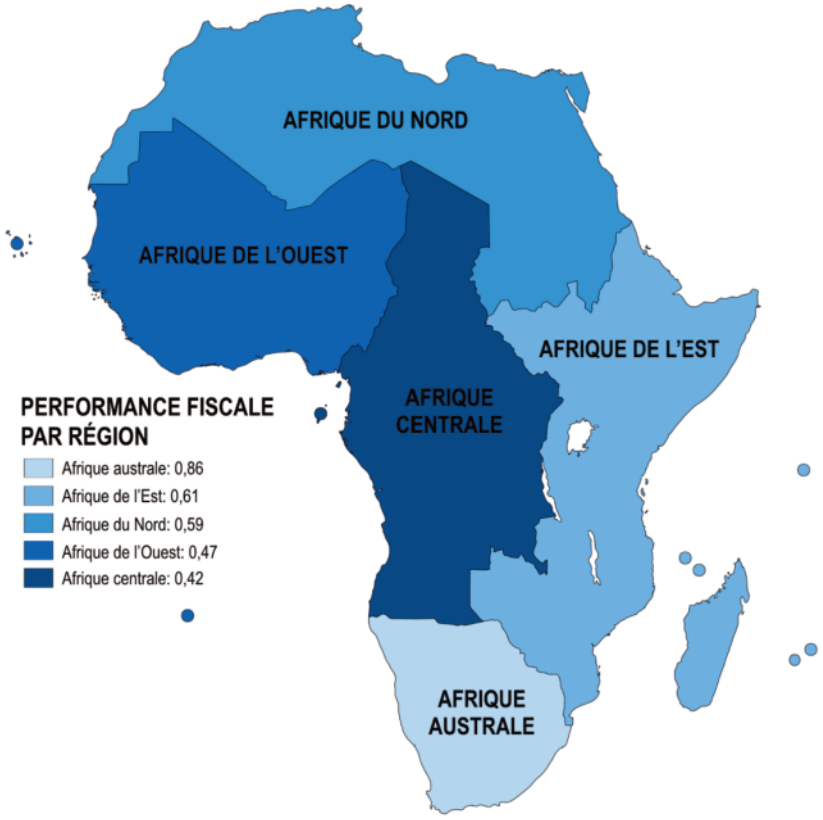

Il est à noter que les moyennes régionales sont pondérées en fonction de la population.

Encadré 5 : Sénégal - Fiscalité progressive

Le SØnØgal se classe au cinquiŁme rang de la rØgion Afrique de l'Ouest (Mauritanie incluse) en matiŁre de fiscalitØ, aprŁs le Ghana, le Togo, le BØnin et le Burkina Faso. Le pays possŁde, en thØorie, un rØgime fiscal relativement progressif, avec un taux d'imp t sur les sociØtØs de 30%, un imp t sur le revenu des particuliers plafonnØ 40 % et des exemptions de TVA pour les produits alimentaires qui profitent aux populations pauvres. Le recouvrement de l'imp t a aussi n ettement progressØ ces derniŁres annØes, contrairement la tendance observØe chez ses voisins. Le rapport impôt/PIB du Sénégal est passé de 21,1 % en 2015 à 22,0 % en 2016,[62] soit plus que la moyenne africaine de 18,2 %, et en Afrique de l'Ouest, seul le Togo le devance, avec un rapport de 22,2 %. En janvier 2013, le gouvernement a entériné un nouveau régime fiscal amélioré, prévoyant une très nette réduction, voire l'élimination, des incitations fiscales, l'unification de la législation fiscale avec un code unique et l'informatisation des déclarations d'impôt.

MalgrØ tout, le SØnØgal reste fortement tributaire des taxes sur la consommation pour ses recettes fiscales : 45 % de ses recettes proviennent de la TVA, qui tend Œtre payØe de fa on disproportionnØe par les personnes les plus pauvres, contre seulement 30 % qui sont issues de l'impôt sur le revenu. C'est ce qui explique que son rØgime fiscal est relativement bien moins progressif. En effet, malgrØ les efforts dØployØs par le gouvernement pour Øtablir des politiques fiscales Øquitables, les failles dans les relations entre l'administration et les contribuables et le caractŁre inØquitable du régime fiscal international ont pour effet d'encourager tant l'optimisation que l'évasion fiscales.

3.3 MARCHÉS DU TRAVAIL

Informalité, sous-emploi, précarité de l'emploi et disparités salariales sont autant de handicaps qui visent davantage les femmes que les hommes. Malgré l'absence de données systématiques sur la contribution du travail des femmes à l'agriculture, les Nations unies estiment néanmoins que les femmes représentent à peu près la moitié de la main-d'œuvre agricole en Afrique.[63] En Afrique de l'Ouest, le marché du travail est presque entièrement informel. La Banque africaine de développement estime, par exemple, qu'au Sénégal seulement 3,8 % des emplois relèvent du marché formel.[64] La quasi-totalité du travail agricole est à caractère informel, et une grande partie du travail informel est indépendant (80 % des personnes globalement en Afrique).[65] Les travailleurs et travailleuses de l'économie informelle sont mal payé-e-s, parfois bien en dessous du seuil de pauvreté. Les salaires du secteur formel sont relativement plus élevés et ont tendance à suivre les salaires du secteur public, même si souvent ceux-ci dépassent à peine un salaire de subsistance.[66]

Les droits du travail, dans la sphère législative mais aussi et surtout dans la pratique, occupent un rôle central dans les discussions sur les inégalités en Afrique. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), adoptée en 1998, oblige tous les États membres à respecter et promouvoir les principes et les droits fondamentaux, classés selon quatre grandes catégories : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.[67]

On constate des violations des droits du travail, que ce soit en droit ou dans la pratique, dans chacun des pays d'Afrique de l'Ouest. Même si dans une majorité de pays, la liberté d'association et de former un syndicat ou d'y adhérer est inscrite dans la législation, des progrès restent encore à faire, notamment en matière de droit des syndicats à exercer librement leurs activités sans ingérence de la part de l'État et, dans certains cas, sans l'approbation préalable de l'État.

Au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, des restrictions sont imposées sur les droits des jeunes travailleurs/euses (les travailleurs/euses de 16 ans et les apprenti-e-s) de former des syndicats et/ou d'y adhérer. De nombreux pays de la région (dont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana et le Mali) continuent de priver du droit de grève les fonctionnaires et les agents de la fonction publique employé-e-s, en particulier ceux des sous-secteurs du service public et de la sécurité.

On constate également des restrictions imposées aux travailleurs et travailleuses

du secteur privé. Au Ghana par exemple, certains employeurs dans les zones franches industrielles pour l'exportation ne cessent de s'opposer à la syndicalisation de leurs employé-e-s, et ce malgré les protections en la matière prévues par la loi du travail de 2003. Par exemple, Blue Skies Products (GH) Ltd (une filiale de Blue Skies Holdings UK), une entreprise de transformation des fruits installée dans une zone franche industrielle qui emploie plus de 1 000 personnes, persiste à refuser de reconnaître son syndicat de travailleurs. La mainmise des employeurs ne se borne pas aux zones franches industrielles : on peut citer le cas de Kinapharma Limited, un géant pharmaceutique au Ghana, qui a refusé l'entrée sur les lieux de centaines de ses employé-e-s qui avaient choisi de former un syndicat au sein de l'entreprise.[68]

La Figure 11 énumère les pays les plus engagés et ceux les moins engagés de la région en matière de protection des droits du travail et de promotion de marchés du travail inclusifs.

Figure 11 : Marchés du travail : gouvernements les plus engagés et les moins engagés d'Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)

Les plus engagés en matière de protection du marché du travail	Les moins engagés en matière de protection du marché du travail
1. Mauritanie (8)	1. Burkina Faso (39)
2. Guinée (13)	2. Niger (37)
3. Guinée-Bissau (15)	3. Sierra Leone (36)

Voir l'Annexe 4 pour obtenir un aperçu complet des scores concernant les marchés du travail pour les pays d'Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne l'engagement moyen des pays envers l'établissement de marchés du travail inclusifs, même si l'Afrique de l'Ouest en tant que région fait mieux que l'Afrique de l'Est, elle reste encore loin derrière l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe, dont les scores sont tous nettement meilleurs.

Les marchés du travail ouest-africains se caractérisent par des inégalités entre les genres généralisées. Par exemple, en Gambie et en Sierra Leone, les hommes gagnent, en moyenne, plus de 40 % de plus que les femmes.[69] Le renforcement des droits du travail et de la protection du travail n'induira pas seulement la possible réduction des inégalités économiques, mais il peut aussi contribuer à réduire les niveaux excessifs d'inégalités entre les genres qui existent dans la région.

Encadré 6 : Nigeria - augmentation du salaire minimum, une victoire syndicale

En novembre 2018, dans un contexte de menaces de grève nationale par les syndicats, le gouvernement du Nigeria a consenti à entamer des négociations pour augmenter le salaire minimum mensuel de 18 000 ₦ à 30 000 ₦ (98 dollars).[70]

Les données du FMI et d'autres organisations indiquent qu'il est possible de rattacher la hausse des inégalités au niveau mondial au déclin récent de la syndicalisation.[71] Malheureusement, nombreux sont les gouvernements ouest-africains qui rechignent souvent à régler les conflits de travail de façon posée et cela fait des dizaines d'années qu'ils limitent le rôle des syndicats.

Figure 12 : Engagement en matière de droits du travail dans les cinq sous-régions de l'Afrique

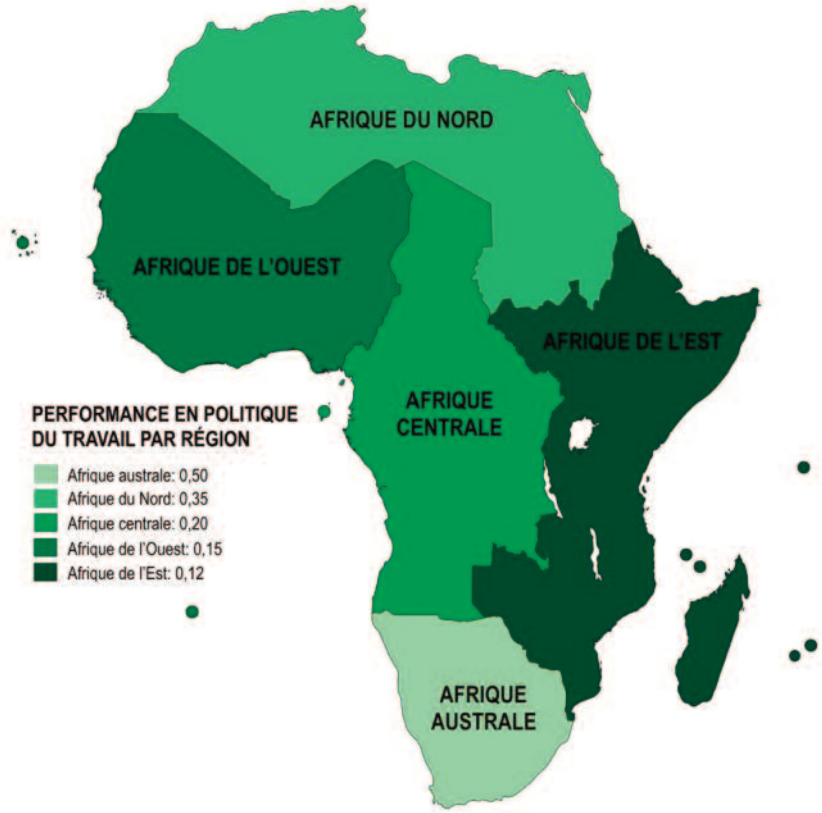

Il est à noter que les moyennes régionales sont pondérées en fonction de la population.

3.4 AGRICULTURE

L'agriculture est le moteur principal de l'économie en Afrique de l'Ouest et la majorité de la population en dépend pour ses moyens de subsistance.[72] Tous pays confondus, le secteur agricole représente en moyenne 35 % de l'économie de la région et emploie plus de 50 % de la population active.[73] Pourtant, il faillit à sa promesse de libérer des millions de personnes du piège de la pauvreté et ce, pour plusieurs raisons : l'insuffisance des investissements, la faible productivité, surtout dans les exploitations familiales et paysannes, des opportunités de marchés limitées, la partialité des politiques de développement privilégiant les zones urbaines, le manque de capacités humaines et de volonté politique et des taux élevés d'impôts sur l'activité agricole. Elle demeure essentiellement une agriculture de subsistance, qui est perçue comme un mode de vie, non pas comme une activité commerciale.

Cela fait des années qu'on assiste au recul de la part du secteur agricole au niveau du PIB, néanmoins, s'élevant à 17,5 %, sa contribution à l'activité économique en Afrique subsaharienne reste importante comparée aux 5,3 % qu'elle représente en Amérique latine et dans les Caraïbes et aux 1,6 % dans les États membres de l'OCDE.[74] L'agriculture contribue à 43 % du PIB en Côte d'Ivoire

et à 77 % au Niger.[75]

En substance, la forte contribution de l'agriculture à l'activité économique donne à penser qu'on est encore loin du stade où la transformation du secteur aurait un effet profondément lucratif et créateur de richesses, surtout en milieu rural. Cette absence de transformation explique en partie les niveaux élevés de pauvreté et d'inégalités qui sévissent dans la région.

Le délaissement dans les politiques publiques des agricultrices et agriculteurs familiaux, surtout ceux pratiquant la culture vivrière, est exacerbé par la mauvaise qualité des données concernant ce groupe d'agriculteurs. Cette situation a induit des distorsions de leur véritable contribution à la production agricole, au PIB et à la population active des pays et masque les revenus de misère qu'ils tirent de leur travail. Seulement 1 % des prêts commerciaux sont accordés à l'agriculture, et encore, la plupart sont destinés aux grandes exploitations. On estime que seulement 4 % des terres productives d'Afrique subsaharienne sont irriguées, contre 39 % en Asie du Sud et 29 % en Asie de l'Est.[76]

Pour faire évoluer la situation et afin que le secteur agricole tienne ses promesses d'accroissement des niveaux de revenu et de transformation de l'économie de la région, les pays d'Afrique de l'Ouest ont renouvelé leur engagement en 2014 envers le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) qui enjoint aux gouvernements, entre autres, d'augmenter d'au moins 10 % par an leur dotation budgétaire allouée au secteur et d'investir dans des biens publics essentiels. Les gouvernements se sont engagés à élaborer des plans nationaux d'investissement agricole pour en favoriser la mise en œuvre.

La politique agricole régionale des États de l'Afrique de l'Ouest, baptisée ECOWAP, a également été adoptée dans la droite ligne du PDDAA et les droits de douane communs sur les produits agricoles ont été portés de 20 % à 35 % pour accorder une certaine protection aux agriculteurs et agricultrices.[77]

Dans quelle mesure les gouvernements ouest-africains ont-ils tenu leur promesse de stimuler l'agriculture ? Pour répondre à cette question, une méthode consiste à examiner s'ils ont répondu à leur objectif de consacrer un minimum de 10 % de leur budget à ce secteur. Bien que cela ne dise rien sur l'efficacité de l'appui des fonds publics ni sur l'identité des bénéficiaires ciblés (s'il s'agit d'agricultrices et agriculteurs familiaux ou de riches propriétaires terriens), il en ressort néanmoins une indication de leur degré d'engagement vis-à-vis du secteur. Le montant des dépenses que les gouvernements consacrent aux agricultrices et agriculteurs familiaux et aux petit-e-s exploitant-e-s agricoles est déterminant, car ceux-ci forment l'essentiel de la population active de la région, surtout dans les zones rurales. Ce sont eux qui produisent la majeure partie des denrées alimentaires consommées dans la région de la CEDEAO, ainsi que des principales cultures de rente destinées à l'exportation : le cacao au Ghana et le coton au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal, au Nigeria, en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Togo.[78] L'Afrique de l'Ouest compte également un nombre particulièrement élevé de femmes agricultrices familiales. Des investissements publics importants dans l'agriculture familiale pourraient aider des millions de personnes à sortir de la pauvreté et améliorer la nutrition et les niveaux de revenus pour les personnes les plus démunies de la région.

familiales et de la génération de revenus pour subvenir aux besoins de base, alors qu'elles ne disposent que d'un accès limité au crédit, à des soins de santé décents, à l'éducation, aux installations sanitaires et à la protection sociale.[82] La situation est aggravée par les inégalités en matière d'accès au foncier et de contrôle des terres. Dans le monde en développement, en moyenne, les femmes contrôlent une partie négligeable de l'ensemble des terres (2 %).[83] Or, le foncier reste de loin l'actif le plus précieux pour la majorité de la population d'Afrique de l'Ouest et des millions de personnes, en particulier les ruraux pauvres, en dépendent pour leur subsistance.

En dépit de l'offre apparemment importante de terres arables en Afrique de l'Ouest, la pauvreté foncière est généralisée et les inégalités foncières s'accentuent.[84] À mesure que les populations continuent à se développer rapidement, et avec l'accélération de l'urbanisation, la pression de la concurrence pour l'accès à la terre sera forcément amenée à s'intensifier.[85] La région souffre déjà de la triple menace que présentent la dégradation des terres, de mauvais rendements et l'accroissement de la population.[86]

« D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient [...] accès [...] au contrôle des terres. »

Objectif de développement durable 1, Cible 1.4

Dans beaucoup de pays de la région, sous l'effet de l'énorme déséquilibre de pouvoir que leur infligent les grandes exploitations agricoles commerciales nationales et étrangères, les agricultrices et agriculteurs familiaux se voient privés des terres et des ressources en eau dont ils ont toujours dépendu pour vivre.[87] Depuis 2000, dans le cadre d'accords de grande envergure, des investisseurs ont acquis près de 1 130 000 hectares de terres au Ghana, de 570 000 hectares au Mali et de 370 000 hectares au Sénégal.[88]

En Afrique de l'Ouest, les terres peuvent être détenues par des particuliers, des groupes coutumiers, des entreprises ou par l'État, et les décisions relatives à la terre peuvent être prises en vertu du droit écrit ou du droit coutumier. Pour redresser les inégalités entre les genres, il est impératif que les femmes disposent de l'égalité aux droits fonciers, quel que soit le type de régime foncier en vigueur. Il existe toutefois peu de données systématiques concernant l'accès des femmes à la terre et à leur contrôle de la terre dans des systèmes coutumiers ou dans des contextes où ces droits n'ont pas été consacrés de manière officielle. Les données disponibles pour quatre pays issues de l'Enquête sur la mesure des niveaux de vie de la Banque mondiale concernant les droits formalisés montrent que les hommes sont plus susceptibles que les femmes de détenir des titres fonciers officiels.[89] Par ailleurs, la propriété officielle de terres agricoles par les hommes est elle aussi bien plus élevée que chez les femmes, comme le montre la Figure 14. Au Nigeria, les femmes représentent entre 60 % et 79 % de la main-d'œuvre rurale et elles constituent environ 37 % des travailleurs agricoles actifs, et pourtant elles sont 10 fois moins susceptibles d'être propriétaires de leurs terres que les hommes.[90] Ce niveau d'inégalités a des répercussions négatives sur les femmes, notamment en accentuant leur vulnérabilité aux violences basées sur le genre.

Figure 14 : Indicateurs des droits fonciers pour certains pays d'Afrique de l'Ouest

	Détention de terres agricoles (% de la population)		Propriétaires fonciers titulaires de titres pour leurs terres (% des propriétaires fonciers)	
Pays	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
Burkina Faso	31,5	7,4	75,2	52,7
Ghana	29,5	11,2	19,2	13,5
Mali	12,6	5,0	6,6	3,9
Nigeria	23,9	3,5	2,0	0,2

Source : Calcul des auteurs d'après l'Enquête sur la mesure des niveaux de vie (LSMS) de la base de données de la bibliothèque de microdonnées de la Banque mondiale.

Les LSMS sont des enquêtes sur les ménages représentatives réalisées à l'échelle nationale, qui recueillent des informations pour mesurer les niveaux de pauvreté. Les auteurs ont utilisé les enquêtes les plus récentes qui contenaient les informations recherchées (Burkina Faso : 2014), (Ghana : 2012/2013), (Mali : 2014) et (Nigeria : 2015/2016).

Les pourcentages d'hommes et de femmes propriétaires de terres agricoles sont calculés en fonction du nombre total d'adultes se déclarant propriétaires de terres agricoles, divisé par le nombre total de répondant-e-s adultes et multiplié par 100 pour cent. Les pourcentages de propriétaires fonciers titulaires de titres de propriété ont été calculés en fonction du nombre total d'adultes se déclarant titulaires d'un titre, d'un acte notarié ou d'une pièce officielle pour leurs terres, divisé par le nombre total de propriétaires fonciers et multiplié par 100 pour cent. Voir : *http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/lsms*

4 PROGRAMME STRATÉGIQUE POUR INVERSER LA CRISE DES INÉGALITÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST : RECOMMANDATIONS

Les disparités économiques présentes dans la région Afrique de l'Ouest sont d'une ampleur intolérable, surtout quand on tient compte des niveaux comparatifs de l'indice numérique de pauvreté et des écarts profonds dans la prestation des services publics. Ce rapport montre que, malheureusement, la plupart des gouvernements de la région consacrent très peu de leurs efforts à la lutte contre cette crise des inégalités. Par rapport à d'autres régions d'Afrique, les gouvernements ouest-africains sont constamment parmi ceux à afficher les plus mauvais résultats quand il s'agit de prioriser les dépenses sociales, une fiscalité progressive et la protection des droits sur le marché du travail. Qui plus est, à quelques exceptions près, ils n'inscrivent pas le secteur agricole et les droits fonciers au rang de leurs priorités, en dépit de leur importance dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans la région.

L'année 2019 marque le quatrième anniversaire de la mise en œuvre des ODD, et cette année, les pays rendront compte de leurs résultats concernant l'ODD n° 10, qui les enjoint de s'attaquer aux inégalités. Cependant, comme cette analyse le montre, la région de la CEDEAO fait très peu pour combattre les inégalités. Pour renverser cette situation, Oxfam appelle tant les gouvernements nationaux que la CEDEAO à s'engager à remédier à la crise des inégalités de la région en donnant suite aux recommandations suivantes.

Recommandations adressées aux gouvernements

Les inégalités relèvent d'un choix politique et n'ont rien d'inévitable

L'indice ERI pour l'Afrique de l'Ouest montre clairement que les gouvernements ont un choix : soit ils optent pour des mesures visant à réduire l'écart entre riches et pauvres, soit ils choisissent d'agir de manière à aggraver les inégalités. Or, l'indice révèle que très peu de gouvernements de la région font actuellement les bons choix pour combler la fracture des inégalités. Ce devrait être une cause de honte pour tous ceux et toutes celles qui ne font pas assez. La crise des inégalités est un obstacle aux progrès et il faut tout faire pour la combattre. Oxfam exhorte tous les pays et la CEDEAO à intervenir, et ce de toute urgence.

Consacrer des dépenses suffisantes à des services publics universels de qualité, qui resserrent l'écart entre riches et pauvres et qui réduisent les inégalités :

- Affecter un minimum de 20 % du budget national à des initiatives de renforcement de l'**éducation** publique universelle gratuite, en insistant particulièrement sur l'amélioration de l'accès à un enseignement primaire et secondaire de qualité.

- Affecter un minimum de 15 % du budget national au financement d'un **secteur de la santé public** gratuit, universel, facile d'accès et de grande qualité.
- Adopter des **programmes de protection sociale** universelle qui reçoivent des financements adéquats et qui profitent principalement aux populations les plus pauvres.
- Mettre en œuvre des services publics et des programmes de protection sociale universels financés par l'impôt. Arrêter de mettre en place des programmes d'assurance maladie focalisés sur les plus pauvres qui finissent par produire un effet de clivage au sein de la population.

Redistribuer aux personnes pauvres grâce à une fiscalité progressive :

- **Accroître les recettes fiscales en recueillant davantage auprès des plus riches** afin de mieux financer les services sociaux de base.
- **Accroître la progressivité globale du système fiscal** en élargissant le champ d'application des impôts généralement payés par les riches (comme l'impôt sur la fortune, l'impôt sur les plus-values, l'impôt sur le revenu des particuliers pour les hauts salaires, les impôts fonciers et l'impôt sur les sociétés payé par les grandes entreprises), ainsi qu'en réduisant la dépendance vis-à-vis des taxes à la consommation comme la TVA, qui ont tendance à peser de façon disproportionnée sur les personnes les plus pauvres, et en particulier sur les femmes.
- Accorder une attention particulière au respect des obligations fiscales de la part des **personnes à patrimoine net élevé** et chercher à **imposer le patrimoine caché à l'étranger**.
- S'assurer que les multinationales paient leur juste part d'impôt par le renforcement des politiques de lutte contre l'évasion fiscale, des dispositions législatives relatives aux prix de transfert et des sanctions contre les paradis fiscaux.
- Faire cesser le « nivellement par le bas » de la fiscalité des entreprises par la suppression **d'incitations fiscales inutiles** pour les investisseurs et par la **révision des incitations existantes** et des conventions fiscales en vue d'accroître les recettes provenant des investisseurs.
- Renforcer les **réglementations relatives aux prix de transfert** là où elles existent déjà et en introduire de solides si aucune n'est en place, et **améliorer la capacité des autorités fiscales nationales à lutter contre les flux financiers illicites**.

Renforcer la protection des droits du travail et adopter des politiques favorisant un marché du travail plus inclusif :

- Améliorer considérablement **la protection du droit de syndicalisation, du droit de grève et du droit de négociation des syndicats au nom de leurs membres**.
- Revoir les politiques relatives au salaire minimum et les régimes réglementaires **pour augmenter les salaires des 40 % des salariés les plus pauvres**.
- Légiférer pour **faire respecter l'égalité de rémunération pour un travail égal** entre hommes et femmes et **investir dans l'acquisition de compétences et la formation sur le tas pour les femmes**.
- Combattre **la discrimination à l'égard des femmes**, notamment par sa

criminalisation, rendre publics les cas de viol et de harcèlement sexuel au travail et faire appliquer les lois luttant contre ces pratiques.

- Mettre en place des systèmes pour s'assurer que le secteur informel **respecte progressivement les exigences réglementaires minimales, au moins,** concernant le milieu de travail et la rémunération des femmes et des hommes.
- Mieux gérer la vulnérabilité d'une grande partie de la population active en **intégrant les travailleurs du secteur informel dans les régimes et les mécanismes d'assurance sociale**. Cela peut passer par l'intégration progressive des **modalités existantes de micro-assurance** dans le régime national d'assurance sociale.
- Il incombe à chaque pays de remettre à l'ordre du jour **le renforcement des compétences dans le secteur informel** et de créer des incitations pour encourager les prestataires de formation publics à servir le secteur informel. L'acquisition de compétences aide les travailleurs à accéder à des emplois non agricoles et à augmenter leurs revenus.
- **Les apprentissages** constituent la forme de renforcement des compétences la plus importante dans le secteur informel et le gouvernement doit investir les ressources nécessaires pour améliorer l'efficacité des programmes d'apprentissage. Ces efforts doivent s'accompagner de décisions politiques fondées sur les résultats (tests, suivi et évaluation). Toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer : employeurs, prestataires de formation publics et privés et bailleurs de fonds, bien qu'il revienne à l'État de prendre l'initiative.

Accroître le soutien de l'État envers l'agriculture et mettre au point des politiques pertinentes afin de mieux aider les agricultrices et agriculteurs familiaux :

- **Affecter au moins 10 % du budget national à l'appui de l'agriculture.**
- **Élaborer un plan national d'investissements agricoles** sensible à la dimension du genre et chercher principalement à aider les agricultrices et agriculteurs familiaux dans des secteurs autres que les cultures de rente.
- **Combler la fracture entre villes et campagnes** en veillant à équilibrer les investissements publics entre milieu rural et milieu urbain.

Défendre le droit à la terre des populations les plus pauvres :

- Mettre pleinement **en œuvre le cadre sur les politiques foncières de l'Union africaine**[91], en axant les efforts sur l'élimination de la pauvreté foncière agricole, de la privation de terres agricoles et de l'insécurité de l'usage foncier parmi les populations les plus pauvres, et surtout chez les femmes. Les femmes représentent environ la moitié des petits exploitants agricoles, mais les inégalités de genre font qu'il leur est difficile d'avoir accès à des terres et de les contrôler.
- **Faire cesser l'accaparement des terres à grande échelle** qui se produit actuellement au détriment des agricultrices et agriculteurs familiaux.
- Rationaliser les processus d'enregistrement foncier afin d'en alléger les formalités administratives et le coût prohibitif, surtout pour les groupes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.

Recommandations adressées à la CEDEAO

Reconnaître la crise des inégalités qui sévit en Afrique de l'Ouest et planifier des mesures pour y remédier :

- **Donner la priorité à la lutte contre les inégalités** dans l'ordre du jour de la Commission de la CEDEAO.
- Élaborer **un plan d'action régional, avec des objectifs et des indicateurs à la clé,** qui vise à améliorer de manière significative l'actuelle position de l'Afrique de l'Ouest comme étant la région d'Afrique la moins engagée dans la lutte contre les inégalités.
- Élaborer un **mécanisme solide pour faciliter et surveiller** la mise en œuvre des ODD, notamment en ce qui concerne la Cible 10.1 concernant les inégalités.

Encourager un « nivellement vers le haut » dans la lutte contre les inégalités :

- **Rechercher une harmonisation sur le plan régional** afin de limiter la concurrence fiscale dommageable dans la région, en particulier le recours excessif à des incitations fiscales pour attirer les investisseurs étrangers.
- Prendre l'initiative en matière d'élaboration d'un régime régional sur les prix de transfert afin de **freiner les flux financiers illicites** qui quittent la région.
- **Prendre l'initiative concernant l'harmonisation des incitations fiscales** par la mise en place d'un organisme indépendant chargé de la fiscalité au sein de la Commission afin de conseiller et de coordonner les politiques fiscales et de **jouer un rôle plus actif dans les réformes fiscales internationales** dans une démarche de protection des intérêts des pays d'Afrique de l'Ouest.
- Encourager et soutenir les pays de la région à jouer un rôle actif dans la réforme du système fiscal mondial, y compris le cadre inclusif de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), visant à réformer les règles défavorables et à en adopter de nouvelles qui servent les intérêts des pays de la région.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ENGAGEMENT ENVERS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE LA PART DE 41 PAYS AFRICAINS (SCORES À L'INDICE ERI)

Pays	Score ERI	Rang régional (rang africain)	Pays	Score ERI	Rang régional (rang africain)
Afrique de l'Ouest			**Afrique de l'Est**		
Cap-Vert	0,38	1 (7)	Seychelles	0,49	1 (4)
Mauritanie	0,31	2 (15)	Maurice	0,41	2 (6)
Sénégal	0,29	3 (20)	Malawi	0,35	3 (10)
Ghana	0,28	4 (21)	Zimbabwe	0,33	4 (12)
Gambie	0,25	5 (25)	Zambie	0,30	5 (17)
Côte d'Ivoire	0,25	6 (26)	Tanzanie	0,30	6 (18)
Liberia	0,24	7 (27)	Madagascar	0,29	7 (42)
Togo	0,24	8 (28)	Mozambique	0,27	8 (23)
Burkina Faso	0,24	9 (29)	Djibouti	0,26	9 (24)
Mali	0,23	10 (30)	Ouganda	0,23	10 (32)
Guinée	0,23	11 (31)	Éthiopie	0,23	11 (33)
Bénin	0,19	12 (37)	Rwanda	0,21	12 (34)
Guinée-Bissau	0,18	13 (38)	Burundi	0,18	13 (40)
Niger	0,18	14 (39)	Kenya	0,15	14 (43)
Sierra Leone	0,14	15 (44)	**Moyenne régionale**	**0,27**	**3**
Nigeria	0,05	16 (46)	**Afrique du Nord**		
Moyenne régionale	**0,14**	**5**	Tunisie	0,53	1 (3)
Afrique centrale			Algérie	0,36	2 (8)
République centrafricaine	0,33	1 (13)	Maroc	0,32	3 (14)
Angola	0,29	2 (19)	Égypte	0,30	4 (16)
São Tomé-et-Príncipe	0,28	3 (22)	**Moyenne régionale**	**0,33**	**2**
Cameroun	0,21	4 (35)	**Afrique australe**		
République du Congo	0,20	5 (36)	Afrique du Sud	0,62	1 (1)
République démocratique du Congo	0,17	6 (41)	Namibie	0,61	2 (2)
Tchad	0,13	7 (45)	Lesotho	0,45	3 (5)
Moyenne régionale	**0,19**	**4**	Botswana	0,36	4 (9)
			Eswatini (Swaziland)	0,34	5 (11)
			Moyenne régionale	**0,6**	**1**

La division des régions africaines reprend celle du schéma géographique des Nations unies (https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/). Les moyennes régionales sont pondérées en fonction de la population. Les données sur la population proviennent de la base de données de la Banque mondiale (https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL).

ANNEXE 2 : SCORES ERI POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST EN MATIÈRE DE DÉPENSES SOCIALES

Pays	Score en matière de dépenses sociales	Classement en Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)
Cap-Vert	0,23	1 (7)
Burkina Faso	0,23	2 (11)
Sénégal	0,19	3 (14)
Mali	0,19	4 (16)
Niger	0,19	5 (18)
Côte d'Ivoire	0,19	6 (20)
Guinée	0,19	7 (21)
Liberia	0,18	8 (22)
Gambie	0,15	9 (24)
Togo	0,15	10 (25)
Mauritanie	0,15	11 (26)
Ghana	0,13	12 (29)
Bénin	0,12	13 (31)
Guinée-Bissau	0,11	14 (34)
Sierra Leone	0,11	15 (36)
Nigeria	0,00	16 (41)

ANNEXE 3 : SCORES ERI POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST EN MATIÈRE DE FISCALITÉ

Pays	Score en matière de fiscalité progressive	Classement en Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)
Ghana	0,70	1 (7)
Togo	0,56	2 (14)
Bénin	0,52	3 (17)
Burkina Faso	0,51	4 (18)
Sénégal	0,50	5 (20)
Gambie	0,49	6 (25)
Mauritanie	0,49	7 (26)
Mali	0,46	8 (27)
Nigeria	0,45	9 (28)
Côte d'Ivoire	0,40	10 (29)
Liberia	0,39	11 (30)
Cap-Vert	0,38	12 (32)
Sierra Leone	0,32	13 (33)
Niger	0,30	14 (34)
Guinée	0,16	15 (40)
Guinée-Bissau	0,15	16 (41)

ANNEXE 4 : SCORES ERI POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST EN MATIÈRE DE TRAVAIL

Pays	Score en matière de travail	Classement en Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)
Cap-Vert	0,53	1 (6)
Mauritanie	0,37	2 (8)
Guinée	0,32	3 (13)
Guinée-Bissau	0,31	4 (15)
Sénégal	0,27	5 (18)
Côte d'Ivoire	0,24	6 (16)
Ghana	0,24	7 (19)
Liberia	0,24	8 (20)
Gambie	0,23	9 (22)
Nigeria	0,19	10 (24)
Togo	0,18	11 (25)
Mali	0,13	12 (34)
Bénin	0,10	13 (35)
Sierra Leone	0,09	14 (36)
Niger	0,09	15 (37)
Burkina Faso	0,08	16 (39)

ANNEXE 5 : DÉPENSES CONSACRÉES À L'AGRICULTURE EN PROPORTION DU TOTAL DU BUDGET PUBLIC (%)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Bénin	6,0	5,0	7,0	6,0	15,0	12,0	8,5
Burkina Faso	8,0	11,0	11,0	11,0	12,0	9,0	10,3
Cap-Vert	4,0	5,0	5,0	6,0	7,0	7,0	5,7
Côte d'Ivoire	3,0	3,0	6,0	5,0	5,0	3,0	3,7
Gambie	6,0	10,0	4,0	3,0	3,0	7,0	5,5
Ghana	3,0	3,0	3,0	1,0	1,0	1,0	2
Guinée-Bissau	14,51	12,87	2,98	5,93	2,91	4,64	7,3
Liberia	8,0	7,0	8,0	9,0	-	-	8
Mali	12,0	13,0	8,0	10,0	11,0	12,0	11
Niger	7,0	15,0	8,0	9,0	12,0	8,0	9,8
Nigeria	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,0	2,8
Sierra Leone	9,0	8,0	6,0	-	-	-	7,7
Sénégal	8,0	7,0	9,0	7,0	9,0	9,0	8,2
Togo	6,0	6,0	7,0	8,0	6,0	6,0	6,5

Source : Système régional d'analyse stratégique et de gestion de connaissances (ReSAKSS) et FAO (2018). La compilation ReSAKSS est basée sur l'IFPRI (2015), la Banque mondiale (2017) et les ressources nationales. Les données pour la Guinée-Bissau proviennent de la FAO. Les données ne sont pas disponibles pour la Guinée et la Mauritanie.

NOTES

1 L'Agenda 2063 est l'avant-projet et le plan directeur de l'Union africaine pour transformer l'Afrique afin d'en faire un géant mondial de demain. Il s'agit d'un cadre stratégique pour l'ensemble du continent, qui vise à concrétiser l'objectif d'un développement durable et inclusif. Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2013-2023) est le premier d'une série de cinq plans décennaux portant sur les 50 années de l'Agenda. https://au.int/agenda2063/ftyip

2 B.S. Coulibaly (2019) : « Reconciling financing needs and debt levels », dans Foresight Africa: Top Priorities for the Continent in 2019. Brookings : Washington, DC, pp. 28

https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2019/01/BLS18234_BRO_book_007_WEB.pdf

3 Oxfam (2016). Inequality in Nigeria: Exploring the Drivers. https://www.oxfam.org/en/research/inequality-nigeria-exploring-drivers

4 Ghana Statistical Services, Ghana Health Service et ICF International (2015). Enquête démographique et de santé du Ghana effectuée en 2014. https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR307/FR307.pdf

5 Indice d'éducation du PNUD. http://hdr.undp.org/en/content/education-index

6 Project Syndicate (2016). Inequality hits Davos, Winnie Byanyima, 22 janvier 2016. https://www.economics.utoronto.ca/gindart/2016-01-22%20-%20Inequality%20hits%20Davos.pdf

7 M-K. Chan, A. Parvez Butt, A. Marriott, E. Ehmke, D. Jacobs, J. Seghers, J. Atienza, R. Gowland, M. Lawson, F. Rhodes (2019) Services publics ou fortunes privées ? L'universalité de l'accès à la santé, à l'éducation et à d'autres services publics réduit l'écart entre les riches et les pauvres et entre les hommes et les femmes. Une plus grande équité dans la fiscalité des plus fortunés peut contribuer à leur financement. Oxfam. DOI : 10.21201/2019.3651 https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620599/bp-public-good-or-private-wealth-210119-fr.pdf

8 AfrAsia Bank (2018). The AfrAsia Bank Africa Wealth Report 2018. Johannesburg : New World Wealth.https://enterprise.press/wp-content/uploads/2018/09/africa-wealth-report-2018.pdf

9 F. Grigoli et A. Robles (2017). Inequality Overhang. Document de travail du FMI, Washington : Fonds monétaire international, WP/17/76. https://www.researchgate.net/publication/317058401_Inequality_Overhang ; OCDE (2015). Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous. OCDE : Paris. https://www.oecd-ilibrary.org/employment/tous-concernes-pourquoi-moins-d-inegalite-profite-a-tous_9789264235519-fr

10 M. Berg et R. Veenhoven (2010). Income Inequality and Happiness in 119 Nations: In Search for an Optimum that does not Appear to Exist. *In* : BentGreve (ed.). Social Policy and Happiness in Europe. Edgar Elgar, Cheltenham, Royaume-Uni, Chapitre 11, pp.174-194. https://personal.eur.nl/veenhoven/Pub2010s/2010b-full.pdf

11 Voir : https://www.un.org/sustainabledevelopment/inequality/

12 M. Lawson et M. Martin (2018). Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités 2018 : Nouveau classement mondial des États selon leurs actions concrètes pour s'attaquer à l'écart entre riches et pauvres. Development Finance International et Oxfam. DOI : 10.21201/2018.3415 https://oxf.am/2y2yud3

13 F. Hollinger et J.M. Staatz (eds) (2015). Les facteurs des changements structurels de l'Agriculture ouest-africaine, dans Croissance agricole en Afrique de l'Ouest : Facteurs déterminants de marché et de politique. Rome : Banque africaine de développement et FAO, pp. 47-69. http://www.fao.org/3/a-i4337f.pdf

14 F. Hollinger et J.M. Staatz (eds) (2015). Croissance agricole en Afrique de l'Ouest : Facteurs déterminants de marché et de politique. Rome : Banque africaine de développement et FAO. http://www.fao.org/3/a-i4337f.pdf

15 AfrAsia (2018). The AfrAsia Bank Africa Wealth Report 2018, op. cit.

16 Ibid.

17 Forbes Afrique (2018). African Billionaire Fortunes Rise. 1er février. https://www.forbesafrica.com/billionaires/2018/02/01/african-billionaire-fortunes-rise/

18 Wealth-X (2019). High Net Worth Handbook 2019. https://www.wealthx.com/report/high-net-worth-handbook-2019/?utm_campaign=HNWH2019&utm_source=broadcast&utm_medium=referral&utm_term=hnwh-2019-press&utm_source=broadcast&utm_medium=referral

19 E. Mayah et al. (2017). Inequality in Nigeria: Exploring the drivers. Abuja : Oxfam. https://www.oxfam.org/en/research/inequality-nigeria-exploring-drivers

Portail de la Banque mondiale sur la pauvreté et l'équité : http://povertydata.worldbank.org/poverty/country/NGA

20 Oxfam, GII, Send Foundation (2018). Building a More Equal Ghana: A five-point action plan to close the gap between the rich and the rest. Accra : Oxfam. https://policy-

practice.oxfam.org.uk/publications/building-a-more-equal-ghana-a-5-point-action-plan-to-close-the-gap-between-the-620549

21 A.D. Oduro, W. Baah-Boateng et L. Boakye-Yiadom (2011). Measuring the Gender Asset Gap. Université du Ghana. https://www.researchgate.net/publication/264888572_UNIVERSITY_OF_GHANA_Measuring_the_Gender_Asset_Gap_in_Ghana

22 AfrAsia (2018). The AfrAsia Bank Africa Wealth Report 2018, op. cit., pp. 10-11.

23 M-K. Chan et al. (2019). Services publics ou fortunes privées ?, op. cit.

24 Ibid. ; et C. Bishop (2017). Africa's Billionaires: Inspirational stories from the continent's wealthiest people. Forbes Afrique.

25 E. Mayah et al. (2017). Inequality in Nigeria: Exploring the drivers, op. cit.

26 Oxfam, GII, Send Foundation (2018). Building a More Equal Ghana, op. cit.

27 AfrAsia (2018). The AfrAsia Bank Africa Wealth Report 2018, op. cit., p. 13.

28 A. Alstadsæter, N. Johannesen et G. Zucman (2017). Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality. Document de travail de CEBI 04/17, p. 15. https://gabriel-zucman.eu/files/AJZ2017b.pdf

29 G. Zucman (2015). The Hidden Wealth of Nations: The Scourge of Tax Havens. Consultation des tableaux et figures : http://gabriel-zucman.eu/hidden-wealth/

30 CENOZO (2018). Dans les coulisses des #WestAfricaLeaks. https://cenozo.org/fr/articles/102-inside-westafricaleaks-expose-of-the-offshore-economy

31 Union africaine/Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (2015). Flux financiers illicites - Rapport du Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites issus d'Afrique. Addis-Abeba : UA/CEA. https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iff_main_report_26feb_en.pdf

32 W. Fitzgibbon (2018). West Africa Leaks: offshore holdings of West Africa's officials, trackers revealed. CENOZO. https://cenozo.org/en/articles/95-west-africa-leaks-offshore-holdings-of-west-africas-officials-traffickers-revealed

33 ATAF (2018). African Tax Outlook (3e édition). Pretoria : African Tax Administration Forum. https://www.ataftax.org/african-tax-outlook; FMI (2018). Perspectives de l'économie mondiale : Afrique subsaharienne. Washington, DC : FMI, Avril 2018, p.35. https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2018/09/20/sreo1018

34 Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (2018). Érosion de l'assiette fiscale et transfert de bénéfices en Afrique : réformes de l'imposition des entreprises multinationales. Addis-Abeba : CEA. https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/bes_erosion_fr.pdf

35 Ibid.

36 FMI (2019). Fiscalité des entreprises dans l'économie mondiale. Document d'orientation du FMI : Washington. file:///C:/Users/Administrator/Downloads/PPFA2019007.pdf

37 UA/CEA (2015). Flux financiers illicites - Rapport du Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites issus d'Afrique, op. cit.

38 B.S. Coulibaly (2019). Sustainable Financing for Economic Development: Mobilizing Africa's Resources. In Foresight Africa: Top Priorities for the Continent in 2018. Chapitre 2. Washington, DC : Brookings. https://www.brookings.edu/multi-chapter-report/foresight-africa-top-priorities-for-the-continent-in-2018/

39 Réseau pour la justice fiscale - Afrique (TJN-A) et ActionAid (2016). The West African Tax Giveaway: Use and abuse of corporate tax incentives in ECOWAS. https://www.taxjustice.net/2015/08/25/the-west-african-tax-giveaway-new-report/

40 B.S. Coulibaly (2019). Sustainable Financing for Economic Development: Mobilizing Africa's Resources, op. cit., p.35. Voir : https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2018/01/foresight-2018_chapter-2_web_final.pdf

41 OCDE (2015). Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous, op. cit.

42 B.S. Coulibaly (2019) : « Reconciling financing needs and debt levels », dans Foresight Africa: Top Priorities for the Continent in 2019. Brookings : Washington, DC, pp. 28

https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2019/01/BLS18234_BRO_book_007_WEB.pdf

43 R. Georges (2017). The Distance that Unites Us: An Overview of Brazilian Inequalities. https://www.oxfam.org/en/research/distance-unites-us-overview-brazilian-inequalities

44 F. Solt. Standardized World Income Inequality Database Version 7 (SWIID 7). https://fsolt.org/swiid/

45 E. Cooke, S. Hague et A. McKay (2016). The Ghana Poverty and Inequality Report: Using the 6th Ghana Living Standards Survey. UNICEF : Accra. https://www.unicef.org/ghana/Ghana_Poverty_and_Inequality_Analysis_FINAL_Match_2016(1).pdf ; et Ghana Statistical Service (2018). Ghana Living Standards Survey Round 7 (GLSS7): Poverty Trends in Ghana 2005–2017. Accra : GSS. http://www2.statsghana.gov.gh/docfiles/publications/GLSS7/Poverty%20Profile%20Report_2005%20-%202017.pdf

46 L'IIG mesure les inégalités d'accomplissement entre les hommes et les femmes dans trois

domaines : la santé reproductive, l'autonomisation (y compris la représentation politique) et les marchés du travail (y compris les salaires réels). Voir : http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii

47 L'IDG fait partie des rapports sur le développement humain du PNUD et il s'agit d'un ratio du développement femmes/hommes basé sur l'IDH. Les groupes sont classés comme suit : Groupe 1 : les pays où le niveau d'égalité hommes-femmes dans l'IDH est très élevé (écart absolu inférieur à 2,5 %) ; Groupe 2 : les pays où le niveau d'égalité est élevé (écart absolu entre 2,5 % et 5 %) ; Groupe 3 : les pays où le niveau d'égalité est moyen (écart absolu entre 5 % et 7,5 %) ; Groupe 4 : les pays où le niveau d'égalité est bas (écart absolu entre 7,5 % et 10 %) ; et Groupe 5 : les pays où le niveau d'égalité est très bas (écart absolu de la parité des sexes supérieur à 10 %).

48 Union interparlementaire (UIP) (2019). Les femmes dans les parlements nationaux. État de la situation au 1er février 2019. http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm

49 UNICEF (2015). Burkina Faso : Programme Overview: Water, Sanitation and Hygiene (WASH). https://www.unicef.org/bfa/english/bfa_wsh_programme-overview2016.pdf

50 M. Ofori-Mensah, (2017). Access to Basic Public Services: Challenges Ghana Must Overcome. Accra : Institute of Economic Affairs. IEA Monograph N° 46, p. 13. https://ieagh.org/wp-content/uploads/2018/08/Access-To-Public-Services-_-Monograph.pdf

51 M. Lawson et M. Martin (2018). Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités 2018, op cit. p. 23.

52 Présentation par Oswald Essuah-Mensah (Direction des affaires corporatives, NHIA). Status of the NHIS Towards Achieving Universal Health Coverage. 29 mars 2018.

53 Sierra Leone People's Party (2018). New Direction – One Country, One People: People's Manifesto. http://www.sierra-leone.org/Docs/SLPP-Manifesto2018.pdf

54 UNICEF (2019). Sierra Leone leads the way in Africa with fully functional electronic disease surveillance system. Déclaration à la presse, 6 juin 2019. https://afro.who.int/news/sierra-leone-leads-way-africa-fully-functional-electronic-disease-surveillance-system

55 OCDE/ATAF/CUA (2018). Statistiques des recettes publiques en Afrique, 2018. Paris : OECD Publishing. https://www.oecd-ilibrary.org/taxation/revenue-statistics-in-africa-2018_9789264305885-en-fr?mlang=fr

56 O.H. Fjeldstad, M. Ali et T. Goodfellow (2017). Taxing the Urban Boom: Property taxation in Africa. CMI Insight, n° 1, mars 2017. Bergen : Chr. Michelsen Institute. https://www.cmi.no/publications/6190-taxing-the-urban-boom-property-taxation-in-africa

57 Le Liberia perçoit l'impôt foncier de manière centralisée, non pas au niveau local.

58 O.H. Fjeldstad, M. Ali et T. Goodfellow (2017). Taxing the Urban Boom: Property taxation in Africa, op. cit.

59 Ibid., p. 3. Ce niveau est relativement insignifiant quand on le compare à l'impôt foncier dans certains pays de l'OCDE, où il représente plus de 2 % du PIB et 80 % des recettes des collectivités locales.

60 TJN-A et ActionAid (2015). The West African Tax Giveaway, op. cit.

61 FMI (2015). Options for Low Income Countries' Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment, Rapport des services du FMI. https://www.imf.org/external/np/g20/pdf/101515.pdf

62 OCDE/ATAF/CUA (2018). Statistiques des recettes publiques en Afrique, 2018, op. cit.

63 A. Palacios-Lopez, L. Christiaensen et T. Kilic (2017). How Much of the Labour in African Agriculture is Provided by Women? In Food Policy, Vol. 67, février 2017, pp. 52-63. https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5384444/; et FAO (2011). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011. Le rôle des femmes dans l'agriculture : Combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement. FAO : Rome. http://www.fao.org/3/a-i2050f.pdf

64 A.A. Mbaye et F. Gueye (2018). Labor Markets and Jobs in West Africa. Série Document de travail n° 297, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/WPS_No_297_Labor_Markets_and_Jobs_in_West_Africa_B._docx.pdf

65 Ibid.

66 BAfD (2018). West Africa Economic Outlook 2018: Macroeconomic developments and poverty, inequality, and employment. Labor markets and jobs. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2018AEO/African_Economic_Outlook_2018_West-Africa.pdf

67 Voir : https://www.ilo.org/declaration/lang--fr/index.htm

68 ITUC, CSI, IGB. Rapport des violations des Droits syndicaux. https://survey.ituc-csi.org/Ghana.html?lang=fr

69 OIT (2018). Rapport mondial sur les salaires 2018/2019 : Quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes ? Rome : OIT. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_650553.pdf ; OIT (2018). Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2018. Genève : OIT. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_615594.pdf

70 Reuters (2018). Update 1–Nigerian unions, government agree minimum wage to avert strike. 6 novembre 2018. https://af.reuters.com/article/africaTech/idAFL8N1XH78I

71 F. Jaumotte et C. Osorio Buitron (2015). Inequality and Labor Market Institutions. Note de discussion des services du FMI SDN/15/14. https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1514.pdf

72 E.A. Gyasi et J.I. Uitto (1997). Environment, Biodiversity and Agricultural Change in West Africa: Perspectives from Ghana. Tokyo : United Nations University Press.

73 BAfD (2018). West Africa Economic Outlook 2018: Macroeconomic developments and poverty, inequality, and employment. Labor markets and jobs. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2018AEO/African_Economic_Outlook_2018_West-Africa.pdf

USAID Agriculture and Food Security, 27 juin 2019

https://www.usaid.gov/west-africa-regional/agriculture-and-food-security

74 A. Odusola (2017). Agriculture, Rural Poverty and Income Inequality in Sub-Saharan Africa. In UNDP Africa (2017). Income Inequality Trends in Sub-Saharan Africa: Divergence, Determinants and Consequences. Chapitre 4. New York : PNUD. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3101780

75 L. Hitimana, T. Allen et P. Henrigs (2011). Informal economy and food security. West African Futures, N° 6. Club de l'OCDE du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO).

76 A. Odusola (2017). Agriculture, Rural Poverty and Income Inequality in Sub-Saharan Africa, op. cit.

77 F. Hollinger et J.M. Staatz (eds) (2015). Croissance agricole en Afrique de l'Ouest : Facteurs déterminants de marché et de politique, op. cit.

78 C. Perret (2006). Le coton : L'Afrique de l'Ouest dans le marché international. Abuja : CEDEAO. http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410062.pdf

79 A. Odusola (2017). Agriculture, Rural Poverty and Income Inequality in sub-Saharan Africa, op. cit.

80 BAfD (2018). West Africa Economic Outlook 2018, op. cit.

81 FAO (2011). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011, op. cit. ; Département du développement durable de la FAO (n.d.). Women and sustainable food security. http://www.fao.org/3/x0171e/x0171e02.htm#P83_10385

82 N. Kachingwe (2012). From Under Their Feet: A think piece on the gender dimensions of land grabs in Africa. Johannesburg : ActionAid. https://actionaid.org/sites/default/files/actionaidfromundertheirfeet.pdf

83 Département du développement durable de la FAO (n.d.). Women and sustainable food security, op. cit.

84 F.F.K. Byamugisha (2013). Securing Africa's Land for Shared Prosperity: A Programme to Scale up Reforms and Investments. Africa Development Forum Series. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale. http://documents.worldbank.org/curated/en/732661468191967924/Securing-Africas-land-for-shared-prosperity-a-program-to-scale-up-reforms-and-investments; F. Hollinger and J.M. Staatz (eds) (2015). Croissance agricole en Afrique de l'Ouest : Facteurs déterminants de marché et de politique, op. cit.

85 L. Cotula, C. Toulmin et J. Quan (2006). Better Land Access for the Rural Poor: Lessons from experience and challenges ahead. IIED/FAO. https://pubs.iied.org/pdfs/12532IIED.pdf

86 K. Glatzel (2014). No Ordinary Matter: Conserving, Restoring and Enhancing Africa's Soils. Rapport de Montpellier Panel. https://ag4impact.org/wp-content/uploads/2014/12/MP_0106_Soil_Report_LR1.pdf

87 S. Moyo (2016). Family farming in sub-Saharan Africa: its contribution to agriculture, food security and rural development. International Policy Centre for Inclusive Growth (IPC-IG) Document de travail n° 150. http://www.fao.org/3/a-i6056e.pdf

88 Données de LandMatrix pour les accords conclus au Ghana, au Mali et au Sénégal. Site consulté le 21 juin 2019. https://landmatrix.org/country

89 Bibliothèque de microdonnées de la Banque mondiale. Enquête sur la mesure des niveaux de vie (LSMS). http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/lsms

90 A. Palacios-Lopez, L. Christiaensen et T. Kilic (2017). How Much of the Labour in African Agriculture is Provided by Women?,op. cit. Outre l'agriculture, les femmes en milieu rural s'acquittent d'activités de soins non rémunérées, comme prendre soin de membres de la famille, ainsi que des activités de petit commerce. Dans le nord du Nigeria, l'agriculture est dominée par l'élevage, ce qui explique une participation des femmes bien plus limitée dans ce secteur.

91 Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, adoptée par les chefs d'État de l'Union africaine en 2009. https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/au_declaration_on_land_issues_fr.pdf

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 19 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (www.oxfamibis.dk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Membre observateur :
KEDV (Oxfam Turquie)

DFI Development Finance International

www.oxfam.org

OXFAM

SAHEL : LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA SÉCURITÉ

www.oxfam.org

OXFAM

Malgré son potentiel de développement, le Sahel fait face à une crise sans précédent. Aux enjeux de développement préexistants s'ajoute aujourd'hui une crise multiforme, sécuritaire, humanitaire et environnementale. Cette crise prend aussi racine dans les inégalités et un sentiment d'injustice profondément ancré, en particulier chez les jeunes. Les inégalités sont criantes et se manifestent dans tous les domaines de la vie. Pour répondre à ces défis, il est urgent que les Etats du Sahel et la communauté internationale, s'engagent à faire de la lutte contre les inégalités une priorité. Les inégalités ne sont pas une fatalité. Elles appellent des réponses fortes et coordonnées de l'ensemble des acteurs au-delà de la réponse actuelle essentiellement sécuritaire.

© Oxfam International juillet 2019

Ce document a été rédigé par Jean Denis Crola (6-pm). Oxfam remercie Imma de Miguel Gonzalez pour ses commentaires et apports, ainsi que Aurore Mathieu, Robin Guittard, Nicolas Vercken, Marc Cohen, Jaime Atienza, Susana Ruiz Rodriguez, Sandra Lhote-Fernandes, Louis-Nicolas Jandeaux, Quentin Parrinello, Armelle Lecompte, Claire Le Privé, Azara Remaila Zanogo, Ismael Boly, Charlotte Masselot, Lucas Vazquez Bassat et les équipes Oxfam du Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad, pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78748-448-1 juillet, 2019. DOI : 10.21201/2019.4481

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Photo de couverture : Fatoumata vit dans la communauté de Koto Dougo, à 20 km de la ville de Bobo Diulasso, au Burkina Faso. Elle est éleveur productrice de lait. Elle fait 20 kilomètres par jour pour vendre son lait et celui des familles de sa communauté. Photo : Pablo Tasco/Oxfam Intermon.

TABLE DE MATIÈRES

Résumé **4**
Réduire les inégalités : une nécessité urgente 4
Renforcer la gouvernance et le contrat social 6
Mieux coordonner les réponses aux crises et placer la résilience des populations au cœur des interventions 8
Recommandations 9
Introduction **11**
1 L'urgence de réduire les inégalités **12**
Par une fiscalité progressive et plus équitable 13
Par des politiques sociales inclusives et de qualité 16
Dans le secteur de l'éducation 17
Dans le secteur de la santé 20
Dans le domaine de la protection sociale 23
Par des politiques agricoles et d'élevage ambitieuses et justes 25
Par des politiques d'adaptation aux changements climatiques centrées sur les plus vulnérables 28
2 Renforcer la gouvernance et le contrat social **31**
Répondre aux aspirations démocratiques des citoyens 31
Promouvoir et protéger l'espace civique des populations 33
Etablir et faire respecter un droit égal entre homme et femmes 35
3 Mieux coordonner les réponses à la crise et placer les besoins des populations au centre des interventions **36**
La gouvernance et la sécurité humaine doivent être au cœur des réponses 37
Face à l'augmentation des dépenses militaires, les choix budgétaires des Etats doivent répondre aux attentes sociales des populations 38
Coordonner les initiatives pour le Sahel pour construire des politiques publiques durables capables de s'attaquer à la réduction des inégalités 41
Recommandations 43
Notes & Bibliographie 48

RÉSUMÉ

Malgré son potentiel de développement, le Sahel fait face à de très nombreux défis auxquels les Etats, les institutions régionales et la communauté internationale doivent s'attaquer avec ardeur. Ces défis sont sans cesse rappelés au sein d'instances comme le G5 ou l'Alliance Sahel, qui tentent de coordonner leurs efforts sécuritaires et de développement. Ils sont surtout rappelés chaque jour à la population, en particulier à sa frange la plus pauvre, aux femmes et jeunes, qui craint pour sa sécurité, qui ne parvient pas à accéder aux ressources pour vivre dignement, ni aux services de santé ou d'éducation.

La fracture économique, sociale et politique croissante rend la vie de millions de personnes plus dure et plus courte**.** Les inégalités sont criantes et se manifestent dans tous les domaines de la vie. Elles enferment une part croissante de la population dans la pauvreté et les laissent sans perspectives d'avenir. Elles alimentent les injustices et les tensions, mettent à mal le contrat social et les relations entre les groupes de population. Elles créent les conditions de déstabilisation et de l'insécurité qui prévaut aujourd'hui dans la région. Les réponses apportées par les Etats et la communauté internationale aux crises humanitaires, alimentaires, climatiques, sécuritaires doivent prioriser la réduction des inégalités et des injustices**.** Ce prisme est essentiel pour mettre les populations sur une trajectoire de développement inclusif et pour apporter des réponses durables à l'insécurité actuelle. Les inégalités ne sont pas une fatalité. Elles appellent des réponses fortes et coordonnées de l'ensemble des acteurs.

REDUIRE LES INEGALITES : UNE NECESSITE URGENTE

Les choix budgétaires et de politique fiscale des Gouvernements sahéliens ne permettent pas de lever des ressources suffisantes pour financer des services publics de qualité à toutes et tous, ni de réduire les inégalités de revenus dans la population, gage d'un contrat social plus solide. Les recettes publiques ne représentaient en 2016 que 22% du PIB au Sénégal et seulement 14,4% au Niger. Mais en plus d'être faibles, limitant la capacité des Etats à financer des politiques sociales redistributives, les recettes publiques reposent majoritairement sur des instruments de fiscalité régressifs, comme les impôts et taxes sur la consommation. Les personnes pauvres consommant une plus grande partie de leurs revenus que les riches, ils sont proportionnellement les plus taxés et ces mesures impactent encore davantage les femmes, qui font souvent partie de la frange de population la plus pauvre. Parallèlement, les mesures fiscales visant à attirer les investisseurs représentent un manque à gagner considérable pour les recettes publiques. Au Mali en 2015, l'ensemble des exonérations s'élevait à 203,45 milliards de FCFA soit près de 11% du budget du Mali. Trois fois et demie le budget de l'éducation cette année. Les industries extractives sont en particulier des négociatrices puissantes face aux Etats sahéliens. Alors que le Niger est le quatrième producteur mondial d'uranium, son principal produit d'exportation, les revenus qu'il en tire ne contribuent qu'à hauteur de 4% à 6% de son budget. Loin d'être utilisées

comme des leviers pour réduire la pauvreté et les inégalités, ces choix de politiques fiscales ont donc tendance à les maintenir ou à les aggraver.

Les services publics d'éducation, de santé et de protection sociale laissent à l'écart une grande part de la population, marginalisée ou discriminée. L'indice de développement humain des pays sahélien est parmi les plus bas au monde, en raison de l'accès inégal aux soins de santé et à une éducation de qualité, directement lié aux inégalités de revenu et de richesse. L'accès des populations aux soins est particulièrement limité par le coût des services : plus de la moitié des familles n'ont pas les moyens d'offrir à leurs enfants le suivi médical dont ils ont besoin. En conséquence, la mortalité des enfants de moins de 5 ans au Sénégal est presque deux fois et demie plus importante dans le 20% le plus pauvre de la population que dans le 20% le plus riche. Au Tchad, les femmes du quintile le plus riche ont quatre fois et demie plus de chance d'être assistées par du personnel qualifié lors de leur accouchement que celles du quintile le plus pauvre. Ces inégalités sont encore renforcées selon les lieux d'habitation, la faible densité de personnel soignant en milieu rural étant particulièrement alarmante et ses conséquences dramatiques. Le statut économique des ménages a également un impact crucial sur le niveau d'éducation des enfants. Au Burkina Faso, le niveau de vie des ménages s'avère souvent être le facteur le plus déterminent de la fréquentation scolaire des enfants, montrant des écarts très importants entre les classes les plus riches et les plus pauvres de la population. L'école ne parvient pas à gommer les inégalités entre filles et garçons et contribue même parfois à accroitre l'écart d'opportunités de formation et d'insertion, faute de parvenir à maintenir les filles suffisamment longtemps dans le système scolaire. Dans beaucoup de familles, la décision d'éducation des filles dépend de la situation économique de la famille et passe après les choix éducatifs et professionnels des garçons, les grossesses et mariages précoces qui leur sont imposées et les obligations domestiques attribuées aux filles. Les dizaines de millions de pasteurs, nomades ou transhumants dans le Sahel, sont particulièrement touchés par les inégalités d'accès aux services de base (santé, éducation, eau potable, etc.), mal adaptés à leur mode de vie. Au Mali, en l'absence de statistiques officielles, on estime les taux de fréquentations scolaires entre 2 et 3% pour les enfants des pasteurs nomades.

Les opportunités de formation, de travail, d'émancipation économique et financière sont très faibles pour une grande part de la population, en particulier en milieu rural. Le secteur agricole est stratégique dans les pays sahéliens, où une part écrasante de la population dépend de l'agriculture et de l'élevage pour vivre. Mais le milieu rural concentre aussi la plus grande pauvreté et une population très vulnérable aux chocs et les inégalités territoriales et sociales s'y expriment aussi plus fortement. Malgré l'augmentation globale des financements dans le secteur agricole, l'agriculture familiale et des jeunes ruraux, les biens et services publics, sont trop souvent exclus des investissements. Les populations pastorales jouissent d'un accès aux ressources particulièrement inégal. Alors que l'élevage contribue pour près d'un tiers du PIB agricole, il ne reçoit que 10 % des dépenses consacrées à l'agriculture. Au niveau des ménages, les inégalités économiques jouent un rôle décisif dans l'insécurité alimentaire. La faim touche avant tout les populations les plus pauvres, qui n'ont pas accès à la terre ni aux autres ressources productives. Elles ont des difficultés à accéder à une alimentation saine et en quantité suffisante tout au long de l'année et dépendent régulièrement de l'aide

humanitaire ou de la solidarité villageoise pour leur subsistance. L'écrasante majorité des jeunes ruraux n'a d'autre choix que l'économie informelle agricole pour trouver ses moyens de subsistance, l'offre de formation et les opportunités étant très limitées. Or ce travail, souvent au sein des exploitations dirigées par le chef de famille, représente peu d'opportunité d'émancipation sociale ou économique. Pour les jeunes filles s'ajoute la participation aux tâches ménagères qui limite encore plus leurs opportunités. Les femmes subissent la double contrainte d'être femmes et agricultrices. Si elles représentent autour de 40 % de la main-d'œuvre agricole au Burkina, au Mali ou au Sénégal, et qu'elles jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire des ménages, elles représentent moins de 10% des propriétaires de parcelles agricoles et ont considérablement moins accès aux ressources.

Le Sahel est une des régions du monde qui subit le plus les inégalités climatiques mondiales. Responsables d'une part estimée à 0,25% du total des émissions de gaz à effet de serre, les pays sahéliens se classent parmi les pays les plus vulnérables à ces bouleversements. Au sein de la population, les effets du changement climatiques sont également très inégaux. Ils touchent de manière disproportionnée les petits agriculteurs, les populations pastorales, les femmes et les populations les plus pauvres, vivant dans des conditions précaires (logement, ressources, etc.). Les épisodes de sécheresse renforcent les tensions sur les ressources, exacerbant un ensemble de tensions latentes. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs, responsables de centaines de morts ces dernières années en particulier au Mali et au Tchad, sont largement imputables à l'usage et à la propriété du foncier, mal gérés par les pouvoirs publics depuis des décennies. Mais sans solutions adaptées, les sécheresses, la dégradation des sols, et la raréfaction de l'eau auront tendance à favoriser ces conflits, déjà aggravés par le contexte sécuritaire actuel. A force de répétition, les évènements climatiques violents devraient également accélérer le rythme des déplacements de population, notamment vers les zones urbaines, augmentant la pression sur l'emploi, le logement, l'énergie, la santé et l'assainissement dans les villes. Lorsqu'elles sont combinées à une instabilité politique et des conflits comme cela a été le cas au Mali en 2012, les sécheresses peuvent alimenter des crises humanitaires dramatiques. Les politiques d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques sont des questions critiques pour les pays sahéliens. En février dernier, 17 Etats de l'ensemble de la bande du Sahel ont annoncé un « plan d'investissement climatique » de 400 milliards de dollars, qui a reçu des premières promesses d'aide. Mais les besoins de financement restent immenses.

RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LE CONTRAT SOCIAL

Les pays du Sahel sont confrontés à des difficultés de gouvernance institutionnelle, territoriale et économique. Les défis sont immenses pour améliorer les services de base et leur accès, renforcer les systèmes de justice, lutter contre la corruption, mettre en place des institutions efficaces, inclusives et équitables, capables d'améliorer les services publics et l'engagement citoyen. Ces défis sont autant de griefs faits aux gouvernements et qui ont contribué à affaiblir la légitimité des Etats. Les populations aspirent au respect de leurs

droits les plus fondamentaux, à plus de justice, de transparence, de redevabilité, à tous les niveaux. Ces demandes de justice sociale s'expriment dans les mouvements citoyens qui se sont renforcées ces dernières décennies. Les initiatives collectives, associatives, citoyennes, médiatiques, se multiplient pour lutter contre la corruption, améliorer la transparence et l'information sur les budgets et les dépenses publiques. Mais le mécontentement s'exprime également dans la rue. Au Burkina Faso, au Tchad, au Niger, le climat social se dégrade face aux mesures d'austérité prises par les Etats, qui touchent directement les plus pauvres. Les manifestations et des grèves généralisées au Tchad, suite aux réductions drastiques des dépenses publiques et aux fortes augmentations de taxes imposées depuis 2016, en sont une dramatique illustration.

L'expression démocratique des populations sahéliennes se heurte ces dernières années à une réduction importante de l'espace civique. Les limites de l'exercice de la citoyenneté sont multiples : cadre réglementaires restrictifs, obstructions bureaucratiques et absence de protection spécifiques des acteurs engagés ou critiquant ouvertement les mesures prises par les élites au pouvoir. En Mauritanie, des associations et collectifs de défense des droits humains ont dénoncé en 2016 l'adoption d'un projet de loi restreignant la liberté d'association et retreignant les domaines de compétence et les niveaux d'action des organisations de la société civile. Dans les pires des cas, ces organisations mais aussi les journalistes et citoyens qui militent en faveur de la transparence budgétaire et dénoncent la corruption sont victimes de campagnes de dénigrement, de censure, d'actes d'intimidation et de violences. Au Niger par exemple, les organisateurs de la Journée d'action citoyenne en mars 2018 qui appelaient à contester certaines mesures jugées injustes du projet de loi de finance adopté fin 2017, ont pour beaucoup été interpellés et condamnés à des peines de prison. Au Tchad, les associations de défense des droits Humains dénoncent depuis des années une restriction de l'espace public et notamment du droit à manifester pacifiquement, qui ont encore diminué depuis les élections de 2016. La garantie des droits à la liberté d'association, d'expression, de réunion et d'information est pourtant une condition indispensable à l'expression démocratique et la stabilité politique.

La discrimination à l'égard des femmes sahéliennes s'exprime dans toutes les sphères de la société. Elle est profondément inscrite dans les mœurs et pratiques mais aussi dans les institutions sociales déterminant le statut des femmes en tant qu'actrices dans la société, dans la vie politique et démocratique, dans l'économie, ou dans la sphère privée. C'est le cas notamment des institutions sociales qui déterminent le pouvoir décisionnel et le statut des femmes au sein du ménage et de la famille. Le mariage et le divorce, l'autorité parentale, les droits à l'héritage, sont régis par des règles de droit ou informelles, des normes et des pratiques sociales qui sont très défavorables aux femmes. Le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad comptent notamment parmi les pays où le taux de mariages précoces est le plus élevé dans le monde, atteignant 76 % au Niger. Des pratiques qui sont souvent corrélées aux inégalités socio-économiques. Les femmes sont également insuffisamment protégées contre les violences qui leur sont faites et l'absence de législation sur les violences domestiques légitiment trop souvent les pratiques. Les mutilations génitales féminines sont criminalisées, mais les lois sont souvent peu appliquées. Au Mali, 9 femmes sur 10 en ont été victimes. Les femmes et les filles sahéliennes ont peu de pouvoir sur leurs corps et leurs choix reproductifs.

L'utilisation des méthodes contraceptives modernes ne concerne qu'entre 13% et 23% de l'ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans et le taux de prévalence est encore plus faible chez les 15-19 ans.

MIEUX COORDONNER LES REPONSES AUX CRISES ET PLACER LA RESILIENCE DES POPULATIONS AU CŒUR DES INTERVENTIONS

La situation sécuritaire et humanitaire se dégrade, malgré les engagements militaires massifs de la communauté internationale et des Etats comme le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, qui sont réunis depuis 2014 au sein du G5 Sahel. En un an seulement, plus de 440 000 personnes ont été obligées de fuir leur domicile, les privant de leurs moyens de subsistance, d'un accès aux services de base d'éducation ou de soins et les exposant à de nouveaux risques. 5,1 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire au Niger, Mali et Burkina[1] et selon le cadre harmonisé de mars 2019, 1,8 million de gens sont en insécurité alimentaire. L'extension de l'insécurité dans la boucle du Liptako-Gourma montre la fragilité des États dans de nombreux domaines et la frustration des communautés longtemps négligées.

Pour apporter des réponses durables à cette crise aux multiples dimensions, les acteurs engagés doivent investir massivement dans la gouvernance et le contrat social. Le « miroir déformant » imposé par l'approche des Etats sahéliens et la communauté internationale, qui allie sécurité et développement, est notamment critiqué pour la priorité donnée au rétablissement des structures de l'État sur le rétablissement des liens entre les populations et les institutions ainsi qu'entre les différentes communautés. Pour consolider la paix, il est indispensable de traiter les griefs enracinés dans la société et de réduire les inégalités qui s'expriment à tous les niveaux, et pour cela de soutenir une gouvernance responsable et transparente. Des mesures de sécurité et une législation antiterroriste ont été mises en place dans l'ensemble du Sahel pour faire face aux menaces transfrontalières. Mais ces mesures et le recours aux forces de sécurité gouvernementales, parfois indisciplinées et coupables elles-mêmes d'abus et de violations de droits humains, sont accusés d'aggraver les conflits. Les exactions commises de part et d'autre réduisent le sentiment de sécurité parmi les communautés ou les individus, qui ne se sentent pas protégés. Les réponses doivent privilégier la dimension humaine de la sécurité pour réussir à long terme, qui englobe des facteurs sociaux, culturels, économiques, politiques et psychosociaux, et qui ont un impact différent sur les hommes et les femmes.

Les dépenses budgétaires liées à la défense et à la sécurité publique ont fortement augmenté ces dernières années, contraignant les budgets de développement et les dépenses sociales en faveur de l'éducation ou de la santé, risquant d'entretenir un dangereux cercle vicieux. Au Niger et au Tchad, les dépenses moyennes annuelles d'éducation ont baissé sur la période 2016-2019. Au Burkina Faso, elles sont de 30 milliards inférieurs en 2019 aux prévisions faites par la loi de finances 2017. On observe par ailleurs des

8

évolutions erratiques d'une année à l'autre des budgets de santé, d'éducation ou de l'agriculture, qui témoignent des arbitrages politiques difficiles entre les secteurs. C'est le cas par exemple du budget de la santé du Niger, qui chute de 22% en 2016 par rapport à 2015, mais retrouve et dépasse en 2019 son niveau de 2015 ou du budget d'éducation du Mali, qui subit une baisse en 2019 malgré une croissante globale positive ces dernières années. Pour faire face aux nouvelles contraintes budgétaires, les pays du G5 Sahel ont également dû augmenter certaines taxes et impôts. Ces décisions fiscales, lorsqu'elles touchent les populations pauvres, risquent d'aggraver l'état des inégalités de revenus. Elles sont la source de mécontentement et de tensions sociales dans plusieurs pays comme au Burkina Faso, au Tchad ou au Niger. Enfin du côté de l'aide que perçoivent les pays sahéliens, et malgré le lancement de l'Alliance Sahel, le compte n'y est pas pour permettre d'investir suffisamment dans les budgets sociaux et réduire les inégalités.

La multiplication des cadres d'intervention et des stratégies sur le Sahel renforcent les risques de concurrence entre les acteurs, compliquant l'élaboration de politiques publiques équitables, concertées et inclusives. Si ces stratégies convergent sur certains domaines, elles divergent sur les zones géographiques incluses, leurs priorités respectives au-delà d'une lecture globalement commune des enjeux, les instruments de mise en œuvre, les partenariats prévus et leur capacité ou volonté à fédérer d'autres acteurs, etc. L'Alliance Sahel, créée en 2017, se veut une plateforme de coordination entre les acteurs de la coopération pour renforcer les impacts sur le terrain. Mais son articulation avec le Plan de soutien de l'ONU au Sahel par exemple, adopté en 2018 et présenté également comme un « instrument visant à favoriser la cohérence et la coordination » n'est pas encore claire. Tout comme la manière dont ces initiatives permettent l'opérationnalisation de la Stratégie de développement et de sécurité du G5 Sahel, au-delà du financement des projets de son Programme d'investissement prioritaire. L'articulation et la complémentarité de ces initiatives est pourtant une nécessité pour construire un plan concerté et cohérent d'aménagement des régions sahéliennes, dans un contexte particulièrement complexe.

RECOMMANDATIONS

Etats, Institutions et coopérations régionales, bailleurs de fonds et acteurs du développement et de la coopération internationale doivent agir de manière coordonnée pour combattre les inégalités :

1. Par la mise en place de politiques fiscales progressives et justes qui réduisent les inégalités de revenu et permettent de générer des financements suffisants pour financer des politiques sociales et de développement, de qualité et inclusives.
2. Par des politiques d'éducation, de santé et de protection sociale qui garantissant des services gratuits, universels, publics, adaptés aux femmes et aux filles et transparents envers les bénéficiaires.
3. Par des politiques agricoles et d'élevage justes et équitables, qui offrent des opportunités de travail, de revenus et de vie dignes à l'ensemble des personnes qui vivent de ces activités et permettent de renforcer la résilience et la sécurité alimentaire de la population.

4. Par des politiques d'adaptation rapides aux changements climatiques qui renforcent les capacités de prévention et de résilience des populations les plus directement touchées par les bouleversements en cours.
5. Par des cadres réglementaires, juridiques, politiques et des institutions sociales qui luttent contre les inégalités différenciées et la vulnérabilité des femmes sahéliennes dans tous les domaines de la vie publique, économique et politique et dans la sphère privée.
6. Par la reconstruction d'une gouvernance plus juste et inclusive à tous les niveaux de décision, du local au régional, la protection et le renforcement de l'espace civique, qui permettre à toutes et tous d'être représenté et de participer activement à la vie publique et politique.
7. Par des réponses aux crises coordonnées qui répondent aux besoins des populations en termes de sécurité humaine, de développement et d'accès à des services publics gratuits, universels et de qualité.

INTRODUCTION

En adoptant en 2015 l'objectif de développement durable n° 10 visant à réduire les inégalités, les Etats du monde entier ont reconnu l'ampleur des fractures économiques et sociales et leurs impacts sur la vie des populations. Ces fractures se manifestent dans tous les domaines au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad, sur lesquels se concentre notre analyse. Les inégalités de revenus, d'accès à des services publics de qualité, mais aussi entre les genres et entre des groupes de populations délaissées ou discriminées maintiennent des millions de personnes sans perspectives d'avenir. La fracture économique et sociale se manifeste au quotidien et rend la vie de millions de personnes plus dure et plus courte. Malgré les richesses et le potentiel du Sahel, 40% de la population vit sous le seuil de pauvreté et le niveau de développement de la région est un des plus bas du monde. Les taux de mortalité infantile et maternelle y sont parmi les plus élevés, près de 2,5 millions d'enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas, et la moitié de la population n'a pas accès à une eau potable. Les populations pauvres ne bénéficient pas ou peu de protection sociale et les travailleurs et travailleuses sont faiblement protégés, ce qui les contraint souvent à des conditions de travail et des moyens de subsistance indignes. Les conditions climatiques, qui ne cessent de se dégrader, renforcent encore la vulnérabilité de la population, touchant en premier lieu ceux et celles qui ont le moins les moyens d'y faire face.

Les inégalités s'expriment également dans la sphère politique, sociale et démocratique. Elles engendrent des frustrations et sont sources de discordes qui mettent à mal le contrat social. Les défis de gouvernance sont immenses et sont autant de griefs faits aux Etats : améliorer l'accès aux services publics et de citoyenneté, lutter contre la corruption, renforcer les systèmes de justice, et améliorer la participation des populations qui sont exclues ou marginalisées de la vie publique et démocratique. Les populations aspirent au respect de leurs droits, à plus de justice, de transparence, de redevabilité, à tous les niveaux. Ces demandes s'expriment dans les mouvements citoyens qui se sont renforcés ces dernières décennies, mais elles s'expriment également dans la rue et les réponses apportées renforcent les tensions. Le rétrécissement de l'espace civique ces dernières années dans plusieurs pays limite la capacité d'expression d'une frange croissante de la population. Les citoyens les plus pauvres, les groupes marginalisés et les femmes sont souvent exclus des processus de prise de décision, en absence de réelle concertation sur les politiques de développement mises en place.

Ces défis sont sans cesse rappelés au sein des forums comme le G5 Sahel ou l'Alliance Sahel, qui tentent de mettre en œuvre des solutions coordonnées. Mais ils sont surtout rappelés chaque jour à la population sahélienne, en particulier à sa frange la plus pauvre, aux femmes et jeunes, qui craint pour sa sécurité et qui ne parvient pas à assurer ses moyens de subsistance ni à accéder aux services de base qui leur permettraient de vivre dignement. Ces frustrations et ces inégalités croissantes forment un terreau sur lequel les conflits risquent de perdurer. Elles ont plongé les pays de la région dans une crise multi-dimensionnelle à laquelle les acteurs doivent répondre avec ardeur. Les réponses sécuritaires et militaires concentrent aujourd'hui une part

croissante des efforts des Etats de la région et de la communauté internationale, qui luttent contre différentes formes de conflits et de trafic qui déstabilisent les institutions, terrorisent la population et mettent à mal les acquis en termes de développement. Ces actions s'accompagnent d'initiatives pour accélérer les efforts en matière de développement, en particulier au sein de l'Alliance Sahel, afin de s'attaquer aux différents défis qui se posent dans l'espace sahélien. Elles ont permis de rendre visible et d'attirer l'attention des dirigeants du monde entier sur l'urgence de la situation et la nécessité de s'attaquer aux vulnérabilités. Mais elles doivent impérativement apporter des réponses à leurs causes profondes, en soutenant des politiques volontaristes qui permettent de réduire durablement les inégalités.

1 L'URGENCE DE REDUIRE LES INEGALITES

Des travaux récents du Fond monétaire international (FMI)[2] montrent l'impact négatif des inégalités de revenus sur la croissance et la prospérité à long terme d'un pays, lorsqu'elles dépassent un certain seuil (mesuré par un coefficient de Gini sur la répartition des revenus égal à 27[3]). Et ce d'autant plus que les revenus sont fortement concentrés dans les mains d'une minorité de personnes ou d'acteurs. Or tous les pays de la région sont au-dessus de cette limite[4]. Le Tchad et le Sénégal sont, comparativement à leurs voisins, les pays sahéliens les plus inégalitaires, où les 10% de la population la plus riches possèdent une part deux fois plus importante du revenu national brut que les 40% de la population les plus pauvres[5]. Le FMI reconnait aujourd'hui que la dégradation des inégalités dans de tels contextes réduit encore le consensus social et risque de conduire à des troubles sociaux, si des solutions justes et durables ne sont pas envisagées et mises en œuvre[6].

	IDH (Classement mondial)	**Pauvreté (revenu <1,90$/jour)**	**Inégalités de revenu (GINI)**	**Espérance de vie en bonne santé à la naissance (i)**	**Malnutrition (aigue et modérée) des enfants <5 ans**	**Taux d'alphabétisation**
Burkina Faso	0,423 (183)	43,7%	35,3	52,9	27,3%	34,6%
Mali	0,427 (182)	49,7%	33,0	50,7	30,4%	33,1%
Mauritanie	0,520 (159)	6,0%	32,6	56,4	27,9%	43,5%
Niger	0,354 (189)	44,5%	34,3	52,5	42,2%	15,5%
Tchad	0,404 (186)	38,4%	43,3	47,2	39,8%	22,3%
Sénégal	0,505 (164)	38,0%	40,3	58,8	17,1%	42,8%

Source : PNUD Database : *http://hdr.undp.org/*

(i) OMS (2016)

La réduction des inégalités sous toutes ces formes est donc un impératif économique, social et politique pour les pays sahéliens et les Etats disposent de

nombreuses options politiques pour cela. Les outils de politiques fiscales progressives peuvent notamment se révéler des instruments puissants en permettant une redistribution directe des revenus dans la société. Les fonds collectés et les appuis de la coopération internationale peuvent permettre de financer des politiques sociales ou des services publics de qualité en matière d'éducation, de santé ou de protection sociale, qui comptent parmi les principaux outils à disposition des États pour réduire les inégalités et la pauvreté. Les observations réalisées par le FMI sur 150 pays, couvrant une période de plus de 30 ans, montrent que ces investissements permettent de combler le fossé entre les riches et les pauvres de manière significative[7]. Dans une société moins inégalitaire, l'ensemble du pays est gagnant, avec une diminution de la criminalité, une confiance plus forte, une meilleure santé et des vies plus longues et plus heureuses.

L'analyse globale réalisée par Oxfam, qui mesure les efforts réalisés dans ce sens par les pays de l'Afrique de l'Ouest, montre malheureusement que c'est la région la moins engagée dans la lutte contre les inégalités et que les pays sahéliens ont d'importants progrès à réaliser.

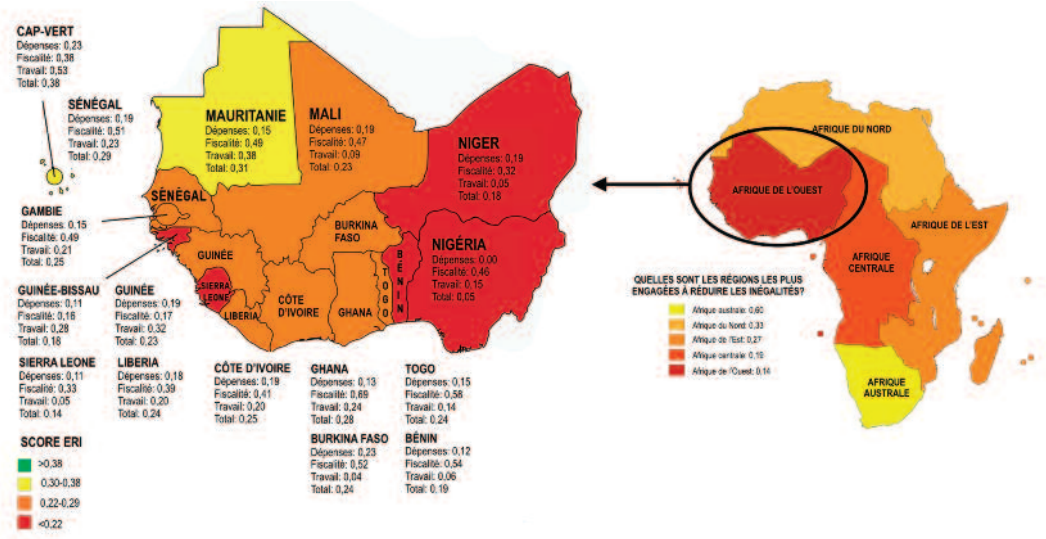

Source : Rapport d'Oxfam « The West African Inequality Crisis »[8]

Alors que 40% de la population vit avec moins d'1,90$[9] par jour et que la situation politique, économique, sociale et sécuritaire s'est fortement dégradée ces dernières années, ce constat appelle les Etats et la communauté internationale à redoubler d'efforts.

PAR UNE FISCALITE PROGRESSIVE ET PLUS EQUITABLE

Les recettes fiscales des pays du Sahel sont souvent deux fois moins importantes que celles des pays riches en pourcentage du PIB. Elles représentaient 22% du PIB au Sénégal en 2016, 18,1% au Burkina Faso, 16,1% au Mali et seulement 14,4% au Niger, contre une moyenne de 34,3% dans les

pays de l'OCDE[10]. Cette situation s'explique par un ensemble de facteurs comme l'importance de l'économie informelle, les exemptions fiscales et la faiblesse de l'imposition sur les entreprises ou l'évasion fiscale[11].

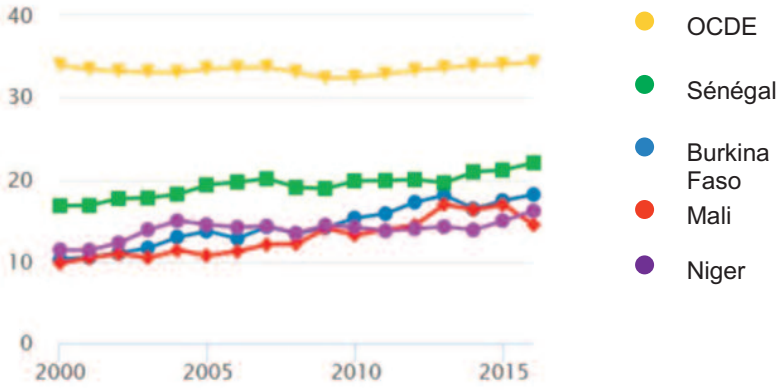

Source : OCDE Statistiques des recettes publiques en Afrique[12]

Pourtant les choix de politiques fiscales, lorsqu'elles sont progressives et équitables, peuvent avoir un grand rôle à jouer dans la réduction des inégalités et de la pauvreté, mais aussi du renforcement du contrat social qui en dépend directement. Historiquement, les pays du Sahel ont privilégié des objectifs politiques à court terme, favorisant les taxes les plus faciles à percevoir et affectant peu les intérêts des entreprises et des riches[13]. La priorité a notamment été donnée aux impôts et taxes sur les biens et services, qui représentent dans tous les pays autour de 60% des recettes fiscales totales. La TVA est de fait la principale source de recettes comme c'est le cas au Mali par exemple, où elle représentait près d'un tiers des recettes fiscales en 2013 tandis que l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu en représentaient chacun moitié moins (16 et 15%)[14]. Mais la TVA et les autres taxes sur les biens de consommation sont des instruments de fiscalité régressifs : les personnes pauvres consommant une plus grande partie de leurs revenus que les riches, elles sont proportionnellement les plus taxées[15]. Ces mesures impactent encore davantage les femmes car elles font souvent partie de la frange la plus pauvre de la population[16]. Or cette fiscalité indirecte continue à augmenter. Au Mali selon le FMI, la progression du ratio recettes fiscales/PIB en 2015 et 2016 y est presque entièrement imputable, surtout à la TVA[17]. Quelques années auparavant, l'impôt sur les sociétés avait lui vu son taux baisser de 35% à 30%[18].

	Impôts sur revenu, bénéfices et gains en capital, % des recettes fiscales totales, %, 2016	Impôts sur le patrimoine, % des recettes fiscales totales, %, 2016	Impôts sur les biens et services, % des recettes fiscales totales, %, 2016
Afrique (21)	33.9	2	54.8
OCDE	33.6	5.7	32.7
Sénégal	27	2.7	61.8
Niger	26.4	0.3	60.9
Mali	23.7	2.1	59.3
Burkina Faso	23.7	1	63.6

Source : OCDE Statistiques des recettes publiques en Afrique[19]

Des exemptions de taxes à la consommation ont été mises en place dans les pays du Sahel sur les produits de première nécessité, comme le savon ou la nourriture, ou encore pour les intrants agricoles. Mais elles sont souvent accordées pour des périodes déterminées, notamment de crise alimentaire et sont remises en question par la récession économique ou les fortes contraintes budgétaires comme c'est le cas actuellement au Niger, au Tchad ou au Burkina Faso.

Dans le même temps, le déclin des taxes perçues sur l'activité des entreprises s'observe dans plusieurs pays du Sahel. Certains taux d'imposition ont été revus à la baisse et les pays ont mis en place d'importantes mesures visant à améliorer l'attractivité pour les potentiels investisseurs (exonérations et de congés fiscaux, etc.). Ces mesures fiscales représentent un frein considérable à la mobilisation des ressources domestiques. Selon une évaluation de l'Union Européenne au Mali, l'ensemble des exonérations fiscales s'élevait à 203,45 milliards de FCFA en 2015[20]. Cette somme représentait près de 11% du budget du Mali cette année, 3,5 fois supérieures au budget du pays en matière d'éducation. Si ces montants étaient investis dans la santé, ils permettraient à plus de 4 millions de maliens et de maliennes d'accéder à des soins de santé primaires[21]. La situation est également particulièrement injuste au Niger. Selon une étude menée par le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB)[22], les exonérations accordées entre 2013 et 2016 aux différentes catégories de bénéficiaires s'élèvent à plus de 300 milliards de FCFA, dont plus de 70% pour les seules entreprises du secteur extractif[23]. Si ces fonds étaient investis dans le secteur de l'éducation, cela aurait servi à construire et équiper plus de 25 000 salles de classes, pour des dizaines de milliers d'enfants qui aujourd'hui n'ont ni tables ni chaises pour travailler à l'école.

Les industries extractives sont parmi les principales bénéficiaires des avantages fiscaux et des puissantes négociatrices face aux Etats sahéliens. Certains pays de la région disposent de ressources naturelles substantielles : fer, pétrole et ressources halieutiques en Mauritanie ; uranium et or au Niger ; or au Burkina Faso, etc. Alors qu'elles sont majoritairement exploitées par des entreprises étrangères, les populations peinent à en voir les retombées positives. Le Niger est le quatrième producteur mondial d'uranium, qui est le principal produit d'exportation du pays. Pourtant, les revenus de l'uranium ne contribuent qu'à hauteur de 4% à 6% du budget du Niger, pendant que l'aide au développement en représente près de 40%[24]. En 2013, lors de la renégociation des contrats entre Areva (aujourd'hui Orano) et l'Etat du Niger, l'entreprise française avait été contrainte d'augmenter sa contribution au budget nigérien pour l'exploitation de l'uranium. Mais quelques années plus tard, l'analyse d'Oxfam France révèle que la redevance payée par le groupe au Niger avait en réalité diminué : pour une production équivalente, le groupe a payé une redevance inférieure en 2015 qu'en 2014, privant le pays de 15 millions d'euros[25]. Le ROTAB, partenaire d'Oxfam au Niger, considère que, de 1960 à nos jours, le secteur extractif a faiblement contribué à l'économie et au développement national, mais a surtout contribué à alimenter l'insécurité et les conflits armés[26]. Au Mali, 4ème producteur africain d'or et qui exploite d'autres minerais (diamant, bauxite, phosphate, fer, uranium, manganèse), le secteur minier représente également un enjeu essentiel de mobilisation des recettes domestiques. Cependant la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez Mali dénonce la baisse du taux d'imposition qui régit ces contrats, passant de 45% en 1991 à 30% depuis l'adoption du code

minier de 2012. Selon un rapport de la Coalition, l'ensemble des exonérations fiscales représentent un manque à gagner de plusieurs milliards de francs CFA par an pour l'Etat malien[27].

Enfin la fiscalité sur le commerce international (taxes et droits de douanes) n'a cessé de diminuer dans la région ouest africaine ces dernières décennies. La généralisation des unions douanières, des accords et des zones de libre-échange a considérablement réduit les recettes des pays Sahéliens comme de l'ensemble des pays en développement. L'entrée en vigueur des Accords de Partenariat Economiques (APE) entre la région ouest-africaine et l'Union Européenne pourrait aggraver encore fortement la situation. D'après une récente analyse de l'ONG SOL, les pertes annuelles de ressources douanières pourraient passer de 2,1milliards d'euros en 2020 à 7 milliards en 2035 et 9,7 milliards en 2050, soit des pertes cumulées de près de 200 milliards d'euros en 2050 pour les Etats d'Afrique de l'Ouest[28].

Mettre la fiscalité au service du développement et de la réduction des inégalités nécessite donc d'importantes réformes, privilégiant des instruments de fiscalité progressive et assurant que les grandes entreprises et les plus fortunées participent pleinement aux efforts budgétaires. Mais la mobilisation de ressources supplémentaires n'a de sens que si elle se traduit par une augmentation des dépenses vers les secteurs sociaux et en particulier vers la santé, l'éducation et les dépenses de protection sociale, pour subvenir aux besoins des populations les plus vulnérables et faire naitre une classe moyenne, future génération de contribuables.

PAR DES POLITIQUES SOCIALES INCLUSIVES ET DE QUALITE

Les politiques publiques d'éducation, de santé et de protection sociale profitent à tous, mais elles bénéficient encore plus aux populations pauvres et parmi elles aux femmes, qui n'ont plus à financer ces services à partir de leurs revenus déjà très faibles ni à les substituer avec leurs services de soin non rémunérés. Pourtant si ces services publics sont essentiels, l'accès y demeure très inégal, entre riches et pauvres, urbains et ruraux, hommes et femmes, limitant les perspectives d'avenir d'une grande partie de la population.

Les États africains se sont engagés à consacrer des parts importantes de leurs budgets à l'éducation (20% de leur budget et 6% de leur PIB[29]) et à la santé (15% de leurs budgets et 5% de leur PIB)[30]. Ils ont fait d'importants progrès pour donner accès globalement à ces services à une population grandissante, mais les efforts budgétaires sont encore loin du compte.

Part des dépenses d'éducation et de santé dans le PNB et dans l'ensemble des dépenses publiques

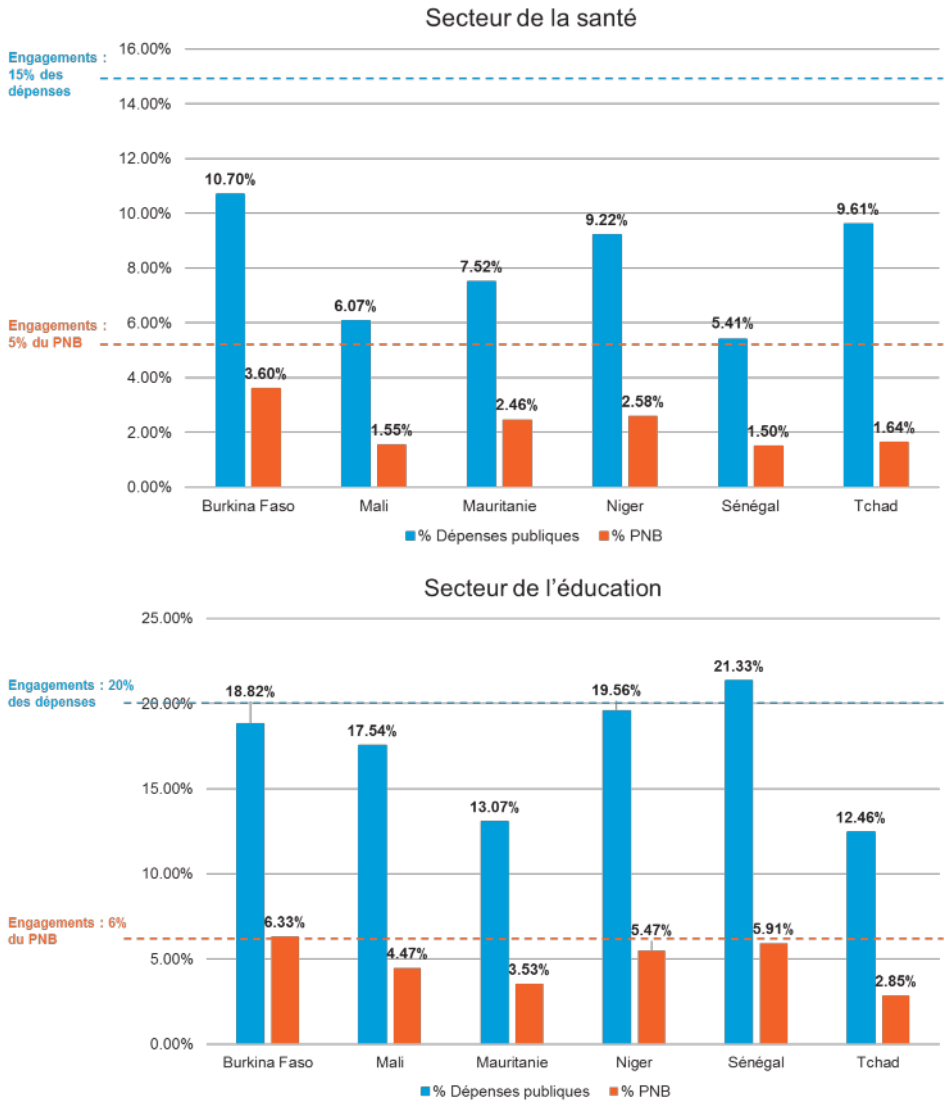

Sources : GSW, ILO, WHO, UIS. Données utilisées le rapport d'Oxfam « The West African Inequality Crisis »

Dans le secteur de l'éducation

Quatre des pays sahéliens sont proches de consacrer 20% de leurs budgets nationaux à l'éducation, le Sénégal ayant même dépassé cet objectif. Mais au-delà des pourcentages, la faiblesse des budgets nationaux et le nombre très important d'enfants à scolariser, suivant une croissance démographique très importante, font peser d'énormes défis sur les systèmes éducatifs. Cela se reflète par exemple dans les budgets consacrés par enfant scolarisé. En 2012 pour l'éducation primaire, seuls le Sénégal et la Mauritanie atteignent le niveau de dépenses par élève considéré comme nécessaire pour offrir une éducation de bonne qualité[31].

D'importants progrès ont été réalisés pour limiter les inégalités entre les sexes et entre milieux urbains et ruraux permettant une certaine massification de la scolarisation. En Mauritanie par exemple, la carte scolaire a été nettement améliorée avec la construction de collèges dans presque tous les départements, arrondissements et communes du pays. L'école de proximité a fortement contribué à la scolarisation des filles. Au Niger, les taux nets de scolarisation des filles ont triplé en trente ans[32] pendant qu'au Burkina Faso, la parité au niveau du taux d'achèvement et du taux brut de scolarisation a été atteinte au cycle primaire. Cependant les écarts d'espérance de vie scolaire demeurent importants : en milieu urbain un enfant burkinabè qui entre à l'école peut espérer y passer plus de 11 ans, pendant que son ou sa camarade en milieu rural y passera moins de 4 ans[33].

Les inégalités de revenu sont un facteur déterminant pour la scolarisation des enfants. Au Tchad en 2004, seuls 9% des enfants de la tranche de population la plus pauvre en âge d'être scolarisés au primaire l'étaient effectivement, contre 65% de ceux de la tranche de population la plus riche, soit un rapport de 1 à 7 entre les plus pauvres et les plus nantis[34].

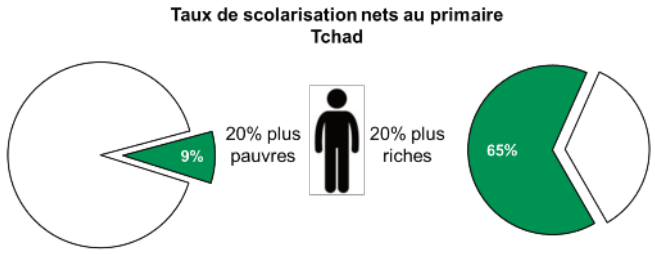

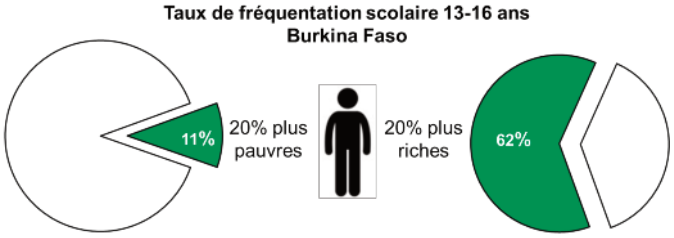

Sources : Note technique AFD-URD : Jeunesses sahéliennes – Dynamiques d'exclusion, Moyens d'insertion.

Ces écarts sont également très importants dans un pays comme le Burkina Faso, où le niveau de vie des ménages s'avère être le facteur le plus déterminant pour la scolarisation des enfants, avant les critères de genre ou de la distance[35]. Le taux de fréquentation scolaire montre ainsi des écarts très importants entre les classes les plus riches et les plus pauvres de la population, s'accroissant avec l'âge des enfants (il est de 1 à 3 pour les 7-12 ans et de 1 à 6 pour les 13-15 ans)[36].

Malgré les progrès de scolarisation des filles, l'école ne parvient pas à gommer les inégalités entre filles et garçons. Elle contribue même encore parfois à accroitre l'écart d'opportunités de formation et d'insertion, faute de parvenir à maintenir les filles suffisamment longtemps dans le système scolaire. Dans

beaucoup de familles, la décision d'éducation des filles dépend de la situation économique de la famille et passe après les choix éducatifs et professionnels des garçons, les grossesses et mariages précoces et les obligations domestiques qui leur sont imposées[37]. Pourtant les filles et les femmes vivant dans la pauvreté sont celles qui auraient le plus à gagner. L'éducation accroît le pouvoir décisionnel des femmes dans leur ménage et réduit l'écart salarial avec les hommes. Et si l'enseignement valorisait mieux l'application d'une pédagogie sensible au genre, cela permettrait de questionner les préjugés de genre, les pratiques pédagogiques discriminatoire et les codes sociaux discriminants qui peuvent être véhiculés au sein de la famille et des communautés. D'après l'UNESCO, si toutes les filles achevaient le cycle secondaire, le nombre de mariages précoces et forcés réduirait de 64 %[38].

Les 50 millions d'éleveurs nomades ou transhumants dans le Sahel[39] sont particulièrement touchés par les inégalités d'accès aux services de base (santé, éducation, eau potable, etc.). Les systèmes scolaires fixes ou sédentaires sont mal adaptés à une population dont le mode de vie repose souvent sur la mobilité. A cela s'ajoutent la faible prise en compte des besoins spécifiques des populations pastorales dans les programmes d'éducation et leur paupérisation croissante, aboutissant selon l'Association pour la promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS) à des résultats très faibles en termes de scolarisation[40]. Au Mali, en l'absence de statistiques officielles, l'agence de coopération Suisse (DDC) estime les taux de fréquentations entre 2 et 3% pour les enfants des pasteurs nomades[41]. Permettre aux enfants des populations nomades ou transhumantes d'avoir accès à l'éducation est pourtant possible, comme l'illustrent les réussites du « Programme d'Education Formation des Pasteurs Nomades »[42], initié en 2011 par un consortium d'organisations pastorales actives dans le domaine de l'éducation et financé par la DDC. Selon l'APESS il a permis le développement d'une offre éducative pertinente et adaptée aux communautés d'éleveurs. Partenaires de ce programme, les gouvernements du Burkina, du Bénin et du Togo ont ainsi soutenu une formule éducative alternative en faveur de communautés mobiles et transfrontalières jadis marginalisées par les systèmes éducatifs classiques[43].

De nombreux travaux récents alertent sur les conséquences des conflits et de l'insécurité actuelle sur les efforts de scolarisation[44], et en particulier sur les filles. Une conséquence directe est la destruction d'infrastructure et le déplacement de populations, ainsi que l'augmentation des taux d'abandon des élèves et l'absentéisme des enseignant.e.s parfois directement visés par les groupes armés. Au Burkina Faso, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies dénombrait en mai 2019 plus de 1000 écoles fermées et près de 150 000 élèves sortis du système scolaire[45]. Les crises affectent par conséquent le niveau des élèves. L'évaluation PASEC 2014, qui mesure la qualité de l'éducation par des enquêtes, révèle qu'au Tchad et au Niger entre 80 et 90% des élèves en fin de scolarité primaire n'atteignent pas le seuil des compétences « suffisantes » en lecture et en mathématiques. Dans le dernier rapport d'évaluation PASEC sur le Mali, la crise de 2012 est mentionnée parmi les facteurs ayant produit une déstabilisation du système éducatif, notant que le temps de classe des élèves avait diminué de 30% en moyenne[46]. Les conflits creusent encore plus les inégalités de genre. LUNESCO estime que, lorsqu'elles vivent dans un pays en conflit, les filles ont deux fois et demie plus de risques d'abandonner l'école primaire[47]. D'autres travaux montrent la corrélation entre les situations de conflits et l'augmentation du nombre de

violences sexuelles, de mariages et de grossesses précoces ou non désirées chez les adolescentes[48].

Dans le secteur de la santé

Le Sahel a connu des avancées certaines en matière de santé, notamment sous l'impulsion des objectifs du millénaire pour le développement. La mortalité maternelle à baissé de plus de moitié depuis les années 1990 au Burkina Faso, passant de 727 décès pour 100 000 naissances vivantes à 371 en 2015. Les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ont quant à eux baissé de plus de moitié au Burkina, Tchad et Mali et plus de deux tiers au Niger et au Sénégal[49]. Ces progrès ont été permis notamment grâce à des politiques d'exemptions de paiements et de renforcement de l'offre de soins, comme l'extension de la couverture vaccinale. Le taux de couverture vaccinale antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux (DTC3) est par exemple passé de 15% en 2000 à plus de 90% en 2015 au Burkina Faso, et au Niger de 34% à 75%[50].

Mais le Sahel reste l'une des régions du monde enregistrant les statistiques sanitaires les plus alarmantes du monde. L'espérance de vie en bonne santé à la naissance, de 53 ans en moyenne, (et de seulement 50,7 au Mali) y est parmi les plus basses au monde, et de vingt ans inférieurs à la moyenne des pays du G7. Les taux de couverture des soins essentiels sont en deçà de la moyenne africaine et le Tchad, le Mali, le Niger et la Mauritanie figurent parmi les 10 pays ou la couverture des soins essentiels est la plus faible du monde. Un enfant sur cinq meurt avant l'âge de cinq ans, le plus souvent de maladies évitables [51]. La qualité de l'offre de soins et des services de santé reste très limitée par différents facteurs, au premier rang desquels le manque du personnel de santé qualifié et sa concentration dans les villes. Alors que le standard minimal de densité médicale pour l'OMS est de 10 médecins pour 10 000 habitants, la densité est de 0,9 en moyenne au Sahel et autour de 0,5 au Burkina Faso, au Tchad et au Niger[52]. Le manque de financement des politiques de santé se répercute sur le personnel, l'équipement et l'approvisionnement des centres de santé en médicaments et en matériel médical.

Les inégalités de revenus s'expriment de manières criantes. L'accès des populations aux soins est particulièrement limité par le coût des services ou pour se rendre dans les centres de santé et y demeurer le temps des soins. Au Sahel, plus de la moitié des familles n'ont pas les moyens d'offrir à leurs enfants le suivi médical dont ils auraient besoin[53]. Le paiement direct demandé aux malades pour accéder aux soins impose une barrière financière pour les pauvres sans pour autant permettre de financer les systèmes de santé[54]. Ces paiements directs ont été promus à la sortie des années 1980, à travers l'initiative de Bamako, qui devait contribuer au relèvement des systèmes de santé. En réalité, ces politiques ont durablement renforcé les barrières financières à l'accès aux soins et les inégalités en santé. Encore aujourd'hui, les paiements directs des ménages représentent 47% des dépenses globales en santé dans la région, et plus de 56,4% au Tchad[55]. Le statut économique des ménages a donc un impact important sur leur niveau de santé. Au Sénégal par exemple, la mortalité des enfants de moins de 5 ans est presque deux fois et demie plus importante dans le quintile le plus pauvre de la population que dans le quintile le plus riche. Au Tchad, les femmes du quintile le plus riche ont quatre

fois et demie plus de chance d'être assistées par du personnel qualifié lors de leur accouchement que celles du quintile le plus pauvre[56].

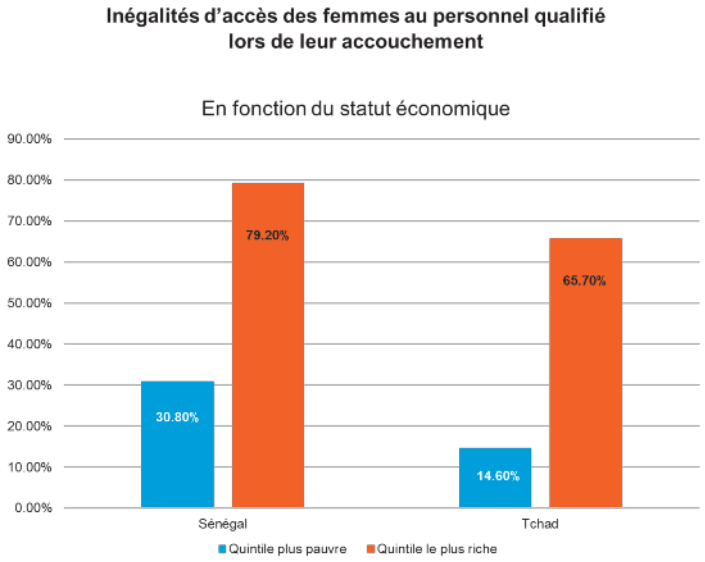

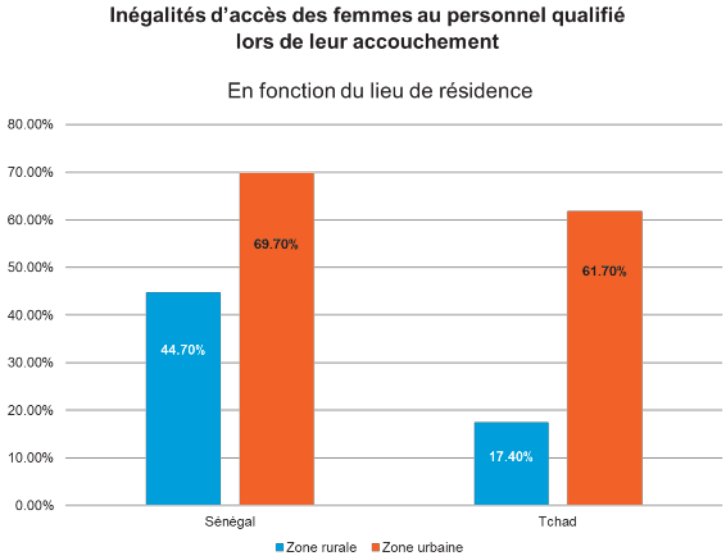

Source : OMS – Global Health Observatory (GHO) data – Health equity monitor

Ces inégalités sont encore renforcées selon les lieux d'habitation. La faible densité de personnel soignant en milieu rural est particulièrement alarmante et ses conséquences dramatiques. Au Tchad et au Sénégal en 2014, entre 60 et 70% des femmes en milieu urbain bénéficient de l'assistance d'un personnel qualifié, contre 45% en milieu rural au Sénégal et seulement 17% au Tchad. Les frais de santé exacerbent également les inégalités entre les femmes et les hommes. Au Mali, une étude approfondie a révélé que ces frais enferment les femmes et leurs familles dans des cycles de pauvreté et de maladie, face auxquelles elles sont impuissantes[57].

Le niveau d'éducation joue également un rôle central dans la capacité des populations à accéder à des soins de santé, et en particulier des femmes, qui sont les premières en charge des soins pour les enfants. Un niveau plus faible d'éducation s'accompagne généralement d'une plus faible autonomie économique et sociale et d'un pouvoir de décision des femmes au sein du ménage moins important, ayant des conséquences dramatiques sur la santé, voire la survie des enfants. Au Sénégal par exemple, les niveaux d'éducation sont associés à des taux de mortalité allant du simple au double entre un niveau d'éducation secondaire et sans aucune éducation (associés respectivement à des taux de mortalité de 34,2 et de 74,3 pour 1000)[58].

Au début des années 2000, les États du Sahel ont mis en place des politiques d'exemption de paiement pour certains services de santé. C'est le cas du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal qui ont mis en place des initiatives à destination de groupes prioritaires (indigents, femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans). Au Mali, l'État a mis en place des politiques pour proposer gratuitement certains services, notamment les accouchements par césarienne. Ces politiques lorsqu'elles étaient financées, ont eu des résultats positifs : entre 2005 et 2009, le taux d'accouchements par césarienne au Mali a doublé et les accouchements médicalisés sont passés de 53 % à 64 %[59]. Au Niger, le passage à la gratuité pour les enfants de moins de 5 ans a entraîné une hausse significative des taux d'utilisation des soins curatifs (de 49% en 2006 à plus de 90% en 2012)[60]. Cependant, le sous-financement des dispositifs et la complexité des circuits de gestion ont engendré des retards dans le remboursement des centres de santé, et la remise en question des dispositifs, faute de financements adéquats[61]. Par ailleurs, au-delà des difficultés financières, les politiques de gratuité ciblée peinent à intégrer véritablement les populations les plus démunies et une partie des indigents ne parviennent à en bénéficier[62].

Plusieurs pays du Sahel se sont engagés en faveur de politiques de couverture santé universelle. En 2012, le futur Président du Sénégal Macky Sall a fait de la couverture maladie universelle (CMU) un axe fort de sa campagne présidentielle ; en juin 2018 le Gouvernement malien a adopté le projet de loi consacrant le régime d'assurance maladie universelle (RAMU) et instaurant la couverture maladie universelle (CMU). La plupart des pays du Sahel avait instauré des systèmes d'assurance maladie obligatoire dont bénéficiaient uniquement les travailleurs du secteur formel. Le défi étant d'élargir ces systèmes à l'ensemble de la population notamment au secteur informel et aux populations les plus pauvres. Plusieurs d'entre eux avaient pour cela fait le choix de systèmes de contribution volontaire basés sur les mutuelles communautaires, subventionnés en partie par l'Etat (par exemple au Sénégal et au Mali). Mais des études démontrent les faiblesses de ces approches, notamment du fait du faible taux de pénétration des mutuelles, l'inefficience d'un système de couverture maladie basé sur le bénévolat et la contribution volontaire et de la faible capacité contributive des populations[63].

Il est prouvé que des systèmes de santé publics gratuits de qualité est l'un des leviers les plus puissants contre les inégalités. La mise en place de systèmes de couverture santé universelle (CSU) ne saurait suivre un modèle unique, et les Etats du Sahel doivent élaborer des approches adaptées. Néanmoins certains principes doivent être respectés pour réellement lutter contre les inégalités, comme le renforcement des systèmes de santé, la suppression des barrières

financières, la primauté donnée à des systèmes redistributifs et de mutualisation à grande échelle[64]. La fourniture de services devrait par ailleurs rester publique et être adaptée aux femmes, priorisant notamment l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. Pour cela, l'augmentation des budgets alloués à la santé est une nécessité.

Dans le domaine de la protection sociale

Le Sahel a été une des dernières régions en Afrique subsaharienne à s'engager dans le développement des systèmes de protection sociale pour les plus pauvres et les plus vulnérables[65]. La protection sociale se limitait dans beaucoup de pays à quelques prestations d'assurance maladie et de prestations de retraite, couvrant seulement les fonctionnaires et un nombre limité de travailleurs dans l'économie formelle. Elle était presque inexistante pour les travailleurs de l'économie informelle et les inactifs. Mais la série de crises qui a affecté la région depuis 2008 a provoqué un regain d'intérêt pour les instruments de protection sociale, face à l'incapacité des politiques agricoles et de l'aide alimentaire traditionnelle à réduire l'insécurité alimentaire et les niveaux alarmants de malnutrition ou à faire face à la détérioration des conditions de vie des populations rurales[66]. Les acteurs humanitaires ont notamment fortement fait évoluer leurs outils de réponses aux crises et acquis un savoir-faire dans l'utilisation des transferts monétaires d'urgence, qui sont désormais largement la forme d'assistance privilégiée. Ils ont été amenés à étendre leurs interventions au-delà des seuls pics de crise, avec l'élaboration de projets de transferts monétaires saisonniers. Mais ces programmes restent contraints par le mode d'intervention de court terme, financés par l'aide humanitaire et ne permettent pas de répondre aux vulnérabilités structurelles en particulier à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui touche une part importante de la population dans la bande sahélienne[67].

Les pays du Sahel, sous l'impulsion de l'UNICEF et de la Banque Mondiale ont tous développé une politique ou stratégie de protection sociale. Elles sont généralement placées dans le cadre de la gestion des crises, centrées sur la sécurité alimentaire et la nutrition et priorisent également les transferts sociaux pour atteindre les plus pauvres et les plus vulnérables. Le programme national de bourse de sécurité familiale du Sénégal est aujourd'hui le plus institutionnalisé et le seul qui soit en grande partie financé par des ressources nationales[68]. Il s'est étendu rapidement et couvrait 300 000 ménages vulnérables en 2016. Selon l'évaluation menée par la FAO, la bourse de 25 000 FCFA par trimestre représente jusqu'à 22% du revenu annuel moyen des ménages et peut être l'unique source de revenus pendant la période de soudure[69]. Dans les autres pays du Sahel, si des programmes ont été lancés et que l'Etat exprime généralement sa volonté de les étendre, les principales interventions restent financées par les partenaires au développement, notamment par la Banque Mondiale.

Principaux programmes sociaux et nationaux de transferts monétaires

Pays	Nom	Années de début des transferts	Géré par	Principal source de financement	Couverture
Burkina Faso	Burkin-Naong-Sa Ya	2015	Unité de gestion de projet (ministère de l'Action sociale et Solidarité nationale)	Banque mondiale	Prévue : 40 000 HH en 2016 (Nord, Est, Centre est)
Mali	Jigisèmèjiri	2013	Unité de gestion de projet (ministère des Finances)	Banque mondiale	En cours : 43 600 (septembre 2015)
Mauritanie	Programme de transfert social	2017 (prévu)	Agence Tadamoun, sous la supervision de l'Unité de Protection Sociale du Ministère des Affaires Économiques et du Développement	Banque mondiale / gouvernement ; d'autres donateurs sont attendus	Prévu : 100 000 (ensemble du programme, pour lesquels la Banque mondiale contribue à hauteur de 25 000 HH) Prévisionnel : 5 100 HH à janvier 2017
Niger	Projet de filets sociaux	2010	Unité de gestion de projet sous la direction du cabinet du Premier ministre	Banque mondiale	Prévu : 80 000 HH pour les transferts monétaires ; 60 000 employés dans les travaux publics
Sénégal	PNBSF	2013	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (bureau du président)	Gouvernement et Banque mondiale	Réel : 200 000 HH (fin 2015) Prévu : 250 000 (2016), 300 000 (2017)
Tchad	Projet national de filet de sécurité (pilote proposé)	(prévu)	Unité de filet de sécurité (CFS) relevant du Ministère de la planification et de la coopération internationale	Banque mondiale	Prévu : 15 200 HH (transferts monétaires dans les zones rurales du Sahel et du Sud, argent contre travail dans les zones urbaines et périurbaines de N'Djamena)

Source : Burkina Faso, Niger, Sénégal, Hodges et Médédji (2016a, p.20). Tchad — la Banque mondiale (2016a, 2016b). Mali - la Banque mondiale, 2015a. Mauritanie — la Banque mondiale (2015b, 2017). Remarque : HH = ménage.

Source : Oxford Policy Management (2017)

Malgré l'engouement actuel et l'augmentation des ressources qui est alloué à ces programmes, la protection sociale reste extrêmement précaire pour les populations sahéliennes et mettra des années encore, sous réserve d'un développement soutenu, avant de pouvoir faire une réelle différence pour les populations. Elle n'offre aujourd'hui qu'un ensemble de prestation très limité, et les taux de couverture des systèmes existants sont extrêmement faibles. Ces programmes d'assistance sociale sont par ailleurs aujourd'hui incapables de fournir une réponse aux crises économiques, alimentaires, climatiques ou humanitaires qui ont touché le Sahel ces dernières années. Ces programmes de transferts monétaires, qui n'atteignent que quelques milliers de ménages, sont incapables de répondre aux besoins des millions de personnes qui font face à l'insécurité alimentaire[70]. Enfin, non seulement les ayants droit sont peu nombreux, mais l'assistance qu'ils proposent est en général largement insuffisante comparés aux besoins des populations les plus vulnérables. S'ils sont essentiels et doivent être progressivement étendus, les défis restent immenses.

PAR DES POLITIQUES AGRICOLES ET D'ELEVAGE AMBITIEUSES ET JUSTES

Le secteur agricole est stratégique dans les pays sahéliens, où une part écrasante de la population habite en milieu rural et dépend de l'agriculture et de l'élevage pour vivre. Ce secteur compte pour 25 % du PIB des pays sahéliens, mais le milieu rural concentre aussi la plus grande pauvreté et une population très vulnérable aux chocs climatiques, politiques ou économiques. C'est aussi le milieu où les inégalités territoriales et sociales s'expriment le plus fortement, que ce soit en termes d'opportunités de revenus pour la population, d'accès aux services sociaux de base, d'accès à une eau de qualité et à l'électricité, etc. Le secteur agricole demeure par conséquent un levier d'action clé pour lutter contre les inégalités en milieu rural et les politiques doivent agir plus fortement en ce sens.

Les politiques restent pourtant sous-dimensionnées par rapport aux défis de développement en milieu rural. Les dirigeant africains se sont engagés en 2003 à consacrer au moins 10% de leurs budgets nationaux au soutien du secteur agricole. Cet objectif a été rappelé dix ans plus tard au sommet de Malabo, les Etats africains soulignant leur volonté de faire de la croissance de l'agriculture un levier pour la réduction de la pauvreté[71]. Plusieurs pays atteignent en effet cet objectif. Mais les investissements sont marqués par de fortes inégalités entre élevage et agriculture, entre agriculteurs familiaux et secteur privé, entre franges riche et pauvre de la population, mais aussi au détriment des jeunes et des femmes qui sont particulièrement marginalisées.

Dépenses agricoles en proportion du budget global

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Burkina Faso	8.0	11.0	11.0	11.0	12.0	9.0	10.3
Mali	12.0	13.0	8.0	10.0	11.0	12.0	11
Niger	7.0	15.0	8.0	9.0	12.0	8.0	9.8
Sénégal	8.0	7.0	9.0	7.0	9.0	9.0	8.2

Source : Système régional d'analyse stratégique et d'appui aux connaissances (ReSAKSS) et FAO, 2018, la compilation de ReSAKSS est basée sur l'IFPRI (2015), la Banque mondiale (2017) et les ressources nationales.

Les populations pastorales jouissent notamment d'un accès aux ressources et aux services publics particulièrement faible et précaire alors que l'élevage contribue pour près d'un tiers du PIB agricole de plusieurs pays sahéliens[72] et pour 10 à 15 % du PIB global[73]. Malgré l'engagement des Etats à cibler 30 % des budgets de l'agriculture sur l'élevage, le niveau d'investissement réel témoigne d'un relatif désintérêt des autorités pour ce secteur. Selon l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane (APESS), l'élevage reçoit en moyenne autour de 10 % des dépenses consacrées à l'agriculture[74], soit autour d'1 % des budgets nationaux.[75] Ces tendances sont heureusement en train de s'améliorer mais les efforts doivent nécessairement être soutenus[76].

Encadré : Sécuriser les droits des populations pastorales :

Au-delà des budgets consacrés à l'élevage, la lutte contre les inégalités qui touchent les éleveurs doit aussi préserver les droits des populations, notamment protéger leur accès aux terres pastorales. Malgré un dispositif législatif et institutionnel élaboré, un pays comme le Niger ne parvient pas à endiguer le phénomène. Selon des statistiques publiées par le Réseau des chambres d'agriculture du Niger et l'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN), plus de trois millions d'hectares ont été cédés à des société uranifères (Somina) ou pétrolières (Chinese national petroleum corporation), à des ranchs clôturés en pleine zone pastorale, ou ont fait l'objet d'immatriculations foncières illégales entre 2008 et 2014[77].

Pour améliorer les conditions de vie des populations pastorales, le développement de la filière de l'élevage, de la transformation, et de la commercialisation de produits animaux produits localement (lait, viande, peaux, etc.) représentent une opportunité importante. Un volontarisme affirmé de la part des institutions régionales et des États est donc attendu pour développer l'ensemble de la filière, à l'image de « l'Offensive Lait » lancée par la CEDEAO, et s'attacher à renforcer les exploitations familiales et les industries qui travaillent à partir des produits locaux de l'élevage[78].

Le secteur agricole sahélien est dominé par une agriculture familiale de subsistance, mais qui ne bénéficient que trop peu des investissements agricoles. Bien que le soutien à un développement agricole inclusif soit souvent la règle énoncée dans les Programmes nationaux d'investissement agricoles des pays sahéliens, les agriculteurs familiaux et les jeunes ruraux sont trop souvent exclus des investissements publics. La plupart des programmes publics, censés bénéficier à l'ensemble des producteurs, sont en pratique principalement captés par une minorité de bénéficiaires aisés. C'est notamment le cas pour les subventions aux intrants, qui constituent une part très importante des dépenses publiques agricoles[79]. L'accès aux financements est un autre domaine inégalitaire pour les petits producteurs, exclus des mécanismes de crédit basés sur la fourniture de garanties (notamment foncières), tout comme des fonds de garantie ou des assurances agricoles qui ne touchent qu'une très faible partie des acteurs agricoles. Quant aux orientations visant à développer les chaînes de valeur, elles incitent au ciblage des investissements publics sur les petites et moyennes entreprises agroalimentaires, dans lesquelles sont peu présentes les agricultures familiales[80]. Comme le soulignent les auteurs du CIRAD d'un article sur les disparités de financement dans l'agriculture en Afrique de l'Ouest, « l'accroissement global des montants de financement du secteur agricole cache mal le fait que certains domaines ou types d'acteurs risquent d'être les grands perdants »[81], comme le financement durable des biens et services publics, mais aussi de l'agriculture familiale.

L'insécurité alimentaire permanente qui pèse sur les populations sahéliennes, notamment en milieu rural, est un marqueur direct des inégalités. Les causes structurelles de l'insécurité alimentaire sont nombreuses et interconnectées et la pauvreté et les inégalités économiques jouent un rôle déterminant[82]. La faim touche avant tout les populations les plus pauvres, qui n'ont pas accès au foncier ni aux ressources productives et ont des difficultés à accéder à une alimentation saine et en quantité suffisante tout au long de l'année, même lorsque la nourriture est disponible sur les marchés, faute de revenus suffisants.

Ce sont les populations qui peuvent le plus difficilement faire face aux chocs et imprévus, qu'il s'agisse du retard des pluies, d'une hausse de prix des produits alimentaires ou de leur faible disponibilité. Ce sont également les populations qui bénéficient le moins des politiques agricoles traditionnelles centrées sur l'augmentation des rendements agricoles, leurs revenus provenant pour la plus grande part d'activités non agricoles[83]. Dans une situation de précarité permanente, leur subsistance dépend régulièrement de l'aide humanitaire ou de la solidarité villageoise. Malgré les objectifs sans cesse rappelés et face à une croissance démographique importante, les politiques agricoles et rurales des pays sahéliens ne parviennent pas à gagner le combat contre la faim : selon le dernier rapport des Nations Unies sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 13,1 millions en 11 ans[84].

Des politiques redistributives, luttant contre les inégalités de revenus ou permettant de soutenir le pouvoir d'achat des populations les plus pauvres sont essentielles en milieu rural. Un certain nombre de pays sahéliens expérimentent dans ce sens des programmes de protection sociale pour toucher les populations les plus démunies. C'est le cas par exemple des expériences menées au Burkina Faso et au Niger de « filets sociaux productifs », combinant transferts de fonds et d'actifs productifs en nature. L'argent doit permettre au ménage de couvrir ses besoins de base, tandis que le matériel, les semences et les engrais ou les animaux (caprins ou volailles) doivent soutenir l'activité génératrice de revenus. Le bilan montre que ces actions ont eu un effet plus rapide sur l'augmentation des revenus et du capital des ménages, l'amélioration de leur sécurité alimentaire, l'augmentation des investissements, et ont permis aux ménages de réduire le recours à des stratégies négatives d'adaptation[85].

L'écrasante majorité des jeunes ruraux n'a d'autre choix que de trouver ses moyens de subsistance dans l'économie informelle agricole, l'offre de formation et les opportunités de revenus étant très limitées. Ce travail se fait souvent au sein des exploitations dirigées par le chef de famille, qui représente peu d'opportunité d'émancipation financière ou sociale. Pour les jeunes filles, la contrainte est d'autant plus grande qu'elles doivent contribuer aux tâches domestiques, non rémunérées, qui leur laisse peu de perspectives. Cette situation de dépendance est renforcée par la grande difficulté pour les jeunes d'accéder à la terre, qui appartient largement aux personnes plus âgées (pour laquelle la propriété est gage de protection sociale et de revenu pour la vieillesse), situation aggravée par le fort accroissement démographique. Pour compléter les maigres revenus agricoles, les déplacements saisonniers sont bien souvent une nécessité, les jeunes ruraux migrant dans les centres urbains une partie de l'année pour assurer leur subsistance, ou vers l'étranger, venant grossir le rang des travailleurs précaires[86].

Les femmes subissent la double contrainte associée au fait d'être femmes et agricultrices. Si elles représentent autour de 40 % de la main-d'œuvre agricole au Burkina, au Mali ou au Sénégal, et qu'elles jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire des ménages, elles représentent moins de 10% des propriétaires de parcelles agricoles et ont considérablement moins accès aux ressources[87]. L'accès à la terre est encore plus compliqué pour les filles et les jeunes femmes, obligées de passer par leur mère avant le mariage ou par leur mari après pour acquérir une propriété foncière[88]. Dans les faits, les États ne prennent pas les mesures nécessaires pour faire tomber les obstacles sociaux,

culturels, économiques et institutionnels qui empêchent les agricultrices d'accéder aux intrants agricoles essentiels. Les femmes sont les grandes oubliées des processus de planification, de budgétisation, de recueil de données et de suivi à tous les niveaux.

PAR DES POLITIQUES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES CENTREES SUR LES PLUS VULNERABLES

Le Sahel est une des régions du monde qui subit le plus les inégalités climatiques mondiales. Les pays sont responsables d'une part infime des émissions mondiales de gaz à effet de serre, estimée à 0,25% avec les émissions par habitant de quatre pays (Burkina Faso, Tchad, Mali et Niger) parmi les 10 % les plus faibles au monde[89]. Pourtant le Sahel est l'une des régions les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques. Selon l'indice GAIN[90], les pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest se classent parmi les 20% des pays les plus vulnérables au monde, le Niger étant considéré comme le pays le plus vulnérable du monde aux changements climatiques et le Tchad le 3ème.

	% Emission (global)	Classement par émissions (215 pays)	Classement des émissions par habitant (188 pays)	Index ND-GAIN (181 pays)
Burkina Faso	0,05	142	175	**164** 14ème le plus vulnerable. 35ème le moins préparé
Tchad	0,06	172	187	**180** 3ème le plus vulnerable. 4ème le moins préparé
Mali	0,06	159	182	**166** 9ème le plus vulnerable. 43ème le moins préparé
Mauritanie	0,02	149	141	**154** 23ème le plus vulnerable. 42ème le moins préparé
Niger	0,06	152	179	**175** 1er le plus vulnerable. 46ème le moins préparé

Source : Climate Change Profile : West African Sahel, MOFA, Nederland (2018)[91]

Les changements climatiques sont déjà à l'œuvre au Sahel, devenu plus sec et plus chaud : la température a augmenté plus vite que la moyenne mondiale et les précipitations moyennes ont diminué dans tous les pays[92]. La mauvaise répartition des pluies dans le temps et l'espace provoque des épisodes de sécheresse suivis d'inondations, détruisant les cultures lors des crues, par exemple du fleuve Niger ou provoquant des déplacements de population importantes (l'inondation de la ville de Ouagadougou en 2009 a forcé 150 000 personnes à quitter leur domicile[93]). La fréquence des tempêtes extrêmes a déjà plus que triplé ces 35 dernières années au Sahel et sont parmi les plus explosives de la planète[94]. Et les prévisions climatiques sont alarmantes : la CCNUCC révèle des scénarios d'augmentation de températures de 4 degrés dans les pays de l'intérieur (Mali, Tchad, Burkina Faso, Niger) d'ici à 2100, l'augmentation des évènements climatiques violents et la réduction globale des ressources en eau.

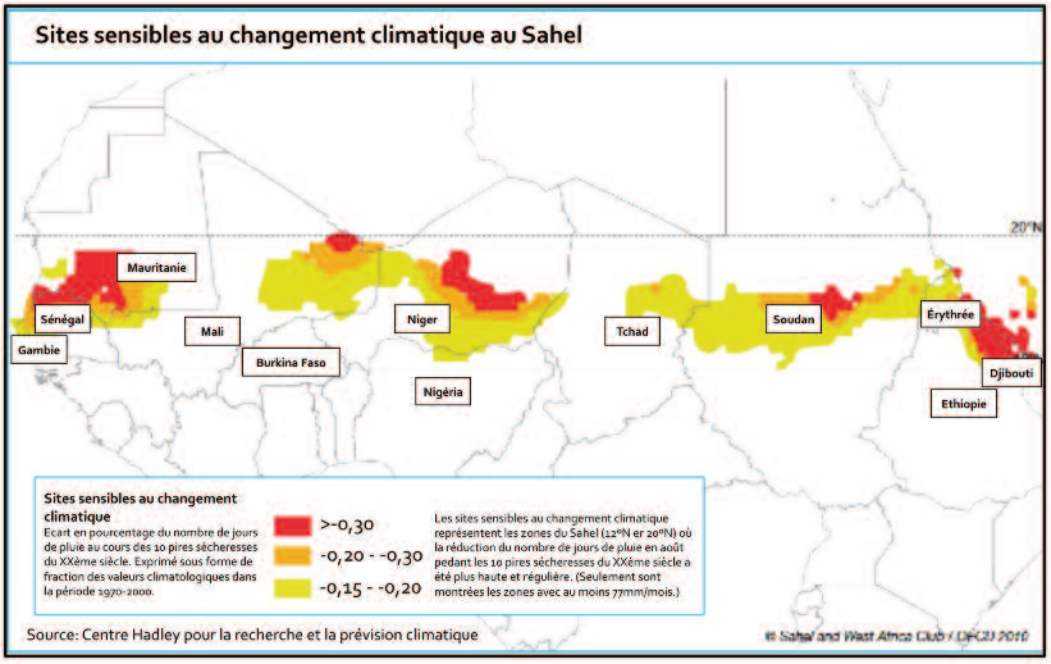

Source : https://www.oecd.org/swac/publications/47234320.pdf

Ces changements climatiques ne touchent pas tout le monde de manière égale. Les petits agriculteurs, les populations pastorales, les femmes et les populations les plus pauvres, vivant dans des conditions précaires (logement, ressources, etc.) sont les plus affectés par les changements climatiques et leurs manifestations violentes. L'agriculture pluviale étant la norme, les populations dépendent chaque année des quelques mois de pluie, période de plus en plus courte et imprévisible. Cette dépendance, couplée à la dégradation des sols et à la désertification, les rend très vulnérable à la variabilité climatique et met en péril leur principal moyen de subsistance. C'est également le cas de la production animale et plus largement du mode de production pastoral, menacé par la diminution de la disponibilité en eau, de la production de fourrage et des zones de pâturages. Les femmes comptent parmi les plus vulnérables. Les disparités sociales et économiques existantes, qui résultent de leur accès limité à la terre, au crédit, à la technologie et à la faible participation à la prise de décision, réduisent considérablement leur capacité à résister aux chocs externes[95]. Leur rôle social, en tant que principales responsables des soins et de l'alimentation du foyer, les rend plus vulnérables. Les pénuries les obligent à passer plus de temps et à parcourir de plus longues distances pour aller chercher de l'eau et du bois de chauffe. Dans les zones rurales, les sécheresses les obligent à subvenir seules aux besoins de leur famille lorsque les hommes migrent vers les zones urbaines pour travailler[96].

Les changements climatiques déplacent des populations et alimentent des crises aux dimensions nombreuses et dramatiques (humanitaires, alimentaires, sanitaires, sécuritaires). Les stratégies de subsistance au Sahel ont toujours inclus des formes de migration. Pour les populations pastorales, qui déplacent leurs troupeaux en fonction des saisons, mais aussi pour les ménages agricoles vulnérables, la migration saisonnière constitue une stratégie de diversification et de protection de leurs ressources. Les évènements climatiques violents et

répétés devraient accélérer le rythme de ces migrations internes à l'échelle du pays ou de la région, notamment vers les zones urbaines, augmentant la pression sur l'emploi, le logement, l'énergie, la santé et l'assainissement dans les villes[97]. Lorsqu'elles sont combinées à une instabilité politique et des conflits comme cela a été le cas au Mali en 2012, les sécheresses peuvent alimenter des crises humanitaires et d'énormes déplacements de population (100 000 personnes se sont réfugiées dans les pays voisins et 95 000 personnes à l'intérieur du Mali)[98].

Les épisodes de sécheresse exacerbent les tensions sur les ressources. Elles perturbent la transhumance des éleveurs nomades, quand leurs moyens de subsistance atteignent un seuil critique. Les modifications d'itinéraires à la recherche de pâturages et d'un accès à l'eau exacerbent un ensemble de tensions latentes. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs éclatent le plus souvent en raison de la destruction des cultures provoquée par le passage des animaux, de la construction de clôtures ou de l'absence de mise à jour des couloirs de transhumance. Ils peuvent être également le fait de l'expansion des terres cultivées, encouragée parfois par les pouvoirs publics[99]. L'origine de ces conflits n'est pas nouvelle. Ils sont avant tout imputables à des facteurs politico-économiques liés à l'usage et à la propriété du foncier, peu anticipés ou gérés par les pouvoirs publics et aux dimensions souvent trop complexes pour une réponse des autorités locales[100]. Mais sans solutions adaptées aux contextes locaux, les impacts des changements climatiques auront tendance à aggraver ces conflits et à favoriser leur apparition[101]. Ces dernières années, les conflits locaux qui ont opposés pasteurs et agriculteurs mais aussi souvent personnes issues d'ethnies différentes, ont fait des centaines de morts au Mali, au Tchad, les épisodes les plus dramatiques s'étant déroulés au Nigeria où 400 morts ont été enregistrés entre janvier 2017 et avril 2018[102]. Ces conséquences questionnent la capacité des institutions et modes de gouvernance actuels à assurer la gestion des ressources naturelles dans des conditions climatiques de plus en plus dégradées[103].

Les politiques d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques sont des questions critiques pour les pays sahéliens. Tous ont ratifié les conventions onusiennes sur la biodiversité, la désertification, le changement climatique, ainsi que l'accord de Paris. Ils ont préparé et mettent en œuvre des stratégies nationales, des politiques et des plans d'actions relatifs aux changements climatiques et à l'adaptation. Ces documents soulignent leur vulnérabilité et leurs énormes besoins pour restaurer les terres dégradées, reboiser des territoires pour lutter contre la désertification, développer des modes de production agricoles et animales plus adaptés et diversifiés, améliorer la gestion de l'eau, renforcer les systèmes d'alerte précoces, etc. En février dernier, 17 Etats de l'ensemble de la bande du Sahel ont annoncé un « plan d'investissement climatique » de 400 milliards de dollars sur douze ans (2018-2030)[104]. Un premier programme prioritaire a reçu des promesses d'aide à hauteur de 3,41 milliards de dollars, mais les besoins de financement restent immenses[105].

2 RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LE CONTRAT SOCIAL

Les inégalités s'expriment également dans la sphère politique, sociale et démocratique et sont sources de discordes qui mettent à mal le contrat social. Elles sont verticales, entre les citoyens et leurs gouvernants, mais également horizontales, entre les groupes de population. Elles s'expriment dans leur forme les plus violentes dans les heurts et conflits qui minent actuellement les sociétés sahéliennes, et sur lesquelles prospèrent les groupes armés, trafiquants et organisations criminelles. Les initiatives visant à promouvoir la paix et la sécurité au Sahel doivent nécessairement s'attaquer en profondeur à ces formes d'inégalités, à reconstruire une gouvernance plus juste et inclusive à tous les niveaux de décision, du local au régional, à protéger et renforcer l'espace civique pour permettre à toutes et tous de participer activement à la vie publique et politique. Elles doivent garantir la sécurité humaine des populations, ainsi que des droits égaux entre les citoyens, en particulier entre hommes et femmes.

REPONDRE AUX ASPIRATIONS DEMOCRATIQUES DES CITOYENS

Les pays du Sahel sont confrontés à des difficultés de gouvernance institutionnelle, territoriale et économique, qui se reflètent dans les contre-performances enregistrées au niveau de l'indice MO Ibrahim (IAAG) depuis 2006. Seuls le Sénégal et le Burkina Faso appartiennent au premier tiers du classement des pays africains réalisé par l'IAAG en 2018, le Niger et le Mali appartenant au deuxième tiers, laissant en queue du classement la Mauritanie et le Tchad[106].

Evolution de quelques indicateurs de gouvernance entre 2006 et 2015							
	Sécurité et Etat de droit				Participation et Droits de l'Homme		
	Etat de droit	Redevabilité	Sécurité Individuelle (police, criminalité, trafic humain…)	Sécurité Nationale	Participation (élection, société civile…)	Droits (libertés civiles, d'expression et d'association…)	Parité Genre
Mauritanie	-15,30%	-9,20%	-6,80%	-2,90%	-12,80%	-8,30%	-1,90%
Mali	-6,10%	-12,30%	-5,90%	-10,30%	-17,30%	-13,90%	-6,00%
Niger	2,80%	2,60%	3,10%	-9,60%	-5,00%	10,70%	10,20%
Burkina	3,40%	0,30%	-17,90%	-4,10%	-3,90%	7,80%	0,70%
Tchad	4,80%	-1,60%	-8,40%	0,60%	5,10%	0,20%	1,90%
Source : Mo Ibrahim Index							

Source : Cité dans Alliance Sahel : Note sectorielle Gouvernance.

Selon le rapport sur le développement dans le monde de 2011, les pays et les régions où la légitimité institutionnelle et la gouvernance sont les plus faibles sont aussi les plus vulnérables à la violence et à l'instabilité, et les moins aptes à faire face aux pressions, qu'elles soient internes ou externes[107]. Or au Sahel, les défis sont immenses et sont autant de griefs faits aux gouvernements :

améliorer l'accès aux services publics et de citoyenneté, lutter contre les lenteurs et difficultés administratives et la corruption, renforcer les systèmes de justice, et améliorer la participation politique et économique des populations qui en sont exclues ou marginalisées, etc. Tous ces facteurs ont contribué à affaiblir la légitimité de l'État parmi la population, aggravant la crise de confiance entre les pouvoirs publics et une partie grandissante de citoyens.

Le renforcement du contrat social entre citoyens et pouvoirs publiques passera par le redéploiement d'institutions efficaces, inclusives et équitables, capables d'améliorer les services publics et l'engagement citoyen. Les populations aspirent au respect de leurs droits les plus fondamentaux, à plus de justice, de transparence, de redevabilité, à tous les niveaux. Ils souhaitent des institutions répondant à leurs besoins et pouvoir participer davantage à la vie publique et démocratique de leur pays. Ces demandes de justice sociale s'expriment dans les mouvements citoyens qui se sont renforcées ces dernières décennies. Au Burkina Faso, le Balai citoyen créé en 2013 s'est inspiré du mouvement sénégalais Y en a marre, qui a réussi en 2012 à s'opposer à un nouveau mandat d'Abdoulaye Wade. Balai Citoyen s'est mobilisé en 2013-2014 contre la tenue d'un référendum sur la modification de la Constitution et est aujourd'hui engagé dans la lutte contre la corruption et le népotisme au Burkina Faso. Dans les six pays du Sahel, les Coalitions Publiez Ce Que Vous Payez sont engagées pour améliorer les cadres de gouvernance des ressources naturelles et augmenter les contributions des industries extractives au financement des politiques de développement. Les initiatives collectives, associatives, citoyennes, médiatiques (etc.) se multiplient aux niveaux national et local pour lutter contre la corruption, améliorer la transparence et l'information sur les budgets et les dépenses publiques.

Le manque de confiance dans les institutions s'exprime également dans la rue. Au Burkina Faso, au Tchad, au Niger, le climat social se dégrade face aux mesures d'austérité prises par les Etats qui touchent directement les plus pauvres. Les manifestations et des grèves généralisées au Tchad en sont une illustration, organisées en réaction aux réductions drastiques des dépenses publiques et aux fortes augmentations d'impôts et de taxes imposées par le gouvernement depuis 2016. Amnesty International dans son récent rapport intitulé « Budgets en chute, répression en hausse, le cout humain des mesures d'austérité au Tchad » publie un extrait de la lettre d'un avocat tchadien adressée au gouvernement : « La tension sociale affecte toutes les classes sociales : les fonctionnaires à travers les impôts sur le revenu ; les élèves à travers la suppression des bourses ; les commerçants et les transporteurs à travers les taxes sur l'essence ; les ménages avec la hausse des prix des commodités de base. En plus, l'interdiction du gouvernement sur les manifestations pacifiques est perçue par tous comme une mesure injuste pour faire taire les gens. Ceci a des conséquences importantes, entre autres l'aggravation de la tension sociale »[108]. Au Niger, le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB), Alternatives Espaces Citoyens, le Mouvement pour une Citoyenneté responsable (MPCR) et d'autres associations et collectifs, dont plusieurs sont partenaires d'Oxfam, se sont engagés contre certaines mesures de la loi de Finance 2018 jugées injustes. Ils dénonçaient notamment la réintroduction de taxes sur des produits de première nécessité, qui risquent de dégrader la situation des plus pauvres, pendant que des avantages fiscaux étaient maintenus pour des grandes entreprises (souvent

étrangères) présentes dans les télécommunications ou les industries extractives[109].

PROMOUVOIR ET PROTEGER L'ESPACE CIVIQUE DES POPULATIONS

L'expression démocratique des populations sahélienne se heurte ces dernières années à une réduction importante de l'espace civique[110], qui constitue une condition indispensable pour que les membres de la société civile puissent se développer et défendre leurs intérêts, affirmer leurs valeurs et leurs identités, revendiquer leurs droits, demander aux détenteurs de pouvoir de rendre des comptes et apporter des changements positifs à la société[111]. Mais pour cela, il est nécessaire que le cadre juridique permette la liberté d'association et l'expression de la société civile, sans discrimination ou sélection par les autorités, ni réglementations discriminatoires envers les femmes ou basées sur la sexualité. Or les limites de l'exercice de la citoyenneté sont multiples et se renforcent dans plusieurs pays du Sahel comme cela est souligné dans le rapport 2018 sur l'état de la société civile de Civicus[112], et souvent justifiées au nom de la lutte contre le terrorisme.

Evaluation de l'espace civique dans les pays du Sahel

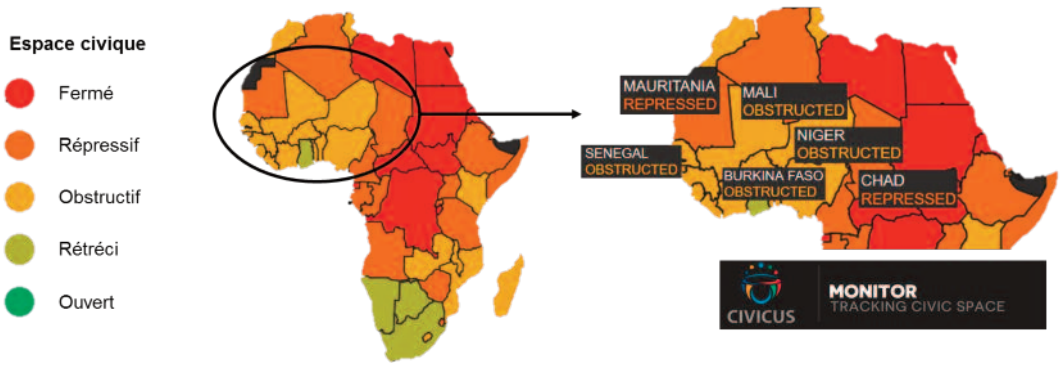

Source : Extrait et adapté de Civicus Monitor[113]

Les restrictions prennent de multiples formes : cadre réglementaires désuets et restrictifs et d'absence de protection spécifiques des acteurs engagés qu'ils soient associatifs, journalistes, défenseurs des droits humains ou citoyens. Absence de financements adéquats pour leurs actions, obstructions bureaucratiques pour l'enregistrement des organisations de la société civile, etc. Les organisations de la société civile, les journalistes et citoyens qui militent en faveur de la transparence budgétaire et dénoncent la corruption sont victimes de campagnes de dénigrement et de censure. Dans les pires des cas, elles se traduisent par des pratiques d'intimidation, de surveillance et d'arrestations et de violence à l'encontre des acteurs de la société civile, ainsi qu'un accès limité à une justice impartiale et indépendante ou à des recours aux services juridiques.

Au Niger par exemple, les organisateurs de la Journée d'action citoyenne en mars 2018 qui appelaient à contester certaines mesures jugées injustes du

projet de loi de finance adopté fin 2017, ont pour beaucoup été interpellés et condamnés à des peines de prison[114]. En 2017, plusieurs arrestations d'un journaliste et de deux syndicalistes avaient déjà soulevé des inquiétudes, pour des motifs n'ayant à priori rien à voir avec leurs activités militantes. Selon la réaction d'Amnesty International à ces arrestations « le message adressé à ces voix dissidentes du Niger est clair : s'exprimer librement sur la situation économique et sociale et exiger la transparence dans la gestion des affaires publiques pourraient vous conduire en prison »[115]. En Mauritanie, des associations et collectifs de défense des droits humains se sont élevés en 2016 contre l'adoption par le gouvernement d'un projet de loi restreignant les libertés d'association[116], soumettant la création d'une association à une autorisation étatique, retreignant leurs domaines de compétence et leurs niveaux d'action. Certaines dispositions prévoient par exemple qu'aucune association ne peut être créée sur une base ou pour un objectif contraire à l'islam ou pour des activités de nature à porter atteinte à la forme républicaine de l'Etat ou aux bonnes mœurs, des dispositions jugées liberticides par les organisations de droits humains. Depuis février 2016, une note dont Amnesty International a eu copie stipule que « sans l'autorisation préalable du Hakem (préfet), il est formellement interdit d'organiser un spectacle, une conférence, une manifestation où le public est admis »[117]. Au Tchad, les associations de défense des droits Humains dénoncent depuis des années une restriction de l'espace public et notamment du droit à manifester pacifiquement. Selon Amnesty international, ces droits et l'espace civique ont encore diminué depuis les élections de 2016 et l'adoption par le gouvernement d'une série de mesures d'austérité en réponse à la crise économique que traverse le pays et la censure augmenté, comme l'illustre la censure des réseaux sociaux depuis plus d'un an[118]. En application de textes datant des années 1960, toute manifestation publique est soumise à une autorisation, qui n'est jamais accordée[119].

Les gouvernements sahéliens doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques qui offrent un cadre légal favorable à l'action civique. La garantie des droits à la liberté d'association, d'expression, de réunion et d'information est une condition indispensable pour l'expression démocratique et la stabilité. Les gouvernements doivent aussi prévoir un espace de participation citoyenne dans les processus politiques. Les citoyen.ne.s les plus pauvres, les groupes marginalisés et les femmes sont souvent exclus du processus de prise de décision, en absence de réel dialogue et de concertation sur les politiques. D'autres approches sont pourtant possibles. Au Mali, un projet soutenu par la coopération suisse a promu des voies de communication aux citoyen.ne.s afin qu'ils/elles s'adressent directement aux représentant.e.s élu.e.s localement en présence des médias[120]. Malgré quelques réserves initiales de la part des représentant.e.s élu.e.s, ces réunions publiques ont permis d'identifier et de lutter contre les cas de corruption et de malversations financières et d'organiser des consultations annuelles qui donnent voix au chapitre aux citoyen.ne.s sur les questions de planification et de développement au niveau régional. Mais de telles initiatives, qui donnent la possibilité aux organisations nationales indépendantes, les mieux placées pour demander des comptes à leur gouvernement, sont trop rares et insuffisamment soutenues par la communauté internationale et par les Etats[121].

ETABLIR ET FAIRE RESPECTER UN DROIT EGAL ENTRE HOMME ET FEMMES

Les femmes et les filles ont un accès limité aux ressources et aux espaces de prise de décision qu'il s'agisse de la vie publique, économique et politique ou parfois de la sphère privée. Normes sociales, croyances, attitudes, pratiques et lois discriminatoires sont la cause d'importantes inégalités différenciées et de la vulnérabilité des femmes sahéliennes.

Résultats SIGI dans les pays d'Afrique de l'Ouest

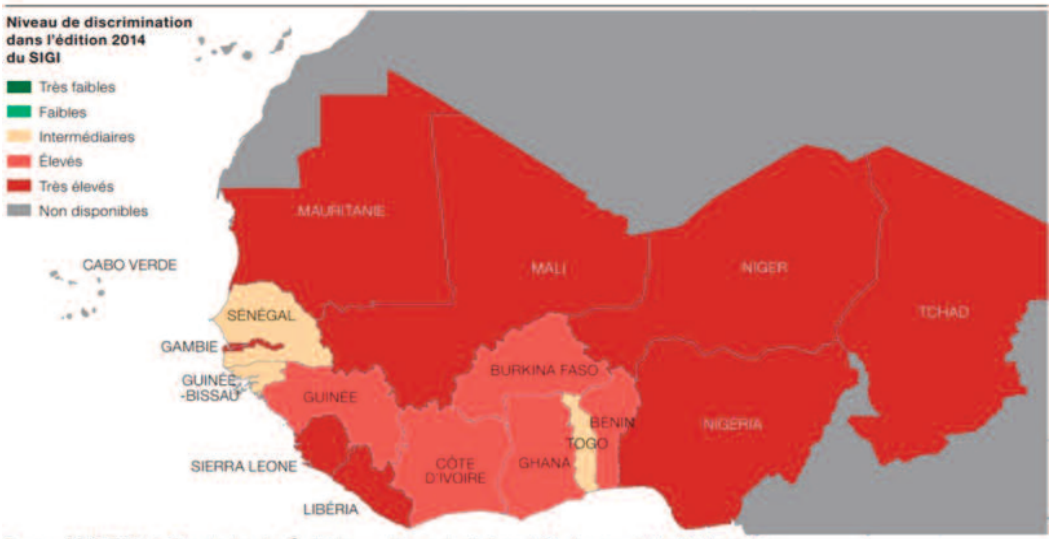

Source : OCDE (2014a), *Base de données Égalité homme-femme, Institutions et Développement*, http://stats.oecd.org

Source : Les inégalités de genre dans Les institutions sociales ouest-africaines, OCDE Club du Sahel (2018)[122]

C'est le cas notamment des institutions sociales qui déterminent le pouvoir décisionnel et le statut des femmes au sein du ménage et de la famille, comme le montre clairement l'analyse publiée en 2018 par le Club du Sahel[123]. Le mariage, l'autorité parentale, les droits à l'héritage notamment, sont régis par des règles de droit ou informelles, des normes et des pratiques sociales qui sont très défavorables aux femmes. Des pratiques qui sont souvent corrélées aux inégalités socio-économiques. La reconnaissance de l'autorité parentale est un autre domaine de discrimination dans la majorité des pays. Des restrictions conduisent par exemple à ne reconnaître l'homme comme seul chef du ménage au Mali ou à n'accorder l'autorité parentale qu'au père en Mauritanie[124]. Le droit successoral est aussi souvent discriminatoire tout comme le droit au divorce, en particulier en Mauritanie et au Niger. Une femme mauritanienne ne peut ainsi demander le divorce qu'en invoquant un préjudice ou des blessures et doit verser une compensation si elle est reconnue avoir tort. En revanche, le mari a le droit de la répudier sans donner de raison[125].

Les femmes sont insuffisamment protégées contre les violences qui leur sont faites. L'absence de législation sur les violences domestiques légitiment trop souvent les pratiques. Les mutilations génitales féminines sont criminalisées

mais les lois sont souvent peu appliquées. Au Mali, 9 femmes sur 10 en ont été victimes[126]. Enfin les femmes et les filles sahéliennes ont peu de pouvoir sur leurs corps et leurs choix reproductifs. Selon l'organisation Equilibre et Population, l'utilisation des méthodes contraceptives modernes ne concerne qu'entre 13% et 23% de l'ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans selon les pays et le taux de prévalence est encore plus faible chez les 15-19 ans[127]. Or l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive est essentiel pour rendre les femmes autonomes et leur permettre de choisir si et quand avoir un enfant. Cela influe à son tour considérablement sur les opportunités économiques des femmes[128].

3 MIEUX COORDONNER LES REPONSES A LA CRISE ET PLACER LES BESOINS DES POPULATIONS AU CENTRE DES INTERVENTIONS

Au cours de la dernière décennie, l'héritage de situations politiques fragiles et d'une faible gouvernance s'est traduit par des conflits violents, dans le bassin du lac Tchad puis au Mali, où les revendications locales de la population du Nord se sont intensifiées parallèlement à l'émergence de groupes armés radicalisés. Les conflits se sont étendus sur des frontières instables dans plusieurs pays et menacent aujourd'hui de s'étendre encore plus largement dans la région. Plus de 440 000 personnes ont été déplacées dans la région du Liptako Gourma et 5,1 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire, un chiffre en hausse constante[129]. Face à la dégradation de la situation sécuritaire, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, regroupés dans le G5 Sahel – une instance créée en 2014 pour apporter une réponse politique coordonnée sur les plans sécuritaires et de développement– et la communauté internationale ont intensifié leurs opérations militaires. La France est présente au Mali depuis 2014 et est maintenant déployée dans presque tous les pays de la région. L'ONU a mis en place une mission de maintien de la paix au Mali, la MINUSMA, et l'Union européenne comme les Etats-Unis sont présents militairement dans la région. La Force Conjointe, mise en place par les pays du G5 Sahel a pour l'instant effectué des opérations ponctuelles et son déploiement permanent doit être effectif dans le courant de cette année 2019.

Cependant, malgré ces engagements militaires massifs, la situation sécuritaire et humanitaire continue de dégrader. L'extension de l'insécurité montre la fragilité des États sahéliens dans de nombreux domaines et la frustration des communautés longtemps négligées. L'insécurité a poussé des millions de personnes à quitter leur domicile, les privant de leurs moyens de subsistance, d'un accès aux services de base d'éducation ou de soins, les exposant à de nouveaux risques et les rendant encore plus vulnérables aux chocs

qu'auparavant. Les inégalités de genre sont encore exacerbées par une situation volatile et fragile. Dans ce contexte, il est crucial que les réponses apportées par l'ensemble des acteurs privilégient la dimension humaine de la sécurité pour favoriser une résolution durable des conflits, qu'elles permettent le déploiement des services publics de base aux populations, et qu'elles participent à construire, au-delà de l'urgence, de véritables politiques publiques capables de répondre aux besoins et aspirations des populations.

LA GOUVERNANCE ET LA SECURITE HUMAINE DOIVENT ETRE AU CŒUR DES REPONSES

Si les mesures de sécurité sont nécessaires, elles ne permettent pas de s'attaquer aux causes profondes de la crise et peut conduire à une approche militarisée unidimensionnelle de la sécurité, et doivent donc nécessairement faire partie d'un plan à long terme intégrant pleinement les problématiques de résilience, de sécurité et de gouvernance des communautés. La résolution durable des conflits ne sera possible qu'en prenant en compte les causes structurelles, et en premier lieu les inégalités sociales, économiques, politiques sur lesquelles se développe la violence armée au Sahel. Les approches de la communauté internationale et des Etats du G5 Sahel se retrouvent sur le principe que la sécurité et le rétablissement des structures de l'État sont des conditions préalables à la stabilité et au développement durable. Or dans les zones où la souveraineté de l'État est contestée, les approches de renforcement de la gouvernance devraient privilégier le rétablissement des liens et de la confiance entre les populations et les institutions. Elles devraient également s'attaquer aux inégalités horizontales, entre différentes communautés et groupes de population, entre les sexes, et se concentrer sur la transparence et la responsabilité des institutions, pour rétablir ou renforcer le contrat social [130]. A ce titre une recherche du Groupe Urgence-Réhabilitation-Développement publiée en 2019[131] rappelle que le terrorisme concerne avant tout les pays en situation de fragilité, liée à de nombreuses frustrations et revendications de justice face à un développement inégalitaire. Les auteurs soulignent le « miroir déformant » imposé par le concept « sécurité - développement » par lequel les Etats « remplace(nt) la gestion politique et sociale par une gestion sécuritaire du terrorisme. (…) Ceci leur permet souvent de masquer leur inaptitude à gérer les problèmes de fond qui ont généré cette forme désespérée d'expression socio-politiques pour une partie de leurs populations »[132]. Il est donc particulièrement important, pour consolider la paix, de régler les griefs profondément enracinés et les inégalités, ainsi que de soutenir une gouvernance responsable et transparente. Le directeur du projet Sahel à l'International Crisis Group (ICG) appelle également à substituer des initiatives politiques aux réponses aujourd'hui essentiellement militaires liées à la lutte antiterroriste. La résolution des conflits devra selon lui passer par un « redéploiement des services publics adaptés aux populations nomades et une réforme de la carte administrative permettant une meilleure représentation des populations, en particulier des peul nomades »[133].

Des mesures de sécurité et une législation antiterroriste ont été mises en place dans l'ensemble du Sahel pour faire face aux menaces transfrontalières. Mais

ces mesures restrictives et le recours aux forces de sécurité gouvernementales, parfois indisciplinées et coupables elles-mêmes d'abus et de violations de droits humains auprès des populations dans plusieurs pays de la région[134], sont parfois accusés d'aggraver les conflits et les crises plutôt que de les réduire. Human Rights Watch a documenté plus de 60 meurtres commis par les islamistes armés et 130 meurtres de suspects par les forces de sécurité burkinabé dans la région du Sahel entre fin 2017 et février 2019[135]. Les interventions militaires et la présence des forces de sécurité peuvent réduire le sentiment de sécurité parmi les communautés ou les individus s'ils ne se sentent pas protégés par ces forces, ou si elles ne répondent pas aux griefs locaux. A ce titre les recherches d'International Alert sur l'extrémisme violent dans le centre du Sahel[136] identifient que le facteur le plus déterminant, contribuant à la vulnérabilité de la population à l'extrémisme violent, est l'expérience ou la perception d'abus et de violation par les autorités gouvernementales. La recherche a révélé que les abus de pouvoir du gouvernement et des forces de sécurité, couplés aux violations des droits de l'homme et la perception de corruption dans les systèmes législatif et judiciaire, ont alimenté les conflits.

Oxfam estime que les personnes doivent être au centre des interventions en matière de sécurité. Cela implique de comprendre les perceptions des gens à propos de leur propre sécurité, l'impact de l'insécurité et de la violence sur leur vie quotidienne et de renforcer les solutions locales et les stratégies élaborées en conséquence. Cette approche permet aux personnes de définir leurs propres critères de risque et leurs propres idées sur la nature des interventions appropriées. Si les efforts de sécurité de l'État visant à réduire la violence armée et à contenir les conflits ne prennent pas pleinement en compte la dimension humaine de la sécurité, elles auront peu de chances de réussir à long terme.

FACE A L'AUGMENTATION DES DEPENSES MILITAIRES, LES CHOIX BUDGETAIRES DES ETATS DOIVENT REPONDRE AUX ATTENTES SOCIALES DES POPULATIONS

Pour faire face au défi sécuritaire et rendre opérationnelle la force conjointe du G5 Sahel, les dépenses budgétaires liées à la défense et à la sécurité publique ont augmenté dans tous les pays du G5 Sahel ces dernières années. Selon le Sipri, l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, entre 2013 et 2018, les dépenses militaires du Mali ont presque quadruplé, celles du Niger ont été multipliées par 2,5 et celles du Burkina Faso ont doublé[137]. Pourtant les premières analyses ne laissent pas apparaitre d'augmentations significatives des déficits budgétaires[138]. La crainte est donc forte de voir les dépenses de développement contraintes, à un moment où ces pays en ont le plus besoin et alors qu'il est justement reproché aux Etats de ne pas remplir leurs devoirs de provision de services sociaux de base[139]. Cette crainte est partagée publiquement par certains officiels de la région, comme le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Burkina Faso, soulignant que les dépenses de sécurité font peser un lourd fardeau sur les services sociaux[140].

L'analyse des budgets nationaux réalisée par Oxfam sur la période 2016-2019 semble corroborer un certain effet d'éviction des dépenses de développement par les dépenses de sécurité et de défense. Les dépenses sociales n'ont pas diminué en volume ces quatre dernières années (à l'exception du Burkina et du Tchad), mais les arbitrages ont conduit à contraindre fortement les dépenses sociales et de développement.

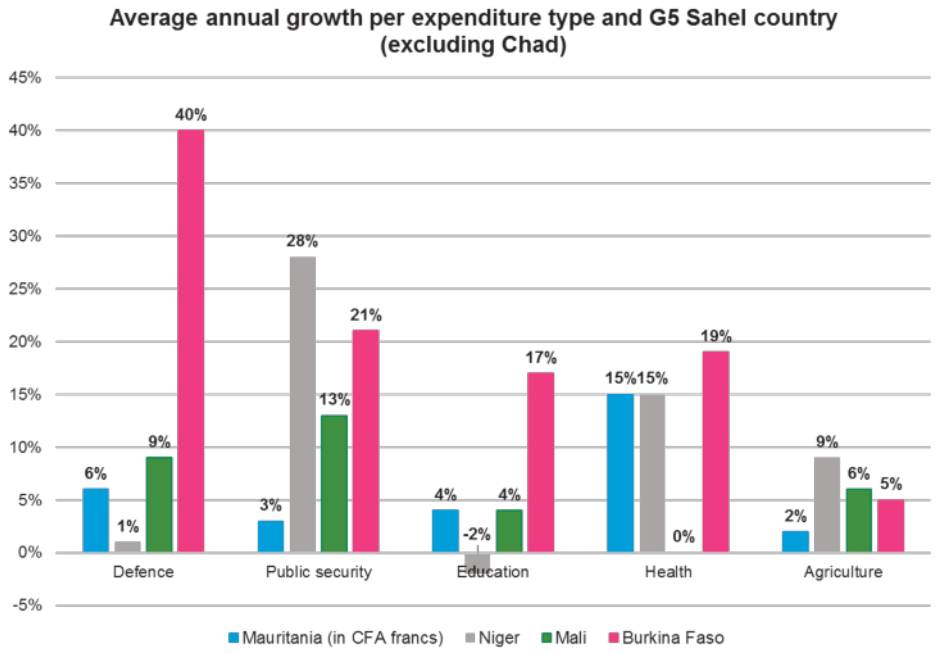

Taux de croissance annuelle moyen entre 2016 et 2019 par dépenses au Tchad

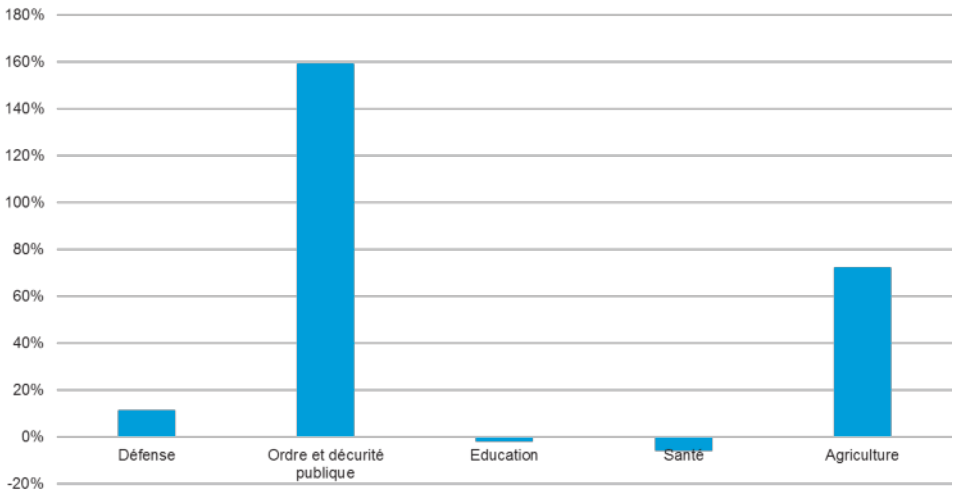

Les dépenses d'éducation et de santé ont en particulier été fortement contraintes, risquant d'alimenter un dangereux cercle vicieux. C'est le cas par exemple du budget d'éducation au Burkina Faso, dont le volume augmente mais qui demeure en 2019 de 30 milliards inférieurs aux prévisions faites par la loi de finances 2017. Au Niger et au Tchad, les dépenses d'éducation ont même

baissé en moyenne annuelle sur la période 2016-2019. Un responsable gouvernemental nigérien cité dans un article de Jeune Afrique expliquait : « Selon le programme présidentiel, l'éducation aurait dû représenter 25 % du budget (en 2017), or sa part aujourd'hui est d'environ 10 %. Même chose pour l'accès à l'eau potable, qui n'a pas reçu la moitié du financement qui était prévu. Quant à la justice, elle représente moins de 1 % du budget aujourd'hui, alors qu'on avait fait de la lutte contre la corruption une priorité »[141]. On observe par ailleurs des évolutions erratiques d'une année à l'autre des budgets de santé, d'éducation ou de l'agriculture, qui témoignent des arbitrages politiques difficiles entre les secteurs. C'est le cas par exemple au Mali, dont la croissance annuelle moyenne du budget de l'éducation reste positive sur les 4 années étudiées, mais dont les allocations baissent de 5,4% entre 2018 et 2019. C'est le cas également du budget de la santé du Niger, qui chute de 22% en 2016 par rapport à 2015, mais retrouve en 2019 et même dépasse son niveau de 2015. C'est le cas enfin du budget agricole du Burkina Faso, qui baisse de 38% entre 2017 et 2019, le budget 2019 étant 52 milliards en dessous des prévisions faites par le projet de loi de finances 2017.

Outre les dépenses croissantes de défense et de sécurité, il convient de souligner que la dette des pays africains, y compris au Sahel, a largement augmenté ces dernières années, notamment du fait d'une part du manque de transparence et de contrôle démocratique sur cette question, et d'autre part de l'émergence de nouveaux bailleurs (Chine, Arabie Saoudite, banques privées) peu vigilants sur la solvabilité de long terme des emprunteurs, sur l'impact du surendettement sur les services publics des pays concernés et jusqu'à présent peu intégrés dans les espaces multilatéraux de négociation sur cette question.

Evolution du risque d'endettement

(en pourcentage de pays en développement à faible revenu avec analyses de viabilité de la dette)

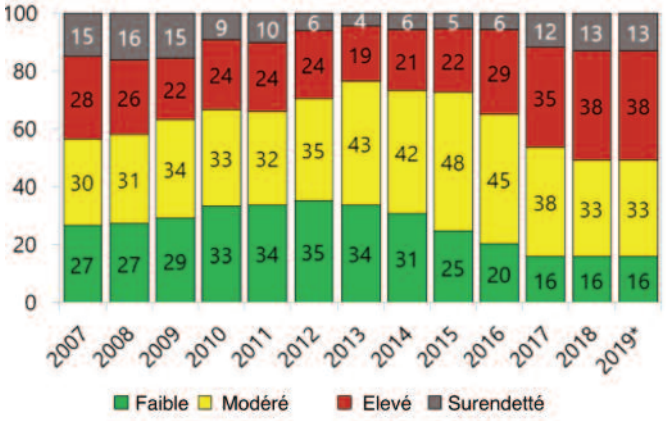

Source: base de données LIC DSA
* en mai 2019

Dans le graphique ci-dessus, le Tchad et la Mauritanie présentent un risque « élevé » de surendettement, et le Burkina Faso, le Mali et le Niger un risque modéré.

Pour faire face aux augmentations des budgets consacrés à la défense et à la sécurité, ainsi qu'à l'augmentation du service de la dette, les Etats ont

également pris des décisions pour augmenter certaines taxes et impôts afin d'augmenter les revenus de l'Etat. Ces décisions fiscales, lorsqu'elles touchent les populations pauvres, risquent d'aggraver l'état des inégalités de revenus. Elles ont d'ailleurs été source de mécontentement et de tensions sociales dans plusieurs pays. C'est le cas par exemple au Burkina Faso, où le budget 2019 a été élaboré dans un contexte de contestations sociales. Selon la Ministre de l'économie citée dans un article presse fin 2018[142], si le Burkina Faso a aussi augmenté en 2019 les dépenses dans les secteurs de l'enseignement (+33%) et de la santé (+13.65%), cela s'est fait dans un contexte d'austérité pour le reste de l'économie. L'adoption d'une hausse de 12% sur le prix du carburant en novembre dernier a déclenché des mobilisations contre la cherté de la vie.

Du côté de l'aide que perçoivent les pays sahéliens, le compte n'y est pas pour permettre d'investir suffisamment dans les budgets sociaux et réduire les inégalités. La gravité de la situation a été rappelée par la chancelière allemande Angela Merkel en visite officielle au Burkina Faso en mai 2019 : « Les pays affectent 15 voire 20 % de leur budget à la défense et à la sécurité. Donc beaucoup de projets de développement ne peuvent pas être mis en œuvre » [143].

COORDONNER LES INITIATIVES POUR LE SAHEL POUR CONSTRUIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES CAPABLES DE S'ATTAQUER A LA REDUCTION DES INEGALITES

Depuis les crises en Lybie et au Mali, la mobilisation sur le Sahel de la communauté internationale et des Etats s'est traduite par l'élaboration d'un grand nombre d'initiatives ou de stratégies visant à cadrer leur vision et proposer des orientations de leurs actions. Etats de la région, Nations Unies, Banques de développement, institutions régionales, coopérations bilatérales et multilatérales (etc.) ont produit des nombreux cadres d'intervention ou stratégies sur le Sahel. La note publiée à ce sujet par l'Institut d'études de sécurité début 2015[144] analysait leur convergence sur quatre principaux domaines : la sécurité, le développement et la résilience (y compris les infrastructures), la gouvernance et l'éducation. Mais elle soulignait également leurs divergences, que ce soit sur les zones géographiques incluses (de 5 à 12 pays), leurs priorités respectives au-delà d'une lecture globalement commune des enjeux, les instruments de mise en œuvre, les partenariats prévus et leur capacité ou volonté à fédérer d'autres acteurs. Les auteurs insistaient sur le besoin de coordination, évoquant le risque que les logiques de concurrence entre les acteurs prennent le dessus sur la coordination des interventions[145]. D'autres analyses s'inquiètent par ailleurs du poids des priorités des bailleurs dans les agendas de résolution de crise au Sahel, et en particulier des priorités données à la lutte contre le terrorisme, la sécurisation des frontières et la réduction des flux migratoires, au détriment de la lutte contre les inégalités ou du renforcement de la gouvernance[146].

D'autres initiatives portées par les Etats ou la communauté internationale sont venues s'ajouter ou détailler les précédentes stratégies. Trois d'entre elles cherchent notamment à coordonner et fédérer les actions d'urgence et de développement réalisées dans la région. La plus médiatique et visible est sans doute l'Alliance Sahel (AS), lancée en 2017 à l'initiative de la France et de l'Allemagne et qui réunit aujourd'hui 12 bailleurs. Elle se définit comme une plateforme de collaboration dont le but est d'améliorer l'impact des projets dans les pays du G5 Sahel et la coordination entre bailleurs. Mi-2018, l'Organisation des Nations Unies adopte son Plan de soutien au Sahel, présenté comme un « instrument visant à favoriser la cohérence et la coordination pour une plus grande efficacité et l'obtention de résultats dans le cadre de la Stratégie intégrée de l'ONU pour le Sahel (SINUS) »[147]. Fin 2018 enfin, le G5 Sahel adopte son Programme d'investissements prioritaires (PIP) et organise une conférence de financement visant à fédérer les bailleurs autour d'un ensemble de projets, qui traduisent de manière opérationnelle la Stratégie pour le Développement et la Sécurité, qu'ils avaient adoptée à la création du G5. Chacune de ces initiatives a défini des domaines prioritaires et des objectifs précis. S'ils sont proches les uns des autres, ils ne recouvrent pas pour autant les mêmes enjeux, secteurs d'intervention ou thématiques. L'articulation et la complémentarité de ces initiatives est pourtant un enjeu majeur, dans un contexte particulièrement complexe. Les analyses partagent la nécessité d'allier réponses humanitaires, sécuritaires et de développement et d'agir dans l'urgence tout en construisant les bases du développement. Mais l'opérationnalisation de ces principes et la coordination des interventions restent des défis de taille. Il s'agit à la fois de désenclaver des territoires et de construire des infrastructures (de transport, d'énergie, d'eau et d'assainissement, etc.), en cohérence avec fourniture de services et le développement de politiques publiques de qualité pour l'ensemble de la population (sociales, de citoyenneté, de développement économique, etc.). Mais au-delà des défis de coordination, de financement, et de mise en œuvre opérationnelle dans des contextes sécuritaires parfois très difficiles, ces interventions nécessitent pour être durables, de renforcer les institutions dans tous les domaines, pour permettre le déploiement de services publics à des populations jusqu'ici largement marginalisées. Il faut pour cela améliorer leurs capacités et leurs financements mais aussi leur gouvernance et la participation citoyenne dans la prise de décision et la mise en place des services publics, afin qu'elles répondent aux besoins et aux aspirations des citoyen.ne.s.

Pourtant en l'état actuel, les initiatives portées par les différents acteurs ne permettent pas d'entrevoir le développement d'un plan concerté et cohérent d'aménagement des régions sahéliennes. Le Programme d'investissement prioritaire (PIP) du G5 Sahel ressemble davantage à une superposition de projets en quête de financements[148], comme le souligne l'auteur du rapport « Cinq ans après, une radioscopie du G5 Sahel »[149]. La cohérence régionale et l'articulation avec les projets nationaux, y compris ceux financés dans le cadre de l'Alliance Sahel, sont aujourd'hui largement absents. Et de nombreux éléments restent par ailleurs à préciser sur la mise en œuvre, concernant les conditions de décaissement par les bailleurs de fonds et de fléchage effectif des financements annoncés sur les projets du PIP, ou sur le portage opérationnel des projets[150]. De son côté, l'Alliance Sahel questionne sur sa capacité à renforcer les politiques publiques des Etats et à intégrer les populations et la société civile dans la conception des réponses apportées. L'Alliance Sahel repose notamment sur l'adoption d'une stratégie d'intervention commune entre

- **L'Alliance Sahel** doit assurer une véritable coordination de l'aide au développement pour le Sahel et renforcer les efforts communs pour élaborer et mettre en place de véritables politiques publiques de qualité, sous le leadership des Etats.
- **Le G7** doit traduire son discours de lutte contre les inégalités en actions et instruments concrets pour répondre à l'urgence et apporter des réponses durables en s'attaquant aux causes structurelles des vulnérabilités des populations sahéliennes.

Pour cela, Etats, Institutions et coopérations régionales, bailleurs de fonds et acteurs du développement et de la coopération internationale doivent agir de manière coordonnée pour combattre les inégalités :

- **Par la mise en place de politiques fiscales progressives et justes qui réduisent les inégalités de revenu et permettent de générer des financements suffisants pour financer des politiques sociales et de développement, de qualité et inclusives.**

  Il est pour cela nécessaire :

  - De mettre en place des politiques fiscales justes et progressives pour alléger la part reposant sur les plus pauvres et de renforcer la capacité des Etats à collecter des ressources fiscales supplémentaires de manière équitable. Cela passe notamment par des taux plus justes d'impôts sur les sociétés, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et la réduction des exonérations qui grèvent les recettes des Etats.
  - De renforcer la transparence et la participation citoyenne sur la conception des politiques fiscales et la redistribution des recettes, et de lutter contre la corruption en renforçant les organismes de contrôles, en favorisant l'appropriation démocratique et la redevabilité.
  - D'assurer le réinvestissement des recettes dans les politiques de développement et de protection sociale, d'éducation et de santé.

- **Par des politiques d'éducation, de santé et de protection sociale qui garantissant des services gratuits, universels, publics, adaptés aux femmes et aux filles et transparents envers les bénéficiaires.**

  Il est pour cela nécessaire :

  - De consacrer des ressources financières en adéquation avec les Objectifs de développement durables d'assurer des services de santé, d'éducation et de protection sociale de qualité à toutes et tous. Les Etats sahéliens doivent en particulier respecter leurs engagements de consacrer au minimum 20% des budgets publics à l'éducation et 15% à la santé.
  - D'assurer un accès égal aux services d'éducation et de santé et de protection sociale aux populations rurales et urbaines, aux riches et aux pauvres, aux hommes et aux femmes, et aux groupes marginalisés ou discriminés, en prenant en compte les besoins différenciés entre les genres et entre groupes de population.
  - De soutenir les efforts pour maintenir ou rétablir dans l'urgence des services publics d'éducation ou de soins dans les régions où les systèmes sont désorganisés ou inexistants en raison des conflits et de l'insécurité (directement ou parce que ces régions accueillent des populations déplacées).

- **Par des politiques agricoles et d'élevage justes et équitables, qui offrent des opportunités de travail, de revenus et de vie dignes à l'ensemble des personnes qui vivent de ces activités et permettre de renforcer la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.**

  Il est pour cela nécessaire :

  - D'allouer des financements à la hauteur des défis de réduction des inégalités et de développement du secteur agricole et de l'élevage, conformément aux engagements répétés d'éradiquer la faim. Les Etats doivent en particulier allouer au moins 10% de leurs budgets au secteur agricole, dont 30% à l'élevage, comme ils s'y sont engagés.
  - De développer et mettre en œuvre des politiques qui garantissent un accès à la terre et aux moyens de production adapté aux femmes et aux populations marginalisées, en particulier aux éleveurs (pasteurs transhumants, nomades), aux jeunes, et plus globalement aux exploitations familiales largement oubliées des investissements publics.
  - De promouvoir des filières de production-transformation-commercialisation de produits locaux issus de l'agriculture et de l'élevage, qui soutiennent un entreprenariat agricole adapté aux exploitations familiales, et qui favorisent des modes de production résilients aux impacts du changements climatiques et respectueux de l'environnement.
  - De renforcer les dispositifs de prévention et de réponse aux crises alimentaires, notamment par l'intégration effective de la soudure pastorale et une meilleure participation des organisations de la société civile.

- **Par des politiques d'adaptation rapides aux changements climatiques qui renforcent les capacités de prévention et de résilience des populations les plus directement touchées par les bouleversements en cours.**

  Il est pour cela nécessaire :

  - De garantir des financements en correspondance avec les immenses défis d'adaptation aux changements climatiques, en particulier pour la mise en place du « Plan d'investissement climatique » adopté par les états de la bande du Sahel en février 2019.
  - De promouvoir et mettre à l'échelle des mécanismes, techniques et pratiques de prévention des risques climatiques et d'adaptation aux impacts des changements climatiques, valorisant les initiatives et savoirs faires traditionnels comme les innovations, et en accompagnant les communautés pour qu'ils les intègrent dans leurs vies quotidiennes.
  - De soutenir le développement massif des énergies renouvelables pour lutter contre la pauvreté énergétique et développer des alternatives durables aux énergies fossiles.

- **Par des cadres réglementaires, juridiques, politiques et des institutions sociales qui luttent contre les inégalités différenciées et la vulnérabilité des femmes sahéliennes dans tous les domaines de la vie publique, économique et politique et dans la sphère privée.**

Il est pour cela nécessaire :

- De mettre en place et d'appliquer des législations et cadres juridiques renforçant le pouvoir décisionnel et le statut des femmes au sein du ménage et de la famille, protégeant les femmes contre les violences qui leur sont faites et garantissant leur pouvoir sur leurs corps et leurs choix reproductifs.
- De développer une politique et des stratégies en matière de formation, d'emploi et de travail décent pour les femmes, ainsi que de développer les cadres réglementaires et juridiques nécessaire pour garantir l'égalité d'accès aux ressources productives, en particulier au foncier.
- De promouvoir la représentation démocratique et l'inclusion politique des femmes dans l'ensemble des processus et des instances de décision, et de renforcer leur accès équitable aux services publics de santé, d'éducation, de protection sociale, d'eau potable et d'énergie.

- **Par le rétablissement d'une gouvernance plus juste et inclusive à tous les niveaux de décision, du local au régional, la protection et le renforcement de l'espace civique, qui permettre à toutes et tous d'être représentes et de participer activement à la vie publique et politique.**

Il est pour cela nécessaire :

- De mettre en place des mécanismes ouverts et transparents de redevabilité, permettant de lutter contre la corruption et la fraude, et libérer l'espace civique en reconnaissant la place des citoyens dans le contrôle de l'action de l'Etat et leurs droits à participer à la vie publique.
- De garantir l'inclusion des populations vulnérables dans les mécanismes de prise de décision, dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et politiques publiques, directement ou par l'intermédiaire d'un dialogue réel avec les organisations de la société civile.
- De renforcer la capacité des instances de gouvernance et les systèmes judiciaires à prévenir et résoudre les conflits entre groupes de population.

- **Par des réponses aux crises coordonnées qui répondent aux besoins des populations en termes de sécurité humaine, de développement et d'accès à des services publics gratuits, universels et de qualité.**

Il est pour cela nécessaire :

- De privilégier le rétablissement des liens et de la confiance entre les populations et les institutions, et entre différentes communautés et groupes de population, et se concentrer sur la transparence et la responsabilité des institutions, pour rétablir ou renforcer le contrat social
- D'assurer la prise en compte réelle de la dimension humaine de la sécurité, le soutient des initiatives communautaires pour la consolidation de la paix, et de garantir que les réponses sécuritaires ne conduisent pas à des exactions ou ne produisent d'effets pervers sur les moyens d'existence des populations sur leur sécurité ou leurs droits civiques.
- De garantir que l'augmentation des budgets de la défense et de la sécurité ne contraigne pas les budgets consacrés au développement, aux services sociaux et à la réduction des inégalités, afin de ne pas alimenter un cercle vicieux dangereux.

- Prévenir une nouvelle crise de la dette en : renforçant la transparence des contrats et accord, impliquant les nouveaux prêteurs dans les mécanismes de négociation multilatéraux et en adoptant des principes de prêt et d'emprunt « responsable » qui garantisse la capacité des Etats de mener les politiques adaptées de lutte contre les inégalités
- Augmenter l'Aide Publique au Développement à destination des Pays du Sahel, en particulier via des mécanismes d'appui budgétaire, et accroître le niveau de concessionnalité des différents financements sous forme de prêts afin de contenir le service de la dette
- D'assurer que les multiples stratégies et initiatives sur le Sahel s'articulent sous le leadership des Etats pour répondre véritablement aux besoins des populations et permettre d'élaborer un plan concerté d'aménagement de l'espace sahélien, renforçant les capacités des institutions à délivrer des services publics de qualité et répondre aux aspirations des citoyens.

NOTES & BIBLIOGRAPHIE

1 https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/BFA_MLI_NER_humanitarian%20snapshot_20190503_fr.pdf

2 *https://blogs.imf.org/2017/05/11/a-new-twist-in-the-link-between-inequality-and-economic-development/*

3 Le Coefficient de Gini mesure de l'écart de la distribution du revenu entre les individus ou les ménages d'un pays à partir d'une distribution parfaitement égale. Une valeur de 0 représente une égalité absolue, une valeur de 100 une inégalité absolue.

4 Source : Banque Mondiale 2018, cité dans : http://hdr.undp.org/en/indicators/67106

5 Cet écart est mesuré par l'indice de Palma. Il est de 2,2 au Tchad ; 1,9 au Sénégal ; 1,3 au Mali et en Mauritanie ; 1,4 au Niger ; 1,5 au Burkina Faso. Source : Banque Mondiale 2018, cité dans : http://hdr.undp.org/en/indicators/135206

6 *https://blogs.imf.org/2017/05/11/a-new-twist-in-the-link-between-inequality-and-economic-development/*

7 FMI (2017), *Fiscal Monitor: Tackling Inequality,* FMI https://www.imf.org/en/Publications/FM/Issues/2017/10/05/fiscal-monitor-october-2017. Cité dans Oxfam (2019) : *Services publics ou fortunes privées*

8 Oxfam (2019) : The West African Inequality Crisis - How West African governments are failing to reduce inequality and what to do about it

9 Source : Base de données du PNUD. http://hdr.undp.org/en/indicators/135206

10 OCDE Statistiques des recettes publiques en Afrique *:* https://www1.compareyourcountry.org/tax-revenues-africa/fr/1/all/default

11 Rapport de recherche d'Oxfam Intermon (2011). Décider de son développement : La fiscalité pour combattre la pauvreté. https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/rr-owning-development-domestic-resources-tax-260911-summ-fr_4.pdf

12 OCDE Statistiques des recettes publiques en Afrique *:* https://www1.compareyourcountry.org/tax-revenues-africa/fr/1/all/default

13 Rapport de recherche d'Oxfam Intermon (2011). Décider de son développement : La fiscalité pour combattre la pauvreté. https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/rr-owning-development-domestic-resources-tax-260911-summ-fr_4.pdf

14 Note d'analyse d'Oxfam France et d'Oxfam au Mali (2017) : Mobiliser les ressources domestiques au service des plus pauvres au Mali : Quel rôle pour l'aide publique au développement française ? https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/bn-mobilising-domestic-resources-mali-061217-fr.pdf

15 Rapport de recherche d'Oxfam Intermon (2011). Décider de son développement : La fiscalité pour combattre la pauvreté. https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/rr-owning-development-domestic-resources-tax-260911-summ-fr_4.pdf

16 Source : Oxfam : *Services publics ou fortunes privées*

17 Fonds Monétaire International, Sixième Revue de l'Accord au Titre de la Facilité Elargie de Crédit et Demande de Modification d'un Critère de Réalisation, 2016. Cité dans : Note d'analyse d'Oxfam France et d'Oxfam au Mali (2017) : Mobiliser les ressources domestiques au service des plus pauvres au Mali

18 En 2011 en application d'une directive de l'UEMOA. Source : Fonds Monétaire International, Politique Fiscale (Diagnostic), 2014. Cité dans : Note d'analyse d'Oxfam France et d'Oxfam au Mali (2017) : Mobiliser les ressources domestiques au service des plus pauvres au Mali

19 OCDE Statistiques des recettes publiques en Afrique *:* https://www1.compareyourcountry.org/tax-revenues-africa/fr/1/all/default

20 Délégation de l'Union Européenne, Evaluation du montant et du processus d'octroi des exonérations fiscales et douanières, 2016. Cité dans : Note d'analyse d'Oxfam France et d'Oxfam au Mali (2017) : Mobiliser les ressources domestiques au service des plus pauvres au Mali

21 Note d'analyse d'Oxfam France et d'Oxfam au Mali (2017) : Mobiliser les ressources domestiques au service des plus pauvres au Mali

22 ROTAB (2017) : Etude sur les exonérations fiscales accordées aux compagnies du secteur extractif au Niger. http://rotabniger.net/etude-exonerations-fiscales-accordees-aux-compagnies-secteur-extractif-niger/

23 Selon l'étude du ROTAB, durant la période 2013 – 2016, les exonérations accordées aux différentes catégories de bénéficiaires de mesures dérogatoires s'élèvent à 300.623.553.160 francs CFA, dont 215.179.305.479 francs CFA, soit environ soixante-douze pour cent (71.57%), ont profité aux seules entreprises du secteur extractif.

24 Rapport Oxfam France et ROTAB, *Niger : à qui profite l'uranium ? L'enjeu de la renégociation des contrats miniers d'AREVA*, Novembre 2013

25 Source : Article Oxfam France (2016) : Niger : A qui profite l'uranium ? https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/transparence-des-industries-extractivesles-comptes-surprenants-de-total-en-angola-et-dareva-au-niger/

26 Oxfam France (2014) : Note d'information : Stabilisation et développement durables du Sahel : 4 défis qui restent à relever. https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2014/01/communique_presse_stabilisation_et_developpement_durables_du_sahel_oxfam.pdf

27 Jeune Afrique, Mali : un rapport conteste les exonérations accordées aux miniers, 18 avril 2016 :

http://www.jeuneafrique.com/318760/economie/mali-rapport-contesteexonerations-accordees-aux-miniers/

28 SOL Alternatives agroécologiques et solidaires (2018), Jacques Berthelot : Pertes de recettes douanières de l'Afrique de l'Ouest avec APE et sans APE. https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2017/01/Pertes-de-recettes-douani%C3%A8res-de-lAfrique-de-lOuest-avec-APE-et-sans-APE.pdf

29 http://www.campaignforeducation.org/docs/resources/Financing%20Matters_FR.pdf

30 Les chefs d'État africains réunis du 26 au 27 avril 2001 lors d'un sommet spécial pour répondre aux défis exceptionnels posés par le VIH / sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes se sont engagés à attribuer au moins 15% du total de leurs budgets nationaux annuels au secteur de la santé d'ici à 2015. La communauté internationale s'accorde largement pour dire qu'afin d'offrir une éducation de qualité à tous les citoyens, les pays doivent consacrer au moins 20 % de leur budget total ou 6 % du PIB à l'éducation. Les pays de l'UA se sont engagés à atteindre ces objectifs pour soutenir les systèmes d'éducation.

31 Selon l'initiative internationale *Education for all*, ce niveau de dépenses est de 220 USD en parité de pouvoir d'achat. Mais la *Global Campaign for Education* (dont Oxfam est membre) estime que ce coût est considérablement plus élevé, comme le montre les niveaux de dépenses par habitant des pays de l'OCDE.

32 Note technique AFD, URD (2016) : Jeunesses sahéliennes : Dynamiques d'exclusion, Moyens d'insertion. https://www.afd.fr/fr/jeunesses-saheliennes-dynamiques-dexclusion-moyens-dinsertion

33 Note technique AFD, URD (2016) : Jeunesses sahéliennes : Dynamiques d'exclusion, Moyens d'insertion. https://www.afd.fr/fr/jeunesses-saheliennes-dynamiques-dexclusion-moyens-dinsertion

34 Note technique AFD, URD (2016) : Jeunesses sahéliennes : Dynamiques d'exclusion, Moyens d'insertion. https://www.afd.fr/fr/jeunesses-saheliennes-dynamiques-dexclusion-moyens-dinsertion

35 Travail mené par Jean-François Kobiané, cité dans le rapport de l'AFD : https://www.afd.fr/fr/jeunesses-saheliennes-dynamiques-dexclusion-moyens-dinsertion

36 Travail mené par Jean-François Kobiané, cité dans le rapport de l'AFD : https://www.afd.fr/fr/jeunesses-saheliennes-dynamiques-dexclusion-moyens-dinsertion

37 Note technique AFD, URD (2016) : Jeunesses sahéliennes : Dynamiques d'exclusion, Moyens d'insertion. https://www.afd.fr/fr/jeunesses-saheliennes-dynamiques-dexclusion-moyens-dinsertion

38 UNESCO (2013). L'Education transforme nos existences.

https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000223115_fre

39 Hesse C. and Cavanna S. (2010). *Modern and Mobile. The future of lifestock production in Africa's drylands*, International Institute for Environment and Development and SOS Sahel International UK

40 *Éducation des communautés pastorales en zone transfrontalières sahéliennes : quelle stratégie et premiers enseignements,* Boubakar BARRY, Chargé de programme Education de l'APESS, Colloque régional de N'Djamena, 27-29 mai 2013

41 *Éducation des communautés pastorales en zone transfrontalières sahéliennes : quelle stratégie et premiers enseignements,* Boubakar BARRY, Chargé de programme Education de l'APESS, Colloque régional de N'Djamena, 27-29 mai 2013

42 Le Programme d'Education Formation des Pasteurs Nomades (PEPAN) est un projet financé par la DDC dans le cadre du Programme Régional d'Education et Formation des Populations Pastorales en zones transfrontalières (PREPP), formulé avec des organisations d'éleveurs d'Afrique de l'Ouest. Plus d'informations : https://www.apess.org/synthese-prepp/

43 *Éducation des communautés pastorales en zone transfrontalières sahéliennes : quelle stratégie et premiers enseignements,* Boubakar BARRY, Chargé de programme Education de l'APESS, Colloque régional de N'Djamena, 27-29 mai 2013

44 Source : Coalition Education : Relever les défis de l'éducation dans un Sahel en crise

45 OCHA Burkina Faso – Aperçu de la situation humanitaire (mai 2019). https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/20190430_apercuhumanitaire_fr_final.pdf

46 Source : Coalition Education : Relever les défis de l'éducation dans un Sahel en crise

47 UNESCO (2015). L'Aide humanitaire pour l'éducation : les raisons de son importance, pourquoi il faut l'intensifier. Cité dans Coalition Education : Relever les défis de l'éducation dans un Sahel en crise

48 Voir par exemple le rapport de Plan International : « Adolescent girls in crisis : voices from the Lake Chad Bassin », 2018. Cité dans Coalition Education : Relever les défis de l'éducation dans un Sahel en crise

49 Base de données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) http://apps.who.int/gho/data/view.main.GSWCAH01v

http://apps.who.int/gho/data/node.imr.imr?lang=en

50 Estimation OMS/ UNICEF – Fiches Pays GAVI

51 AFD, Plaquette Initiative Solidarité Santé Sahel (I3S). https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-08/Initiative-solidarite-sante-Sahel-I3S-plaquette.pdf

52 La densité de médecins pour 1000 habitants était de 0,6 au Burkina Faso (2016), 0,47 au Tchad (2016), 1,39 au Mali (2016), 1,79 en Mauritanie (2017), 0,5 au Niger (2014) et 0,69 au Sénégal (2016). Source : OMS - Global Health Observatory (GHO) data – Health equity monitor

53 AFD Plaquette Initiative Solidarité Sahel (I3S). https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-08/Initiative-solidarite-sante-Sahel-I3S-plaquette.pdf

54 https://www.chathamhouse.org/expert/comment/mali-scraps-healthcare-fees-it-time-bury-bamako-initiative

55 OMS – database – 2015

56 OMS - Global Health Observatory (GHO) data – Health equity monitor

57 Oxfam (2013) : Couverture sanitaire universelle : Pourquoi les personnes en situation de pauvreté sont les laissés-pour-compte des régimes d'assurance maladie. https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/bp176-universal-health-coverage-091013-fr_1.pdf

58 OMS - Global Health Observatory (GHO) data – Health equity monitor

59 El-Khoury M, Gandaho T, Arur A, Keita B et Nichols, L. (2011), « Improving Access to Life Saving Maternal Health Services: The Effects of Removing User Fees for Caesareans in Mali ». Health Systems 20/20, Abt Associates Inc : Bethesda, MD. Cité dans : Oxfam (2013) : Couverture sanitaire universelle : Pourquoi les personnes en situation de pauvreté sont les laissés-pour-compte des régimes d'assurance maladie. https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/bp176-universal-health-coverage-091013-fr_1.pdf

60 Communiqué de presse d'Oxfam France (mai 2013). https://www.oxfamfrance.org/communiques-de-presse/acces-aux-soins-pour-les-enfants-au-sahel-la-gratuite-pour-les-plus-vulnerables-est-une-strategie-payante/

61 AFD Plaquette Initiative Solidarité Sahel (I3S). https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-08/Initiative-solidarite-sante-Sahel-I3S-plaquette.pdf

62 Queuille L Ridde V Glez D (eds) Financement et accès aux soins en Afrique de l'Ouest - Empirique et satirique Ouagadougou : CRCHUM/HELP e V /ECHO ; 2014. http://www.medsp.umontreal.ca/IRSPUM_DB/pdf/29454.pdf

63 Ridde V, Asomaning Antwi A, Boidin B, et al. Time to abandon amateurism and volunteerism: addressing tensions between the Alma-Ata principle of community participation and the effectiveness of community based health insurance in Africa. BMJ Glob Health 2018;3:e001056. doi:10.1136/ bmjgh-2018-001056

64 Oxfam (2013) : Couverture sanitaire universelle : Pourquoi les personnes en situation de pauvreté sont les laissés-pour-compte des régimes d'assurance maladie. https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/bp176-universal-health-coverage-091013-fr_1.pdf

65 Oxford Policy Management (2017) : Recherche sur les systèmes de protection sociale réactive aux crises. Étude de cas — les approches régionales pour combattre l'insécurité alimentaire dans le Sahel et la contribution de la protection sociale. https://www.opml.co.uk/files/Publications/a0408-shock-responsive-social-protection-systems/opm-case-study-2017-srsp-sahel-french.pdf?noredirect=1

66 Oxford Policy Management (2017) : Recherche sur les systèmes de protection sociale réactive aux crises. Étude de cas — les approches régionales pour combattre l'insécurité alimentaire dans le Sahel et la contribution de la protection sociale. https://www.opml.co.uk/files/Publications/a0408-shock-responsive-social-protection-systems/opm-case-study-2017-srsp-sahel-french.pdf?noredirect=1

67 CaLP, UNICEF, Commission Européenne (2014) : Transferts Monétaires et Résilience : Renforcer les liens entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux dans le Sahel

68 Oxford Policy Management (2017) : Recherche sur les systèmes de protection sociale réactive aux crises. Étude de cas — les approches régionales pour combattre l'insécurité alimentaire dans le Sahel et la contribution de la protection sociale. https://www.opml.co.uk/files/Publications/a0408-shock-responsive-social-protection-systems/opm-case-study-2017-srsp-sahel-french.pdf?noredirect=1

69 Document de recherche de la FAO (2018) : Évaluation qualitative et prospective du Programme national de bourses de sécurité familiale au Sénégal. http://www.fao.org/3/I9341FR/i9341fr.pdf

70 Oxford Policy Management (2017) : Recherche sur les systèmes de protection sociale réactive aux crises. Étude de cas — les approches régionales pour combattre l'insécurité alimentaire dans le Sahel et la contribution de la protection sociale. https://www.opml.co.uk/files/Publications/a0408-shock-responsive-social-protection-systems/opm-case-study-2017-srsp-sahel-french.pdf?noredirect=1

71 http://www.ecowas-agriculture.org/sites/default/files/dc3a9claration-de-malabo-fr.pdf

72 28% du PIB agricole au Mali, 30% au Niger et 35% au Burkina Faso selon la note d'orientation de l'étude de faisabilité de l'offensive régionale pour la promotion du lait local en Afrique de l'Ouest lancée par le Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la CEDEAO (2017)

73 Oxfam : Rapport de campagne sur le lait local

74 Parfois un peu moins (Burkina : 7% en moyenne) parfois un peu plus (Niger : 15% en moyenne)

75 APESS (2014). Le financement public dans l'élevage au Sahel depuis 10 ans : un double sous-investissement. https://www.apess.org/wp-content/uploads/2017/05/synthese-etudes-bilan-maputo-apess.pdf

76 Dans les programmes nationaux d'investissement agricoles du Burkina Faso et du Mali, l'élevage tient une place honorable et au niveau régional, 18% des investissements sont dédiés à l'élevage. Source : https://www.apess.org/wp-content/uploads/2017/05/synthese-etudes-bilan-maputo-apess.pdf

77 Inter-Réseaux, Grain de Sel (2017). Le pastoralisme a-t-il encore un avenir en Afrique de l'Ouest ? https://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/gds73-74_complet.pdf

78 Rapport de campagne d'Oxfam et partenaires sur le développement d'une filière « lait local » en Afrique de l'Ouest. UN politique volontariste devrait mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires en termes d'accès au foncier et aux ressources naturelles, d'instruments commerciaux et fiscaux pour protéger et soutenir la filière, de politique d'élevage, d'aménagement territorial, de soutien industriel, afin d'améliorer l'environnement réglementaire et économique de la filière et soutenir les initiatives locales.

79 Article de recherche publié par le CIRAD dans la revue scientifique Cahiers Agricultures (2016) : Vers une accentuation des disparités dans le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest ? http://agritrop.cirad.fr/582787/1/cagri160030.pdf

80 Article de recherche publié par le CIRAD dans la revue scientifique Cahiers Agricultures (2016) : Vers une accentuation des disparités dans le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest ? http://agritrop.cirad.fr/582787/1/cagri160030.pdf

81 Article de recherche publié par le CIRAD dans la revue scientifique Cahiers Agricultures (2016) : Vers une accentuation des disparités dans le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest ? http://agritrop.cirad.fr/582787/1/cagri160030.pdf

82 Note d'information inter-ONG : Oxfam - Save The Children - Action contre la Faim (2018) : *Sahel : Priorité à la résilience et au développemen*t.

83 Les enquêtes HEA montrent qu'entre 55 et 60 % des revenus des ménages les plus pauvres proviennent d'activités non agricoles. Source : An Atlas of household economy analysis information across Sahel », Save the Children, Food Economy Group. Cité dans : Note d'information inter-ONG : Oxfam - Save The Children - Action contre la Faim (2018) : *Sahel : Priorité à la résilience et au développemen*t. .

84 Cité dans : Note d'information inter-ONG *Sahel : Priorité à la résilience et au développemen*t. Décembre 2018.

85 Présentation FAO-CIRAD (2016) : "L'expérience pilote dans le Burkina Faso de l'approche "Filets sociaux productifs".

86 Note technique AFD, URD (2016) : Jeunesses sahéliennes : Dynamiques d'exclusion, Moyens d'insertion. https://www.afd.fr/fr/jeunesses-saheliennes-dynamiques-dexclusion-moyens-dinsertion

87 Source FAO SOFA 2011. Cité dans : Notes ouest-africaines : Les inégalités de genre dans Les institutions sociales ouest-africaines, OCDE Club du Sahel (2018) https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/les-inegalites-de-genre-dans-les-institutions-sociales-ouest-africaines_7357808d-fr

88 Note technique AFD, URD (2016) : Jeunesses sahéliennes : Dynamiques d'exclusion, Moyens d'insertion. https://www.afd.fr/fr/jeunesses-saheliennes-dynamiques-dexclusion-moyens-dinsertion

89 L'estimation se chiffre à 0,92% en comprenant le Nigeria. Source : *Climate Change Profile : West African Sahel, MOFA, Nederland (2018).* https://www.government.nl/binaries/government/documents/publications/2019/02/05/climate-change-profiles/West+African+Sahel.pdf

90 L'indice GAIN conjugue la vulnérabilité d'un pays au changement climatique (et à d'autres problèmes mondiaux), avec sa volonté d'améliorer sa résilience : http://index.gain.org

91 *Ministry of Foreign Affairs (MOFA) of The Nederlands (2018) : Climate Change Profile : West African Sahel.* https://www.government.nl/binaries/government/documents/publications/2019/02/05/climate-change-profiles/West+African+Sahel.pdf

92 USAID : Climate Risk Profile : https://www.climatelinks.org/resources/climate-change-risk-profile-west-africa-sahel

93 https://phys.org/news/2017-04-global-accounts-tripling-extreme-west.html

94 Le Centre pour l'écologie et l'hydrologie (CEH), basé au Royaume-Uni, a dirigé une équipe internationale de scientifiques : https://phys.org/news/2017-04-global-accounts-tripling-extreme-west.html

95 Oxfam Research Reports (2014) *Food crisis, gender, and resilience in the Sahel: Lessons from the 2012 crisis in Burkina Faso, Mali, and Niger.*

96 *Ministry of Foreign Affairs of The Nederlands (2018) : Climate Change Profile : West African Sahel.* https://www.government.nl/binaries/government/documents/publications/2019/02/05/climate-change-profiles/West+African+Sahel.pdf

97 *Ministry of Foreign Affairs of The Nederlands (2018) : Climate Change Profile : West African Sahel.* https://www.government.nl/binaries/government/documents/publications/2019/02/05/climate-change-profiles/West+African+Sahel.pdf

98 Observatoire Défense et climat (IRIS, GRIP, Fondation pour la recherche stratégique), Prospective Sahel, Rapport d'étude n°3 (2017), DGRIS, Ministère français des armées : https://www.defense.gouv.fr/content/download/.../RE6_Prospective%20Sahel_V1.pdf

99 Par exemple à travers des stratégies de modernisation agraire ou de conversion des populations nomades aux modèles sédentaires.

100 Observatoire Défense et climat (IRIS, GRIP, Fondation pour la recherche stratégique), Prospective Sahel, Rapport d'étude n°3 (2017), DGRIS, Ministère français des armées : https://www.defense.gouv.fr/content/download/.../RE6_Prospective%20Sahel_V1.pdf

101 Observatoire Défense et climat (IRIS, GRIP, Fondation pour la recherche stratégique), Prospective Sahel, Rapport d'étude n°3 (2017), DGRIS, Ministère français des armées : https://www.defense.gouv.fr/content/download/.../RE6_Prospective%20Sahel_V1.pdf

102 https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/afrique-de-l-ouest-le-conflit-entre-eleveurs-et-agriculteurs-s-aggrave_3055113.html

103 Note d'information inter-ONG : Oxfam - Save The Children - Action contre la Faim (2018) : *Sahel : Priorité à la résilience et au développemen*t.

104 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/21/un-plan-d-investissement-climatique-de-400-milliards-de-dollars-pour-le-sahel_5426151_3212.html

105 Communiqué final sur la table ronde de financement du PIC-RS 2018-2030, Niamey 26 février 2019. Source : https://www.nigerinter.com/2019/02/communique-final-de-la-table-ronde-sur-le-financement-du-pic-rs-2018-2030/

106 Le Tchad est dernier des pays du sahel et en 46ème position sur les 54 pays d'Afrique analysés par l'IAAG. La Mauritanie le suit (40/54), puis le Mali (28/54), le Niger (24/54), le Burkina Faso (16/54) et le Sénégal (10/54). Source : IAAG 2018 : Gouvernance globale. http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2018/10/28183512/IIAG-2018-Gouvernance-Globale.pdf?_ga=2.111751623.2133599803.1558287482-778902714.1558287482

107 Banque Mondiale (2011) : Rapport sur le développement dans le monde. Cité dans Oxfam Novib Policy Paper (2012) : Achieving Conflict Transformation. https://www.oxfamnovib.nl/Redactie/Downloads/English/network/2013/ntwrk2_2013_8-conflict-transformation_ENG.pdf

108 Amnesty International (2018) : Budgets en chute, répression en hausse, le cout humain des mesures d'austérité au Tchad. https://www.amnesty.org/download/Documents/AFR2082032018FRENCH.PDF

109 https://www.secours-catholique.org/actualites/niger-le-combat-contre-une-loi-injuste

110 L'espace civique fait référence aux structures, processus et instruments juridiques, et à l'absence de restrictions, permettant aux citoyens d'agir, seuls ou en s'organisant, au sujet de problèmes qui les concernent, en dehors de la sphère privée, étatique ou économique. Source : Document d'information d'Oxfam (2018) : *De l'espace pour se faire entendre : Mobiliser le pouvoir citoyen pour transformer l'espace civique*

111 Document d'information d'Oxfam (2018) : *De l'espace pour se faire entendre : Mobiliser le pouvoir citoyen pour transformer l'espace civique*

112 Civicus (2019) : State of Civil Society. https://www.civicus.org/index.php/state-of-civil-society-report-2019

113 World Map – Civicus Monitor Tracking Civic Space. https://monitor.civicus.org/

114 https://www.secours-catholique.org/actualites/niger-le-combat-contre-une-loi-injuste

115 https://www.jeuneafrique.com/425615/societe/niger-inquietudes-apres-arrestations-de-lactiviste-maikoul-zodi-journaliste-baba-alpha/

116 Voir par exemple l'article d'Amnesty International (juin 2016) : Mauritanie. Une nouvelle loi compromet l'exercice du droit à la liberté d'association. https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/06/mauritanie-une-nouvelle-loi-compromet-lexercice-du-droit-a-la-liberte-dassociation/

117 Communiqué de 22 organisation Mauritaniennes et internationales du 2 juin 2016 : Mauritanie. Une nouvelle loi compromet l'exercice du droit à la liberté d'association. https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/06/mauritanie-une-nouvelle-loi-compromet-lexercice-du-droit-a-la-liberte-dassociation/

118 Article de RFI Afrique, mars 2019 : http://www.rfi.fr/afrique/20190328-censure-reseaux-sociaux-tchad-vpn-internet-facebook-whatsapp

119 Tribune de Tity Agbahey d'Amnesty International dans Le Monde Afrique, 1er mai 2019. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/05/01/au-tchad-le-discours-securitaire-reduit-au-silence-toute-voix-dissidente_5457023_3212.html

120 Rapport d'information d'Oxfam (2019) : Droit au but : Pour une aide au développement qui cible la lutte contre les inégalités. https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/04/rapport-oxfam-droit-au-but-2019.pdf

121 Rapport d'information d'Oxfam (2019) : Droit au but : Pour une aide au développement qui cible la lutte contre les inégalités. https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/04/rapport-oxfam-droit-au-but-2019.pdf

122 Notes ouest-africaines : Les inégalités de genre dans Les institutions sociales ouest-africaines, OCDE Club du Sahel (2018) https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/les-inegalites-de-genre-dans-les-institutions-sociales-ouest-africaines_7357808d-fr

123 Notes ouest-africaines : Les inégalités de genre dans Les institutions sociales ouest-africaines, OCDE Club du Sahel (2018) https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/les-inegalites-de-genre-dans-les-institutions-sociales-ouest-africaines_7357808d-fr

124 Notes ouest-africaines : Les inégalités de genre dans Les institutions sociales ouest-africaines, OCDE Club du Sahel (2018) https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/les-inegalites-de-genre-dans-les-institutions-sociales-ouest-africaines_7357808d-fr

125 Notes ouest-africaines : Les inégalités de genre dans Les institutions sociales ouest-africaines, OCDE Club du Sahel (2018) https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/les-inegalites-de-genre-dans-les-institutions-sociales-ouest-africaines_7357808d-fr

126 Le Mali est le seul des 6 pays où cette pratique n'est pas criminalisée. Source : Notes ouest-africaines : Les inégalités de genre dans Les institutions sociales ouest-africaines, OCDE Club du Sahel (2018) https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/les-inegalites-de-genre-dans-les-institutions-sociales-ouest-africaines_7357808d-fr

127 Equilibre et population : Maximiser l'impact de l'engagement français au Sahel : le levier des DSSR. http://equipop.org/wp-content/uploads/2016/04/Maximiser-limpact-de-lengagement-franc%CC%A7ais-au-Sahel.pdf

128 Source : Oxfam : *Services publics ou fortunes privées*

129 https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/BFA_MLI_NER_humanitarian%20snapshot_20190503_fr.pdf

130 Oxfam internal note on the Integreated Approach in the Sahel

131 Groupe Urgence-Réhabilitation-Développement – URD (2019). Note de synthèse : « Lien sécurité & développement, Quelles compréhensions ? Quelle opérationnalisation ? » Mars 2019, François Grünewald, Valérie Léon. https://www.urd.org/fr/wp-content/uploads/2019/03/NoteSyntheseSecu-Dev_GroupeURD_2019.pdf

132 Groupe Urgence-Réhabilitation-Développement – URD (2019). Note de synthèse : « Lien sécurité & développement, Quelles compréhensions? Quelle opérationnalisation ? » Mars 2019, François Grünewald, Valérie Léon. https://www.urd.org/fr/wp-content/uploads/2019/03/NoteSyntheseSecu-Dev_GroupeURD_2019.pdf

133 Tribune de Jean-Hervé Jézéquel, Directeur du projet Sahel à l'International Crisis Group (ICG), dans Jeunes Afrique (201 juin 2018) : A la frontière Niger-Mali, le nécessaire dialogue avec les hommes en armes. https://www.jeuneafrique.com/579996/politique/tribune-a-la-frontiere-niger-mali-le-necessaire-dialogue-avec-les-hommes-en-armes/

134 Ces violations de Droits humains sont documentées dans plusieurs articles et rapports de Human Rights Watch et d'Amnesty International. Voir par exemple : HRW (2018) : "By Day We Fear the Army, By Night the Jihadists" Abuses by Armed Islamists and Security Forces in Burkina Faso. https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/burkinafaso0518_web2.pdf.

135 https://www.hrw.org/fr/news/2019/05/22/burkina-faso-respecter-les-droits-humains-lors-des-operations-antiterroristes

136 International Alert (2018). Quand les victimes deviennent bourreaux - Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à larésilience à l'extrémisme violent au Sahel central. https://www.international-alert.org/sites/default/files/Sahel_ViolentExtremismVulnerabilityResilience_FR_2018.pdf

137 https://www.jeuneafrique.com/mag/773227/politique/tribune-sahel-comment-joindre-lurgent-au-durable/

138 Source : Note du Trésor Français : Dépenses de défense et de sécurité et leurs impacts sur les finances publiques (travaux initiaux) - Réunion régionale des Services économiques d'Afrique de l'Ouest Mai 2018, Abidjan

139 Source : Sahel : Priorité résilience et développement. Rapport multi-agence Oxfam-SCI-ACF

140 https://reliefweb.int/report/mali/experts-urge-security-council-support-efforts-make-g5-sahel-joint-force-fully

141 Article de Jeune Afrique (février 2018) : https://www.jeuneafrique.com/mag/531887/politique/le-niger-face-au-defi-du-cout-de-la-securite/

142 Article La Tribune Afrique (décembre 2018) : https://afrique.latribune.fr/afrique-de-l-ouest/burkina-faso/2018-12-21/budget-2019-le-burkina-donne-la-priorite-au-social-et-a-la-defense-801986.html

143 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/05/02/a-ouagadougou-angela-merkel-appelle-a-aider-les-pays-du-sahel-dans-leur-lutte-contre-le-terrorisme_5457312_3212.html

144 Note d'analyse de l'Institut d'études de sécurité (ISS) de l'ECDPM (2015) : Stratégies Sahel : L'impératif de la coordination. https://www.files.ethz.ch/isn/190285/PolBrief76Fr.pdf

145 Note d'analyse de l'Institut d'études de sécurité (ISS) de l'ECDPM (2015) : Stratégies Sahel : L'impératif de la coordination. https://www.files.ethz.ch/isn/190285/PolBrief76Fr.pdf

146 Voir notamment les rapports d'Oxfam (An Emergency for Whom? The EU Emergency Trust Fund for Africa– migratory routes and development aid in Africa, 2017) ou de Concord Europ (Partnership or Conditionnality - Monitoring the Migration Compacts and EU Trust Fund for Africa, 2018).

147 Plan de soutien de l'ONU au Sahel - Travailler ensemble pour un Sahel prospère et paisible (2018). https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/French%20Summary%20Report_0.pdf

148 Le PIP ne s'élève qu'à 1,9 milliard d'euros sur la période 2019-2021, par la sélection de 40 projets dans la liste initiale des projets qui constituaient les versions précédentes.

149 Nicolas Desgrais (2019) : *Cinq ans après, une radioscopie du G5 Sahel. Des réformes nécessaires de l'architecture et du processus décisionnel.* Source : *https://www.frstrategie.org/web/documents/programmes/observatoire-du-monde-arabo-musulman-et-du-sahel/publications/201913.pdf*

150 Nicolas Desgrais (2019) : *Cinq ans après, une radioscopie du G5 Sahel. Des réformes nécessaires de l'architecture et du processus décisionnel.* Source : *https://www.frstrategie.org/web/documents/programmes/observatoire-du-monde-arabo-musulman-et-du-sahel/publications/201913.pdf*

151 Voir les rapports d'Oxfam sur la coordination des PTF dans le secteur agricole et rural publiés ces dernières années. Par exemple : Aide à l'agriculture : L'état de la coordination des interventions dans trois pays d'Afrique de l'Ouest. https://www.oxfam.org/fr/rapports/aide-lagriculture-des-promesses-aux-realites-de-terrain

152 Compte-rendu de la séance d'information du 9 mai 2019 de la Communauté Sahel à l'Agence française de développement, introduite par J-M Gravellini, Responsable de l'Unité de coordination de l'Alliance Sahel.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 19 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam IBIS (Danemark) (www.oxfamibis.dk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Membre observateur :
KEDV (Oxfam Turquie)

www.oxfam.org

OXFAM

« HOROSCOPE »

Bélier (21 mars - 19 avril)

Saturne et Pluton vous donneront de la pugnacité, mais durciront des situations. Si on vous a fait miroiter de belles promesses qui ne viennent pas ou si vous avez à redire sur vos conditions de travail, vous le ferez savoir, quitte à aller au clash.

Vous pourrez tabler sur un équilibre budgétaire solide et penser aux vacances sans vous faire trop de soucis de ce côté-là. Une bonne chose, car Uranus aura le don de vous pousser à la dépense, même si vos achats seront utiles, mais pas indispensables.

Taureau (20 avril- 19 mai)

Évitez d'imposer votre point de vue, vous n'aurez pas les bons arguments. Et plus vous allez vous entêter, moins les autres vous suivront. Faites plutôt profil bas et avancez sur vos projets dans votre coin. Vous aurez bientôt l'occasion de convaincre, surtout votre hiérarchie.

Prenez un moment pour faire vos comptes, surtout si vous êtes en vacances. Vous avez laissé les tickets de carte bleue s'accumuler et pour éviter de mauvaises surprises, mieux vaut vous mettre à jour sans attendre. Ça vous permettra de rectifier le tir au besoin.

Gémeaux (20 mai - 21 juin)

L'épanouissement n'est pas au rendez-vous et hélas vous ruminez du noir en pensant à votre évolution professionnelle. De la frustration semble bien inévitable et vous devez apprendre encore à faire des concessions sur un poste qui ne vous comble plus.

Il faut compter sur des paiements différés et un savant calcul pour la journée. Les astres vous lassent dans les tentations qui se succèdent et vos amis ne vous aident pas du tout pour faciliter les économies. Les bonnes résolutions partent en fumée.

Cancer (21 juin - 21 juillet)

Si vos collègues se croient en vacances, grand bien leur fasse, à partir du moment où vous n'aurez pas à faire le travail à leur place ; vous aurez assez du vôtre. Personne ne vous le demandera et chacun devra assumer ses choix et ses responsabilités.

De guerre lasse, vous renoncerez à passer des heures au téléphone pour rien du tout. À chaque fois que vous essaierez de joindre un conseiller, vous tomberez sur une plateforme et la personne qui vous répondra ne sera pas en mesure de vous renseigner.

Lion (22 juillet - 23 août)

Votre situation professionnelle offre la possibilité d'un tremplin dans votre carrière. Une évolution actuelle peut se faire par le biais d'un appui. Vous pouvez compter sur l'efficacité de votre réseau professionnel ou d'un ami qui connaît du monde.

Vous devez faire attention à votre gestion financière. Les dépenses continuent de dilapider votre salaire et vous pouvez regretter rapidement les achats que vous faites impulsivement. Il est conseillé de calculer au plus près les achats et de les comparer.

Vierge (23 août 23 septmbre)

Il y a des jours comme ça où rien ne va. Et bien ce sera le programme de votre jeudi. Ne cherchez pas à passer en force, ça ne servira à rien. Acceptez de bon gré les aléas et montrez-vous plus souple dans votre organisation. Vous avez les qualités pour vous adapter.

Vos finances sont bien protégées par les astres aujourd'hui et ne devraient pas poser de souci. Seuls les dossiers de demande de fonds mériteront votre attention. Remplissez-les sans tarder et pensez au courrier suivi pour vérifier qu'ils ont bien été réceptionnés.

Balance (23 septmbre - 22 octobre)

L'évolution se fait avec lenteur et vous réalisez que des efforts anciens commencent à payer. Il est bon de ne pas vous emballer si vous signez un contrat. Lisez bien entre les lignes, des clauses ou des rémunérations pourraient vous faire réfléchir.

De la frustration continue encore de vous accompagner dans des journées importantes. Vous pourriez avoir des frais à sortir. Les réalités sont que vous passez en priorité vos règlements, de crainte de manquer d'une trésorerie avant la fin du mois.

Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

La situation se détendra et vous n'aurez plus à vous confronter à des situations potentiellement conflictuelles. Vous avez même la possibilité de rassembler de bonnes énergies autour de vous, pour vous permettre d'aboutir à une meilleure efficacité.

Ne comptez surtout pas sur des euros qui tomberont tout cuit sur votre compte en banque. Pour en gagner, il faudra aller les chercher, et certainement pas du côté de la loterie. Méditez sur vos idées financières, car l'une d'entre elles sera la bonne.

Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Le risque de commettre des erreurs est grand aujourd'hui. Il serait donc préférable de ne pas vous attaquer à une nouveauté et de laisser les dossiers difficiles pour une meilleure journée. Contentez-vous de la routine !

Vos efforts sont en train de payer. Vous récoltez les fruits de votre gestion et de votre flair. La journée est propice à un gain supplémentaire. Vente en ligne ou chance au jeu, tout est possible !

Capricorne (21 décembre -20 janvier)

Une imagination fertile vous habite ce jeudi et elle pourrait bien vous permettre de mener à bien une tâche délicate qu'on vous a confiée. Vous saurez sortir votre épingle du jeu et marquer en même temps des points pour davantage de responsabilités dans votre travail.

Vous avez envie de faire plaisir à vos proches et vous n'hésitez pas à dégainer votre carte bancaire dès que l'occasion se présente. Bon, si vos comptes vont bien il n'y a aucune raison pour vous priver. Mais si vous avez déjà abusé... Limitez vos dépenses.

Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous abordez l'avenir avec sérénité, car la confiance revient. Malgré l'atmosphère de stress, vous avancez en établissant de bons feelings avec vos collaborateurs. L'envie d'avoir des responsabilités se fait sentir et pour cela, une formation est possible.

À part des coups de coeur, vous faites attention à la gestion du budget. Les sorties avec des amis ou du shopping peuvent vous entraîner vers des frais pas prévus qui ne tombent pas au moment idéal. Malgré tout, vous restez serein par rapport à votre situation.

Poisson (19 février - 21 mars)

Avec les planètes en Lion dans votre secteur VI, un climat tendu s'instaurera d'entrée de jeu au sein de votre activité. Vous devrez lutter en imposant vos compétences. Vos performances devraient dissuader un collègue de vous casser trop les pieds.

Prudence, zone sensible sera le climat décrit par le binôme Jupiter/Neptune. Symboles de générosité, mais aussi de débordements et d'erreurs, ces planètes pourraient vous entraîner dans des dépenses supérieures aux moyens dont vous disposerez.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE
CANAM
REPUBLIQUE DU MALI

La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous